



萬
歲

大
保

古城好古



BULLETIN
DES
AMIS
DU
VIEUX HUÉ



24^e Année
N^o 4
Oct. - Déc.
1937



LE MONUMENT AUX MORTS DE HUÉ :

par E. LE BRIS

Professeur au Lycée Khải-Định à Hué

A la mémoire de mon frère VALENTIN,
sergent au 65^e d'Infanterie, tué en
Champagne le 25 Septembre 1915, à
l'âge de 20 ans.

Parmi les monuments qui, à juste titre, attirent les touristes en notre capitale de l'Annam, le Monument aux Morts de la Grande Guerre mérite réellement de retenir l'attention des étrangers tant par son caractère spécifiquement annamite que par le cadre incomparable qui lui sert d'arrière-plan.

Quand on vient de la gare pour se rendre en ville, on est tout de suite conquis par la magnifique perspective ombragée de la rue Jules-Ferry. Édifices perdus dans la verdure, jardins fleuris en toutes saisons, Fleuve des Parfums qui, tout à côté, s'allonge paresseusement, tout est calme, tout est paix et bonheur. Le Monument aux Morts, même, n'éveille aucune idée funèbre, tant il y a du bleu dans le ciel, tant les montagnes violettes semblent un décor de rêve, tout là-bas, à l'horizon mystérieux et inaccessible.

Dressé en face du Lycée Khải-Định, anciennement Collège Quốc-Học, au fond d'une esplanade bordée de filaos et de cyprès, il offre

l'aspect d'un immense écran en maçonnerie bâti sur un large tertre dont l'accès est défendu par huit dragons menaçants.

Deux pylônes, d'une dizaine de mètres de hauteur, flanquent le monument sur sa face Sud ; les tombeaux des Empereurs, seuls, comportant quatre pylônes, il n'a pas été possible, ici, d'en dresser un à chaque coin.

L'écran repose sur un socle, soutenu à son tour par un soubassement de seize têtes de dragons stylisées.

Au milieu, une grande Croix de guerre pend au dessus d'un « Kim-khánh » (1) de chaux blanche où sont gravés en rouge les noms des Français d'Annam morts pour la France de 1914 à 1918 ; derrière, une disposition analogue a été réservée aux noms des Annamites tués à l'ennemi.

Ces deux décorations française et annamite sont dressées sur un fond de mer houleuse d'où des poissons émergent et bondissent vers l'azur, vers l'immortalité, souvenir de la légende bien connue des carpes se transformant en dragon (2).

(1) Originellement le « Kim - khánh » (*kim* : or ; *khánh* : lithophone) affectait la forme d'un lithophone, sorte d'instrument de musique formé par une plaque de pierre, qui, symboliquement, devait transmettre au loin la renommée de celui dont le nom s'y trouvait gravé.

(2) Voici cette légende : En Chine, à la porte Long-Môn (*long* : dragon ; *môn* : porte), connue aussi sous le nom de Ha-Tông, il existe des rapides si violents, des chutes si hautes qu'en vain les poissons essaient de remonter le courant et de passer dans le bief supérieur. Chaque année, relate le livre *Thủy-Kinh*, au premier jour du 1^{er} *Ty*, les carpes, les tortues et les brochets, qui vivent dans la grotte souterraine de *Cung-Huyệt*, quittent leur asile pour tenter de franchir le terrible torrent. Ceux qui réussissent à vaincre les eaux furieuses sont immédiatement transformés en dragons et, de ce fait, deviennent des demi-dieux ; tandis que les autres retournent au plus profond des abîmes, gardant au front une blessure indélébile, signe de leur impuissance. Sous la dynastie des *Đường* on appelait le candidat reçu premier à l'examen « le champion de saut de la porte Long-Môn ».

D'autre part, le livre de géographie *Đại-Nam nhât thông chí*, livre 13, page 21, raconte que dans la province de *Hà-Tĩnh*, au *huyện* de *Hương-Khê*, un fleuve souterrain long de 200 lieues coule sous la montagne *Khai-Trương* appelée couramment *Đang-Mân*. Trois cascades, qui rebondissent au flanc de murailles abruptes, rendent ce fleuve infranchissable. Chaque année, au 8^e jour du 4^e mois, un brouillard épais s'étend sur la région et, à ce moment, les poissons s'élancent dans le courant pour essayer de bondir par delà les cascades pour, éventuellement, se voir métamorphosés en dragons. Par respect, et par peur aussi, de ces animaux fabuleux, les pêcheurs du *Hương-Khê* s'abstiennent, ce jour-là, de tendre leurs filets.

De chaque côté se déroule, autour de lotus épanouis, une mosaïque de faïence bleue et blanche (1) sur laquelle quatre petits panneaux décoratifs, deux sur le devant, deux sur le derrière, symbolisent les quatre saisons de l'année ; *mai*, *lan*, *cúc* et *tùng*, le pêcher, l'amarillisé, le chrysanthème et le pin.

Puis, aux deux extrémités, l'écran funéraire se termine par une construction plus large rappelant les tombeaux militaires que l'on rencontre dans les environs de Pékin. Sur chaque face, de grands caractères « *thọ* » affirment l'immortalité des héros morts pour la France.

Le tout est surmonté d'un toit à la chinoise, dont les arêtes et les angles recourbés sont des queues de dragons multicolores.

Tous ces motifs architecturaux ont été puisés dans les tombeaux royaux de *Thiệu-Trị* et de *Tự-Đức* qui sont pour les artistes annamites des sources inépuisables d'inspiration ; mais si, là-bas, la patine des années aidant, les émaux polychromes s'harmonisent heureusement avec l'ensemble volontairement tourmenté des constructions, ici le rouge, l'ocre, le blanc, le gris, le jaune, le bleu, la terre de Sienne, forment un kaléidoscope assez inattendu dans un pareil cadre si naturellement bleu et vert tendre.

Ces couleurs un peu crues, ces cabochons de terre cuite, ces tuiles vernissées, où se retrouvent tous les spécimens fabriqués au *Long-Thọ*, ne sont sûrement pas de très bon goût. Et que dire de la maçonnerie elle-même, lézardée en de nombreux endroits, laissant voir son squelette de briques rouges unies par un ciment qui s'effrite d'année en année sous l'action des grandes pluies d'hiver !

Les noms de nos Morts ont été gravés sur le mortier et seraient depuis longtemps illisibles si, tous les ans, la Résidence de *Thừa-Thiên* ne prenait soin, avant le 1^{er} Novembre, de raviver au lait de chaux les couleurs les plus effacées.

Dans ce pays, tour à tour très humide et très chaud, où l'implacable soleil sèche, cuit, désagrège toute chose, si bien que les monuments ne dépassent jamais une centaine d'années, il aurait été sage de bâtir autrement qu'en maçonnerie bon marché.

Des statuaires renommés, H. GALY, PROZINSKI, tous deux membres de la Société des Artistes Français, avaient offert leur concours ; ils furent écartés pour des considérations de prix.

(1) Ce motif se retrouve souvent dans les tombeaux des hommes illustres de Chine et d'Annam, mais au lieu de s'enrouler, comme ici, autour de bouquets de lotus, la mosaïque enserre un faisceau de sabres pour les mandarins militaires ou une poignée de pinces pour les mandarins civils.

Les stèles de grande dimension étant réservées aux Empereurs, on abandonna aussi bien vite l'idée de se servir de la pierre, et pourtant le marbre de Tourane ou de **Thanh-Hoá** ou du **Quảng-Binh**, le grès de Nhatrang auraient eu leur place toute indiquée dans un monument destiné à durer plusieurs générations.

On ne songea pas au bronze, et pourtant, depuis JEAN DE LA CROIX, les fondeurs annamites ont prouvé que le travail du bronze n'avait pour eux aucun secret.

On verra plus loin que la Commission nommée par arrêté du Résident Supérieur se déchargea sur une Sous-Commission du soin de mener à bien l'érection du Monument aux Morts, que celle-ci s'en remit le plus souvent aux suggestions de l'Architecte des Bâtiments Civils, et qu'ainsi les mêmes entrepreneurs, les mêmes maçons, se trouvèrent chargés de construire sur plan, tout comme s'il se fût agi d'un bâtiment administratif quelconque.

L'ensemble est cependant curieux, pittoresque, d'inspiration bien annamite, imposant même par sa masse et le recul que lui donne la large esplanade qui le précède.

Trente-et-un noms de jeunes Français choisis parmi ceux qui habitaient Hué ou l'Annam en 1914, soixante-dix-huit noms d'Annamites de toutes les provinces de l'Annam, attestent que nous aussi nous payâmes un lourd tribut au Dieu de la Guerre pour que la France puisse continuer à vivre libre et forte.

Qui étaient-ils, ceux-là qui partirent avec enthousiasme défendre leur patrie en danger et qui, moins chanceux que nous, les anciens combattants, ne sont pas revenus ?

Bien peu d'entre nous les ont connus ; et pourtant les ALBRECHT, CHARRON, DE LA SUSSE, DESCAGES, DUMOUTIER, FORGEOT, FISTIER, LALANNE, MONIER, MOREAU, QUEIGSEC, RUSSIER, THIÉNARD, vinrent, eux aussi, autour de notre table verte des Amis du Vieux Hué communier avec nous en notre amour pour les fastes oubliées du vieil Empire d'Annam.

Peut être même, pénétrés de Confucianisme, circulent-ils invisibles, tels des souffles, dans l'atmosphère céleste, et aujourd'hui, jour de sacrifice pour les A. V. H., sont-ils venus se poser là, tout près de nous, dans cette grande salle du **Thơ-Viện**.

Si, ce soir, l'occasion m'est offerte de leur adresser une pieuse pensée, je veux aussi évoquer ces premiers jours de guerre à Hué, où vibrants d'émotion, ils vivaient avec nous sans se douter, hélas, que

tout bientôt, dans les boues de la Somme ou les trous d'obus de Verdun il leur faudrait aller dormir leur dernier sommeil.



En 1914, nous n'avions pas encore l'Arip, et les seules nouvelles qui nous venaient de la Métropole étaient de source anglaise, ou alors se trouvaient condensées, en quelques lignes, par la peu prolixe Agence Havas, et affichées à la vieille Poste (1), mal éclairée et peu accueillante, domaine incontesté du père CASTAGNIER qui vous y recevait en pyjama et en savates.

Inutile de préciser que les échos du drame Caillaux-Calmette ou du voyage du Président de la République en Russie n'intéressaient presque personne à Hué. La vie y était douce, insoucieuse, comme en ces paradis sans histoire d'Océanie où « tout est calme, tout est volupté ».

Brusquement un vent mauvais balaya cette quiétude ; là-bas en Europe un incendie formidable se préparait à tout détruire ; en France nos frères mobilisés se trouvaient déjà sous les armes prêts à se jeter dans la fournaise.

Le 3 Août, une note de la Résidence Supérieure passa dans tous les services : la guerre était déclarée entre la France et l'Allemagne, chacun devait rester à son poste et attendre les événements avec la plus grande confiance.

Du coup le Cercle de la Rive Droite connut une exceptionnelle animation ; tous les « bobards » sur la Turpinité, sur la cavalerie de Rennemkamft, sur les raids extraordinaires de Védrines, furent sans discussion adoptés par tous : le bruit court.... il paraît que.... un télégramme officiel au Résuper affirme etc Ah ! jeunesse ! !

Nous possédions la conviction profonde que la guerre serait de courte durée, et toute à la gloire des armées alliées ; aussi la satisfaction intime d'être assurés d'en sortir vivants nous permettait de considérer les événements avec optimisme et même enthousiasme.

Penchés, au Cercle, sur des cartes hérissées de petits drapeaux français, anglais ou belges, nous écoutions tous les soirs, les cours de haute stratégie des anciens, ORBAN, HOPPE, CASTAGNIER, DÉLÉTIE, avec beaucoup plus de foi que les commentaires plus réservés des officiers de l'active.

La guerre, après tout, n'est qu'une question de bon sens : on enveloppe par surprise, on coupe le ravitaillement ennemi, on fonce, et

(1) Actuellement Direction locale du Service des Forêts en Annam.

voilà une victoire nouvelle cueillie sans trop de difficultés. A quoi pensaient JOFFRE et les grands chefs pour laisser ainsi passer le mois d'Août sans déjà avoir écrasé les faméliques armées Boches — nous aussi, nous disions les Boches et non les Allemands.

Enfin la bataille de la Marne calma nos inquiétudes. La victoire était là, toute proche, et notre joie fut largement entretenue par l'optimisme officiel : jour de congé, retraite militaire, grands bals au Cercle de la Rive Droite et à l'hôtel Morin. Les Boches lâchaient pied, la guerre allait finir.

Cette fièvre du début fut à vrai dire assez courte.

Après la bataille de la Marne, les communiqués devinrent moins enthousiastes et moins compréhensifs ; la guerre de tranchées, de boyaux, de sapes, vraiment lassante, atténua l'emballement de beaucoup de coloniaux et la vie à Hué poursuivit son cours heureux, sous les bons pankas des bureaux ou du Cercle de la Rive Droite.

Dois-je rappeler cet épisode héroï-comique de l'attaque de Hué par l'*Emden* ?

Un soir, un notable du village de Thuận-An vint, affolé, prévenir le Résident de Thừa-Thiên de la présence insolite à peu de distance du rivage d'un énorme bateau à trois cheminées. Onvoyait à bord beaucoup de marins qui visiblement faisaient des sondages pour un débarquement éventuel.

Quelques jours auparavant le *Moustique* s'était fait hâcher à Pénang par les formidables 210 de l'*Emden*. Sûrement le croiseur-corsaire était maintenant le long des côtes de l'Indochine et allait tenter une action brusquée contre notre capitale.

Alerte ! alerte ? Hué se défendra.

Deux sections du 9^e Colonial filent par Bao-Vinh et Thanh-Phước 50 miliciens, sous le commandement du Garde principal LARQUETOUT, empruntent la rive droite du Hương-Giang. Le Résident de Thừa-Thiên, M. CARLOTTI, accompagné de l'Inspecteur, chef de la Brigade de la Garde Indigène, les suivent en voiture.

« Les Boches vont prendre quelque chose », vient d'affirmer LARQUETOUT, et dans la nuit, aussitôt passée la lagune, les dispositions de combat sont prises. Dans les dunes de Thuận-An (1), fusils chargés, en ligne de tirailleurs, les miliciens et les soldats attendent les premières lueurs du jour. Enfin une masse noire se devine à 200 mètres du rivage... Attention !.

(1) Le Service Forestier n'avait pas encore couvert toutes ces dunes de filaos.

Mais sur le prétendu croiseur le travail des marins a commencé avec le jour ; l'impressionnant cuirassé à trois cheminées n'est plus qu'un innocent poseur de câbles, à une cheminée, cherchant à récupérer l'ancienne ligne télégraphique qui aboutissait à **Thuận-An**. La méprise est un peu grotesque, mais chacun se trouve bien de rentrer à Hué sans avoir lié connaissance avec les obus de l'*Emden*.

Et la vie paisible reprit son cours.

Tous les matins, dans tous les services, le communiqué officiel nous apportait l'écho de l'immense bataille où l'Europe en sang geignait de misère ; tous les matins, nous cherchions sur la ligne des armées les noms des petits villages en mal d'immortalité. Malgré nous, nous étions bel et bien des embusqués.

Plus de vingt ans après ces évènements, on peut s'étonner que le décret de mobilisation ait été promulgué en Indochine seulement le 28 Mars 1915, alors que tant de fonctionnaires jeunes auraient été mieux à leur place, au front, à la tête d'une section de poilus. Au **Quốc-Học**, par exemple, nous étions six professeurs de moins de trente ans ; pour qui a connu les paillotes sous lesquelles nous faisions la classe, ce nombre de maîtres paraîtra sans doute exagéré, surtout si l'on pense au peu d'importance du Service de l'Enseignement en 1914.

Les quelques demandes de départ pour la guerre furent rejetées par le Gouvernement Général avec le considérant qu'il n'appartenait pas aux fonctionnaires réservistes de décider de l'opportunité de leur rappel sous les drapeaux.

Cependant, en Octobre 1914, les réservistes des classes 1904 à 1912 furent appelés à la caserne de la Concession pour une période d'instruction d'un mois environ, puis, en Avril 1915, à la caserne de la Légation, en vue d'un départ éventuel pour le front. Du jour au lendemain nous devînmes des soldats alertes, décidés à en mettre un bon coup, heureux de porter l'ancre coloniale et d'en imposer un peu aux civils pas encore mobilisés.

Sous les ordres du Capitaine ALBRECHT et du Lieutenant JOUANNEAU, nous quitions Hué de bonne heure pour un service en compagnie dans la Plaine des Tombeaux. Les thèmes des manœuvres se ressemblaient souvent : « Une compagnie de débarquement provenant de l'*Emden* a réussi dans la nuit à occuper la partie Sud de l'Ecran du Roi ; les troupes de Hué alertées, etc... etc... »

Arrivés sur le terrain avant le jour, nous usions de ruses d'apaches pour progresser parmi les tombeaux. L'ennemi devait se reposer là-bas dans les bambous de la pagode Thiên-Thai, sans se douter que

tout à l'heure, leurs sentinelles tournées, nous allions bondir vers ses positions et que rien ne résisterait à la « furia francese ».

Nous avançons ainsi par groupes, en silence, un peu angoissés par l'attente de l'heure H, comme si, vraiment, dans quelques minutes, nous devions nous trouver sous la pluie des balles meurtrières.

Tout à coup, les syllabes électrisantes : « Baïonnette au canon », nous faisaient battre le cœur un peu plus vite, comme « pour de vrai », puis, à un signal, le Capitaine ALBRECHT, l'épée haute, en avant, nous nous élancions à la charge, gueulant comme des fous, contre l'ennemi qui, à 200 ou 300 mètres, crachait en vain toutes ses bandes de mitrailleuses ; nous arrivions haletants, fourbus, mais combien heureux d'avoir fait place nette de ces maudits Allemands et d'avoir remporté une victoire incontestée.

Et, après une courte pause où les commentaires allaient leur train, nous reprenions la formation en colonne par quatre pour rentrer à Hué avant la grosse chaleur. Il y avait là le Sergent ESCALÈRE, les Caporaux NADAUD, MARCHETTI, les soldats KERBRAT, DUPART, DUMENY, les deux frères BACH, AUROUSSEAU, RICARDONI, GUILLEMIN, DUBOIS, ADRIEN et LOUIS FAJOLLE, FOUCHÉ, VIRGITT, LE BRIS, DEWOST, MÉLET, BARTOLI, PUECH, etc.... tous jeunes compagnons, pleins de santé et de bonne humeur.

La tête haute, à pleins poumons, nous entonnions les refrains militaires connus de tous. Quel entrain !... Sûrement les habituées du marché d'An-Cừ n'ont jamais entendu chanter avec plus de conviction et de pétulance les prouesses du père Dupanloup, les malheurs du meunier ou les charmes de la cantinière.

L'après midi, quelques uns, prétendûment indispensables, reprenaient leurs occupations civiles, pendant que les autres mobilisés écoutaient, sans beaucoup d'enthousiasme, une quelconque théorie récitée par un sergent de l'active.

Ainsi notre instruction se poursuivait jusqu'en Mai 1915 où eut lieu le premier départ des réservistes.

La gare, pavoisée de drapeaux tricolores, était bien trop petite, ce jour là, pour contenir toute la foule des Français et des Annamites venus accompagner les partants. Ceux-ci, tout flambrants neufs, furent passés en revue par M. CHARLES, Résident Supérieur, puis dans une immense acclamation le train s'ébranla... ; BêN-Ngự. le canal de Phủ-Cam, An-Cừ, l'Ecran du roi, la Plaine des Tombeaux, vers quel destin étions-nous emportés et combien parmi nous reverraient ces paysages de Hué, si tranquilles, si ensorcelants.

En France, nous fûmes bien vite disséminés sur tous les points du front, et rares furent ceux qui se rencontrèrent au hasard des déplacements.

Le 2^e Régiment d'Infanterie Coloniale, auquel j'appartins pendant plus de trois ans, relevant le 42^e Colonial près de Belloy en Santerre en Août 1916, j'eus le plaisir d'être découvert par notre bon camarade Louis FAJOLLE, dont le frère ADRIEN venait d'être blessé grièvement, également dans la Somme, en Février 1916. Avec quelle joie nous vidâmes le quart (1) de l'amitié en évoquant notre Hué et tous les amis laissés là-bas.

Quelques jours après, au repos à Chuignes, je rencontrai DUPART, maintenant caporal-fourrier, toujours en forme, cachant une légère blessure à la tête sous un pansement qu'il portait, ma foi, crânement.

C'est là aussi, à Chuignolles, que je vis débarquer, un certain jour de Septembre 1916, le 16^e Bataillon d'O. N. S. (2) venant directement de Hué et commandé par le Capitaine DÉLÉTIE. Ma joie fut grande de m'entendre interpeller par des « Ông Lebélit » sympathiques et de reconnaître, autour des faisceaux de sacs, le planton de chez M. BOGAERT, un boy de la Maison Marin, des coolies-xe, quelques élèves du **Quốc-Học** ou de l'Ecole Pellerin. Pendant plusieurs jours, dans ma baraque Adrian, ce fut un défilé de Huéens venant constater *de visu* que M. LE BRIS, Professeur au Collège **Quốc-Học**, couchait comme eux par terre sur une brassée de paille. Vingt ans après ils doivent encore le raconter à leurs enfants (3).

On a longuement épilogué sur d'étranges cas de prescience. Certains soldats, dit-on, ont eu le pressentiment de leur mort avant de partir à l'assaut, et cette singulière divination a tourmenté horriblement leurs dernières heures, alors que tant d'autres fois ils avaient impunément traversé des tirs de barrage ou subi des bombardements inouïs, sans que jamais la confiance en leur bonne étoile ne les abandonnât.

(1) Pour ceux qui ne comprendraient pas, il est peut-être utile de préciser qu'un poilu rencontrant un ami se devait décemment de lui offrir un quart de vin rouge.

(2) O. N. S.: ouvriers non spécialisés.

(3) Le premier Annamite du contingent de Hué, tué à l'ennemi, fut **NGUYỄN-VĂN-THƯƠNG**, du village de **Thạch-Hàn (Hương-Trà)**, deux jours après l'arrivée du 16^e Bataillon à Chuignolles, le 20 Septembre 1916. Son nom ne figure pas sur le Monument aux Morts.



Le cas de GUILLEMIN est à ce sujet assez curieux. En Avril 1917, comme mon régiment passait par groupe le dangereux pont d'Euilly pour aller prendre les lignes devant Pessy, je fus abordé par le Sous-Lieutenant GUILLEMIN du 5^e Colonial qui s'était posté là dans l'assurance de m'y rencontrer.

Il voulait, me dit-il, revoir quelqu'un d'Annam avant la grande attaque, car sûrement il n'en reviendrait pas. Je plaisantai amicalement son idée fixe et fis de mon mieux pour atténuer son cafard ; nous évoquâmes Tourane, le Col des Nuages, Hué, tout ce qui pour nous, pauvres poilus, représentait la vie libre et heureuse, mais toujours son leit-motiv revenait : « Cette fois j'y resterai ». Son régiment prenant position devant Craonnelle, nous nous séparâmes à regret près de Cussy-Gény, en nous souhaitant mutuellement bonne chance.

Je ne devais plus le revoir

Lorsque la 15^e D. I. C. fut relevée, je m'enquis de lui et appris avec douleur qu'il avait été un des premiers tués de la C. M. 3 du 5^e Colonial, le 17 Avril à 6 h. 20 (1).

J'eus encore l'occasion d'être le dernier Huéen à voir l'Aspirant FORGEOT, Commis des Services Civils en Annam.

En fin Septembre 1918, notre régiment, le 2^e d'Infanterie Coloniale, tenait les tranchées devant Verdun dans le secteur relativement calme de Moulainville. Ceux qui n'étaient pas pris par leur tour de petit poste ou de créneaux, flanaient çà et là en quête de quelque distraction. FORGEOT, assis à l'entrée de sa sape, lisait tranquillement lorsque, brutalement, une rafale d'obus vint jeter le désarroi dans ce coin tranquille. Chacun se précipita dans son trou, pour réparaître quelques minutes après ; l'Aspirant était allongé sans connaissance, saignant du nez et des oreilles. Bien qu'aucune blessure ne fût apparente, il dut être transporté sur un brancard jusqu'au poste de secours, où je le vis quelques instants. Evacué sur l'Hôpital N° 78 à Montferand, il contracta presque aussitôt la grippe espagnole et mourut le 18 Octobre 1918.

De la grippe espagnole aussi mourut le soldat RUSSIER, Chef local du Service de l'Enseignement à Hué, parti volontaire, bien que très fatigué par un long séjour en Indochine, il arriva en France en pleine épidémie et fut emporté en quelques jours, le 17 Juin 1918, à l'Hôpital d'Auxerre.

(1) Chacun sait que le 17 Avril 1917 l'heure H fut 6 h. 15.

Qui connaît le martyr héroïque du Capitaine ALBRECHT, tué en Argonne, près de Vienne-le-Château, le 10 Août 1915 ? Les combats des 9, 10, 11 et 12 Août 1915, dans le secteur de Binarville à Vienne-le-Château, furent, au dire des anciens de ma Division, les plus durs de toute la guerre. Mon frère HENRI, Professeur au **Quốc-Học**, Sous-Lieutenant de réserve au 2^e Colonial, fut chargé de rétablir la liaison entre son régiment et un îlot de résistance du 6^e Colonial, dangereusement placé en avant de nos lignes ; il y réussit et trouva une poignée de poilus tenant par miracle, depuis 2 jours, sous un déluge de fer et de feu ; le Capitaine ALBRECHT, déjà blessé, grelottant de fièvre, les galvanisait de son courage farouche. Le soir venu, les deux officiers décidèrent de tenter un retour vers nos lignes ; à la file indienne, rampant sous les fusées éclairantes, faisant le coup de feu contre les ombres entrevues à gauche et à droite, un petit groupe seulement arriva jusqu'à nos petits postes ; le Capitaine ALBRECHT, mortellement blessé, était resté entre les lignes où son corps émacié par la souffrance fut retrouvé quelques jours après, à la suite d'une contre attaque heureuse.

DUMOUTIER, Payeur à la Trésorerie de Hué, parti comme engagé volontaire malgré ses 47 ans, périt dans le torpillage de la *Provence*, le 20 Février 1916, alors qu'avec son régiment, le 3^e Colonial, il partait pour Salonique. Des témoins rescapés ont raconté avoir vu le Sous-Lieutenant DUMOUTIER, porte-drapeau du régiment, sombrer avec le bateau, tenant dans ses bras, jusqu'au bout, l'emblème sacré que son Colonel lui avait confié.

Le Médecin-Major FISTIER, parti de Hué avec le premier détachement des soldats de l'active, en Novembre 1914, fut débarqué à Djibouti pour y remplacer un confrère malade. Je l'y retrouvai plusieurs mois après, rageant, pestant contre le mauvais sort qui l'avait empêché de joindre le front. En 1916 seulement il réussit à quitter les sables de Djibouti pour les boues de la Somme ; il devait presque aussitôt y trouver la mort.

Le Lieutenant HOURCADE et le Commandant MOREAU furent tués à la tête de leurs unités dans une de ces charges à la baïonnette de 1914 et de 1915 si meurtrières et pourtant souvent si vaines.

Le Lieutenant QUEIGNEC, Professeur à Hué, quelques jours seulement après son arrivée dans les tranchées du Bois-le-Prêtre, fut déchiqueté par un énorme *minen* tombé en plein sur son abri ; on ne trouva, paraît-il, presque rien de son corps.

Le Sous-Lieutenant LALANNE mourut à Salonique ayant eu les deux jambes amputées à la suite d'une blessure par gros éclat d'obus.

FUSTIER, Préposé des Douanes, disparut le 17 Février 1917 au cours du torpillage de l'*Athos*.

BERTRAND, Préposé des Douanes, blessé lors des premières attaques de 1914, fut fait prisonnier et mourut en Allemagne à l'Hôpital de Kindorff des suites de ses blessures.

DE VILLÈLE, également Préposé des Douanes, fut tué à l'ennemi trois jours seulement avant l'armistice, le 8 Novembre 1918.

Du Commis principal des Douanes CARBILLET, aucune nouvelle ; il disparut au cours de l'offensive de l'été 1918 ; un de ces infernaux 210 ou 305 contre lesquels aucun abri ne protégeait ? une sape effondrée ? un cadavre déchiqueté parmi les barbelés ? nul ne le saura jamais.

QUIJO disparut aussi lors de la bataille de Champagne, en Septembre 1915 ; son corps ne fut jamais retrouvé.

DESCAVES, Sous-Ingénieur des Travaux Publics à Hué, Capitaine d'Artillerie coloniale, fut tué à sa batterie le 12 Mai 1918 sur le front de l'Aisne. Il avait 49 ans.

DELAY, Adjoint-Technique des Ponts et Chaussées, fut tué, le 16 Avril 1917, tout près de Craonne.

RÉGNIER, Surveillant des Travaux Publics à **Quảng-Trị**, alla mourir à l'Hôpital de Mytilène des suites de nombreuses blessures reçues en 1917 sur le front de Salonique.

CHAUVEUR, Garde Principal de la Garde-Indigène, Lieutenant au 2^e Régiment d'Infanterie Coloniale, fut tué le même jour que le Capitaine ALBRECHT, le 10 Août 1915, à Fontaine-Houyette en Argonne.

DUJON, Commis des Douanes et Régies à Thanh-Hoá, soldat au 22^e Régiment d'Infanterie Coloniale, fut tué à Verdun le 9 Février 1916.

Le Sous-Lieutenant de la SUSSE, Administrateur des Services Civils, Délégué au Ministère de l'Intérieur à Hué, se trouvait en France, en congé, lorsque la guerre éclata. En Septembre 1914, il fut tué, en chargeant à la baïonnette à la tête de sa section de Chasseurs Alpins.

.....
Les nouvelles de ces morts successives semaient la tristesse parmi les Français restés, malgré eux, à Hué.

Ici, dans cette même salle du **Tân-Thor-Viện**, l'ordre du jour de chaque réunion prévoyait la lecture des quelques renseignements reçus des membres A. V. H. partis se battre. Avec émotion,

M. ORBAND, notre Président, commentait nos lettres, nos cartes postales mêmes, où un simple mot, disait nos pensées toujours fidèles à l'Annam, notre seconde patrie.

Le *Bulletin des Amis du Vieux Hué* nous fut d'ailleurs servi gratuitement pendant toute la durée des hostilités. Quelle joie et quel réconfort de recevoir ce messager venant directement de Hué, et comme dans les tristes sapes du front, à la lueur d'une chandelle fumeuse, les dessins de GRAS, les articles de notre cher Père CADIERE s'animaient d'une vie plus intense pour bercer jusqu'à l'oubli, nos soucis, nos peines, nos souffrances !



1919-1920, les poilus rescapés de l'horrible boucherie sont rentrés chez eux, tout désorientés d'y trouver un si grand calme après le mauvais cauchemar des longues années passées dans les tranchées. Les coloniaux, démobilisés enfin, regagnent au plus vite leur colonie d'origine, heureux de reprendre le paquebot pour leur pays d'adoption. Mais sait-on que l'Administration coloniale n'octroya aucun congé régulier à ses fonctionnaires anciens combattants ? Ayant été démobilisé à Kreusnach le 11 Mars 1919, je reçus quelques jours après, du Service Colonial de Marseille, l'ordre de me tenir prêt à partir par le premier paquebot de Mai. Heureusement une grève providentielle des Inscrits Maritimes retarda de quelques mois tous les tours de départ.

Marseille, Saigon, Tourane, Hué, enfin ; quelle joie de revoir tous les visages amis, tous les paysages familiers qui, si souvent dans les sapes de Verdun ou de la Somme, servirent de cadre à nos rêves de tendresse. Plusieurs anciens camarades du front sont déjà rentrés et le soir, au Cercle, les souvenirs de guerre sont les leit-motiv de nos conversations ; tant pis pour les oreilles que nous agaçons.

« Vous rappelez-vous ce matin du 16 Avril ? Et à Verdun en Février 16 ? Une nuit que j'étais en patrouille parmi les barbelés... etc. » — Et en imagination nous repartions pour ces régions lunaires du front où, dans le froid, la fatigue, la misère, nous fûmes les acteurs obscurs de la plus merveilleuse épopée de l'Histoire.

Mais parfois, dans le silence de nos conversations, accouraient en nos esprits les sinistres images des champs de bataille, corps mutilés, cadavres crispés, hommes criant de souffrance sous le fouet des éclats d'obus. Que de camarades brutalement fauchés, que d'amis à jamais

disparus ! Et parmi les coloniaux si insoucians de 1914, parmi ceux qui, avec nous, étaient partis pour la sanglante aventure, nombreux aussi étaient les manquants.

En ce pays d'Annam où les Français, presque tous fonctionnaires, changent si souvent de résidence, qui, dans dix ans, dans 20 ans, saurait encore les noms mêmes de ces obscurs martyrs ? A Hué, un monument se devait de perpétuer leur mémoire afin que les jeunes aient toujours sous les yeux l'exemple du sacrifice total des meilleurs d'entre leurs aînés. Tout de suite après la guerre, notre actif Président des A. V. H., M. ORBAND, nourrit le dessein de rendre tangibles les sentiments de reconnaissance des A. V. H. envers nos chers disparus. Si souvent, au cours des réunions mensuelles de 1914 à 1918, il avait évoqué le souvenir de ceux qui combattaient et adressé un suprême hommage aux membres de notre Société tombés sur le champ de bataille, qu'il lui sembla tout naturel d'aviver les bonnes volontés éparses, aussi bien dans le milieu annamite que dans le milieu français. Aidé de quelques mandarins, notamment de M. NGUYỄN-ĐINH-HOÈ, il eut tôt fait de rallier à lui tous les suffrages, et de transformer le projet primitif en celui d'un monument unique pour tous les Français et Annamites morts pour la France.

M. ORBAND rentra définitivement en France en Octobre 1919, touché par l'âge de la retraite ; mais son idée mûrit rapidement après que, le 24 Juillet 1919, un arrêté du Résident Supérieur en Annam eut désigné les membres d'une Commission chargée d'examiner les conditions dans lesquelles pourrait être érigé un monument commémoratif des fonctionnaires et colons de l'Annam morts au champ d'honneur.

Voici le texte de cet arrêté :

N° 971.

LE RÉSIDENT SUPÉRIEUR *p. i.* EN ANNAM

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Décret du 20 Octobre 1911 déterminant les pouvoirs des Chefs d'Administration locale en Indochine,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. — Une Commission composée de :

MM. le Résident Supérieur ou son délégué *Président ;*

BOGAERT. *Vice-Président ;*

MM. le Commandant de la Subdivision militaire territoriale de Hué	<i>Membre</i>
l'Ingénieur en Chef de la Circonscription territoriale de l'Annam	—
le Trésorier Particulier de l'Annam	—
le Directeur Local de la Santé en Annam	—
le Directeur de l'Enseignement Primaire en Annam	—
le Chef des Services Agricoles et Commerciaux de l'Annam.	—
le Chef du Service Forestier de l'Annam	—
le Chef du Service Zootechnique et des Epizooties de l'Annam.	—
le Sous-Directeur des Douanes et Régies à Tourane ou son délégué.	—
l'Ingénieur des Chemins de fer à Tourane ou son délégué	—

se réunira à Hué, sur la convocation de son Président, en vue de décider dans quelles conditions pourrait être érigé un monument commémoratif des fonctionnaires et colons de l'Annam morts au champ d'honneur.

Art. 2. — Le Directeur de l'Enseignement Primaire remplira les fonctions de Secrétaire de ladite Commission.

Art. 3. — Le Chef de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hué, le 24 Juillet 1919.

Signé : TISSOT

La première réunion eut lieu le 7 Novembre 1919.

Le procès-verbal de cette séance fut ainsi rédigé :

PROCÈS-VERBAL

des opérations de la Commission instituée par arrêté n° 971 du 24 Juillet 1919 du Résident Supérieur en Annam pour étudier les conditions dans lesquelles pourrait être élevé en Annam un monument aux « Morts au Champ d'Honneur ».

Séance du Vendredi 7 Novembre 1919.

Etaient présents : M. le Résident LABBÉ, président, remplaçant M. le Résident Supérieur TISSOT. — MM. BUTEL, D'THIROUX, LEFEBVRE, DUFAU, CASTAGNIE, Commandant LERICHE, LAN, DERVAUX, GUIBIER, DÉLÉTIE, BOGAERT, TUTIER, GAYET-LAROCHE.

A) — La Commission examine d'abord le sens dans lequel doivent être pris les mots : « Morts au Champ d'Honneur ». Doit-on comprendre dans ce nombre, ceux qui, mobilisés sont morts à l'entraînement (morts pour la France) ? ceux qui sont morts pendant la traversée ?

A l'unanimité il est décidé que le termesera pris dans son sens le plus général et conformément aux textes officiels existant à ce sujet.

B) — La Commission étudie ensuite la question suivante :

Faut-il deux monuments destinés, l'un aux Européens, l'autre aux Indigènes ?

Un membre de la Commission fait remarquer que cette question est liée à celle de l'emplacement et dépend aussi des sommes dont on pourra disposer.

Une discussion s'engage au sujet de l'emplacement futur. Diverses propositions sont mises en avant : cimetière européen — Citadelle — sortie du pont Clémenceau — terrain situé entre le pont et le marché — square situé devant l'hôpital (devant le bâtiment des Européens) — terrain attenant aux courts du tennis-club — terrain situé entre le pont Clémenceau et le débarcadère du Roi — colline dominant la gare — jardin situé devant la Résidence Supérieure, etc...

La Commission décide que chaque membre étudiera cette question et qu'elle sera discutée lors de la prochaine réunion.

Est mise aux voix la deuxième question : Faut-il ériger un seul monument, commun aux Européens et aux Indigènes ?

Après une très courte discussion, la Commission, à la majorité des voix, se prononce pour l'affirmative.

A l'unanimité des membres, il est également décidé que la Commission s'adjoindra quelques personnalités indigènes pour prendre part à ses délibérations.

C) — La troisième question étudiée est la suivante :

A qui incombera la dépense ? Est-ce au budget local ou général ? Sera-t-elle couverte par de simples souscriptions particulières ?

La Commission estime à l'unanimité qu'il y aura lieu de faire appel tout d'abord à des souscriptions, ce qui donne plus de valeur morale au geste, et que le budget pourra être appelé à venir en aide si nécessaire.

D) — Un membre de l'assemblée pose la question des sommes qu'il est permis d'escompter. Si l'on veut recourir à l'art d'un statuaire, il faudra faire appel aux artistes de France ; il convient dans ce cas de prévoir une dépense de 200 ou 300.000 francs pour le moins.

Ne vaut-il pas mieux d'autre part recourir uniquement aux ressources locales ?

Plusieurs membres font remarquer qu'on peut espérer réunir les 200 ou 300.000 francs nécessaires.

Un membre de la Commission propose qu'on utilise le bronze plutôt que le marbre que les variations atmosphériques détériorent et couvrent de taches et de moisissures.

Une discussion s'engage au sujet du genre de monument à élever. A l'unanimité des votants, la Commission décide qu'il y a lieu d'envisager :

Un monument sans statuaire pouvant être érigé avec les ressources du pays, ce qui évitera les lenteurs inhérentes à toute autre solution.

Pour les projets, un concours sera institué dans la Colonie et réservé uniquement aux Français et protégés français. Si les projets sont insuffisants, il pourra être fait appel à la Métropole.

Le but poursuivi, la somme disponible, l'emplacement choisi seront indiqués aux concurrents.

La Commission décide de se réunir à nouveau, en s'adjoignant des personnalités indigènes, le Samedi 15 courant à 10 heures, pour examiner plus particulièrement les points suivants :

Choix du terrain ;

Mode d'appel aux concurrents et examen des projets ;

Mode d'appel aux souscripteurs.

La séance est levée à 11 heures 15.

La Commission se réunit à nouveau le 26 Février 1920 ; voici le procès-verbal de cette séance :

PROCÈS-VERBAL

des opérations de la Commission instituée par arrêté n° 971 du 24 Juillet 1919 du Résident Supérieur en Annam pour étudier les conditions dans lesquelles pourrait être élevé en Annam un monument aux « Morts au Champ d'Honneur ».

Séance du 26 Février 1920.

Etaient présents : M. le Résident FOUQUE, Directeur des Bureaux, Délégué du Résident Supérieur en Annam ; MM. le Commandant LERICHE, RIEUS, D'KERANDEL, GAYET-LAROCHE, GUIBIER, DERVAUX, CASTAGNIEK, DUFU, VIDEAUX, NGUYỄN-ĐÌNH-HOÀ, NGUYỄN-DUY-TÍCH, DÉLÉTIE.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance.

1° Au sujet de l'interprétation des mots « *Morts au Champ d'Honneur* » et « *Morts pour la France* », à la suite d'un échange de vues entre ses membres, la Commission estime que la solution la plus logique est d'adopter l'interprétation légale donnée à ces termes en France. Lecture est donnée du texte de la loi du 2 Juillet 1915 qui la fixe.

La Commission décide à l'unanimité que le monument sera élevé à la mémoire des Français et des Indigènes morts pour la France dans les circonstances énumérées par cette loi.

Leurs noms seront, conformément à la loi, donnés par l'Autorité militaire auprès de laquelle toutes diligences devront être faites à cet effet.

2° Au sujet de l'emplacement du monument, le Président fait remarquer qu'outre la question du souvenir à entretenir, il serait excellent d'appeler

l'attention des jeunes générations sur l'union étroite des Français et des Indigènes pendant la Grande Guerre et leur sacrifice commun pour la cause de la civilisation et du progrès. Il propose en conséquence de choisir comme emplacement la berge du fleuve en face du Collège **Quốc-Học**. En allant ainsi chaque jour recueillir de la bouche de leurs maîtres européens les enseignements des sciences et de la culture occidentales, les élèves pourront sans cesse se souvenir des pages glorieuses que leurs aînés auront écrites dans l'histoire, côte à côte avec les Français.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La Commission propose également, comme deuxième emplacement pour le cas où les remblais à effectuer devant le **Quốc-Học** dépasseraient les prévisions actuelles, le jardin faisant suite aux courts du tennis, devant l'Hôpital Central. Mais la première proposition garde la priorité.

3^o Le Président propose, toujours dans le même but, que le monument affecte de préférence une forme traditionnelle susceptible d'attirer l'attention des indigènes et trouvant dans le paysage son cadre naturel. Il est d'avis qu'on érige une stèle où l'on gravera les noms des Français et des Indigènes d'Annam morts pour la France ; la stèle serait surmontée d'une coupole.

La dépense serait supportée entièrement par le Budget Local.

M. **NGUYỄN-ĐÌNH-HOÀ** fait remarquer que les stèles de grandes dimensions sont réservées aux Empereurs. Il y a pour leur érection des conditions spéciales concernant leurs dimensions, leur forme, etc... Il propose que la stèle soit remplacée par un écran de style local. Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Il est décidé qu'on ne fera appel aux souscriptions particulières que si l'on veut plus tard un monument plus grandiose. Mais il faut avant tout réaliser, et le budget local peut supporter les frais de ce monument tel qu'il est proposé, c'est-à-dire un écran surmonté d'un portique de stèle local supportant un toit pour le préserver.

4^o La question du concours à instituer pour les projets est discutée et réglée de la façon suivante :

Une Sous-Commission composée d'un délégué du Commandant d'Armes, d'un délégué des Travaux Publics, d'un délégué des Amis du Vieux Hué et d'un membre indigène, décidera s'il y a lieu, pour réaliser l'œuvre envisagée, de procéder par voie de concours ou de marché direct, et, le cas échéant, s'occupera de faire connaître le sujet du concours, le but poursuivi, le genre du monument à ériger, la somme à y affecter, ou de traiter avec l'entrepreneur qui lui paraîtra dûment qualifié. Elle sera dans les plus brefs délais informée à cet effet du montant des crédits réservés pour ce travail. Sa décision prise, elle la soumettra à l'approbation de la Commission. Après quoi, il lui appartiendra de surveiller l'exécution ; elle rendra compte de sa gestion à la Commission.

La Sous-Commission répartira entre ses membres les attributions qui lui sont dévolues, de choisir notamment un Président et un Trésorier au nom duquel les mandats seront établis et les factures acquittées.

La séance ouverte à 10 heures est levée à 10 h. 30.

Le Président ;

Signé : FOUQUE.

Le Secrétaire ;

Signé : DÉLÉTIE.

Les membres :

Signé : Commandant LERICHE, GUIBIER, D'KERANDEL, GAYET-LAROCHE, DERVAUX, DUFAU, VIDEAUX, NGUYỄN-ĐÌNH-HOÈ, NGUYỄN-DUY-TỊCH, CASTAGNIER.

La Sous-Commission instituée lors de la réunion du 26 Février se réunit à la Résidence Supérieure le 7 Avril 1920, sous la présidence de M. FOUQUE et décida ce qui suit :

PROCÈS-VERBAL

des opérations de la Sous-Commission instituée pour étudier les conditions dans lesquelles pourrait être élevé, à Hué, un « Monument aux Morts au Champ d'Honneur ».

Le 7 Avril 1920, à 15 heures, Messieurs BÉZY, Délégué du Commandant d'Armes, AUCLAIR, Délégué des Travaux Publics, COSSERAT, Délégué des Amis du Vieux Hué, et NGUYỄN-ĐÌNH-HOÈ, Tham-Tri au Cơ-Mật, se sont réunis à la Résidence Supérieure, sur la convocation de Monsieur FOUQUE, Président de la Commission du Monument aux Morts au Champ d'Honneur.

M. DÉLÉTIE, Secrétaire de la Commission, assistait à la séance.

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion tenue par la Commission le 26 Février 1920.

M. FOUQUE, Président, donne quelques explications complémentaires sur les attributions de la Sous-Commission et annonce que le Résident Supérieur ne fixera le montant des crédits réservés pour la construction du Monument, qu'après l'appel d'offres qui suivra le concours.

Après échange d'observations, MM. FOUQUE et DÉLÉTIE se retirent.

La Sous-Commission étudie alors les conditions à imposer aux dessinateurs qui prendront part au concours, elle propose, entre autres conditions, que le concours soit ouvert à tous les dessinateurs indigènes de l'Annam et que la date de remise des projets soit fixée au 15 Mai.

Un programme, approuvé à l'unanimité, est soumis au Président de la Commission qui fait connaître l'avis du Résident Supérieur : ne pas faire une publicité importante ; n'appeler au concours que les dessinateurs de Hué et de Tourane ; faire vite ; tenir compte de la saison des pluies ; ne pas

dépasser pour remblai, monument et toutes dépenses, la somme de cinq mille piastres.

La Sous-Commission, se basant sur ces indications, arrête le programme ci-après :

HUÉ -ANNAM

ÉRECTION D'UN MONUMENT A LA MÉMOIRE

D E S

MORTS AU CHAMP D'HONNEUR

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Il est ouvert à Hué, entre les dessinateurs indigènes, un concours public dans le but d'ériger à Hué un monument à la mémoire des Morts au Champ d'Honneur (Français et Indigènes).

Ce concours consiste en un projet dessiné et prêt à être immédiatement exécuté, comportant :

- a* — Une élévation géométrale
- b* — Un plan et une coupe
- c* — Un plan d'implantation.

Les dessins seront en couleurs et à l'échelle de cinq centimètres (0 m. 05) pour un mètre ; ils pourront être complétés par des croquis de détail, si les concurrents le jugent nécessaire.

Les projets devront être adressés avant le 1^{er} Mai 1920, dernier délai, au Président de la Sous-Commission du Monument aux Morts au Champ d'Honneur, à la Résidence Supérieure à Hué.

Conformément aux décisions de la Commission, le Monument devra affecter, de préférence, une forme traditionnelle susceptible d'attirer l'attention des Indigènes et trouvant, dans le paysage, son cadre naturel. A titre d'indication générale, il est signalé aux concurrents qu'un écran mesurant environ huit mètres (8 m. 00) de longueur et quatre mètres (4 m. 00) de hauteur, abrité par un portique de style local, d'aspect léger et surmonté d'un toit, donnerait satisfaction au programme de la Commission ; l'écran devra constituer le motif principal de l'ensemble.

Les concurrents réserveront au centre de leur composition un panneau pour l'inscription : « aux Morts au Champ d'Honneur », et, de chaque côté, d'autres panneaux pouvant contenir une centaine de noms environ.

Le Monument devra pouvoir être construit sur place et avec les moyens du pays.

Emplacement

Le Monument sera élevé au centre d'un square projeté, entre la rue Jules-Ferry et la rivière de Hué, dans l'axe de l'entrée principale du Collège Quốc-Học.

Ce terrain sera remblayé au niveau de la rue Jules-Ferry.

Les 4 angles seront marqués par des pylônes en maçonnerie qui font également partie du projet.

Primes et jury

Les projets seront anonymes. Chacun portera dans l'angle supérieur gauche, une devise, maxime ou proverbe. Le nom de l'auteur et son adresse se trouveront dans une enveloppe blanche opaque, fermée, et annexée au projet. La devise sera reproduite sur l'enveloppe, à l'exclusion formelle de toute autre indication.

Après jugement, les projets, dans leur ordre de classement, seront exposés pendant deux jours dans le vestibule des Bureaux de la Résidence Supérieure.

Les projets seront jugés, avant le 3 Mai 1920, par les membres de la Sous-Commission du Monument aux Morts au Champ d'Honneur.

Le concurrent classé le premier aura son projet exécuté, et touchera une prime totale définitive de quatre-vingts piastres.

Des primes dites de dédommagement de cinquante et vingt piastres seront respectivement données aux projets classés deuxième et troisième.

Le Jury se réserve le droit de ne décerner les primes ci-dessus qu'aux concurrents l'ayant réellement mérité ; il pourra supprimer l'une ou l'autre des places et, par suite, des primes, s'il ne trouve pas dans les envois des projets ayant une valeur suffisante.

Les opérations terminées, il sera procédé à la mise en exécution du projet au moyen d'un appel d'offres.

Les concurrents pourront retirer leurs œuvres dès la fermeture de l'Exposition publique. Exception est faite pour le projet classé premier qui devient propriété de la Commission.

Hué, le 10 Avril 1920

Les Membres de la Sous-Commission.

Ce programme, tiré à 30 exemplaires, est adressé pour affichage à la Résidence Supérieure, au Gouvernement Annamite, aux Chefs

des Services locaux et généraux, il la Résidence de **Thừa-Thiên**, à la Résidence-Mairie de Tourane et à la Chambre de Commerce de Tourane.

Les questions de détails furent étudiées quelques jours après, le 21 Avril ; le procès-verbal de la séance fut le suivant :

PROCÈS-VERBAL

des opérations de la Sous-Commission instituée pour étudier les conditions dans lesquelles pourrait être élevé, à Hué, un « Monument aux Morts au champ d'Honneur ».

Le 21 Avril 1923 à 15 heures, Messieurs BÉZY, AUCLAIR, COSSERAT et NGUYỄN-ĐÌNH-HOÀ, se sont réunis, 1^o — pour arrêter la question du remblai du terrain ; 2^o — pour désigner un Trésorier.

1^o — *Remblai du terrain* — Monsieur AUCLAIR a fait lever les profils du terrain en face l'entrée principale du Collège Quốc-Học. Il résulte de ces levés que le remblaiement au niveau de la rue Jules-Ferry, d'une bande de terrain de 30 mètres de largeur nécessitera un cube de sable de 4.000 m³ environ ; qu'il faudra 5.200 m³ pour une largeur de 40 mètres et 6.300 m³ pour une largeur de 50 mètres, la longueur étant fixée à 70 mètres du trottoir, ce qui correspond à l'alignement de la balustrade du jardin de la Société Sportive.

La Sous-Commission estime que le crédit mis à sa disposition doit surtout servir à la construction du Monument et non à la création d'un jardin, et que par conséquent la partie de terrain à remblayer par ses soins doit se limiter à une plate-forme suffisante pour asseoir le Monument et pour y accéder.

En conséquence, elle décide que la plate-forme aura une largeur de 40 mètres (20 m. de chaque côté de l'axe) et une profondeur égale à partir de l'alignement côté rivière, la voie d'accès entre la rue et la plate-forme aura 10 mètres de largeur.

Il est bien entendu que les travaux confortatifs (mur de soutènement côté rivière, balustrade, consolidation du remblai sur les côtés, etc.) ne rentrent pas dans les attributions de la Sous-Commission, car alors il ne resterait plus qu'une somme insignifiante pour le Monument (le remblai seul devant revenir à un millier de piastres).

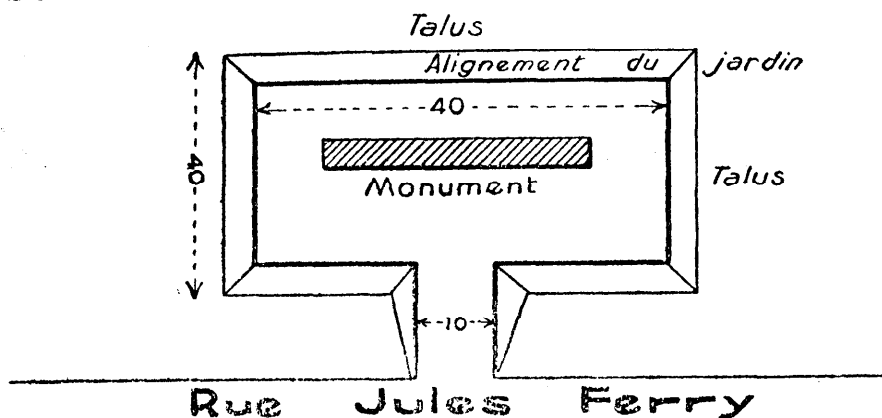
Elle prie M. AUCLAIR, qui accepte, de procéder à un appel d'offre et de faire entreprendre, le plus tôt possible, le remblaiement du terrain dans les limites ci-dessus indiquées. Toutefois, si les crédits le permettent, le remblai sera continué, après achèvement du Monument, et jusqu'à épuisement de la somme mise à la disposition de la Sous-Commission.

2^o Elle estime inutile de choisir un Président et désigne M. AUCLAIR comme Trésorier.

Un exemplaire du présent procès-verbal sera adressé à Monsieur le

Résident Supérieur pour approbation, avant exécution, des décisions ci-dessus indiquées.

RIVIÈRE DE HUÉ



Fait à Hué, le 21 Avril 1920.

Signé : AUCLAIR.

Signé : COSSERAT,

Signé : BÉZY

Signé : NGUYỄN-ĐÌNH-HOÈ

Enfin, le 3 Mai, la Sous-Commission citée plus haut procéda à l'examen des projets remis par les concurrents. Voici le compte rendu de la réunion.

PROCÈS-VERBAL

des opérations de la Sous-Commission pour l'érection d'un « Monument aux Morts au Champ d'Honneur ».

Conformément aux décisions prises le 21 Avril 1920, la Sous-Commission s'est réunie le 3 Mai à 9 heures pour procéder à l'examen des projets.

Quatre projets ont été déposés.

Ils portent comme devise :

N° 1.

N° 2 S D K T.

N° 3 Thân gởi nơi chiến địa tên ghi ở nước nhà.

Le N° 4 est signé Tôn-Thất Cơ.

La Commission procède à l'examen des projets et décide de les classer dans l'ordre suivant :

Premier — Numéro 3.

Deuxième — Numéro 2.

Troisième — Numéro 1.

Quatrième — Numéro 4.

La Commission procède pour les trois premiers à l'ouverture des plis renfermant les noms des concurrents.

L'auteur du projet N° 3, classé premier, est M. TÒN-THẮT SÁ, Professeur de dessin à l'Ecole Professionnelle de Hué, qui recevra la prime de 80 \$ 00 prévue au programme et dont le projet sera exécuté.

Le projet N° 2, classe deuxième, a été présenté par un groupe de dessinateurs de l'Ecole Professionnelle de Hué, qui recevront la prime de 50 \$ 00 (1).

L'auteur du projet N° 1, classé troisième, est M. NGUYỄN-HỮU-DÁI dessinateur au service des Travaux Publics, qui recevra la prime de 20 \$ 00.

La Commission procède ensuite à l'examen des offres pour le remblaiement du terrain, ces offres sont indiquées ci-après :

MM. BÙI-TÂN	0 \$ 18 le mètre cube	
TÒN-THẮT BẮNG	0 195	—
BÙI-HUY-TÍN	0 23	—
G O U D E M E N T	185	—
C O U D O U X	0 20	—

Le cube de terre à fournir étant de 5000 m³ environ, c'est une dépense de 900 \$ 00 qu'il y a lieu d'engager.

Conclusions

La Sous-Commission a l'honneur de demander à M. le Résident Supérieur de bien vouloir :

1° approuver le jugement du concours et faire mandater au nom de son Trésorier, M. AUCLAIR, la somme de 150 \$ 00 pour paiement des primes accordées aux lauréats.

2° approuver l'appel d'offres concernant le remblai, autoriser l'exécution immédiate de ce travail par M. BÙI-TÂN, et faire mandater au nom du Trésorier, la somme de 900 \$ 00 pour le règlement.

(1) Ce projet N° 2 était plus artistique que le projet N° 3, mais pouvait-on récompenser d'abord les élèves puis ensuite le professeur ?

En vérité son auteur était encore M. TÒN-THẮT SÁ, qui demanda aux élèves qui l'avaient aidé de signer à sa place.

M. AUCLAIR fournira les justifications d'usage.

La Sous-Commission procédera dans le plus bref délai à un appel d'offres pour la construction du Monument.

Huế, le 3 Mai 1920

Signé : AUCLAIR

BÉZY

COSSERAT

NGUYỄN-ĐÌNH-HOÈ

Approuvé :

Huế, le 14 Mai 1920

Le Résident Supérieur p. i. en Annam

Signé : TISSOT.

Le projet de M. TÔN-THẤT SA ayant été primé et accepté, le remblai fut immédiatement commencé par les soins de M. BÙI-TÂN, entrepreneur.

Le 12 Mai, la Sous-Commission, composée de M. AUCLAIR, BÉZY, COSSERAT et NGUYỄN-ĐÌNH-HOÈ, étudia les appels d'offres des entrepreneurs appelés à concourir pour la construction du Monument.

CONSTRUCTION D'UN MONUMENT AUX MORTS

PROCÈS-VERBAL DE LA SOUS-COMMISSION

Le procès-verbal de la séance du 3 Mai 1920 donne le résultat du concours, celui de l'appel d'offres pour le remblaiement du terrain, demande le mandatement de la somme de 150 \$, pour paiement de primes, de celle de 900 \$, pour règlement du remblai et annonce que la Sous-Commission procédera à un appel d'offres pour l'exécution du Monument. Ce procès-verbal a été soumis, le Samedi 8 Mai, à la Commission qui l'a adopté à l'unanimité.

M. FOUQUE Président de la Commission, a autorisé l'exécution du remblai. Ce travail a été entrepris immédiatement.

Comme suite à l'approbation des propositions de la Sous-Commission, celle-ci s'est réunie le 12 Mai pour recevoir les offres des entrepreneurs indigènes appelés à concourir pour la construction du Monument.

Deux concurrents ont présenté des devis.

M. VIÊN

et MM. BÙI-TÂN et TÔN-THẤT BẰNG association.

Les offres sont indiquées ci-après :

M. VIÊN	10.735 \$ 00
MM. BÙI-TÂN et TÔN-THẤT BẰNG	10.283 57

Le montant de ces devis dépasse sensiblement le crédit accordé par M. le Résident Supérieur, mais M. AUCLAIR consulté estime qu'il n'y a pas exagération étant données l'importance du Monument projeté et les difficultés spéciales d'exécution.

La Sous-Commission, devant les demandes qui lui seront faites pour arriver à une réduction des dépenses et dans le but de gagner du temps, décide d'examiner immédiatement cette question.

Le projet primé comporte une première plate-forme de 30 m x 17 établie à 1 m. 20 au-dessus du terrain remblayé ; cette première plate-forme est carrelée et limitée par une balustrade décorative construite sur un mur de soubassement de 100 m. de développement ; sur cette première plate-forme est élevée une seconde, à 0 m 70 au-dessus, et sur laquelle est construit le Monument. Si l'on tient compte de la nature du terrain et des fondations importantes qu'il est indispensable de construire, il est facile de voir que la première plate-forme rentre pour une part importante dans le montant des devis et que sa suppression réduirait sensiblement les dépenses.

Les concurrents présents à la discussion sont invités à revoir leur devis dans les conditions ci-dessus indiquées et présentent les offres ci-après :

M . VIÊN. 7.032 \$ 75

M M . BÙI-VĂN-TÂN et TÒN-THẤT BĂNG. 6.534 65

La Sous-Commission ne propose aucune modification au projet primé et accepté par la Commission, elle émet le vœu que le projet soit exécuté en entier.

A l'heure actuelle la situation se présente ainsi :

Crédit accordé par le Résident Supérieur 5.000 \$ 00

Dépenses engagées pour remblai 900 \$

pour primes 150 \$ 1.050 00

reste pour Monument 3.950 \$ 00

Montant du devis après appel d'offres 10.283 \$ 57-1^{er} cas

ou 6.534 63-2^e cas

Ci-dessous un chéma indiquant les 2 solutions.

La Sous-Commission sollicite une décision du Résident Supérieur.

Huế, le 14 Mai 1920

Soumis, avec avis favorable,
à l'approbation
de M. le Résident Supérieur :

Signé : BÉZY
AUCLAIR
COSSERAT
NGUYỄN-ĐÌNH- HỒ

*Le Directeur des Bureaux,
Président de la Commission,*

Signé : FOUQUE.

Vu et approuvé :

Huế, le 1^{er} Juin 1920

Le Résident Supérieur en Annam,

Signé : H. TISSOT

Enfin tous les travaux de la Sous-Commission ayant été approuvés par la Commission plénière dans sa séance du 12 Mai 1920, puis acceptés par le Résident Supérieur, les entrepreneurs, caïs et ouvriers se mirent immédiatement à l'ouvrage ; l'activité du chantier ne se ralentit pas un instant malgré le dur été de 1920, et le 18 Septembre 1920, le Monument aux Morts étant achevé, il en fut fait remise au Résident Supérieur ainsi que l'atteste le procès-verbal suivant :

CONSTRUCTION D'UN MONUMENT AUX MORTS AU CHAMP D'HONNEUR A HUÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SOUS-COMMISSION

La Sous-Commission désignée à la suite des décisions prises par la Commission dans sa séance du 26 Février 1920 avait reçu mission :

- 1° de procéder à un concours pour l'établissement du projet ;
- 2° de procéder à un appel d'offres pour la construction ;
- 3° de surveiller l'exécution du Monument et d'en régler les dépenses.

Par procès-verbal du 21 Avril, la Sous-Commission a arrêté les conditions de remblaiement du terrain choisi par la Commission et a désigné M. AUCLAIR comme Trésorier.

Par procès-verbal du 3 Mai, la Sous-Commission a rendu compte du résultat du concours qu'elle avait organisé et a demandé l'approbation de l'appel d'offres pour le remblai. Ce procès-verbal a été approuvé le 14 Mai par M. le Résident Supérieur.

Le remblai du terrain a été exécuté par M. BÙI-TÂN, la dépense (900 \$) a été réglée par M. AUCLAIR qui a adressé, le 28 Août, à la Résidence Supérieure (2^e Bureau) les justifications nécessaires.

Les travaux de construction du Monument ont été confiés, après appel d'offres, à MM. BÙI-TÂN et TÔN-THẤT BẰNG dont le devis s'élevait à 10.283 \$ 57.

Par arrêté N° 744 du 8 Juin, le montant des dépenses a été fixé à 10.000 \$ 00.

Les travaux sont terminés, les métrés et décomptes définitifs ont été acceptés par les entrepreneurs, le montant total des dépenses s'élève à 9.991 \$ 63.

M. AUCLAIR a fait parvenir à la Résidence Supérieure (2^e Bureau), le 18 Septembre, les pièces justificatives de l'emploi de cette somme (métré, décomptes provisoire et définitif, acquits des entrepreneurs).

La Sous-Commission tient à faire remarquer que par suite d'une sérieuse étude des parties principales de la construction, des économies sensibles sur les évaluations des entrepreneurs ont été réalisées et qu'elle a pu faire

exécuter, sans dépasser le crédit autorisé, les travaux supplémentaires ci-après : gazonnement des talus, revêtement en maçonnerie, rejointoyée de la base des talus, mur de soutènement avec balustrade côté rivière, rampe en maçonnerie et escalier permettant l'accès au Monument par la rivière, aménagement du terrain arrière.

La Sous-Commission a terminé la mission qui lui avait été confiée, elle croit avoir fait tout le nécessaire pour réaliser le programme qui lui avait été fixé par M. le Résident Supérieur et par la Commission.

Les soussignés, AUCLAIR, COSSERAT et NGUYỄN-ĐÌNH-HOÈ, membres de la Sous-Commission, ont l'honneur de faire remise du Monument à M. le Résident Supérieur.

Huế, le 18 Septembre 1920.

Signé : AUCLAIR, COSSERAT, NGUYỄN-ĐÌNH-HOÈ.

Pendant ce temps, l'Administration supérieure avait fait diligence pour rechercher dans tous les dépôts des Isolés coloniaux de l'Indochine et dans toutes les provinces du Trung-Kỳ, les noms des Français et des Annamites originaires de l'Annam et dont les noms seraient susceptibles de figurer sur le Monument aux Morts.

Le 9 Avril 1920, M. TISSOT, Résident Supérieur à Huế, adressa la lettre suivante au Général Commandant Supérieur des Troupes de l'Indochine à Hanoi.

Huế, le 9 Avril 1920

Le Résident Supérieur p. i. en Annam au Général de Division, Commandant Supérieur des Troupes du Groupe de l'Indochine,

Hanoi.

La Commission chargée d'examiner les conditions dans lesquelles pourrait être érigé un Monument aux Français et Indigènes de l'Annam « Morts pour la France » au cours de la Grande Guerre, a exprimé le désir de posséder la liste de ces glorieux disparus dont les noms doivent être gravés sur le Monument.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir demander aux dépôts des Isolés et corps de troupes intéressés, dépôts des Isolés de Tourane, Haiphong et Saigon, Régiments Indochinois et Européens de la Colonie, d'établir dans le plus bref délai possible la liste en question et de me la faire parvenir sous le timbre suivant : Résident Supérieur en Annam, Commission du Monument aux Morts pour la France.

Deux listes seraient nécessaires : l'une concernant les Indigènes tirailleurs et ouvriers, l'autre concernant les Européens, soit qu'ils aient été affectés en Annam au 9^{ème} Colonial, soit qu'ils aient été appelés à servir dans des corps

de troupes indochinoises ou européens stationnés hors de l'Annam, soit qu'ils aient été versés dans les formations indigènes de volontaires, tirailleurs et ouvriers.

Pour les uns et pour les autres, il serait utile de connaître la date du décès et le lieu d'origine.

Ce même jour, tous les Résidents chefs de province et tous les Chefs des Services locaux furent priés d'établir une liste des Européens et des Indigènes de leur province ou de leur Service « morts pour la France ».

NOTE POSTALE CIRCULAIRE

Huế, le 9 Avril 1920

Le Résident Supérieur en Annam à Messieurs les Résidents chefs de province, le Maire de Tourane, les Délégués de Phanrang, Sông-Cầu et Banmethuot, les Chefs des Services locaux et les Représentants des Services généraux.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire établir, dans le plus bref délai et aussi exactement que possible, la liste des Européens et des Indigènes de votre province ou de votre Service « morts pour la France ».

L'interprétation à donner à l'expression « Morts pour la France » a été définie par la Loi du 25 Octobre 1919, articles 1 et 2, promulguée par arrêté du Gouverneur Général du 17 Janvier 1920 (J. O., 1920, p. 95).

Deux listes devront être établies séparément, l'une comprenant les noms des Européens, colons ou fonctionnaires, l'autre concernant les Indigènes, ouvriers ou tirailleurs. Dans l'une et l'autre, la date du décès et le nom de la province d'origine ou du Service seront autant que possible indiqués.

Ces listes seront remises à la Commission chargée de me présenter des propositions en vue de la construction d'un Monument destiné à commémorer la mémoire des Européens et Indigènes « morts pour la France » pendant la guerre.

Signé : H. TISSOT.

De toutes parts les renseignements affluèrent et la liste définitive devant être gravée sur le Monument fut arrêtée par les soins de la Commission du Monument aux Morts. (1)

Je crois utile de rappeler ici certains chiffres attestant l'aide militaire de l'Indochine à la France pendant la Grande Guerre.

Bien qu'en certains coins excentriques quelques actes de piraterie, quelques essais de soulèvement dus à d'anciens rebelles, mirent le

(1) Voir la liste à la fin de cet article.

Haut Commandement dans l'obligation d'organiser quelques expéditions répressives (Sam-Neua ; Song-La ; Phon Saly ; Thái-Nguyên ; Binh-Liêu), l'Indochine put rendre à la Métropole 1.309 Français civils mobilisés ainsi que 6.000 officiers et hommes de troupe de l'armée active.

Mais il est bon de savoir que 92.411 Annamites, tous volontaires, s'embarquèrent pour le lointain **Đài-Pháp**, apportant aux armées alliées l'aide précieuse de leur bonne volonté et de leur esprit de discipline.

Ce total d'Indochinois se répartit ainsi :

4.800 combattants ;

24.272 soldats appartenant aux 15 Bataillons d'Étapes (Zone des Armées) ;

9.019 Infirmiers Coloniaux ;

5.339 Ouvriers d'Administration Coloniale ;

48.981 Travailleurs militaires, dans les usines de l'intérieur.

Les combattants appartenirent aux 4 Bataillons de Marche Indochinois, les 1^{er}, 2^e, 7^e et 21^e ; les deux premiers furent dirigés sur l'Armée d'Orient, les 7^e et 21^e Bataillons tinrent les tranchées sur le front français. Tous furent engagés dans des actions pénibles et tous, malgré, le froid, les obus, les balles, les gaz même, firent vaillamment leur devoir en dignes fils des anciens guerriers de GIA-LONG et de MINH-MANG.

Le Chemin des Dames (1917), les Vosges, Reims, le Col de Krusova, Véliterna, Cafa Cjarparit, autant de noms de batailles qui résonnent encore dans la mémoire de nos camarades, anciens combattants annamites.

Sait-on aussi que le Général MANGIN, lors de la reprise du fort de Douaumont le 23 Octobre 1916, fit l'honneur à une compagnie annamite de participer à l'assaut près des Zouaves et de la Légion Etrangère ?

La 4^e Compagnie du 6^e Bataillon d'Étapes fut ainsi la 1^{er} unité à combattre sur le front français. Ce n'est en effet que plusieurs mois après que les premiers Bataillons de Marche Indochinois arrivèrent du Tonkin.

Hélas, beaucoup trop d'entre eux sont restés là-bas dans les humbles cimetières du front. Les listes officielles, établies par les soins de l'autorité militaire, totalisent le nombre très élevé pour l'Annam de 1.106 morts, chiffre qu'il serait bon de voir graver sur l'Ecran

funéraire pour que celui-ci ne soit plus le Monument de quelques uns seulement. La province de **Phú-Yên**, par exemple, perdit 129 volontaires pendant la Grande Guerre, soit comme Tirailleurs soit comme Ouvriers ; or, un unique nom, celui du Tiraillleur **Hồ-Huông**, figure sur le Monument aux Morts. N'y a t-il pas là une omission regrettable ?

Et cependant, ce nombre de 1.106 absents est sûrement au dessous de la vérité, car quelques commandants de Dépôts des Isolés Coloniaux en Indochine prirent l'expression « Morts pour la France » dans le sens de « Tués à l'ennemi », et leurs listes, celle du Dépôt N° 3 de Tourane en particulier, furent de ce fait très incomplètes.

J'ai confronté tous ces documents avec ceux que les Résidents de chaque province fournirent à la Résidence Supérieure, et je peux déduire que le nombre total des soldats, originaires d'Annam, morts en Europe de 1914 à 1918 est d'environ 1.500.

On reste confondu devant ce nombre élevé de morts, et l'on éprouve une immense tristesse en pensant que tant d'hommes innocents sont allés mourir loin de chez eux, sans trop rien comprendre à l'épouvantable drame dans lequel ils se trouvaient engagés.

La tuberculose fit ses ravages parmi ces hommes des tropiques ; la grippe espagnole en terrassa un grand nombre ; les « péris en mer » sont plus d'une centaine ; mais cependant très nombreux sont ceux qui moururent des suites de blessures reçues dans la Zone des Armées.

Dans tous les cimetières militaires de France, les dépouilles des enfants d'Annam sont mêlés aux ossements des enfants de France, donnant ainsi au problème de l'association franco-annamite son sens le plus précis et le plus émouvant.

Tous ces jeunes Annamites, avant de mourir loin des visages aimés loin de leurs si tranquilles villages, auront eu, hélas, l'atroce vision de leur corps pour toujours enfoui dans un sol étranger. (1)

(1) Après la guerre, le « Souvenir Indochinois » qui groupe, en outre des autorités les plus marquantes annamites et françaises, un grand nombre de coloniaux retraités ayant gardé la nostalgie de notre Indochine, a entrepris de rassembler les tombes éparses des Annamites morts en Europe.

Ainsi cinq mausolées, réunissant 1.161 corps, ont été édifiés à Marseille, à Bergerac, à Aix-en-Provence, à Montpellier et à Tarbes.

Les tombes groupées dans les cimetières de Bassens, Angoulême, Blagnac, Bordeaux, Castres, Castelsarrazin, Condéran, Fréjus, Pamiers, Pau, Salies-

Quel désespoir à cette certitude de l'absence de leurs mânes désolés, du « **khám** » familial, sans jamais la douce mélodie des prières du soir, sans jamais le parfum si pénétrant des « **cáihương** » de santal.

« Qui oserait résister à cette plainte émouvante qui s'élève dans la nuit solitaire sous les cieux voilés du Nord ?

« Pour qui sait la malédiction qui, en Annam, pèse comme au temps d'Homère sur les âmes de ceux qui sont privés de sépulture, quelle tristesse renferme cet appel véhément qui nous vient des brumes de l'Occident ? » (MALLERET).



Le Monument aux Morts fut inauguré le 23 Septembre, et donna lieu à une manifestation imposante à laquelle participèrent les plus hautes autorités administratives d'Indochine. Profitant, en effet, du passage à Hué de M. PAINLEVÉ, ancien Ministre de la Guerre en 1917, ancien Président du Conseil des Ministres, notre Résident Supérieur, M. TISSOT, lui demanda d'accepter la Présidence de cette cérémonie, ce qu'il fit de bonne grâce.

Il y avait, ce jour-là, autour du Monument, le Gouverneur Général LONG, le Résident Supérieur COGNACQ, Directeur Général de l'Instruction Publique en Indochine, le Résident Supérieur TISSOT, les Chefs de Services, les anciens combattants, tous les Français de Hué. Un grand nombre d'anciens combattants annamites avaient tenu également à être présents et se tenaient au garde à vous, sur deux rangs, au pied des escaliers menant au cénotaphe.

du-Salat, Sendets, Toulouse, ainsi que de Zagreb (Yougoslavie), sont au nombre de 1.019.

Il reste encore dans la Zone des Armées environ 500 corps isolés.

Indépendamment des grands mausolées, le « Souvenir Indochinois » a édifié dans le principal cimetière de Toulouse un Monument commémoratif dont le motif central est la statue du « Soldat annamite victorieux », du sculpteur CHARLES BRETON.

D'autre part, dans la Chapelle de la Société des Missions Etrangères, rue du Bac, une large plaque de marbre ornée d'une belle décoration a été érigée à la mémoire des Annamites catholiques morts en France.

Enfin, une grande stèle, œuvre de M. LICHTENFELDER, repose sur un puissant soubassement de granit, au Jardin colonial de Nogent-sur-Marne, tout à côté du Temple Annamite.

Tous les ans, au Têt et le 2 Novembre, jour de la fête des Morts, tous ces monuments, tombes ou mausolées, sont fleuris par les soins du « Souvenir Indochinois ».

Sa Majesté **KHAI-ĐINH** arriva peu après, en grand costume d'apparat, sa voiture encadrée de pittoresques cavaliers habillés de rouge, et, quand la Marseillaise eut pris fin, le cortège officiel monta les escaliers d'honneur, fit le tour de l'Ecran funéraire, chacun déposant au passage au pied du Monument, des couronnes ou des gerbes de fleurs cravatées de rubans tricolores, ou de rubans jaunes, couleurs de la Cour d'Annam.

Comme les discours sont rituels en pareille solennité, M. TISSOT, après les remerciements d'usage, rappela le sacrifice douloureux du pays d'Annam et la gloire qui, cependant, en résultait pour nous tous ; (1) il répéta les paroles prononcées par le Ministre des Colonies Albert SARRAUT lors de l'inauguration du Monument du Souvenir Indochinois à Nogent-sur-Marne :

« En aidant les fils de la France à faire triompher la cause du droit, nos frères annamites ont contribué à fixer les destinées de leurs pays. Avec la France plus grande, c'est l'Annam aussi plus grand ».

Le Président PAINLEVÉ, en une heureuse improvisation répondit au Résident Supérieur en Annam ; sa diction familière, calme, ses phrases harmonieuses, riches de sens, firent une profonde impression sur les auditeurs :

« Nous pouvons, dit-il, par delà les tombeaux, leur donner l'assurance qu'en mourant pour la France, ils sont morts à la fois pour le salut immédiat du droit et de la liberté et pour la réalisation future de la fraternité humaine. »

Puis la troupe défila, l'arme sur l'épaule, tête à gauche, au rythme d'un pas redoublé joué à pleins cuivres par les musiciens de la fanfare royale. La cérémonie d'inauguration était achevée.

Depuis lors, nombre de revues, de présentations, de remises de décoration ont eu lieu sur cette esplanade.

Le Maréchal JOFFRE, le Ministre des Colonies REYNAUD, de passage à Hué, allèrent, selon le rituel d'usage, déposer quelques fleurs au pied du Monument.

(1) L'inscription portée au frontispice est la suivante :

La France
Aux Français d'Annam et aux Annamites
Morts pour la Patrie

(1914-1918)

Lors des travaux de la Commission, il fut seulement question d'un Monument aux Morts pour la France, ou aux Morts au Champ d'Honneur. Au dernier moment, M. AUCLAIR donna l'ordre de graver la formule ci-dessus.

Quand le 10^e Régiment d'Infanterie Coloniale fut reconstitué (1), sous les ordres du Colonel BEAUFRÈRE, et remplaça à Hué le Bataillon Mixte de l'Annam, le premier geste du régiment fut de venir saluer les Morts glorieux de la Grande Guerre. Les anciens de Hué gardent encore le souvenir de ce défilé de grand style avec deux musiques militaires, miliciens de la Garde Indigène, « *hnh* » royaux, soldats du 10^e, tanks et compagnie de mitrailleuses.

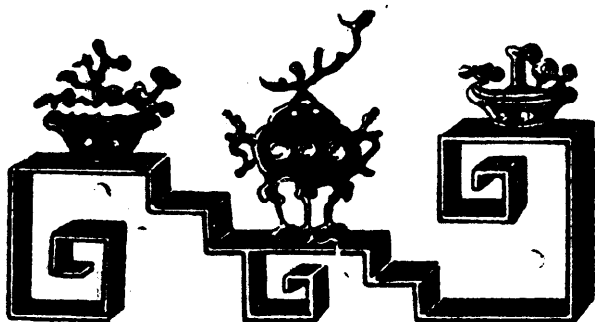
Plusieurs fois par an, en particulier le 14 Juillet, le 2 Novembre, fête des Morts, et le 11 Novembre, fête de l'Armistice, les Français et les Annamites viennent pieusement se recueillir près de nos glorieux disparus.

Puis, la foule partie, les soldats éloignés, le Monument aux Morts reprend sa physionomie habituelle, toute de calme et de poésie.

Hiératiques, les grands dragons à cinq griffes, veillent au repos de nos anciens camarades, et leurs grimaces de colère éloignent à jamais de ces lieux sacrés les génies du mal, de la destruction, de l'oubli.

Un écolier psalmodiant une leçon mal sue, le murmure attendri du vent dans les hauts filaos, le chant d'une sampanière tout à côté sur le Fleuve des Parfums, meublent seuls le silence religieux de ce champ des Morts.

Et le soleil, se couchant derrière les montagnes de l'Ouest, va porter aux mânes errantes des Annamites, morts en Europe, sa dernière vision du pays d'Annam, un immense « Kim-Khánh » d'Honneur sur lequel leurs noms, gravés couleur de sang, rappellent aux vivants le souvenir de leur sacrifice.



(1) Il avait été dissout le 31 Octobre 1914.

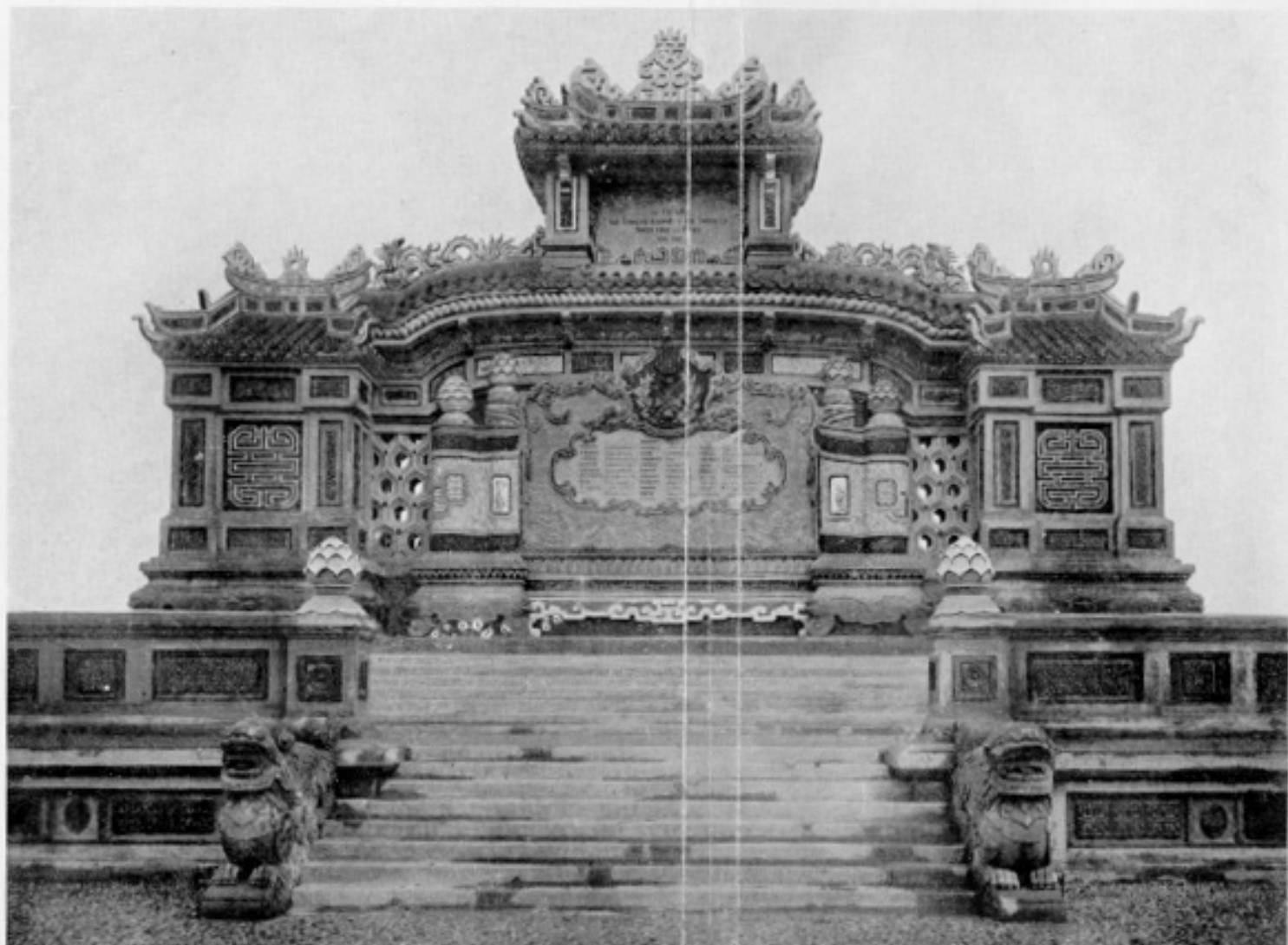


Planche XLV. — Le Monument aux Morts de Hué.



Planche XLVI. — Un groupe de mobilisés, à Hué.

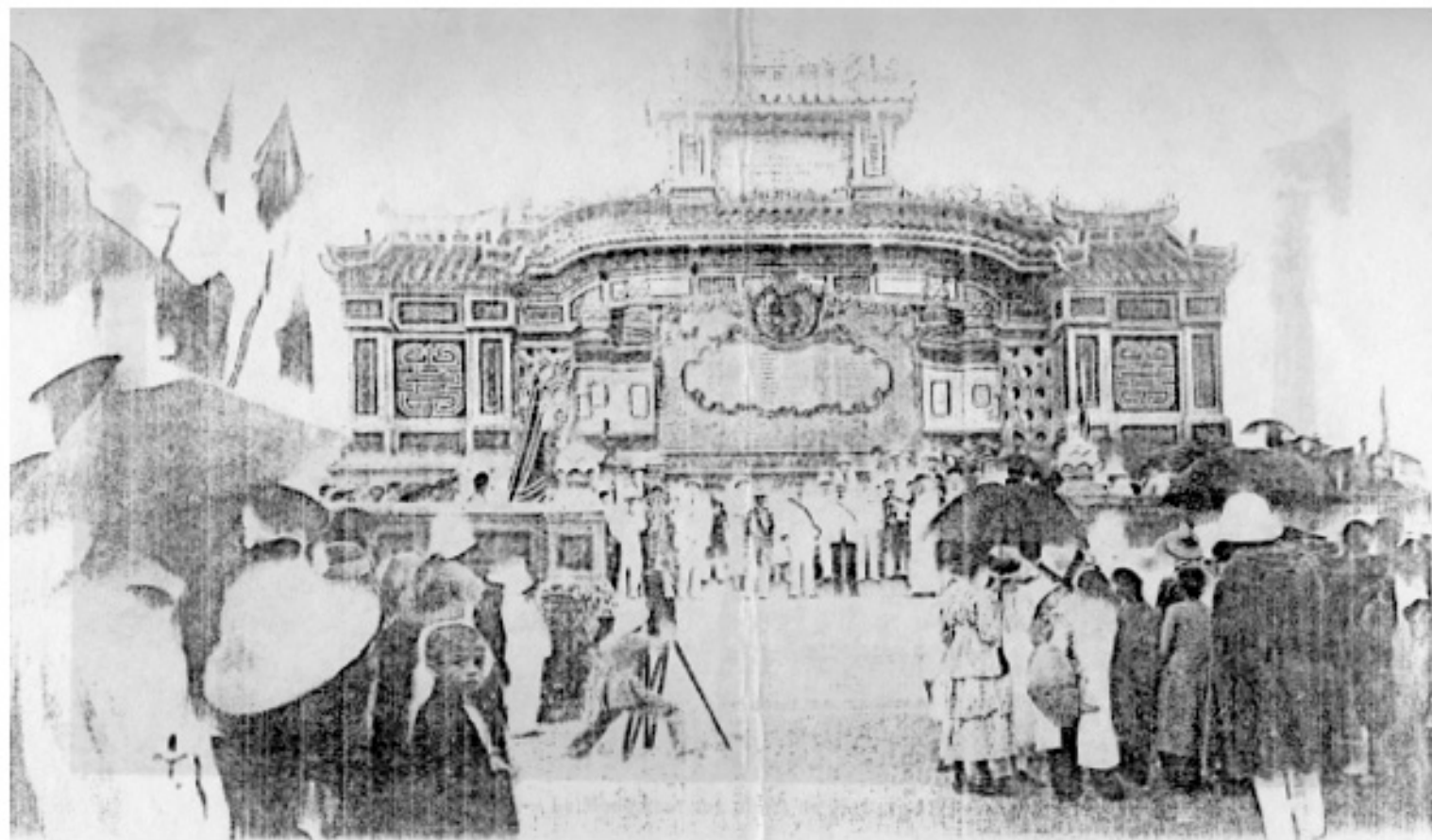


Planche XLVII. — Le Monument aux Mort, de Hué, le jour de l'inauguration.

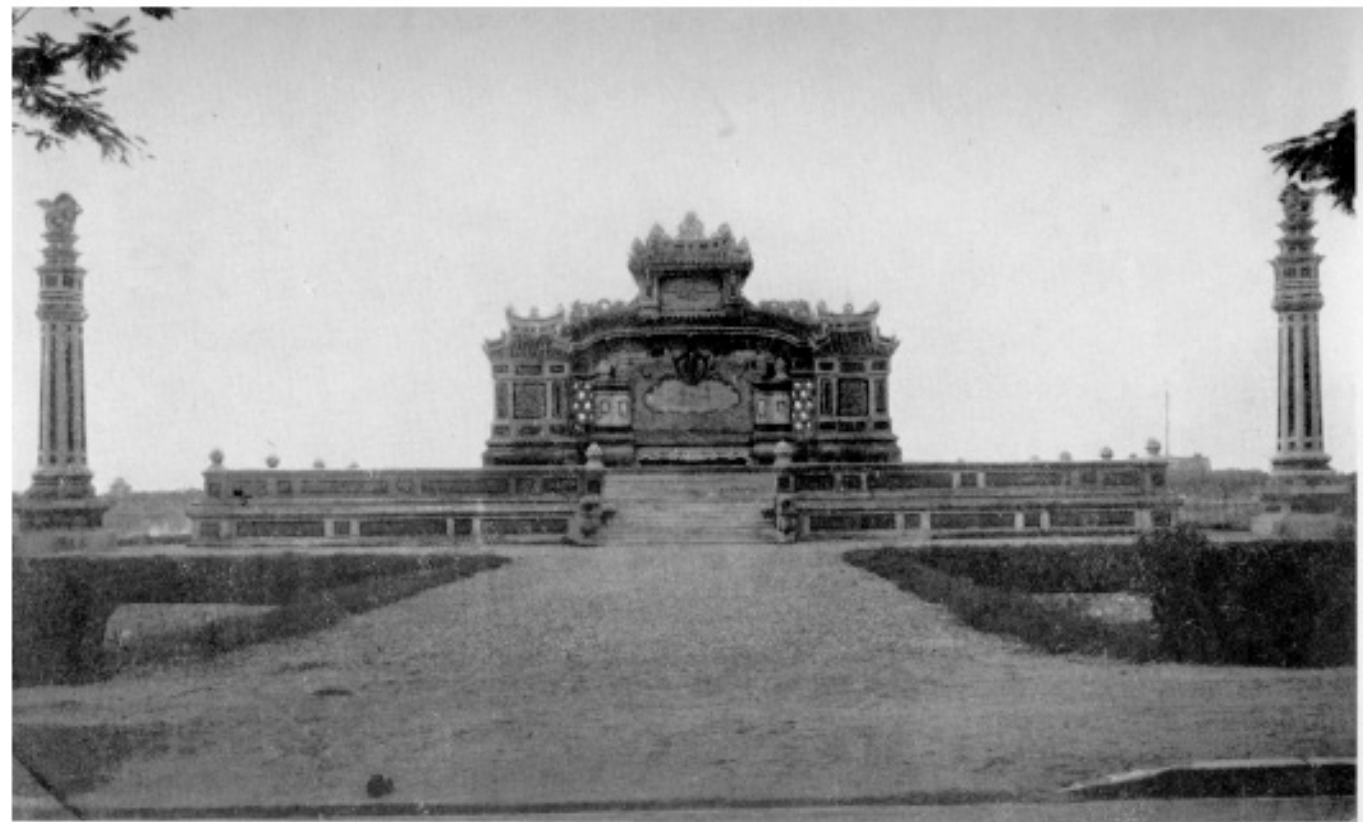


Planche XLVIII. — Le Monument aux Morts de Hué, vue d'ensemble...



LES ARCHIVES DE PONDICHÉRY ET LES ENTREPRISES DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DES INDES EN INDOCHINE, AU XVIII^E SIÈCLE

Par M. GAUDART

Gouverneur honoraire des Colonies.

AVANT-PROPOS

Notre regretté collègue M. SALLES, ancien Inspecteur des colonies, avait entamé de son vivant une série de recherches sur les origines et le rôle des Français qui furent les collaborateurs immédiats du Roi GIA-LONG.

La mort le surprit alors qu'il n'avait encore pu mettre au point que la très belle étude qui a paru dans notre Bulletin sur J. B. CHAIGNEAU.

M^{me} SALLES a bien voulu confier au R. P. CADIÈRE les nombreuses notes, fiches et documents qu'avait déjà recueillis son mari sur les compagnons de J. B. CHAIGNEAU, et notre Rédacteur m'a confié la tâche d'ordonner ces documents et de les présenter dans nos Bulletins.

En dépouillant les notes relatives à BARISY, je me rendis compte que celui-ci avait surtout servi à GIA-LONG d'homme d'affaire — de subrécargue, pour employer la véritable appellation de l'époque — et que, en particulier, il avait fait de nombreux voyages aux Indes pour réaliser des cargaisons de riz, surtout, que lui confiait GIA-LONG et qu'il échangeait contre des armes, de la poudre, des canons, etc.

Sachant que M. GAUDART, Gouverneur honoraire des Colonies, père de notre ami M. GAUDART, Administrateur à la Résidence Supérieure à Hué, employait les loisirs que lui donnait sa retraite à faire des recherches dans les archives de nos anciens Comptoirs des Indes, je priais notre ami de demander à son père de vouloir bien signaler aux A. V. H. tous les renseignements qu'il pourrait trouver au cours de ses recherches, sur BARISY et ses voyages aux Indes. C'est le résultat de ces recherches qu'a bien voulu faire M. GAUDART, que nous publions ici.

Résultat peu important, car BARISY, d'après certains documents, était envoyé par GIA-LONG plutôt à Madras qu'à Pondichéry.

Le travail de M. GAUDART est intitulé : Les Archives de Pondichéry et les entreprises de la Compagnie des Indes en Indochine au XVIII^e siècle.

Il est divisé en 2 chapitres : le premier traite de la période antérieure à l'arrivée à Pondichéry de Mgr. d'ADRAN, et le second de la période postérieure aux interventions à Pondichéry de l'Evêque d'ADRAN.

Dans le premier chapitre il faut signaler les tentatives faites par les Anglais pour venir au secours de GIA-LONG et s'implanter en Indochine. Il y a, à ce sujet, une lettre de CHEVALIER, Commandant à Chandernagor, au Gouverneur Général à Pondichéry, qui est d'un grand intérêt.

Ces deux chapitres sont appuyés de plusieurs documents annexes inédits.

Que MM. GAUDART, père et fils, veuillent bien trouver ici les sincères remerciements des Amis du Vieux Hué.

H. COSSERAT



CHAPITRE I. - PÉRIODE ANTÉRIEURE À L'ARRIVÉE À PONDICHÉRY
DE MGR. D'ADRAN

Les Archives de Pondichéry donnent fort peu d'informations sur les relations de nos comptoirs de l'Inde avec l'Indochine. Ces relations remontent cependant aux premiers jours de notre installation à la côte Coromandel. Parmi les papiers inventoriés après le décès de F. MARTIN (31 Décembre 1706), on relève une liasse de « Mémoires et lettres du Tonkin » (1). Cette liasse a disparu depuis longtemps et, dans ses Mémoires, F. MARTIN ne fait pas mention des informations qu'il avait recueillies sur le Tonkin. Son attention avisée et toujours en éveil avait été certainement appelée sur les entreprises commerciales des Hollandais et des Anglais dans ce pays, mais, averti des pertes qu'ils y subissaient par suite des vexations et des exactions des autorités tonkinoises, F. MARTIN s'abstint très vraisemblablement de toute tentative dans ce pays.

Il n'est plus question de l'Indochine dans les Archives de Pondichéry jusqu'en 1744. Le comptoir de Canton, fondé par LA BRESTECHE en 1723, retenait tout l'intérêt de la Compagnie des Indes. L'immense marché de la Chine suffisait à son activité commerciale et c'est seulement vers le milieu du XVIII^e siècle que les circonstances l'amenèrent en Indochine. En 1744, ROTH, un négociant français établi à Canton, envoie à la Courde Hué FRIELL (Jacques O'FRIELL, Baron de Kelmacrenan) pour se rendre compte des avantages et des possibilités du commerce en Annam, FRIELL obtient une *chappe* ou autorisation de commercer et se rend à Pondichéry pour intéresser DUPLEIX à ses affaires et à celles de son armateur, ROTH. Il ne devait plus retourner en Indochine. Son expérience du commerce de la Chine et sa connaissance de l'anglais firent que DUPLEIX le retint auprès de lui, en lui faisant épouser une nièce de sa femme, ROSE AUMONT (13 Novembre 1745). On peut admettre que FRIELL continua à s'intéresser au commerce de l'Annam, mais il n'existe rien de lui à ce sujet, dans nos Archives. Promu Conseiller en 1748 et nommé Chef de loge à Mazulipatam, il y décéda en 1750. Le partage de sa succession n'eut lieu que le 12 Mars 1753. On déduisit de l'actif une somme de 9.600 Roupies que FRIELL s'était fait payer pour la chappe obtenue de la Cour de Hué. La Compagnie n'avait point admis ce paiement.

(1) *Revue historique de l'Inde française*, tome III, p. 213.

Il existe, dans nos Archives, un vide à peu près complet pour la période du gouvernement de DUPLEIX. Les informations manquent, par suite, sur le comptoir qu'il créa en Annam. Nous avons été cependant assez heureux de retrouver une lettre du Conseil Supérieur de Pondichéry. Ce document nous paraît être d'un bon intérêt en ce qu'il nous fixe sur la date de notre première installation en Indochine. La lettre porte la date du 17 Mai 1753 et elle est adressée à Mgr. BÉNNETAT, Evêque d'EUCARPIE, à Hué. Est-elle inédite ? Nous ne pouvons l'affirmer, ne connaissant des publications sur l'histoire de l'Indochine que l'ouvrage de M. MAYBON (1). Cet auteur, si bien documenté sur d'autres points, semble avoir ignoré non seulement cette lettre, ce qui est fort explicable, le dépôt des Archives de Pondichéry étant fort peu connu, mais aussi celle que DUPLEIX écrivit en 1752 au Roi d'Annam et qui a été reproduite en son entier par le P. LAUNAY (2).

Pour donner au document ci-joint toute sa valeur, il faut le rapprocher de la lettre reproduite par le P. LAUNAY et se rappeler les circonstances qui, en 1750 causèrent l'expulsion de l'Annam de tous les missionnaires français. POIVRE commit la grave imprudence de ramener de force et contre le gré des mandarins, à l'île de France, un Annamite qui lui avait servi d'interprète durant sa mission. Il lui reprochait d'avoir, par ses intrigues, compromis le succès de ses opérations commerciales et de ses démarches à la Cour de Hué.

En apprenant l'expulsion de nos missionnaires, DUPLEIX fit venir à Pondichéry Mgr. BÉNNETAT et l'envoya à l'île de France pour en ramener l'interprète annamite exilé par POIVRE. Aussitôt le retour de l'évêque avec l'interprète, DUPLEIX les renvoyait en Annam avec une lettre, celle de 1752, exprimant à l'Empereur les regrets que lui avait causés l'acte de violence de POIVRE et lui demandant de renouer ses bonnes relations avec les Français. La lettre du 17 Mai 1753 fait voir le plein succès de la démarche de DUPLEIX. Les missionnaires français étaient autorisés à rentrer en possession de leurs églises et de leurs biens et la Compagnie française des Indes Orientales obtenait la permission d'établir un comptoir à Tourane.

Les renseignements manquent sur RABEC embarqué sur le *Fleury* à titre de subrécargue. Son adjoint, AUBERT DE LA MOGÈRE, était un neveu par alliance de DUPLEIX. Il avait épousé la veuve FRIELL. Pour

(1) *Histoire moderne du pays d'Annam.*

(2) *Histoire de la Mission de Cochinchine*, tome II, pp. 344, 345.

ce qui est de PIERRE, qui recevait la mission de fonder un comptoir en Annam, on ne sait rien de plus que ce que DUPLEIX écrit à son sujet. Il devait être un employé de la Compagnie d'un rang assez modeste, car on ne le trouve cité nulle autre part.

Nos Archives sont absolument muettes sur les résultats de l'expédition du *Fleury*. RABEC obtint-il de la Cour de Hué l'autorisation d'établir un comptoir sur un coin quelconque de l'Annam ? Le comptoir fut-il créé ? Autant de questions auxquelles il nous est impossible de répondre. Le départ de DUPLEIX en disgrâce, suivi de près par celui de Mgr. BÉNNETAT, expulsé de nouveau de l'Annam, et les menaces de guerre avec l'Angleterre, avaient dû certainement entraver nos projets.

Par une lettre du 11 Juin 1757 (1), le Conseil Supérieur de Pondichéry informait le Comité de direction de Canton qu'en raison de la guerre, la frégate l'*Hermione* avait dû se rendre en droiture à l'île de France, sans avoir pu régler un emprunt à 30% d'intérêt que son subrécargue avait fait en Annam, par l'entremise du R. P. LOUREIRO. Le Comité de Canton était invité à régler cet emprunt. De cette lettre il ressort bien nettement que si un comptoir français fut établi en Cochinchine en 1753, il n'existait déjà plus quatre ans après.

De 1761 à 1765 nous disparûmes complètement de l'Inde. Après la capitulation de Lally (16 Janvier 1761), tout le quartier européen de pondichéry avait été détruit, les habitants dispersés et le commerce français anéanti. L'interruption qui s'en suivit dans les relations de nos comptoirs de l'Inde avec l'Indochine dura jusqu'en 1776 environ. Nous étions, il est vrai, rentrés en possession de nos comptoirs en 1765, mais c'est seulement dix ans après, grâce à l'énergie et à la confiance qu'il avait en l'avenir la France dans l'Inde, que LAW DE LAURISTON put reprendre les armements pour l'Indochine. Il fut en cela très heureusement secondé par CHEVALIER, Commandant à Chandernagor, qui, lui aussi, ne s'était pas incliné devant la situation amoindrie que nous avait faite le traité de Paris du 10 Février 1763. CHEVALIER s'était rendu compte des avantages que l'Indochine pouvait offrir à la France en compensation de la perte de l'Inde. Il se tenait exactement renseigné sur tout ce qui se passait en Annam. De sa correspondance avec LAW DE LAURISTON, il ne nous est resté que deux lettres, mais elles disent assez sa clairvoyance et l'ardeur de son patriotisme. Elles le mettent en bonne place parmi les précurseurs de

(1) Archives Pondichéry, Rég. 14, p. 155.

Mgr. d'ADRAN. Ces lettres ne sont plus inédites, M. MAYBON en a fait état dans son *Histoire moderne de l'Annam*. Elles méritent d'être reproduites *in extenso*. Pour ce qui est de la démarche faite à Calcutta, auprès de WARREN HASTINGS, par la Cour de Hué avec le concours du P. LOUREIRO, elle a été longuement relatée par M. MAYBON. Il semble avoir eu en mains le rapport de CHAPMAN que le Conseil suprême de Calcutta avait envoyé à Hué pour y ramener les mandarins, étudier sur place les ressources que la Cochinchine pouvait offrir au commerce britannique et régler avec la cour annamite les conditions d'une convention militaire. Il est heureux pour nous que la Compagnie anglaise, engagée alors à étendre sa domination dans l'Inde, n'ait point retenu les conclusions et les propositions de CHAPMAN. Il est probable qu'elle se rappelait encore sa mésaventure au Tonkin quelques années plus tôt.

Quand les deux lettres de CHEVALIER lui parvinrent à Pondichéry, BELLECOMBE ne pouvait plus songer à une expédition en Cochinchine. On était à la veille d'une attaque des Anglais sur Pondichéry et les ressources dont disposait BELLECOMBE étaient à peines suffisantes pour prolonger de quelques jours l'existence de notre comptoir. Pondichéry capitula le 18 Octobre 1778 et resta sous la domination anglaise jusqu'en 1785.

Les Archives de Pondichéry possèdent deux autres documents d'un bon intérêt sur l'Indochine. C'est tout d'abord une notice historique par le R. P. LOUREIRO, qui mériterait d'être publiée si elle était restée inédite. Le second de ces documents est un rapport de CUNY, subrécargue du *Lauriston*, que CHEVALIER avait armé à Chandernagor et envoyé en Indochine. Il expose la situation troublée du pays en 1776 et les intentions des Anglais de Canton d'obtenir une intervention de leur Compagnie des Indes en faveur de l'Empereur d'Annam.

Ces documents avaient été vraisemblablement annexés aux lettres de CHEVALIER.



CHAPITRE II.- PÉRIODE POSTÉRIEURE AUX INTERVENTIONS A PONDICHÉRY DE L'EVÊQUE D'ADRAN

Mgr. d'ADRAN a fait à Pondichéry un premier séjour de plus de quatre ans. Simple missionnaire encore, il y vint en 1771 établir le Séminaire général annamite, à la suite des troubles causés au Siam par la guerre avec la Birmanie. Il l'établit à Virampatuam, une petite

localité au Sud de Pondichéry, à l'embouchure de la rivière d'Ariancoupam.

On peut y voir encore les vestiges du Séminaire qu'il y construisit, mais nos Archives n'ont retenu aucune trace de son activité durant ce premier séjour. S'il existe quelques informations dans les Archives de l'Archevêché, il est probable que le R. P. LAUNAY les aura utilisées dans son histoire des Missions de Pondichéry et de la Cochinchine.

Alors qu'il était encore directeur du Séminaire de Virampatnam, le R. P. PIGNEAU DE BÉHAINE fut, en 1775, nommé coadjuteur du Vicaire apostolique de la Cochinchine. Il fut sacré par l'Archevêque de San-Thomé (Maïlapore près de Madras) et retourna en Cochinchine. Il ne revint à Pondichéry que dix ans plus tard, en Février 1785, accompagné du Prince CAH, dans des circonstances trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici.

Nous venions à peine de rentrer en possession de Pondichéry. BUSSY était décédé le 7 Janvier 1785, et l'intérim du gouvernement était exercé par COUTENCEAU DES ALGRAINS, Brigadier des armées du roi. Officier d'une bonne valeur militaire, COUTENCEAU était un esprit borné, jaloux et manquant de la grande largeur de vues qu'exigeaient de lui les circonstances du moment. C'est à lui que l'Evêque d'ADRAN dut exposer les propositions du roi fugitif de la Cochinchine. On sait le fâcheux et regrettable accueil que Mgr. DE BÉHAINE reçut de lui. Sa lettre du 28 Février 1785 au Marquis de CASTRIES (1) résume les objections qu'il formula et qui, par leur ineptie, durent atteindre bien cruellement le cœur si français de l'Evêque d'ADRAN. Elles méritent d'être rappelées pour rester clouées au pilori de l'histoire : « Un prince qui combat depuis huit ans et qui n'a jamais eu de succès, n'a pas grands talents, ou il n'est pas aimé de ses peuples... Les dépenses qu'il faudrait faire pour aller prendre ce prince, celles de son entretien avec les gens de sa suite et celles encore plus considérables de transporter des troupes et des armes pour aller porter la guerre à une extrémité de la terre, ne peuvent être entreprises par nous, qui sommes dans ce moment manquant de l'indispensable ; établir le commerce, les armes à la main, ne peut produire aucun avantage.... J'ai donc dit très positivement que je ne donnerai aucun secours, ni ne ferai aucun frais pour rétablir Sa Majesté Cochinchinoise. Quand même toutes les raisons que j'ai alléguées au Prélat ne seraient pas prises d'après les principes sages d'un gouvernement modéré, le régime d'adminis-

(1) Archives Pondichéry. N° 468.

tration de la France et le caractère de la nation s'opposent à jamais entreprendre des expéditions aussi éloignées, sous le vain prétexte d'un profit pour le commerce. Une expédition comme celle-là ne peut convenir qu'à une nation épuisée, qui court après toutes les chimères pour s'étourdir sur son état. La France heureusement n'est pas dans une situation aussi fâcheuse pour se jeter sur le gâteau de la fable ».

Par une seconde lettre en date du 11 Mars de la même année (1), COUTENCEAU mettait le Marquis de CASTRIES et le Comte de VERGENNES en garde contre les propositions que l'Evêque d'ADRAN leur soumettait. Il considérait ces propositions comme sans intérêt pour la France et de nature à l'entraîner dans une entreprise coûteuse et peu digne d'elle. L'attitude de COUTENCEAU fut d'autant plus regrettable qu'à ce moment Pondichéry regorgeait de troupes et de matériel de guerre. Les renforts que l'on avait envoyés à BUSSY étaient parvenus dans l'Inde après la cessation des hostilités. Le quartier européen de Pondichéry n'étant point encore reconstruit, on avait dû laisser à Goudalour une bonne partie des armes et des munitions et envoyer à Trinquemaley une bonne partie des hommes. Les navires ne manquaient point non plus, et avec un peu plus de clairvoyance et d'initiative, COUTENCEAU pouvait, sans grande aggravation de dépenses, organiser l'expédition que sollicitait l'Evêque d'ADRAN. Son intérim prit fin le 21 Mai 1785 à l'arrivée du Vicomte DE SOUILLAC, qui, nommé Gouverneur général de toutes les possessions françaises au delà du Cap de Bonne-Espérance, venait se rendre compte du parti que l'on pouvait encore tirer de nos comptoirs de l'Inde.

DE SOUILLAC avait l'autorité nécessaire pour renseigner les ministres de LOUIS XVI sur les résultats que la France pouvait attendre des propositions du Roi de la Cochinchine. Il n'y a de lui aux Archives de Pondichéry aucun document pouvant nous permettre de connaître ses sentiments à cet égard, mais on sait qu'il ne fut pas non plus très favorable aux projets de l'Evêque d'ADRAN. Il repartit pour l'île de France le 8 Octobre 1785 laissant le gouvernement de Pondichéry au Colonel CHARPENTIER DE COSSIGNY, nommé Commandant particulier des Etablissements français de l'Inde. Celui-ci, qui avait fait sa carrière militaire dans l'Inde, était très populaire à Pondichéry. L'Evêque d'ADRAN put compter sur sa sympathie et c'est durant le gouvernement de COSSIGNY qu'il obtint l'autorisation de se rendre en France. Il partit de Pondichéry avec le Prince CÀNH par le *Malabar* (Juillet 1786).

(1) Archives Pondichéry, N° 468.

Il serait fort intéressant d'être mieux fixé sur les relations de l'Evêque et de COSSIGNY, mais nos Archives manquent totalement d'informations à cet égard.

Mgr. de BÉHAINE et le Prince CÂNH furent de retour à Pondichéry le 18 Mai 1788 et y séjournèrent jusqu'en Juin 1789, date de leur départ pour l'Indochine par la *Méduse*. On sait les cruelles déceptions qui les y attendaient. Ils venaient pleins de confiance dans les promesses faites par les ministres de LOUIS XVI et dans les engagements pris solennellement au nom de la France. Ils furent vite déçus et le Gouverneur de COSSIGNY n'était même plus là pour adoucir leurs revers par un peu de sympathie. Appelé au commandement particulier de l'île Bourbon, il était parti de Pondichéry le 26 Septembre 1787 et y avait été remplacé par le Colonel Comte de CONWAY.

Cette mutation avait été fort mal accueillie à Pondichéry. Dans une ville qui avait eu tant à souffrir de l'inexpérience coloniale et des actes de violence du Comte de LALLY, une prévention, fort injuste d'ailleurs, se créa naturellement autour du nouveau gouverneur en raison de son origine irlandaise. Son impopularité fut encore accrue par le rôle fort ingrat qui lui avait été assigné de diminuer les dépenses en supprimant la garnison de Pondichéry et en demantelant ses remparts. De CONWAY était l'objet incessant des attaques et même des calomnies de ses administrés. On lui reprochait entre autres de subir l'influence de M^{me} DE VIENNE, femme de l'un de ses officiers d'ordonnance. On a pû supposer que c'est notamment à cette influence qu'il faut attribuer le mauvais accueil que CONWAY fit à l'Evêque d'ADRAN. Celui-ci se serait abstenu à son arrivée de toute marque de déférence envers M^{me} DE VIENNE. Mais on sait aujourd'hui que l'attitude de CONWAY était dictée uniquement par les instructions qu'il avait du Cabinet de Versailles. On l'avait laissé juge de l'opportunité d'une intervention en Cochinchine, en lui prescrivant en même temps une entière réserve dans ses entrevues avec le prélat. De là les hésitations et les tergiversations de CONWAY qui exaspéraient l'Evêque d'ADRAN et le classèrent, presque le lendemain de son arrivée à Pondichéry, du côté des adversaires du Gouverneur. Il faut regretter que ses lettres à CONWAY aient disparu de nos Archives. D'après un inventaire établi à la date du départ de ce Gouverneur (5 Octobre 1789), il y avait dans ses papiers douze lettres et trois billets de Mgr. l'Evêque d'ADRAN (1).

(1) Archives Pondichéry, Doc. 1. 163.

Des documents de cette période, il ne nous est resté que le supplément d'instructions que CONWAY donna, le 14 Août 1788, au Chevalier DE KERSAINT, chargé de vérifier les renseignements donnés sur la Cochinchine par l'Evêque d'ADRAN en vue d'une expédition. Il lui était formellement interdit de ramener à Pondichéry le roi détrôné (1).

Le rapport du Chevalier DE KERSAINT sur sa mission en Cochinchine n'existe point aux Archives de Pondichéry. On manque également d'informations sur les circonstances qui précédèrent le départ de Pondichéry de Mgr. DE BÉHAINE et du Prince CÀNH par la *Méduse*, en Juin 1789. L'insuccès de leurs démarches avait grandement indigné tous les Français et, quand l'année suivante ils adressèrent leur cahier de doléances à l'Assemblée Nationale, ils chargèrent leur député, Louis MONNERON, de protester contre le peu de clairvoyance dont avaient fait preuve le Cabinet de Versailles et son représentant à Pondichéry. MONNERON traduisit leurs sentiments à cet égard dans un mémoire qu'il lut le 15 Octobre 1790 à l'Assemblée Nationale (2). A la suite de cette intervention, les commissaires civils envoyés à Pondichéry par la Constituante eurent pour instructions de reprendre l'examen des propositions de l'Evêque d'ADRAN. L'un d'eux, LESCALLIER, s'était proposé de se rendre en Cochinchine, mais il en fut empêché dans les circonstances relatées dans son rapport à la Convention Nationale et au Conseil exécutif (3).

LE FÈVRE, un neveu de l'Evêque d'ADRAN, passa à Pondichéry en se rendant en Cochinchine. Une lettre, en date du 20 Janvier 1792, de BERTRAND, Ministre de la Marine, en avisait le Colonel de FRESNE, Gouverneur de Pondichéry, et l'invitait à donner à LE FÈVRE l'assistance nécessaire et les moyens de se rendre auprès de son oncle (4). LE FÈVRE arriva à Pondichéry en Octobre la même année et y reçut une subsistance de 120 livres par mois en attendant l'occasion du départ d'un navire pour la Cochinchine (5).

(1) Archives Pondichéry, Doc. 1.041.

(2) Archives Pondichéry, Doc. 1.311.

(3) Archives Pondichéry, Doc. 2.200.

(4) Archives Pondichéry, Doc. 1.581.

(5) Archives Pondichéry. Doc. 1.871.

DOCUMENTS ANNEXES

Document I.— Archives de Pondichéry. *Registre 14, page 107*
Lettres du Conseil Supérieur à divers.

A Pondichéry, le 17 May 1753.

Mgr. L'Evêque
D'EUCARPIE
à la Cochinchine

Monseigneur,

Nous avons appris avec toute la satisfaction possible votre heureuse arrivée à la Cochinchine, nous avons en même temps été pénétrés d'une vive joye en apprenant les succès inespérés que vous avés eus auprès du Roy pour le rétablissement de la religion catholique, nous sommes trop zélés pour cette même religion pour ne pas y prendre le plus grand interest et nous ne pouvons assés vous en féliciter.

Sur l'avis que vous avés donné à M^r le Marquis DUPLEIX, Commandant Général de la nation, que le Roy de la Cochinchine verrait avec plaisir des vaisseaux français dans ses ports, il s'est déterminé à faire armer le vaisseau *Le Fleury* pour y faire un voyage, il n'a été chargé sur ce vaisseau que des piastres pour faire l'achapt d'une cargaison pour le retour. Le tems n'a pas permis de charger aucunes marchandises ignorant d'ailleurs celles qui pouvaient être de débit dans ce pays.

Pour obvier aux tracasseries et avanies qui pourraient arriver de la part des gens du pays, nous avons composé l'état-major de ce vaisseau des gens sages et tranquilles et nous avons nommé pour premier subrécargue le S^r DE RABEC dont les talents pour la manutention des affaires nous sont connus ainsi que sa probité, et ses bonnes mœurs, nous lui avons donné pour adjoint le Sieur AUBERT DE LA MOGÈRE pour le seconder dans ses observations, nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix.

Nous avons en outre choisi le Sieur PIERRE employé à la Compagnie que nous avons destiné pour résider dans le pays si vous le jugés à propos, nous espérons, Mgr., que vous voudrés bien honorer ces M^{rs} de vos conseils, nous leur avons enjoint très précisément de les suivre.

M^rle Marquis DUPLEIX nous ayant prévenus de la bonne volonté que le Roy de la Cochinchine vous a témoigné pour la nation française à laquelle il paraît vouloir accorder des privilèges pour luy donner la facilité du commerce dans son pays, nous vous prions, Monseigneur, de faire tous vos efforts auprès de ce prince pour l'engager d'accorder à la nation les sus dits privilèges aussy avantageux, et le plus détaillés qu'il vous sera possible, signés de sa main et scellés de son sceau pour nous en assurer la jouissance et la continuation de notre commerce qui pourrait sans cette précaution rencontrer bien des difficultés.

Nous sommes avec respect, etc.

Signé : DUPLEIX, DE S^t PAUL, GUILLARD,
BOURQUENOUD, BOYELLEAU.



Document II. — Archives de Pondichéry, N^o 2647. — *Lettre de CHEVALIER, Commandant à Chandernagor, à M^r DE BELLECOMBE, Gouverneur Général à Pondichéry.*

Chandernagor, le 12 Février 1778.

Monsieur,

Je m'empresse à vous faire part des nouvelles que je viens de recevoir de la Cochinchine par un vaisseau que j'y avais envoyé. Les événements qui s'y sont passés ouvriraient une belle carrière à la nation, si le gouvernement vous avait autorisé de mettre à profit toutes les occasions qui se présenteraient pour relever sa puissance et augmenter son commerce, et qu'en même temps, il vous eût muni de tous les moyens et les ressources nécessaires. C'est alors, Monsieur, que vous pourriez opérer de grandes choses et dans l'Indoustan et dans les différents pays de l'Asie ; mais l'indifférence avec laquelle l'on a constamment traité tous ces vastes objets dont il n'a pas été possible de faire encore bien connaître l'importance, malgré tout ce qui en a été écrit, et le peu d'intérêt que l'on y a pris jusqu'à présent, sont et seront éternellement la cause de la langueur dans laquelle nous

végétons, du discrédit et des humiliations sous lesquelles nous gémissons sans nous laisser même la moindre lueur d'espérance de voir naître des changements favorables à notre sort.

Pour en revenir à l'affaire de la Cochinchine dont j'ai à vous entretenir, Monsieur, voici ce qui m'en a été écrit : le vaisseau la *Diligente* que j'y avais expédié sous les ordres de M. CUNY, capitaine et subrécargue, étant entré dans la rivière de Touron, a trouvé le pays dévasté par une guerre très vive que faisait à l'Empereur un de ses sujets, nommé TEISSON, devenu très puissant par ses pirateries. Après avoir battu les galères du prince, cet homme entreprenant a fait plusieurs descentes qui lui ont réussi ; il a pillé et brûlé la ville de Faifo et celle de Touron. Un vaisseau anglais se trouvait alors mouillé devant cette ville, le capitaine ayant menacé le pirate de faire feu sur lui, celui-ci se retira aussitôt. M. CUNY y était alors, mais n'ayant pas voulu se mêler dans cette querelle, il appareilla et fit route pour Macao malgré que le capitaine anglais lui proposa de se joindre ensemble pour défendre l'Empereur, chasser son ennemi, et ramener la tranquillité dans le pays ; par ce moyen l'Anglais resta seul, entra en traité avec la cour dont il voulait prendre la défense, mais que pouvait-il faire sans forces et n'ayant que 5 à 6 européens avec lui ? Les choses en étaient là lorsque le capitaine LE FER arriva avec son grand vaisseau, le *Lauriston*, armé de 26 pièces de canon, mais avec un équipage composé de lascars et d'une quinzaine d'Européens. Il envoya sur le champ à Touron le chirurgien de son vaisseau nommé PHILIBERT, fort connu et aimé dans le pays pour y avoir autrefois résidé dans le temps que la nation y avait un établissement que Mr. DUPLEIX y avait formé. Il fut parfaitement accueilli des mandarins avec plusieurs desquels il avait été autrefois en liaison ; ils lui ont offert tout ce dont il aurait besoin autant que la situation du pays le pourrait permettre et lui proposèrent de faire monter le vaisseau pour défendre la place et de soutenir les intérêts du prince contre son sujet rebelle, mais le Sr. PHILIBERT qui connaissait la faiblesse de l'équipage se contenta de prier les mandarins d'assurer l'Empereur de toute la bonne volonté et la sincère amitié de la nation française en ajoutant que si la saison n'était pas aussi avancée il ne ferait aucune difficulté de faire monter le vaisseau à son secours, mais qu'étant obligé de profiter du reste de la mousson pour se rendre en Chine, il ne peut s'arrêter un moment. Les mandarins peu satisfaits de ces raisons qui ne répondaient pas à leur but furent obligés de s'y rendre, en assurant le Sr. PHILIBERT de l'amitié de l'Empereur pour les Français et qu'il les verrait avec

plaisir venir reprendre possession de leur ancien établissement. Le peuple qui jusque-là avait regardé l'arrivée de ce vaisseau comme devant être l'instrument de leur délivrance tomba alors dans la plus grande consternation et conduisit les larmes aux yeux le Sr. PHILIBERT jusqu'à son bateau. Les mandarins avant de le congédier l'ont prié de revenir et d'amener avec lui des forces et des munitions, l'assurant que l'on en payerait les dépenses et qu'il pouvait compter sur tout le commerce et les privilèges qu'il pouvait demander en faveur de la nation. Dans une pareille circonstance, Monsieur, il nous serait facile en envoyant un détachement, de rendre à l'Empereur les services les plus signalés et ils nous conduiraient à régner en quelque façon sous son nom et à nous emparer exclusivement d'une des plus riches branches de commerce de l'Inde tant par la situation du pays que par la variété de ses riches productions. Cent cinquante européens et 200 cipayis réunis aux forces impériales, seraient beaucoup plus qu'il ne faut pour détruire l'ennemi, raffermir le prince sur le trône et ramener la paix et la tranquillité. Ce serait une opération majeure, et très intéressante pour la nation et elle ne requere ni beaucoup de force ni de grands moyens. Je suis même sûr que si nous ne prévenons les Anglais, ils vont suivre ce plan et nous aurons l'année prochaine la douleur d'apprendre qu'ils viennent de faire l'acquisition d'un nouvel empire, qui leur ouvrirait une augmentation de trésors et de commerce. Je sais même que le capitaine du *Rumbold* a envoyé ce projet à Madras et à Calcutta où il doit venir bientôt solliciter le Conseil avec chaleur. Si nous pouvons les prévenir de vitesse et arriver avant eux, alors le coup serait manqué pour eux, et nous aurions tout l'avantage de l'expédition. Mais où sont vos moyens, Monsieur, pour payer les dépenses qu'entraînerait nécessairement une affaire de cette nature ? Et quand bien même les fonds ne manqueraient pas, ne seriez-vous pas retenu par la crainte d'être blâmé d'avoir agi sans ordre de la cour ? Ce sont ces entraves qui empêcheront éternellement les gouverneurs de l'Inde de rien opérer de grand et d'utile. Les Anglais au contraire ont toujours les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tout ce qui peut tendre à augmenter leur puissance et le commerce de leur nation et ils en profitent dans toutes les occasions qui se présentent, parce qu'ils sont toujours sûrs que leurs démarches seront approuvées quand bien même le succès ne répondrait pas à leurs espérances ; il suffit qu'ils puissent prouver que leur conduite avait d'excellents motifs en vue et qu'ils ont travaillé sur les meilleures combinaisons pour qu'on les comble d'éloges sans égard aux dépenses qu'il peut en avoir coûté

ni aux suites bonnes ou mauvaises qui peuvent en provenir. Ce sont des maximes aussi bonnes et aussi éclairées qui les rendent si entreprenants et qui font que l'on les voit prospérer de tous côtés tandis que nous qui nous conduisons sur des principes opposés et qui ne sommes jamais jugés que sur la réussite, nous rampons terre à terre d'une manière qui couvre tout à la fois la nation d'opprobre et de honte. Que notre gouvernement à l'imitation de nos superbes rivaux épouse leurs systèmes, bientôt l'on nous verra prendre l'essor et nous égaler au moins à eux. Que l'on donne, comme cela se doit, carte blanche au gouverneur général comme une suite d'une confiance sans bornes que l'on devrait reposer en lui dès le moment qu'il est choisi, qu'en même temps l'on ne lui laisse manquer ni d'hommes ni d'argent, alors la face des affaires changera bientôt. Il est des hommes parmi nous, qui ont autant de connaissances sur le pays qu'aucun des Anglais qui y résident et qui sauraient bien les faire servir aux intérêts de leur nation, mais l'on en étouffe jusqu'au germe par les maximes que l'on suit. Dans l'occasion présente il nous serait facile de devenir les maîtres de la Cochinchine et d'y former une puissance formidable. Nous allons la laisser échapper, et ce sont les Anglais qui vont faire leur profit de notre peu d'activité et de notre engourdissement.

Il y a longtemps déjà que cette guerre est allumée et qu'elle dure. J'en veux mal de mort aux missionnaires français qui sont dans le pays de ne pas vous en avoir instruit, alors vous eussiez pu, sans vous exposer, opérer la révolution en question. Le *Brillant* vous en offrait les moyens ; au lieu de le faire hiverner à Achem ou à l'Isle du Roy, vous eussiez pu l'envoyer à la Cochinchine avec une centaine de soldats et quelques cipayis. Le pays serait à nous aujourd'hui et ses ports seraient ouverts à tous les vaisseaux français. J'ai toujours été surpris que le Ministre n'ordonne pas à tous ces missionnaires répandus dans les terres, de correspondre avec les gouverneurs pour la nation et de les instruire de la politique des pays où ils sont, ainsi que des détails du commerce que l'on peut y faire. Cela serait certainement plus intéressant au bien général que quelques mauvais chrétiens qu'ils font ou enfin il n'est pas incompatible de faire l'un et l'autre.

En même temps qu'un homme est prêtre, il ne doit pas oublier que son état primitif est d'être sujet de son roi et qu'il est tenu à le servir dans tout ce qui dépend de lui.

Si l'affaire de la Cochinchine paraît à vos yeux, Monsieur, avec toute l'importance qu'elle mérite réellement et qu'en conséquence vous vous décidez à la suivre, je m'offre, Monsieur, à aller moi-même

et je vous promets que je ne reviendrai pas sans avoir fait de bonne besogne. Alors, je me rendrais auprès de vous par terre au premier ordre et je pourrais même fournir un vaisseau tout prêt à faire voile sans qu'il en coûtât un sol à l'administration ; qui n'aurait à donner que le monde, les vivres, les armes et les munitions nécessaires. Il suffira de partir de la côté dans le courant de Juillet, c'est-à-dire longtemps après votre retour de la côté Malabarre. Vous pourriez encore employer le *Brillant* à cette expédition, qu'il fasse ses dépenses à la Cochinchine ou à Pondichéry c'est la même chose pour le gouvernement à qui il n'en coûte ni plus ni moins, et vous signalez ainsi votre gouvernement par un monument qui le rendra éternel, et qui vous méritera à juste titre la reconnaissance de la nation par l'importance de l'acquisition que vous lui aurez procurée

(La fin de cette lettre est consacrée à des affaires de l'Inde.)

Document III. - Archives de Pondichéry. N° 2648. — *Lettre de CHEVALLER, Commandant à Chandernagor, à DE BELLECOMBE, Gouverneur général à Pondichéry.*

Chandernagor, le 15 Février 1778.

Monsieur,

Depuis ma lettre cyjoint du 12 Février, je viens d'apprendre l'arrivée du vaisseau anglais le *Rumbold*, qui était allé à la Cochinchine et dont je vous ai parlé. Il a apporté avec lui un missionnaire jésuite, de nation espagnole, nommé le Père LAUREIRO, accompagné d'un mandarin de la première classe. Tous deux sont à Calcutta où je ne doute point qu'ils ne soient venus pour entrer en traité avec les Anglais et leur demander leur assistance. Il ne peut y avoir d'autre but de ce voyage et ce ne peut être sans un dessein semblable que ce missionnaire et le mandarin ont été envoyés. Ce Père LAUREIRO jouit depuis longtemps de tout crédit à la cour de la Cochinchine où il est médecin de l'Empereur. On le dit homme de beaucoup d'esprit, très savant et grand négociateur. Je suis à la piste de cette grande affaire et n'épargnerai rien pour en découvrir le dénouement. J'ai détaché

un de nos prêtres de la paroisse pour aller lui faire une visite, comme à un membre du cydevant corps, et l'ai chargé de faire l'impossible pour l'engager à venir passer quelques jours chez eux à Chander-nagor. Alors il viendra certainement me voir et je me servirai de tous les moyens possibles pour pénétrer son secret et pour le déterminer à porter ses vues de notre côté plutôt que de celui des Anglais. S'il ne faut que des promesses, je n'en épargnerai aucune que vous serez ensuite le maître de remplir ou non. Le grand point à gagner dans le moment présent serait de lui faire quitter Calcutta et qu'il se rendît auprès de vous avec son mandarin. Si ensuite il n'est pas en notre pouvoir de le servir, nous en retirerons toujours l'avantage d'avoir fait échouer leur dessein de se lier avec les Anglais, parce qu'en effet ils n'oseraient plus retourner auprès d'eux après les avoir quittés pour venir à nous.

Cette affaire, Monsieur, envisagée sous tous ses points de vue doit être regardée pour nous comme de la plus haute importance et intéresser singulièrement notre politique, à cause de toutes les suites qu'elle peut avoir de la part d'une nation aussi puissante, aussi active et entreprenante que celle des Anglais. L'on ne peut en effet se dissimuler que s'ils envoient des secours à la Cochinchine ils ne tarderont pas à devenir les maîtres de tout le pays comme ils l'ont fait dans le Bengale et dans le reste de leurs possessions de l'Inde. Après quoi, ils étendront facilement leur domination à Siam, au Tonquiu. C'est ainsi qu'ils vont se préparer un nouvel empire qui, par ses revenus, sa situation et la fertilité de ses productions leur ouvrira une autre source féconde de richesses et de puissance, qui sait même ce qu'ils ne seraient pas capables ensuite d'entreprendre sur la Chine dont les trésors immenses ne peuvent qu'exciter leur cupidité. La crainte de leur voisinage leur donnera du moins un grand crédit à la cour de Peking et ils en profiteront pour y obtenir une prépondérance qui ne peut que causer le plus grand détriment aux autres nations européennes qui font le commerce de Canton. Voilà, Monsieur, à mon avis le jour sous lequel doit être considérée la grande affaire que je vous expose et ce sont tant de motifs réunis qui me feraient désirer avec la plus grande ardeur que vous puissiez prendre sur vous de prévenir les Anglais en dépêchant le plus tôt possible le *Brillant* avec 150 Européens, 300 cipayis, des armes, des canons et des munitions. Il faut surtout une bonne artillerie, bien montée et bien servie. Un pareil armement ainsi composé annoncerait en arrivant dans la rivière de Touron que les Français qui ont toujours conservé

de l'amitié et de la reconnaissance des bons traitements qu'ils ont reçu du gouvernement, ont été charmés de trouver l'occasion de prouver la sincérité de leurs sentiments en envoyant à l'Empereur le secours nécessaire pour le défendre contre ses ennemis. Il n'est pas douteux que l'on serait bien reçu, car dans ces sortes d'affaire, c'est toujours le premier venu qui a tout, l'avantage. Les Anglais qui arriveraient après seraient obligés de s'en retourner, seulement le prince serait tenu de les congédier avec honnêteté et de manière à ce qu'ils n'eussent pas à se plaindre de leur voyage. Si nous n'adoptons point ces mesures, je vois de loin un grand empire se former pour les Anglais. Si au contraire nous les prévenons, ce même empire tombera entre nos mains et sera le fruit glorieux de notre activité et de notre prévoyance. Dans la position où sont les choses, il est inévitable que quelque nation européenne règne dans le pays et c'est celle qui portera les premiers secours qui l'emportera. Il n'est pas difficile de décider s'il convient à nos intérêts et à notre politique de souffrir que ce soient les Anglais quand nous pouvons les en exclure. Dans le moment présent il y a tout à redouter des négociations qui vont se passer entre le missionnaire, le mandarin et le conseil de Calcutta. S'il en résulte un traité l'on peut bien être assuré que ce dernier n'obmettra rien pour que tous les articles soient à son avantage. Les ambiguïtés même y seront prodiguées avec intention de les interpréter par la suite suivant les conjonctures et les circonstances.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments du plus respectueux attachement.

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : CHEVALIER



Document IV. — Archives de Pondichéry. N° 5242. — *Courte relation de l'état politique de la Cochinchine.*

Le royaume de la Cochinchine commence au promontoire du Cambodge par le 8° 50' de latitude boréale et s'étend au Nord jusqu'au 18° 12' Sa plus grande largeur Est Ouest n'excède pas 30 lieues.

La rivière *Gianh* sépare la Cochinchine du Tonquin, autrefois ces deux états ne formaient qu'un seul royaume. La famille régnante dans

le Tonquin s'empara du trône en 1428, après avoir vaincu et chassé les gouverneurs établis par l'Empereur de la Chine. L'auteur principal de la Révolution fut un mandarin ministre du nouveau Roy. Ce restaurateur du royaume du Tonquin est le chef et la tige de la famille qui régnait à la Cochinchine.

L'an 1548, un général d'armée, abusant du pouvoir que lui donnaient plusieurs victoires remportées sur un rebelle, força le Roy du Tonquin de lui céder toute l'autorité royale avec le titre de *Chua* (seigneur). Cette usurpation existe encore : le vrai Roy n'a que le nom et l'ombre de la royauté tandis que le *Chua* est le maître absolu.

Le père du premier Roy de la Cochinchine était émule et rival de *Chua*, général d'armée comme lui, il avait eu part à ses victoires et l'égalait presque en dignités. Pour cimenter l'union, *Chua* épousa sa fille, mais après sa mort, *Chua* résolut de faire mourir son fils dont il craignait la jalousie et la rivalité. La femme de *Chua*, sœur de ce prince, obtint sa grâce et le fit nommer gouverneur de la Cochinchine, c'était alors un pays presque inculte et inhabité. En 1568, il prit possession de la Cochinchine, il était accompagné de sa famille et d'un nombre très considérable de mandarins et de soldats, qui lui étaient tous dévoués. Aussitôt qu'il put former une armée, il se révolta contre le Tonquin, prit le titre de Roy. Ce prince et ses enfants affermirent leur trône par tant de victoires que depuis 1673 jusqu'en 1774 le Tonquin n'a jamais osé attaquer la Cochinchine. Mais la haine mutuelle des deux nations était telle que toute espèce de communication était interdite sous peine de mort.

La Cochinchine s'aggrandit. Le royaume de Champa après plusieurs défaites fut entièrement soumis à la Cochinchine en 1653Le Roy du Cambodge ayant voulu envahir les terres limitrophes, il fut vaincu, pris et conduit à la cour du Roy de la Cochinchine. Le roy prisonnier fut relâché à condition de céder certaines places et de payer un tribut à la Cochinchine. Le Cambodge a tenté plusieurs fois de secouer le joug, mais inutilement, la Cochinchine a presque toujours triomphé, et par divers traités la troisième partie du royaume de Cambodge a passé sous la domination de la Cochinchine.

La Cochinchine vient d'éprouver à son tour de funestes révolutions. En 1773, le Roy étant jeune, sans expérience ni capacité, les gouverneurs tyrannisaient impunément les provinces. Une des provinces du Sud se révolta contre le gouverneur. Le Roy aurait tout calmé en faisant cesser la tyrannie, il prit le parti d'envoyer des troupes contre les revoltés. Ceux-ci élurent un général habile quoique de très

basse extraction. Ce général batit les troupes du Roy et se rendit maître des trois provinces du Sud où il règne en souverain.

Le Roy du Tonquin voulant profiter des circonstances favorables, en 1774 il fit passer en Cochinchine une armée de 50 mille hommes, L'armée cochinchinoise fut battue, la ville royale et toute la cour prise et le Roy réduit à prendre la fuite ; Il s'est réfugié dans la province la plus reculée sur les terres ci-devant du Cambodge. Cette révolution a mis le Tonquin en possession de tous les thrésors et de toutes les forces de la Cochinchine. Comme le rebelle, maître des provinces du Sud, cherche à s'aggrandir et le Roy à se relever, tout est plein de factions et de troubles.

Il faut convenir que la Cochinchine est le pays du monde le plus fertile et le plus propre au commerce. Il y a quantité de ports et de rivières où il n'entre que de médiocres embarcations. Il n'y a que trois grands ports propres à recevoir les vaisseaux d'Europe. Le premier port, en langue du pays *Huadai*, est peu éloigné du Sud de l'Isle des Carangés (comme disent les Portugais), ou Crabbes, avec les Anglais, les vaisseaux remontent jusqu'à la ville métropole du royaume. M. DAPRETS et d'autres ne font mention que d'une Isle et il est très certain qu'il y en a deux. Le second port que M. DAPRETS appelle port du Japon est plus petit, il est situé un peu au Nord de l'Isle Crabbes. Le fond est de limon, et sans aucun danger. Mais pour passer de l'anse qui forme le port, dans la rivière, on est obligé de décharger les grands vaisseaux. Les Chinois et les Portugais de Macao fréquentent beaucoup ce port. Le premier est plus grand et plus profond mais celui-ci est plus commode pour le commerce ; Le troisième port est le meilleur, c'est la baye de Turam, située au 16° 10' de latitude boréale, auprès de la métropole, qui est par le 16° 26' suivant les observations faites. Sa longitude prise de l'Isle de Fer est 124° 56' 15". Autrefois outre les vaisseaux chinois et portugais, on y en voyait du Japon, des Philipines, du Siam, etc.....

Le commerce de la Cochinchine avec l'étranger est très étendu. Un des premiers objets c'est le sucre ; il y est meilleur, plus abondant et à meilleur marché que dans aucun autre endroit de l'Inde. On y trouve beaucoup de poivre blanc et noir, beaucoup d'arêques, des bois de construction ; l'ébène et le bois rouge, enfin quantité de soie et d'or. Il y a plusieurs mines d'or considérables que les Cochinchinois n'ont qu'ébauché d'exploiter. Ils se contentent de ce qu'ils trouvent dans l'espace des larges puits qu'ils creusent et ne savent pas suivre la mine par des souterrains.

Les objets à importer sont : le sel de nitre, la poudre, les fusils, les sabres, etc... , les toiles de coton d'un tissu serré et bien batu, des draps fins d'Europe, mais en petite quantité. Les couleurs en faveurs sont le verd, l'escarlata, le noir ; au reste, plusieurs habitants de Pondichéry ont resté dans la Cochinchine et doivent connaître à merveille tous les objets du commerce : Mais pour tirer tous les avantages du commerce de la Cochinchine, il serait essentiel d'y avoir un établissement fixe et solide et je suis étonné que jusqu'à présent les Anglais et les Français aient comme dédaigné la Cochinchine ou n'aient fait que des essayes de commerce.

Aujourd'hui les circonstances sont très favorables, il serait aisé d'obtenir telles conditions qu'on voudrait.



Document V. — Archives de Pondichéry, N° 5243. — *Notes sur la Cochinchine.*

Le royaume ou l'empire de la Cochinchine paraît avoir été dans ses commencements une émigration de Tonkinois, souvent indépendants, quelques fois tributaires, mais toujours exposé aux troubles et révolutions, si communes dans toutes les contrées de l'Asie. Néanmoins ce pays, depuis qu'il est connu des Européens, a toujours été l'objet d'un très grand commerce d'exportation tant avec les Chinois, Portugais, Malayes qu'avec les Hollandais et les Français. Ses principales productions sont : le poivre d'une qualité supérieure, du sucre le meilleur de l'Asie, de la soie inférieure à celle de la Chine plus tôt par sa filature que par sa qualité, de l'or sur lequel on avait anciennement un grand bénéfice mais qui ne doit plus être le même si on en juge par le prix où il est aujourd'hui chez les Chinois, et du bois d'Aigle.

C'était pour se pourvoir de tous ces effets que les Français songèrent avant la dernière guerre à se lier d'affaires avec les Cochinchinois. On y fut très bien reçu et M. POIVRE a donné un ample détail de tout ce qui a trait à cette liaison. Les Hollandais toujours jaloux de tout ce qui tient au commerce voulurent mettre de nouvelles entraves. Craignant que le sucre des Cochinchinois ne fit tomber celui de Batavia, ils y envoyèrent tous les ans un vaisseau de la Compagnie et comme tous les droits du pays se payent avec l'ancrage, ils le firent monter à 8.800 piastres au lieu de 4.400 que payaient les Portugais de Macao. Malgré cela les voyages y étaient on ne peut plus

lucratifs, lorsque la guerre de 56 est venue ruiner le commerce français aux Indes. Depuis le rétablissement, Mrs. LAW et CHEVALIER ont toujours songé à renouer cette branche et, en conséquence, je fus retenu aux Indes pour cette mission, en 1773, des difficultés inattendues, la nécessité de construire un vaisseau ont retardé mon arrivée jusqu'au mois de Septembre 1777, que j'ai mouillé à la baie de Touranne où j'ai trouvé un vaisseau anglais, et non un français, qui avait été expédié du Bengale pour aller m'y attendre et préparer les voies, mais que quelques raisons particulières avaient fait partir. M. PHILIBERT, chirurgien-major de *Lauriston*, qui avait été avant la guerre, 18 mois chirurgien de la Compagnie à la Cochinchine, reconnut un ancien missionnaire, nommé le Père LAUREIRO, qui y était depuis 40 ans, c'est de lui que nous tenons les détails suivants. En 1775, les Tonkinois ont fait une irruption dans la Cochinchine, ont battu les Cochinchinois, ravagé toutes les provinces septentrionales, pris et pillé la ville impériale dont ils ont enlevé tous les trésors. Pendant l'espèce d'anarchie qu'a occasionné cette guerre malheureuse, un corsaire nommé TEISSON a fait quelques courses heureuses sur ses compatriotes. La réussite a augmenté son parti qui lorsque les Tonkinois se sont retirés chez eux, rappelés par des troubles internes, s'est trouvé en état de faire face aux armées navales du Roy. Il y a eu une action générale dans laquelle le corsaire a remporté une victoire complète.

Enflé de ce succès, ne trouvant plus d'ennemi sur mer, il a cherché des conquêtes sur terre, il a pris et ravagé toutes les provinces méridionales qui avaient échappé au pillage des Tonkinois. Il a brûlé la principale ville de commerce, nommée Faïfo et même celle de Touranne. Tous ces fléaux ont tellement dévasté l'empire qu'il n'y avait même pas de riz.

Après ces informations prises, les officiers ont été de ma part voir les Mandarins commandant à Touranne ; ils en ont été reçus comme des libérateurs. On les a assurés que les Français seraient toujours regardés comme alliés des Cochinchinois et que l'Empereur les recevrait dans ses ports comme ses propres sujets. Le peuple a laissé voir la plus vive douleur à la nouvelle de notre départ, un grand vaisseau européen paraissant à ces gens un asile assuré. Cependant les Mandarins sont convenus que le temps nous pressait avouant même que le país ne pouvait fournir pour le présent aucun objet d'exportation.

Arrivé à la Chine, j'ai eu occasion de causer Cochinchine avec les chefs pour la Compagnie anglaise. Il m'a paru que ces Messieurs

saisissaient avec avidité l'occasion de s'établir à la baye de Touranne en aidant à l'Empereur à détruire les Corsaires. Cette baye de Touranne est une rade et même un port des plus sûrs et une nation qui y aurait un établissement bien formé pourrait en faire le centre d'un commerce considérable, dans le Nord avec la Chine et le Tonkin, à l'Est par la pêche des Cauris sur la Paracel, au Sud avec les royaumes de Cambodjia, Siam, Tingrano et généralement toute la côté orientale de Malaye. On doit avoir envoyé à Madras un projet détaillé de tous ces objets.

J'ai su, en passant à Malacca, que le vaisseau anglais que j'avais laissé à Touranne, après y avoir arboré le pavillon de sa nation, avait envoyé contre les Corsaires sa chaloupe armée de tous ses Européens, qui ayant été surpris ont tous été sabrés. L'arrivée du vaisseau le *Favori*, revenant du Bengale, nous apprend que le Père LAUREIRO est à Calcutta avec des envoyés de l'Empereur de la Cochinchine pour y solliciter des secours.



Document VI. — Archives de Pondichéry, Doc. 1.041 . — 1787-1788 — *Instructions données par de Conway à l'occasion de diverses missions.*

Supplément d'instructions données à Mr. le Chevalier DE KERSAINT, le 14 Août 1788.

Mr. le Chevalier DE KERSAINT s'attachera à prendre des connaissances détaillées sur le port et la Baye de Touranne, sur l'isle d'Hoinan qui est dans cette Baye, et sur le continent qui l'avoisine. Il prendra les mêmes connaissances sur l'isle de Pulo-Condor.

Selon le rapport de M. D'APRÈS et de plusieurs autres marins, cette dernière isle à peu de population, les habitants y sont dans la misère et ne subsistent que par la pêche ; ce n'est qu'avec peine et beaucoup de précautions qu'ils parviennent à cultiver quelques légumes. L'air y est très mal sain. C'est d'après ces reconnaissances que la Compagnie françoise des Indes n'a pas voulu en prendre possession. Les Anglois l'ont occupée pendant quelques années ; mais l'intempérie du climat, et le peu d'avantage que cet Etablissement procurait à leur commerce, les a déterminés à l'abandonner.

Voilà à peu près toutes les informations qu'on a pû recueillir jusqu'à présent sur l'isle de Pulo-Condor.

Quant à Touranne, il n'existe de connaissances nautiques sur cette Baye que la carte faite par le S^t LA CARRIÈRE, ancien capitaine de

Brûlot ; et c'est cette même carte que l'on trouve dans le nouveau neptune des Anglais. Selon le rapport de M. l'Evêque D'ADRAN, l'isle d'Hoinan qui forme le port et qui est séparée de la terre par une rivière est inculte et déserte, et le continent qui l'avoisine est aussi inculte et desert.

Mr. le Chevalier DE KERSAINT reconnoitra cette Baye ou ce port. Il tachera aussi de reconnoître l'isle et le continent, sans cependant compromettre en aucune manière ses Equipages.

Il sera nécessaire de prendre les plus grandes précautions avant de recevoir à bord les Cochinchinois qui dans des petits batiments du pays s'approcheraient de la frégate. S'il s'en présentoit quelques uns à la corvette le *Pandoure*, le commandant de cette corvette ne les recevra pas, et les renverra vers Mr. le Chevalier DE KERSAINT.

Mr. le Chevalier DE KERSAINT aura eu soin de prendre à Macao un interprète cochinchinois parce que l'on ne peut pas ajouter une grande confiance aux rapports du Père PAUL. Lorsque quelque Cochinchinois sera reçu à bord, on ne souffrira pas que qui que ce soit lui parle avant qu'il ait été conduit à Mr. le Chevalier DE KERSAINT, et interrogé en sa présence par l'interprète.

Mr. le Chevalier DE KERSAINT à son arrivée à Macao aura caché sa mission sous prétexte de venir chercher la *Calypso* et la flûte le *Castries*. Il prendra des informations sur l'état de la Cochinchine des personnes qu'il croira les plus propres à l'instruire et les plus dignes de sa confiance. Comme le projet de la Cochinchine est public en Chine depuis plusieurs années, il saura l'effet qu'à produit ce bruit sur les Chinois, ainsi que leurs dispositions relativement à ce projet.

La rivière de Chin-Chin, dont la latitude est désignée à Mr. le Chevalier DE KERSAINT dans l'instruction ci-jointe, est l'endroit indiqué par Mr. l'Evêque d'ADRAN pour la descente, et par conséquent celui qui exige de Mr. le Chevalier DE KERSAINT les plus grands soins pour toutes les observations relatives aux forces de terre et de mer.

Il ne suffit pas après être entré dans la Baye de Chin-Chin de savoir si le mouillage est bon, il faudra encore s'assurer si la tenue est bonne dans toutes les moussons.

Après avoir pris toutes les connaissances qui concernent la sûreté des vaisseaux, il est indispensable de recueillir tout ce qui concerne l'expédition de terre, de reconnoître le lieu qu'on jugera la plus propre à un débarquement, si il se trouve des maisons ou bâtimens pour établir des hôpitaux, ainsi que des magasins de vivres et de munitions. Il faudra savoir à quelle distance de cette Baye est situé le fort de

Pierre dont parle l'Evêque d'ADRAN, et ce que c'est que ce fort, les moyens qu'auront les Troupes une fois en marche de conserver leur communication avec leurs hôpitaux, leurs dépôts en vivres et de munitions et avec les vaisseaux. Connoître la température du climat, et s'assurer si les Troupes peuvent coucher sur la terre sans danger ; savoir si l'on y trouve des bêtes de somme et de trait pour le transport des Equipages et pour trainer l'artillerie, les munitions et les vivres ; s'il y a des charettes et de quelle espèce elles sont. L'Evêque d'ADRAN dit qu'on ne trouve pas de Bœufs de trait en Cochinchine, mais qu'on y suppléerait par des Buffles. Comme il a prévu qu'après avoir fait la descente, on ne pourroit pas se flatter de trouver des Buffles sur le rivage ni même dans les environs, il nous a dit qu'on trouveroit des Buffles à Pulo-Condor ; c'est ce dont il est important de s'assurer ; il n'en faut pas moins de quatre à cinq cents. Ainsi en arrivant à Pulo-Condor, Mr. le Chevalier DE KERSAINT tachera de vérifier si l'on y trouveroit cette quantité de Buffles ; de quelle manière ils sont attelés ; comment on pourroit les transporter à Chin-chin, car il ne seroit pas possible de les embarquer sur les frégates et sur les Gabarres. Si les Buffles de Pulo-Condor, en supposant qu'il s'en trouve, ressemblent aux Buffles que l'on voit dans l'Inde, ils ne seroient nullement propres à suivre l'armée, attendu que ces Buffles attelés à des voitures trois fois plus légères qu'un canon de quatre sont au moins trois heures à faire une lieue dans un très beau chemin. Mr. le Chevalier DE KERSAINT prendra des renseignements sur la situation du pays, sur les gorges, les défilés, les bois, les hauteurs, qui exigeroient des dispositions particulières pour maintenir les communications. Il cherchera à connoître la qualité des vivres, et quelles ressources on trouveroit pour cet article essentiel. Il tachera aussi de vérifier sur quelle base est fondée l'assertion de l'Evêque d'ADRAN. Ce prélat prétend qu'aussitôt que les Troupes se seront emparées d'une ville qu'il dit être éloignée de la côte d'environ dix à douze lieues, et à cinq où six lieues du fort de pierre, l'on trouvera dans cette ville tous les Trésors du Prince où de l'usurpateur actuellement régnant, et que les Troupes cochinchinoises du Roy détroné iront soumettre le reste des seize Provinces. Ces troupes du Roy détroné ne sont, selon la dernière évaluation de l'Evêque d'ADRAN, que d'environ douze cents hommes, il est très essentiel de s'assurer si cette assertion sur laquelle l'Evêque d'ADRAN a appuyé principalement le succès de son projet, porte quelque caractère de vraisemblance, où si elle n'est qu'un effet de son opinion, de ses désirs et de ses espérances.

Mr. le Chevalier DE KERSAINT ne négligera rien pour savoir si les Anglois, les Hollandois où toute autre nation Européenne ont fait où se disposent à faire aucune entreprise pour ou contre le Roy détroné. Cet article étant particulièrement recommandé dans les instructions du Roy, il seroit à souhaiter qu'on pût connoître la force de l'armée cochinchinoise que l'on doit combattre, la qualité des Troupes et de leurs armes. Il y a aussi beaucoup d'autres renseignements indispensables pour assurer les opérations d'un petit nombre de Troupes, qui marchant dans un pays inconnu et qui éloignées de tout secours sont livrées à leurs propres forces, mais il paroît impossible de prendre tous ces renseignements. Mr. le Chevalier DE KERSAINT notera à la marge de ce supplément, les connoissances qu'il aura pû recueillir, et sur les quelles il pourra compter. On s'en rapporte avec confiance à son zèle et à sa sagesse.

Mr. le Chevalier DE KERSAINT aura vû dans l'instruction ci-jointe qu'il lui est positivement défendu d'emmener le Roy détroné à Pondichéry, et que dans le cas où il rencontreroit la flute *le Castries* et que le Roy détroné fut à bord de cette flute, il est ordonné à Mr. le Chevalier DE KERSAINT de le débarquer dans le lieu où ce Roy préférera de l'être.

Si Mr. le Chevalier DE KERSAINT rencontre la flute *le Castries*, il ordonnera au S. BERNERON, capitaine au Régiment de l'isle de France, et embarqué sur la dite flute, de passer à bord de la *Dryade*, où si Mr. le Chevalier DE KERSAINT l'aime mieux, à bord de la corvette le *Pandoure*. Mr. le Chevalier DE KERSAINT sera le maitre de laisser le détachement du Régiment de l'isle de France à bord de la flute *le Castries*, où de le répartir sur les trois bâtimens. Il ne faut pas que le S. BERNERON reste sur la flute *le Castries*.

Signé : CONWAY



Document VII. — Archives de Pondichéry. Doc. 2200. 15 Octobre 1794 — Rapport de L'ESCALLIER, Commissaire civil, à la Convention Nationale et au Conseil Exécutif.

.....

La Cochinchine, pays fertile, vaste et abondant en riches productions et en objets d'un utile commerce, comme poivre, indigo verd, canelle d'une qualité supérieure, gomme, bois d'aigle, etc., nous

appelle et soupire après nous depuis nombre d'années pour la délivrer d'un usurpateur qu'ils ont déjà en partie repoussé depuis sans notre assistance qu'on leur avait en vain promise il y a quelques années. Un français, sous le titre, d'Evêque d'ADRAN, y jouit de la confiance du Prince et un autre français y est employé comme chef de l'artillerie et des arsenaux, il ne serait pas difficile, en employant nos moyens auprès du Roi, d'obtenir un comptoir et le siège d'un commerce pour les Français aussi riche et profitable que celui de la Chine et qui réunirait même à beaucoup d'autres productions, toutes celles que présente la Chine sous mille formes gênantes et difficiles.

J'avais fait goûter à mon collègue le projet qui était inséré dans nos instructions d'envoyer une frégate dans ces deux royaumes du Pégu et de la Cochinchine avec un agent sûr et intelligent, peut-être même l'un de nous y aurait été, si les autres affaires de nos comptoirs de l'Inde l'eussent permis. Nous avions demandé pour cela au Général MALARTIC deux bâtiments pour le mois de Juillet, dont l'un aurait porté la commission au Bengale et l'autre aurait été faire cette intéressante tournée du Pégu et de la Cochinchine ; l'exécution de cet utile projet a encore été empêchée par la Guerre.



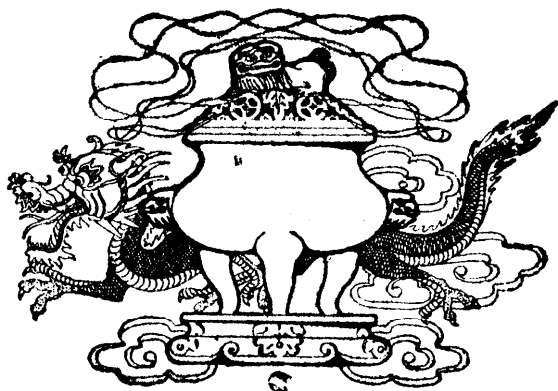
Document VIII. — Archives de Pondichéry. Doc. 1311. — *Mémoire lu, le 14 Octobre 1790, à l'Assemblée Nationale, en faveur des colonies françaises aux Indes, par M. LOUIS MONNERON, Député de Pondichéry.*

.....
.....

Une circonstance très heureuse nous ouvrirait tous les ports et toutes les ressources de la Cochinchine : le Souverain du pays, obligé de fuir devant un usurpateur, avait envoyé en France son fils unique, comme le gage des traités que l'Evêque d'ADRAN, à qui il avait confié le sceau de l'Empire, ferait avec nous : il était question de quelques faibles secours qui existaient aux Indes en hommes et en vaisseaux : jamais l'impéritie d'un Ministre n'a frappé d'une manière plus funeste sur les intérêts commerciaux d'une Nation. Au lieu d'adopter un projet dont la France devait recueillir de si grands avantages, il crut devoir laisser à M. de COMVAY, la liberté d'exécuter ou d'abandonner ce projet. Ce Gouverneur, nouvellement arrivé aux Indes, n'ayant aucune

notion de nos intérêts dans le pays confié à son administration, se détermina, contre le vœu et les instances de la Colonie, à abandonner l'Evêque d'ADRAN à ses propres ressources. L'amour de ses peuples a remis l'Empereur en possession de son Trône. Le Gouvernement français n'a pas eu la gloire d'avoir contribué à cet événement ; mais l'Evêque d'ADRAN, distinguant les inconséquences d'un Ministre, des intérêts de la Nation, n'en est pas moins disposé à employer son crédit, ses talens et ses ressources, pour nous obtenir tous les avantages que nous pouvons désirer dans un pays dont la population est immense, qui a des ports excellens, et qui offre la réunion abondante de toutes les productions de la Chine et des Indes.

Voilà, dira-t-on, des espérances bien séduisantes. Mais si nous encourageons le commerce de l'Inde, qui nous présente déjà une masse imposante de trente millions d'affaires par an, si nous lui donnons un plus grand développement, n'exposons-nous pas nos vaisseaux et nos richesses à devenir la proie de la supériorité que les Anglais ont aux Indes ?





NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DU PROTECTORAT FRANÇAIS EN ANNAM (1)

par LÊ-THANH-CÂNH
Commis des Résidences en Annam.

XXXI

Le départ des ambassadeurs.

Le jour du départ des plénipotentiaires, Sa Majesté fit donner en leur honneur un grand banquet, et sur le coup de l'étrier, leur fit verser à chacun une coupe de la liqueur royale et leur tint ces émouvantes paroles :

« Le pays se trouve aujourd'hui engagé dans une impasse difficile ; pour l'en sortir, il n'est que la main des sujets valeureux et dévoués. Deux points essentiels surtout sont à retenir : la cession du territoire, l'exercice de la religion catholique. Sur ces deux questions capitales, ne vous engagez pas à la légère, ne compromettez pas par votre faiblesse et votre précipitation, le sort et l'honneur de la nation entière qui sont aujourd'hui confiés entre vos mains ; soyez-en bien pénétrés et ne vous écartez pas, à aucun prix et sous aucun prétexte, du programme déjà tracé.

« Allez ! et que tous nos vœux vous accompagnent ! Puissiez-vous bientôt nous revenir, couverts de gloire d'avoir défendu l'honneur du pays et sauvegardé l'intégrité du territoire, c'est le seul souhait que nous formulons avant votre départ ».

(1) Voir *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1928, pp. 181-204, 283-294 ; — 1929, pp. 39-51 ; — 1932 pp. 219-246.



XXXII

La paix ruineuse de PHAN-THANH-GIANG

Or, vingt jours s'étaient-ils à peine écoulés, après leur départ, que les ambassadeurs revenaient rendre compte de leur mission au Trône. Résultat : cession des trois provinces orientales de **Gia-Định, Định-Trường**, Biên-Hoà ; reconnaissance d'une indemnité de guerre de 4 millions de piastres (équivalente à 2.800.000 taëls d'argent), et enfin, ratification des douze clauses relatives à l'exercice du culte catholique et à l'ouverture du pays au commerce étranger.

Sa Majesté, en prenant connaissance du texte de cette paix ruineuse, ne put que soupirer :

« Las ! de quel crime nous sommes-nous rendus coupables pour qu'un destin si cruel et si douloureux s'abatte ainsi sur notre peuple ?

« Et vous, malheureux ambassadeurs, qu'avez-vous donc fait ? C'est ainsi que vous vous acquittez de votre mission ? Eh bien ! vous êtes non seulement les grands coupables de notre règne, mais encore vous porterez le poids de votre crime devant l'histoire des dix mille générations ! »

Voici les douze clauses de ce traité :

1^o) Ce traité inaugure une ère de concorde et d'amitié entre les trois pays : le grand Phú (la France), le Grand Y (l'Espagne) et le grand Empire du Sud Pacifié (l'Annam).

2^o) Le libre exercice du culte catholique sera promulgué sur tout le territoire annamite, sans contrainte, ni entrave.

3^o) Les trois provinces orientales Biên-Hoà **Gia-Định** et **Định-Trường**, ainsi que l'Ile de Poulo-Condore, seront cédées à la France. En outre, aucune entrave ne sera faite aux bateaux de petit et de grand tonnage français qui, venant des mers, emprunteront les voies fluviales annamites pour aller commercer au Cambodge ; même liberté sera réservée aux canonnières et aux escadres françaises qui remonteront les cours d'eau d'Annam pour des explorations et des reconnaissances diverses.

4^o) Après la signature du traité, si des conflits éclataient entre l'Annam et une autre puissance, et que celui-ci, vaincu, désirât céder à la puissance étrangère quelques points de son territoire, il devrait d'abord en référer à la France dont le consentement en ce cas serait

indispensable. Elle se conserve le droit d'opposer son veto, si elle considérait que ces éventualités de concessions pourraient porter préjudice à ses intérêts.

5^o) Les commerçants français et espagnols qui iraient commercer dans les ports de Tourane, Ba-Lat et **Quảng-Yên**, devront jouir d'une sécurité et d'une liberté absolues. Ils paieront toutes les taxes afférentes à l'administration annamite. La même réciprocité sera faite aux commerçants annamites qui viendraient en France et en Espagne, à charge que ces derniers s'acquittent des taxes et impositions en vigueur dans ces deux pays.

Au cas où des commerçants originaires d'une puissance autre que les deux puissances traitantes viendraient en Annam et que celui-ci leur accorde des tarifs et des traitements de faveur, ces dispositions devraient s'étendre également aux commerçants français et espagnols.

6^o) En cas de nécessité et si une conférence entre les 3 nations s'imposait, chacun des pays signataires désignerait des représentants qui se réuniraient soit dans la Capitale de l'Annam, soit dans celle de France ou d'Espagne. En temps ordinaire des messages d'amitié et des relations cordiales ainsi que des visites de courtoisie pourront être échangés entre les nations amies. Chaque fois qu'un représentant français ou espagnol viendra en Annam, le navire qui le transportera, viendra relâcher à Tourane et le reste du trajet de Tourane à la Capitale se fera par voie de terre.

7^o) Aucune animosité ne subsistera entre les trois pays alliés après la signature du traité. Les soldats et les sujets annamites qui ont été faits prisonniers par les armées françaises au cours des engagements seront remis en liberté. Les butins et les biens prélevés sur certains villages pendant la guerre seront retournés à leurs possesseurs légitimes. En retour, ceux des Annamites qui, d'une manière ou d'une autre, ont rendu des services à la cause française, seront graciés ainsi que leur famille.

8^o) Une indemnité de 4 millions de piastres sera payée par l'Annam à la France et à l'Espagne. Elle sera payable en dix annuités, à raison de 400.000 \$ chacune, et sera versée entre les mains du représentant français à **Gia-Định**. Un versement de 100.000 \$ en sapèques ayant été fait, les dix versements annuels seront grevés d'une réduction de 2%.

9^o) Si des Annamites, après s'être affiliés avec les pirates pour venir ravager les territoires placés sous le mandat français, revenaient chercher refuge dans les provinces de l'Annam, et si des criminels

de droit commun français ou européens venaient chercher asile en territoire annamite, le Gouvernement français pourrait, par la voie de son représentant en Annam, réclamer l'extradition desdits coupables pour les mettre à la disposition de la justice française. De même, si des prisonniers et des rebelles annamites allaient se cacher en France, les mandarins annamites pourraient s'entendre avec le représentant de la France à **Gia-Định** pour réclamer leur extradition afin de les confier au jugement des tribunaux annamites.

10^o) Après la signature du traité, les originaires des trois provinces occidentales : **Vĩnh-Long**, **An-Giang**, **Hà-Tiên**, pourront facultativement venir chercher à gagner leur vie sur les territoires gouvernés par la France (**Gia-Định**, **Định-Từ**, **Biên-Hoà**).

La seule condition exigée d'eux est de payer leurs impôts à l'administration française du lieu. Si, pour ses affaires personnelles, l'Annam désire faire passer transitoirement à travers les territoires d'occupation française : soldats, armes, munitions, il doit en demander l'autorisation préalable à l'administration française, laquelle autorisation est de rigueur, faute de quoi le Gouvernement français, chaque fois qu'il aura connaissance d'un de ces transits frauduleux et illicites, enverrait la force armée pour sévir contre.

11^o) Les Français, bien qu'occupant actuellement **Vĩnh-Long**, consentiront à rendre cette province au Gouvernement annamite et à ne pas s'immiscer dans les affaires indigènes dont ils laisseront le contrôle et l'administration aux autorités annamites, à condition que les résidants français qui se sont fixés à **Vĩnh-Long** jouissent d'une sécurité absolue. Il est demandé en outre que les mandarins envoyés par la Cour d'Annam avant et pendant les hostilités pour diriger les opérations militaires et préparer la revanche, et qui se tiennent actuellement cachés aux environs des provinces occupées, soient rappelés dans le plus bref délai, car la guerre est complètement terminée et leur présence sur les lieux ne peut qu'amener des conflits inévitables. Moyennant toutes ces conditions, la France fera le retour de **Vĩnh-Long** à l'Annam.

12^o) Les grandes lignes de ces accords ainsi établies et fixées, les plénipotentiaires des trois pays traitant y apposeront leurs signatures et leurs sceaux respectifs.

Elles seront soumises ensuite à la ratification des Souverains des nations intéressées. Ce traité sera considéré comme entrant en vigueur à compter du jour où les signatures et les cachets des représentants des trois pays y seront apposés. Dans le délai d'un an

et après la ratification des souverains, des lettres de créance seront échangées dans la Capitale annamite pour servir et faire valoir ce que de droit.

Ordre fut donné à la Cour d'étudier les conditions du traité et d'en faire ensuite un rapport pour être soumis à l'approbation royale.

« La cession du territoire et la connaissance de paiement d'une si forte indemnité, remarque la Cour, sont en contradiction flagrante avec le projet primitif, et sont imputables à la maladresse des deux envoyés. Cependant, vu leurs signatures déjà apposées sur le traité, et en considération de ce que ces accords sont conclus pour la première fois avec les deux pays, notre rétractation risquerait d'être interprétée comme un geste de mauvaise foi, ce qui aurait pour conséquence de les mécontenter et de les indisposer contre nous ; d'autre part il est également à craindre qu'ils n'acceptent pas de bonne grâce nos dénégations. Actuellement il n'est qu'une solution possible, c'est de confier à nos deux malheureux envoyés le soin d'approcher les autorités françaises pour les amener petit à petit à renoncer à leurs demandes exagérées. Les deux envoyés trouveraient là une occasion de s'employer utilement pour racheter les fautes et les maladresses passées. D'autre part, lors des ambassades prochaines en France, nous devons tâcher de plaider notre cause devant l'Empereur français pour créer un courant d'opinion favorable, et nous profiterons de ses bonnes dispositions pour obtenir une remise, totale ou partielle, de ces dures conditions de guerre. Nous ne voyons aucune autre solution meilleure pour le moment et nous avouons bien humblement notre notoire incapacité et nous acceptons le cœur content les châtiments par lesquels Votre Majesté daignera nous frapper ».

Sa Majesté à qui fut présentée cette délibération de la Cour, devant l'impuissance de tous, ne put que ratifier ces propositions.

« Hélas ! dit-Elle, n'y a-t-il pas dans tout le pays d'autres sujets plus méritants, d'autres capacités plus réelles, pour nous aider à redresser la situation et sauver l'honneur de la nation ? »

PHAN-THANH-GIANG fut donc nommé aux fonctions de **Tổng-Độc** de **Vĩnh-Long** et **LÂM-DUY-HIỆP** à celles de **Tuần-Vũ** du **Thuận-Khánh** (**Bình-Thuận** et **Khánh-Hoà**), avec ordre de chercher à entrer en rapports avec l'Amiral français pour essayer d'obtenir quelques palliatifs à leurs négociations ruineuses.



XXXIII

Honneurs réservés à un brave.

Dans le courant du 5^e mois de la même année, un aviso français vint relâcher à Tourane.

Le **Tổng-Độc** du **Quảng-Nam**, **Đào-Trí**, le **Tán-Tương**, **NGUYỄN-HIỆN**, en avisèrent le Trône et demandèrent le maintien de la deuxième tranche de démobilisation annuelle des troupes pour les tenir prêtes à toute éventualité. Sa Majesté estima que ce luxe de précautions était superflu et qu'il n'y avait pas à accorder trop d'importance à une seule et simple frégate qui ne pouvait venir que dans un but de reconnaissance pour se rendre compte de notre situation et de nos forces disponibles.

Le 6^e mois, un Edit royal prescrivit l'élevation d'un édifice de culte au **Quan-Lộc-Tự-Khanh** **TRẦN-XUÂN-HOÀ**. Celui-ci, originaire de la province de **Quảng-Trị**, de son ancien grade de **Tri-Phủ**, fut versé dans les armées de Cochinchine en station dans la province de **Định-Tường**. Placé à la tête d'un détachement de volontaires, il avait réussi, à six reprises différentes, à massacrer des patrouilles françaises qui s'étaient aventurées sur notre sol. Il avait été, en conséquence, promu **Thị-Độc-Học-Sĩ**. Lors de la prise de **Định-Tường** il fut fait prisonnier au cours d'une rencontre et préféra se donner la mort en se coupant la langue entre les dents plutôt que de se rendre. En récompense de ses loyaux services et en souvenir de son action héroïque, Sa Majesté lui décerna le titre posthume de **Quan-Lộc-Tự-Khanh** et lui fit élever un temple dans son village natal, avec autorisation de participation aux deux grands sacrifices de printemps et d'automne.



XXXIV

Une demande espagnole rejetée

Le 7^e mois, un évêque espagnol fit présenter à la sanction du Trône une lettre apostillée par le Commandant espagnol et tendant à demander au Gouvernement annamite l'autorisation d'entreprendre une tournée de propagande dans le Nord-Annam et dans le Tonkin

afin de prêcher la religion catholique. La Cour, saisie de cette demande, présenta à l'approbation royale la réponse suivante : « Les conditions de la paix ont été arrêtées et signées par les représentants des trois pays. Cette demande n'étant pas estampillée par le Commandant français, ni agréée par nos deux envoyés **PHAN-THANH-GIÁNG**, et **LÂM-DUY-HIỆP**, ne peut donc être prise en considération. »

D'autre part, il fut notifié par ordre de Sa Majesté aux Commandants français et espagnol que la clause relative à l'évangélisation du pays d'Annam ne pourra entrer en vigueur qu'une fois que le traité aura été ratifié par la sanction royale.

C'est alors que les notabilités et les lettrés des provinces de **Nghệ-An** et de **Hà-Tĩnh** adressèrent une supplique au Trône pour protester contre la tournée du Délégué apostolique en Annam. Ordre fut donné au **Biên-Lý** du Ministère de la Justice **LÊ-THOAN** de se rendre dans le Nord-Annam pour rassurer et calmer la population inquiète.



XXXV

Une réunion du Haut Conseil

Après la signature du traité, Sa Majesté prescrivit par un Edit aux autorités mandarinales de Cochinchine, de cesser toute opération militaire et rappela **TRƯƠNG-ĐỊNH** à la tête de la province de **Phú-Yên**. Mais les habitants des trois provinces de **Gia-Định**, **Định-Tường** et **Biên-Hoa** protestèrent énergiquement contre leur annexion à la France, et, se groupant en une vaste ligue, élirent pour chef **TRƯƠNG-ĐỊNH** et adressèrent au Trône une supplique pour demander l'autorisation de mener une guerre à outrance contre les Français.

La Cour estimait que les affaires du Nord battaient tout leur plein et que, leur urgence s'imposant, il y avait lieu d'ajourner la question du Sud pour avoir la paix de ce côté. Ordre fut donc envoyé à **PHAN-THANH-GIÁNG** d'aller inviter **TRƯƠNG-ĐỊNH** à déposer les armes et à faire sa soumission.

Celui-ci n'ayant pas voulu obtempérer à des invites répétées, fut destitué de ses fonctions et grades.

Le Gouverneur du **Bình-Thuận**, **NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG**, revint à Hué, pour solliciter une audience royale. Sa Majesté la lui accorda et lui dit :

« Dernièrement, nous vous avons fait rappeler et à différentes reprises vous avez voulu demander votre mise à la retraite.

« En des circonstances critiques où les intérêts et l'honneur du pays sont en jeu, le premier devoir d'un sujet est de donner toute la mesure de ses capacités pour aider son Roi à sauver la situation. Continuez à porter le bonnet à antennes et le baudrier et faites tous vos efforts pour maintenir l'équilibre du pays ».

Sa Majesté demanda à NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG quelle était l'opinion de PHAN-THANH-GIẢNG et de LÂM-DUY-HIỆP, sur la situation de la Cochinchine. NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG s'empessa de répondre :

« Mes collègues PHAN-THANH-GIẢNG et LÂM-DUY-HIỆP persistent à déclarer qu'en de si graves conjonctures Votre Majesté n'a qu'à imposer Sa Volonté pour être obéie. Mais je pense que la population de la Cochinchine accepterait difficilement le joug français, déjà à différentes reprises elle a manifesté des velléités de résistance et d'insoumission que j'ai eu beaucoup de peine à étouffer.

« D'un autre côté, je ne puis non plus partager l'avis de mes collègues GIẢNG et HIỆP quand ils déclarent qu'après la conclusion de la paix avec les Français, le pays redeviendra prospère et florissant. Pour ma part j'ai la conviction que, après la conclusion de la paix, le pays sera appauvri tant dans « ses forces vitales que dans ses ressources matérielles ».

Sa Majesté répliqua :

« Qu'avez-vous attendu pour dire la vérité ? »

Et NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG de poursuivre :

« Je ne pouvais guère me faire entendre de mes collègues qui avaient des idées diamétralement opposées aux miennes. Néanmoins, malgré la divergence de nos vues, j'avais constamment souci de l'intérêt du pays ».

Sa Majesté soupira, en disant :

« Les bévues diplomatiques de GIẢNG et de HIỆP nous ont fait perdre l'unique occasion de conclure une paix honorable. Leur impéritie nous a valu les clauses inacceptables du dernier traité de paix.

« Cependant, il convient de les laisser encore en Cochinchine pour leur permettre d'obtenir éventuellement quelques avantages. Nous voulons vous garder à la Cour pour être notre Conseiller ou pour vous charger éventuellement de la pacification du Tonkin ».

NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG répliqua : « Le premier devoir d'un sujet fidèle est d'obéir à son Prince. Ma vie doit être au delà des frontières. J'irai partout où Votre Majesté voudra bien m'envoyer. Mais je me

demande si je pourrai être de quelque utilité au Tonkin où je n'ai jamais en l'honneur de servir ».

Sa Majesté lui dit : « Attendons le rapport de **PHAN-THANH-GIÁNG** sur la situation exacte de ses négociations. Nous verrons s'il conviendra de vous envoyer en Cochinchine avec **ĐOÀN-THỌ** et **TRẦN-TIẾN-THÀNH**, afin d'étudier, de concert avec **PHAN-THANH-GIÁNG**, les mesures que comportent les circonstances ».

Dans le courant du 8^e mois (15^e année de **Tự-Đức**), les Français commencèrent les travaux de construction de l'Hôtel de la Légation de France, sur la rive droite de la Rivière des Parfums.

Dans le courant du mois suivant (8^e mois intercalaire), un patriote de la Cochinchine, **TRỊNH-QUANG-NGHI**, réussit à lever un carré de braves volontaires dans la province de An-Giang, dans le but de marcher contre les Français. Il rencontra un groupe de 44 Annamites catholiques qui cherchaient à entrer en relations avec les Français. Il chercha vainement à les dissuader et, finalement, donna ordre de les exterminer tous.

PHAN-THANH-GIÁNG adressa au Trône un rapport à ce sujet, demandant une sanction contre **TRỊNH-QUANG-NGHI**.

Sa Majesté, pensant que la paix n'était pas encore conclue et que **NGHI** n'avait fait que remplir son devoir de sujet, décréta l'innocence de ce dernier et donna ordre de le mettre en liberté.



XXXVI

Préparatifs de la réception à Hué des Envoyés français et espagnol.

Dans le courant du 9^e mois (15^e année de **Tự-Đức**) le Commandant en Chef des armées françaises en Cochinchine, M. RONNARD (?), fit adresser à la Cour une lettre dont voici la teneur :

« Le traité de paix entre la France, l'Espagne et l'Annam, a déjà reçu la signature de Leurs Majestés les Rois de France et d'Espagne.

« Les Envoyés de ces deux pays arriveront, dans le courant du 11^e mois, dans la Capitale de Hué, afin de procéder solennellement, en présence de Sa Majesté le Roi d'Annam, à l'échange des lettres de créance ».

Sa Majesté dit :

« Ce traité comporte des clauses inacceptables pour nous. Nous avons chargé **PHAN-THANH-GIÁNG** et **LÂM-DUY-HIỆP** d'entamer de

nouvelles négociations avec les représentants français et espagnols afin d'obtenir quelques avantages. Ont-ils obtenu quelques résultats de leurs récents pourparlers ? Nous n'en savons rien encore. En tout état de cause, il a été nettement stipulé dans le traité que l'échange des lettres de créance devait avoir lieu dans le délai d'un an. La précipitation avec laquelle ces envoyés veulent échanger les lettres de créance est de nature à nous surprendre, et nous enlève tout espoir de tirer parti des nouvelles négociations.

« D'ailleurs, il n'y a pas de raison pour que l'échange des lettres de créance doive avoir lieu en notre présence. Il convient donc de faire valoir des motifs plausibles pour ajourner autant que possible la visite des Envoyés français et espagnol ».

Les dignitaires de la Cour firent alors remarquer :

« En effet, notre Empereur n'a pas à recevoir les Envoyés des Rois de France et d'Espagne. La Cour désignerait un mandarin pour les recevoir. C'est dans l'ordre. En aucune façon, l'échange des lettres de créance ne devrait avoir lieu en présence de Sa Majesté. MM. **PHAN-THANH-GIÁNG** et **LÂM-DUY-HIỆP** devront donc s'efforcer de s'entendre avec eux pour retarder leur arrivée dans la Capitale.

« Au cas où les Envoyés persisteraient à nous imposer leur visite, ils devraient se conformer aux rites de notre Royaume pour se présenter à la Cour. Nous leur imposerions un protocole conforme à nos usages nationaux ».

Sa Majesté approuva cette proposition.



XXXVII

L'entêtement de Trương-Định.

Malgré la signature du traité de paix par **PHAN-THANH-GIÁNG**, et malgré l'ordre formel de Sa Majesté, **TRƯƠNG-ĐỊNH** continuait à se déclarer ennemi enragé des Français. Il leva une poignée de partisans, composés de volontaires de toutes les provinces de la Cochinchine, dans le but d'apposer une résistance aux autorités françaises. Il ne tenait aucun compte des invites réitérées de **PHAN-THANH-GIÁNG**. L'Amiral français, à plusieurs reprises, s'employait à l'engager dans la voie de la réconciliation. Il ne voulut rien entendre, jurant de ne point vivre sous le joug des Français.

PHAN-THANH-GIÁNG dut adresser au Trône un rapport demandant à Sa Majesté d'inviter **TRƯƠNG-ĐỊNH** à déposer les armes.

Sa Majesté tint alors ces propos aux dignitaires de la Cour qui l'entouraient.

« On ne saurait faire entendre la raison à un homme enragé. D'ailleurs l'entêtement de **TRƯƠNG-ĐỊNH** dénote un état d'esprit dont la Cour pourrait tirer parti pour la restauration du royaume ».



XXXVIII

Réception des Envoyés français et espagnol.

Dans le courant du 1^{er} mois de la 16^e année de **TỰ-ĐỨC**, le Commandant en chef français fit annoncer à la Cour l'arrivée des Envoyés français et espagnol pour le deuxième mois, et notifia le protocole — légèrement modifié — de leur réception à Hué.

Sa Majesté, peu satisfaite du protocole communiqué, envoya en Cochinchine **PHẠM-PHÚ-THỨ** pour s'entendre avec **PHAN-THANH-GIÁNG** et **LÂM-DUY-HIỆP**, pour l'établissement d'un nouveau programme de réception des Envoyés.

Après accord avec les Plénipotentiaires français et espagnol, **PHẠM-PHÚ-THỨ** revint à Hué, avec **PHAN-THANH-GIÁNG** et **LÂM-DUY-HIỆP**, rendre compte à Sa Majesté de l'accomplissement de leur mission.

La Cour s'apprêtait alors à recevoir les Plénipotentiaires.

Dans le courant du 2^e mois, M. BONNARD représentant la France, et M. PALANCA représentant l'Espagne, firent leur entrée dans la Capitale d'Annam (le Commandant en chef français représentait le Gouvernement français). Ils furent reçus dans le nouveau Hôtel des Ambassadeurs, construit au bord de la Rivière des Parfums.

Depuis leur arrivée à Tourane, ils reçurent les mêmes honneurs qui étaient réservés aux ambassadeurs siamois. Mais la Cour leur accordait plus de considération qu'aux Siamois.

Les hauts dignitaires dont le nom suit, furent désignés par Sa Majesté pour organiser la réception des Envoyés français et espagnol :

TRẦN-TIỀN-THÀNH, Ministre de la Guerre ;

ĐOÀN-THỌ, Maréchal commandant en chef des armées du Centre ;

PHAN-THANH-GIÁNG ;
LÂM-DUY-HIỆP ;
PHẠM-PHÚ-THỨ ;
NGUYỄN-QUANG-QUYỄN ;
ĐẶNG-HẠNH ;
PHẠM-ĐỨC-Ý ;
LÊ-TUÂN.

Sa Majesté accorda aux Envoyés plénipotentiaires une audience officielle au Palais Thái-Hoà. Ces derniers présentèrent les lettres de créance et les cadeaux diplomatiques émanant de leur gouvernement respectif. Après les présentations d'usage dans la vaste salle du Thái-Hoà, les Envoyés reçurent à leur tour les lettres de Sa Majesté pour les Rois de France et d'Espagne. Un grand banquet fut offert en leur honneur à l'Hôtel des Ambassadeurs. La Cour versa aux Envoyés une indemnité de guerre de 10.034 barres d'argent, pesant chacune 10 onces (soit au total, 116. 111 \$ 00).

Des cadeaux imposants furent remis aux Envoyés pour les Rois de France et d'Espagne, et aussi pour eux-mêmes.

Les Envoyés regagnèrent Gia-Định, accompagnés de **PHAN-THANH-GIÁNG**, qui fut spécialement chargé de la réception de la province de **Vĩnh-Long** que, d'après un accord intervenu à Hué, la France allait rendre à l'Annam.

Sa Majesté ordonna également à **PHAN-THANH-GIÁNG** de faire part au Commandant en Chef français de certains incidents dans lesquels les autorités françaises auraient pris une part plus ou moins active ou qui auraient été tolérés par elles. Il s'agissait des actes de piraterie perpétrés au préjudice des jonques de commerce par les écumeurs de mer chinois montés, semblait-il, sur des bateaux français. D'autre part, les frontières au Sud-Ouest de la Cochinchine étaient désolées par des incursions des troupes cambodgiennes soudoyées par les autorités françaises.

Sa Majesté a cru devoir faire ces remarques au Commandant en Chef, voulant ainsi rappeler un passage de la lettre de créance qu'elle venait de recevoir où il est dit que « le Roi de France aiderait l'Annam dans toute agression dont il pourrait être l'objet de la part des pays voisins ».

C'était, d'après Sa Majesté, une façon de nous assurer la paix et la tranquillité de ce côté.

PHAN-THANH-GIÁNG avait ordre également de négocier avec le Commandant en Chef français pour la réorganisation du service des

tram (service postal officiel annamite) dans les trois provinces cédées à la France, et pour arrêter, d'accord avec les autorités françaises, les conditions dans lesquelles les trois ports annamites seraient ouverts au commerce français.



X X X I X

Les sanctions contre l'Etat-Major défaillant.

Après la conclusion du traité de paix, ĐOÀN-THỌ, Maréchal commandant en chef des armées du Centre, PHAN-THANH-GIANG, Gouverneur de la Cochinchine, et TRẦN-TIẾN-THÀNH, Ministre de la Guerre, adressèrent au Trône une pétition collective par laquelle ils demandaient à Sa Majesté de leur infliger les peines que comportait leur indignité.

Dans le courant du 2^e mois, le jugement les concernant fut soumis à la sanction du Trône par la Haute Cour de Justice.

Eu égard aux longs services rendus à la couronne et au pays par les intéressés, Sa Majesté prononça contre eux les peines suivantes, purement nominales, car elles n'étaient point suivies d'effet :

1^o Révocation, avec maintien dans son emploi, de PHAN-THANH-GIANG.

2^o Rétrogradation, avec maintien dans leurs anciennes fonctions, de ĐOÀN-THỌ, TRẦN-TIẾN-THÀNH et PHẠM-PHÚ-THỨ.

3^o Retrait des brevets et titres, à LÂM-DUY-HIỆP, mort :

4^o Rétrogradation de NGUYỄN-QUANG, ĐẶNG-HẠNH, PHẠM-Ý et LÊ-TUÂN.

En revanche le Suất-Đội HUỖNH-VĂN-THÂN, qui avait fait preuve de haute conscience professionnelle, en empêchant les Français de pénétrer la nuit dans la Citadelle, reçut de Sa Majesté un témoignage de satisfaction par une récompense de dix ligatures de sapèques de cuivre.



XL

L'envoi d'une Ambassade en France.

Dans le courant du 5^e mois, Sa Majesté ordonna l'envoi d'une ambassade annamite en France. Elle était composée de :

PHAN-THANH-GIANG, **Hiệp-Tá Đại-Học-Sĩ**, qui remplissait les fonctions de Chef de mission.

PHẠM-PHÚ-THỨ, Tham-tri du Ministère de l'Intérieur, qui remplissait les fonctions de Chef-Adjoint ;

NGUY-KHẮC-ĐẪN, **Án-Sát** du **Quảng-Nam**, qui assurait les fonctions d'Ambassadeur suppléant.

Sa Majesté et la Cour ont cru devoir porter leur choix sur ces trois dignitaires qui s'étaient signalés par leurs aptitudes spéciales pour mener à bien la délicate mission dont ils allaient être chargés.

Prétextant la vieillesse de sa mère qui réclamait des tendresses quotidiennes, **NGUY-KHẮC-ĐẪN** adressa au Trône un rapport pour demander à n'être pas agréé comme membre de l'ambassade.

Sa Majesté lui fit répondre :

« L'intérêt supérieur de la nation doit l'emporter sur des considérations de famille. Des ordres seront donnés aux autorités provinciales pour qu'on s'occupe de votre mère. Elle recevra mensuellement des allocations en argent et en riz ».

Sa Majesté demanda alors à **PHAN-THANH-GIANG** si, d'après ce qu'il pensait de l'état actuel des choses, ses négociations à Paris pourraient aboutir à quelques résultats appréciables et si l'Annam pourrait espérer de la France la rétrocession des trois provinces conquises.

PHAN-THANH-GIANG répondit qu'il ne pouvait encore rien prédire à ce sujet, et qu'il lui fallait se rendre compte d'abord de la tournure de ses démarches auprès du Gouvernement français.

Sa Majesté ajouta :

« Mais quel est donc le but de votre voyage en France ? Si vous-même vous doutez de son issue, vos collaborateurs immédiats seront fort embarrassés pour accomplir leur tâche. Il faut absolument obtenir la rétrocession par la France des territoires conquis. En cas de refus par le Gouvernement français, il faudra prolonger votre séjour à Paris, afin de saisir le moment le plus propice pour entamer de nouveaux pourparlers. Travaillez à former en France une opinion favorable à notre cause ; il faut également vous efforcer d'attendrir le cœur des hommes du Gouvernement français sur le sort de notre royaume. Faites en sorte que votre voyage en France ne soit pas inutile pour la réalisation de nos légitimes aspirations.

« Même si vous deviez trouver la mort dans l'accomplissement de votre tâche, que cette mort profite à nos desseins. Faites valoir toutes les raisons qui doivent militer en notre faveur. Que la rétrocession des

territoires conquis reste toujours l'immuable objectif de vos négociations ».

Ordre fut donné aux mandarins de la Cour de rédiger une lettre de créance et des cadeaux diplomatiques imposants pour le Roi de France.

ĐẶNG-XUÂN-BẮNG, Chef de la Censure, demanda à Sa Majesté d'en réduire le nombre et la valeur. **THÂN-VĂN-NHIỆP**, mandarin du Conseil de Censure, appuya fortement la proposition de son chef, en faisant remarquer à Sa Majesté que ces cadeaux auraient été offerts en pure perte, au cas où **PHAN-THANH-GIẢNG** ne pourrait obtenir aucun résultat satisfaisant de ses négociations. Mais, en cas de succès, il sera toujours temps de témoigner notre reconnaissance.

TRẦN-TIẾN-THÀNH objecta que pour mener les négociations une heureuse issue, il fallait absolument nous assurer « leurs bonnes grâces ».

TRẦN-TIẾN-THÀNH avait, en la personne de son collègue **TRẦN-ĐÌNH-TÚC**, un énergique défenseur. Celui-ci fit respectueusement remarquer à Sa Majesté que la mission de **PHAN-THANH-GIẢNG** était particulièrement importante, que de son issue dépendaient la rétrocession des territoires conquis et la remise totale ou partielle de l'indemnité de guerre. Il supplia enfin Sa Majesté de faire confiance aux Ambassadeurs en leur confiant encore une certaine quantité de barres d'or et d'argent pour leur permettre d'agir suivant les circonstances. L'essentiel, ajouta-t-il, était d'arriver aux buts proposés.

Sa Majesté acquiesça aux propositions de **TRẦN-TIẾN-THÀNH** et de **TRẦN-ĐÌNH-TÚC**.

Sa Majesté, se retournant vers **PHAN-THANH-GIẢNG**, lui demanda : « Envisagiez-vous d'autres solutions, lorsque vous fûtes conduit à céder les trois provinces à la France ? Quelles étaient vos intentions premières ? »

PHAN-THANH-GIẢNG répondit :

« Je pesai consciencieusement mes actes. La situation était si critique à ce moment que, sans la cession de ces trois provinces, toutes négociations étaient devenues impossible. Je ne pouvais agir autrement sous peine d'aggraver encore la situation.

« Le succès de mes futures négociations à Paris dépendra de la bonne volonté du Gouvernement français. Je ne puis rien promettre encore. Mais je puis donner à Votre Majesté l'assurance que je ferai tout mon devoir, et que je suis décidé à le remplir jusqu'au bout ».

Sa Majesté laissa tomber de grosses larmes, en disant ces mots :

« Ces terres qui étalent devant nos yeux leur épaisses frondaisons, ce peuple qui a le regard penché sur nos actes, nous les avons hérités du labeur tenace et persévérant des règnes précédents.

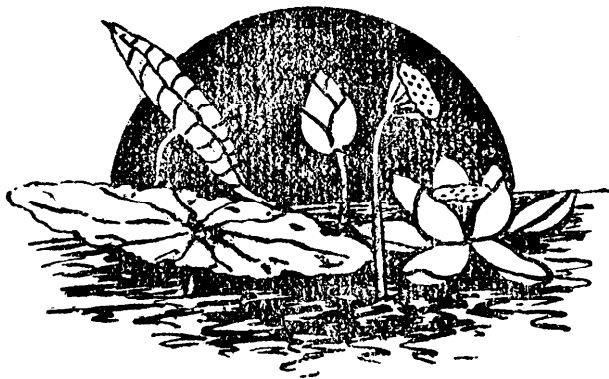
« Oh ! vous, Ambassadeurs, messagers de nos espoirs, faites en sorte que nous ne soyons pas l'opprobre de nos devanciers et des siècles à venir ».

Enfin, Sa Majesté fit les dernières recommandations suivantes à tous les Ambassadeurs :

« Nous voulons que vous fassiez toutes démarches utiles pour être introduits auprès du Roi de France, auquel vous remettrez en mains propres la lettre de créance. Pour cette remise il ne faut point avoir recours à des intermédiaires, qui pourraient vous créer des difficultés. Ayez pour guides des hommes rompus aux affaires diplomatiques qui puissent être les défenseurs éventuels de notre cause. Évitez autant que possible les services souvent intéressés des interprètes.

« N'oubliez pas que vous êtes les représentants d'une nation qui veut négocier une paix honorable. A la différence de nos ambassadeurs auprès de la Cour de Chine, vous devriez adopter une attitude et une tenue dignes. Il faut par exemple suivre leurs usages, en inclinant légèrement le corps lorsque vous aurez à saluer un grand personnage. Enfin évitez de vous couvrir d'opprobre en faisant des *lay* en France ! »

Après avoir salué Sa Majesté, nos trois ambassadeurs quittèrent la Capitale pour se rendre à Gia-Định, d'où ils partirent pour France, avec les Envoyés français et espagnol.





NOTICE SUR LE TOMBEAU DE MINH-MANG (1)

par CH. LICHTENFELDER
Architecte des Bâtiments civils.

AVANT PROPOS

Aucun voyageur n'a passé dans la capitale de l'Annam sans aller faire une excursion aux tombeaux des rois de la dynastie des **Nguyễn**. La visite de ces sépultures royales est en effet très intéressante tant par leur situation pittoresque, que par l'ordonnance et l'architecture des monuments qui les composent.

(1) Ce travail a paru une première fois dans une brochure publiée en 1893, à Hanoi, Imprimerie Typo-Lithographique F. H. Schneider, 15 pages grand in 8°. Il a été réédité dans la *Revue Indochinoise*, N° 222, du Lundi 19 Janvier 1903, pp. 59-65. Dans cette réédition, peu soignée, les noms de lieux et de monuments sont très mal orthographiés et les caractères chinois ne sont pas reproduits. La première édition, au contraire, est présentée d'une façon impeccable et luxueuse. C'est cette édition que nous suivrons. — Si nous croyons devoir rééditer cette notice, c'est à cause du grand intérêt que présentent les pages relatives au tombeau de **Minh-Mạng** : elles nous dépeignent l'état des lieux à une époque où un certain nombre de bâtiments, aujourd'hui ruinés, étaient encore en place. C'est, en plus, parce que les deux premières éditions de ce travail sont aujourd'hui introuvables. Enfin, c'est parce que nous sommes en mesure d'illustrer le travail, et par les dessins de l'Auteur, et par les photographies que nous ont obligeamment communiquées le Service du Tourisme du Gouvernement Général et le Service photographique de l'Aviation militaire. Aux uns et aux autres nous exprimons notre reconnaissance.

Le Rédacteur du Bulletin :

L. CADIÈRE

Elles se suivent le long de la rivière de Hué qui serpente entre les premiers contre-forts de la chaîne de montagnes qui sépare l'Annam de la vallée du Mékong.

Un paysage accidenté offrant sans discontinuité des sites nouveaux, rend cette voie particulièrement agréable.

A peine a-t-on quitté la Légation que les monuments se succèdent : d'abord le Cavalier de la Citadelle en face le Palais du Roi, qui s'élève massif avec son mât de pavillon élancé ; puis c'est la pagode de Confucius, espèce de tour octogonale, réminiscence probable des tours chinoises de la rivière de Canton. Elle est située sur une terrasse élevée entourée de petits édicules et un grand escalier terminé par quatre colonnes monumentales, y monte de la rivière.

Plus loin, à gauche cette fois, on passe devant la route conduisant à la sépulture de **Tự-Đức** (嗣德), une terrasse avec grand escalier y donne accès, et tout le long de la rivière se dressent des pylônes en briques limitant l'enceinte du bois sacré qui entoure le tombeau. On arrive ensuite devant la sépulture de **Thiệu-Tri** (紹治), dont la route, récemment prolongée jusqu'à la Légation, passe par l'Esplanade des Sacrifices et est une des plus jolies promenades de Hué.

En face, sur l'autre rive, au flanc d'une colline abrupte, est perchée une pagode, très jolie de couleur au milieu de la verdure qui l'encadre ; c'est le Roi **Đông-Khánh** (同慶) qui l'a fait édifier en l'honneur de sa mère, à qui une sorcière habitant cet endroit avait prédit son avènement au trône.

Puis on pénètre d'avantage dans la région montagneuse : à gauche sont les collines de **Thiệu-Tri** (紹治), recouvertes de pins magnifiques ; au pied de l'une d'elles se trouve le tombeau de ses ancêtres maternels ; à droite se suivent les bouquets de bambous du village de **Minh-Mạng** (明命), situé au confluent de la rivière qui porte son nom et de la rivière de Hué. D'énormes banians bordent la rive à cet endroit, et derrière eux commence la grande forêt de pins au milieu de laquelle se trouve la sépulture.

Enfin, en continuant à remonter la rivière de Hué, on arrive au tombeau du Roi **Gia-Long** (嘉隆) à partir de cet endroit la rivière n'est plus praticable que pour les petits sampans par suite des nombreux rapides qui se succèdent, aussi la région est-elle devenue tout à fait sauvage, et c'est à droite et à gauche la brousse impénétrable d'où émergent des montagnes couvertes de forêts sombres aux arbres tordus.

Ce qui frappe le plus, c'est le silence des grands bois de pins qui entourent les tombeaux, et le calme profond de ces demeures royales ; c'est à peine si, de temps en temps, le cri strident d'un pigeon vert, ou la plainte d'un paon sauvage viennent les troubler.

La sépulture de Gia-long (嘉隆) offre sous ce rapport un aspect tout particulier : après vingt minutes de marche dans une grande avenue qui traverse le bois sacré, on aperçoit quelques édifices perdus dans les arbres ; ce sont les tombeaux de ses ancêtres, ou encore des pagodes élevées à sa mémoire ; puis la route se bifurque le long d'un cours d'eau aboutissant à un bassin en forme de croissant, du milieu duquel une large terrasse monte par gradins au tombeau, renfermé dans trois enceintes concentriques creusées dans le flanc de la colline où aboutissent les gradins.

Ce tombeau a évidemment servi de type à ceux de ses successeurs, mais c'est le Roi Minh-Mạng qui en a tiré le meilleur parti sous tous les rapports.

En effet les sépultures des rois d'Annam se composent chacune :

1° Du tombeau proprement dit, ou enceinte sacrée renfermant la dépouille du roi et celle de sa femme légitime.

2° D'un pavillon recouvrant la stèle sur laquelle se trouve l'inscription des principaux événements de son règne.

3° D'une terrasse s'élevant en gradins, semblable à celle qui précède la salle du trône au palais, et servant à l'accomplissement des cérémonies rituelles les jours de fête.

4° D'une pagode destinée au culte de la mémoire du défunt roi, et où se trouvent sa tablette mortuaire et celle de sa femme légitime.

5° Des bâtiments annexes élevés à la mémoire de ses ancêtres ; d'autres destinés à loger ses femmes après sa mort ; d'autres encore ayant servi de pavillon de repos lorsqu'il venait surveiller les travaux de sa demeure dernière, car il faut remarquer que chacun de ces rois s'est intéressé personnellement à la construction de sa sépulture.

Minh-Mạng (明命) est le seul qui ait adopté une idée d'ensemble, en plaçant ces divers bâtiments suivant l'axe même du tombeau ; les constructions annexes sont situées sur les collines avoisinantes, séparées de la ligne médiane par de grandes pièces d'eau creusées à main d'homme.

L'ensemble de ces constructions est entouré d'un mur d'enceinte de 0^m 80 d'épaisseur sur 3^m 50 de hauteur et de plus de deux kilomètres de tour.

Voici, d'après d'anciens mandarins ayant vécu à la Cour, sous son règne, les diverses phases de l'exécution de ce monument.

Le Roi **Minh-Mạng** (明命), comme ses ancêtres, se préoccupa dès son avènement de choisir un endroit propice pour sa sépulture. Les traditions enseignent en effet que du choix de cet emplacement peut dépendre l'avenir et le bonheur de la dynastie.

Il envoya donc ses mandarins du Bureau de l'Astronomie (Khâm-Thiên-Giám) (欽天監) et ceux du Ministère des Rites (Bộ-Lễ) (禮部) à la recherche d'un endroit favorable dans la province de Thừa-Thiên (承天) (Hué).

Les astronomes fixèrent leur choix sur l'emplacement actuel, et dressèrent un premier projet conforme, comme monuments, aux indications des mandarins des Rites. Ces derniers avaient dû puiser leurs inspirations dans la description des tombeaux chinois de la dynastie Minh (明), car les sépultures des rois d'Annam ont beaucoup d'analogie avec celles des environs de Pékin (P. BOËLL).

Un mémoire descriptif dressé et signé par eux fut présenté avec le plan au Roi **Minh-Mạng** ; le Roi approuva le projet et donna aussitôt des ordres au Ministère des Travaux Publics (Bộ-Công) (工部) pour l'exécution des terrassements, la captation des sources et la construction des quais et des talus en maçonnerie qui contournent les bassins et la rivière.

Quant aux monuments, il laissa à ses descendants le soin de les construire après sa mort.

Ce fut **Thiệu-Trị** (紹治) qui lui succéda et qui, en 1841, dès la première année de son règne, fit commencer les travaux et donna à cette époque le nom de **Hiêu-Sơn** (孝山) (Montagnes de la Piété filiale) aux collines qui constituent la sépulture.

L'Empereur **Tự-Đức** (嗣德) n'agit pas de même : il fit construire son tombeau en entier de son vivant, car, ne laissant pas d'héritiers directs, il craignait ne pas être honoré après sa mort comme ses prédécesseurs.

La dureté avec laquelle il en dirigea l'exécution donna lieu à une révolte des soldats et corvéables qui y étaient employés ; mais la révolte avorta et il put terminer ses travaux.



EXTRAIT DES ANNALES DE L'EMPIRE D'ANNAM RELATIF A LA SÉPULTURE DU ROI MINH-MẠNG (1)

Le nom honorifique posthume du Roi **Minh-Mạng** (明命) est **Thánh-Tổ-Nhơn-Hoàng-Đê** (聖祖仁皇帝) ; celui de sa sépulture **Hiêu-Lăng** (孝陵).

Elle est située au *phủ* de **Thừa-Thiên** (承天), dans les montagnes de **Hiêu-Sơn** (孝山).

L'enceinte sacrée a 5 *thước* 6 *tấc* (2^m 35) de hauteur sur la partie antérieure, et 8 *thước* 1 *tấc* (3^m 40) sur la partie postérieure, le pourtour mesure 62 *trượng* (263^m 00) (1).

La porte d'entrée est en marbre, les battants en bronze ; on y accède par un escalier monumental de trente-six marches, de chaque côté duquel la rampe est formée par un dragon déroulant ses anneaux (2).

Devant cette enceinte se trouve un bassin en forme de croissant appelé **Tân-Nguyệt-Trì** (新月池) (3), contourné par une balustrade de terre cuite ajourée ; il est traversé par un pont en pierre, à chaque extrémité duquel s'élève un portique en bronze avec remplissages en cuivre émaillé.

Chacun de ces portiques se compose de quatre colonnes formées par un dragon enroulé, l'extrémité de ces colonnes est couronnée d'un vase d'où émerge une fleur de lotus. Les entrecolonnements sont formés de panneaux émaillés figurant les attributs des quatre saisons sur fond de couleur, avec une inscription en lettres d'or au milieu (4).

On arrive ensuite à la colline des **Tam-Tài** (三才山), composée de trois terrasses superposées entourées de balustrades à jour ; sur la plate-forme supérieure s'élève le palais de **Minh-Lâu** (明樓) (5).

A droite et à gauche se trouvent deux monticules : **Thành-Sơn** (成山) et **Bình-Sơn** (平山), sur chacun desquels est érigé un énorme pylône en briques surmonté d'une fleur de lotus (6).

Le palais de **Minh-Lâu** (明樓) est à étages avec une calebasse en or sur le faîtage de la toiture (7) ; les tuiles sont vernissées, et le sol carrelé en carreaux rouges. Sur chaque face, des escaliers en pierre avec rampes en forme de dragon donnent accès à l'édifice et conduisent d'une terrasse à l'autre.

(1) Toutes les notes sont renvoyées à la fin de l'étude.

A droite se trouve un kiosque à huit pans et à double toiture, appelé **Điền-Ngư-Đình**(釣魚亭), destiné à abriter le Roi lorsqu'il se livrait à la pêche ; un autre pavillon, appelé **Nghinh-Luong-Quan**(迎涼館) lui fait pendant à gauche, il est exposé au vent d'Est pour prendre le frais (8).

Ces deux kiosques sont situés au bord du lac **Trùng-Minh-Hồ**(澄明湖) qui s'étend à droite et à gauche, et est traversé, devant le palais de **Minh-Lâu**(明樓), par trois ponts ; celui du milieu se nomme **Trung-Đạo**(中道), les autres, **Hữu-Bật**(右彌) et **Tả-Phụ**(左輔)(9).

Entre les deux bassins formés par ce lac se trouve la colline de **Phụng-Thần-Sơn**(奉宸山), sur laquelle est édifiée la pagode de la Grâce immense, **Sùng-Ân-Điện**(崇恩殿) (10).

Le bâtiment central se compose de cinq travées ; il est précédé d'une première salle à sept travées. La couverture de chacun d'eux se décroche au-dessus des colonnes du milieu, et les abouts des arbalétriers sont terminés par une gueule de dragon sculptée.

Sur le faitage de chacun de ces bâtiments est placée une calebasse en émail d'or ; les tuiles de la couverture sont vernissées, les faitages et les arêtières garnis de terres cuites à jour. Les marches et le sou-bassement sont en marbre gris, ainsi que les dragons qui se déroulent le long des perrons.

En avant et en arrière de ces bâtiments se trouvent deux cours pavées de carreaux de **Bát-Tràng** avec une allée en marbre au milieu. Dans la première il y a deux corps de logis : **Tả-Tùng-Viện**(左從院) et **Hữu-Tùng-Viện**(右從院) ; la deuxième comprend également deux bâtiments : **Đông-Phôi-Điện**(東配殿) et **Tây-Phôi-Điện**(西配殿) (11).

Tous ces bâtiments sont entourés d'un mur d'enceinte rectangulaire avec une porte monumentale sur les faces antérieure et postérieure. Celle qui est tournée vers le palais de **Minh-Lâu**(明樓) s'appelle **Hoàng-Trạch**(弘澤門) ; l'autre s'appelle **Hiển-Đức**(顯德門) (12).

Cette dernière se compose de trois travées avec un belvédère sur celle du milieu ; deux marches y donnent accès de la cour intérieure, et un perron de cinq marches avec rampes en forme de dragon de l'extérieur. Cette porte, ainsi que la pagode **Sùng-Ân**(崇恩殿), sont laquées rouge et or.

A l'extérieur de cette porte se trouve une grande terrasse bordée de balustrades à jour, et formée de trois gradins en contre-bas les uns des autres. Le chemin du milieu est dallé en marbre ; les côtés

sont carrelés en carreaux rouges pour les deux premiers degrés, en carreaux de Bát-Tràng pour le restant. Les trois escaliers de trois marches chacun, qui permettent de descendre d'un degré sur l'autre, sont également en marbre avec rampes en forme de dragons (13).

A cent pas environ en avant et dans l'axe est élevé un autel pour les sacrifices, appelé **Trùng-Đài**(重臺), garni à l'intérieur de degrés en marbre, le pourtour carrelé en carreaux rouges (14).

Un peu plus loin se trouve un édifice carré qui recouvre une stèle en marbre portant les quatre caractères **Thần-Công Thánh-Đức**(神功聖德). La toiture de la partie centrale se décroche au-dessus de celle des côtés ; elle est faite en tuiles vernissées et le sol est carrelé en carreaux rouges. Sur les faces antérieure et postérieure se trouve un escalier de trois marches avec dragons rampants de chaque côté.

La stèle a 7 *thước* (3 m00) de hauteur et 3 *thước* 8 *tấc* (1 m60) de large ; les caractères qui y sont gravés sont dorés (15).

Devant ce pavillon se trouve la grande cour d'entrée ; elle est carrelée en carreaux de Bát-Tràng ; à droite et à gauche, abrités sous des kiosques, sont deux lions fantastiques en bronze doré, et plus loin les statues en pierre de quatre gardes du palais, de six pages, de deux chevaux et de deux éléphants (16).

A gauche du **Bảo-Thành**(寶城) se trouve la Colline du Silence (**Tĩnh-Sơn**)(靜山) sur laquelle est édifée un bâtiment servant de logement (**Tả-Tùng-Phòng**)(左從房) ; à droite est la Montagne de la Volonté (**Ý-Sơn**)(慈山), où se trouve un bâtiment semblable (**Hữu-Tùng-Phòng**)(右從房) ; chacun de ces bâtiments est à trois compartiments (17).

Au Sud de **Tả-Tùng**(左從房) s'élève la Colline **Đức-Hóa-Sơn**(德化山), sur laquelle se trouve une espèce de hangar, **Tuần-Lộc-Hiên**(馴鹿軒) à toitures superposées, fermé du côté du Nord, et destiné à abriter des cerfs (18).

Près de ce hangar se trouve la Montagne de **Khải-Trạch**(閩澤山), sur laquelle un palais à étage appelé **Linh-Phương-Các**(靈芳閣) est construit sur trois gradins concentriques, de deux marches chacun, entourés de balustrades ; sur trois faces, des escaliers en pierre dont les rampes sont formées par des dragons y donnent accès ; sur la quatrième face orientée vers le Nord-Ouest il n'y en a pas (19).

Près du lac, sur une autre colline, **Đạo-Thông**(道統山), située au Nord-Est, s'élève une construction appelée **Sở-Quan-Lan**(觀瀾所), à toitures superposées ; les trois constructions dont il vient

d'être parlé sont couvertes en tuiles vertes vernissées et carrellés en carreaux rouges (20).

Au pied de la dernière s'étend le lac **Trùng-Minh** (澄明湖) ; au Nord-Ouest de ce lac est le bassin **Tân-Nguyệt** (新月池) avec lequel il communique par un aqueduc passant sous le pont **Yên-Nguyệt** (偃月橋). La partie Sud baigne sur trois faces la colline **Chân-Thủy** (鎮水島), sur laquelle se trouve un bâtiment appelé **Tạ-Hư-Hoài** (謝虛懷) qui donne vers le Sud-Est. Sa toiture à deux étages est couverte en tuiles vertes, le soubassement est en maçonnerie enduite de mortier, avec escaliers en pierre et rampes de dragons ; les quatre faces sont entourées de balustrades à jour, et derrière se trouve un magasin à trois compartiments pour les objets du culte (21).

A gauche du pavillon de la stèle est situé, la Montagne **Phúc-Ấm-Sơn** (福蔭山), où se trouve une pagode appelée **Truy-Tư-Trai** (追思齋), destinée au culte des ancêtres du Roi. Elle est dirigée vers le Nord-Ouest ; sa couverture est en tuiles vertes, le soubassement en pierre, et elle est entourée d'un mur de clôture avec porte d'entrée, qui donne vers le lac **Trùng-Minh** (22).

Un ruisseau se déverse dans ce lac au Nord-Ouest, et avant de sortir du côté Est il est traversé par un pont en bois avec balustrades recouvert de laque rouge (23).

Les deux côtés des chemins, ainsi que les bords des bassins, sont plantés d'arbres de luxe et de plantes d'ornement.

L'ensemble de ces diverses constructions est entouré d'un mur en briques de 7 *thước* (3^m) de hauteur, et de 1 *thước* 1 *tấc* (0^m 50) d'épaisseur ; il porte le nom de **La-Thành** (羅城) (Enceinte extérieure). Sur la face antérieure il est percé de trois portes monumentales à toitures superposées ; celle du milieu s'appelle la Grande Porte rouge, **Đại-Hồng-Môn** (大紅門), les deux autres **Tả-Hồng-Môn** (左紅門) et **Hữu-Hồng-Môn** (右紅門) (24).

Elles sont construites en briques et recouvertes d'enduit teinté ; les angles recourbés des toitures sont garnis de clochettes en bronze (*khánh*).

La porte principale est gardée à l'extérieur par deux *kỳ-làn* en pierre, qui se dressent de chaque côté, et plus loin un énorme écran en briques peint en jaune masque l'entrée (25).

Enfin à droite se trouve un logement de cinq travées pour la suite des mandarins civils, et à gauche un bâtiment semblable pour celle des mandarins militaires (26).



COMMENTAIRES

(1) — Les caractères qui représentent le nom du Roi **Minh-Mạng** ou **Minh-Mạnh**, suivant la prononciation de Hué, sont : **明命**.

Ceux de son nom honorifique : **Thánh-Tổ Nhân-Hoàng-Đê** (**聖祖仁皇帝**).

La description commence à l'enceinte sacrée où se trouve la tombe, et finit par l'enceinte extérieure, contrairement aux usages européens où il paraît plus naturel de procéder en sens inverse.

(2) — L'enceinte sacrée (**Bảo-Thành**) (**寶城**) est circulaire pour représenter l'image du soleil ; à l'intérieur se trouve un tumulus inculte couvert d'arbres et de brousse, et à l'extrémité opposée de l'unique porte d'entrée s'élève un énorme rocher sous lequel sont probablement enterrés le Roi et la Reine.

Toutefois aucun signe, aucune inscription n'en marque la place, pour éviter une violation de sépulture, car **Thiệu-Trị** (**紹治**) craignait que les ennemis de sa famille ne fissent déterrer les ossements de son père, comme son grand-père avait fait pour les **Tây-Sơn** (**西山**), dont il avait dispersé les ossements dans les lagunes de la province. On prétend même que la tête de **Nguyễn-Văn-Huệ** (**阮文惠**) est encore au Palais, enfermée dans une cage en fer.

(3). — Le bassin **Tân-Nguyệt-Trì** (**新月池**) représente la lune nouvelle, qui accompagne le soleil (enceinte sacrée) et en protège l'entrée.

Le pont qui le traverse avec ses portiques en bronze est semblable à celui qui précède la salle d'audience **Thái-Hòa** (**太和**) au Palais. Il indique l'entrée d'une demeure royale.

(4). — Les caractères qui sont figurés sur les portes sont : **Thông-Minh Chánh-Trực** (**聰明正直門**), et **Chánh-Đại Quang-Minh** (**正大光明門**) : inscriptions honorifiques en l'honneur du Roi, semblables à celles qui sont dans les pagodes dédiées aux Génies, pour célébrer leurs vertus et leur sagesse.

La première de ces inscriptions donne son nom au pont.

(5). — Les gradins de **Tam-Tài-Sơn** (**三才山**) représentent les trois principes originels (le ciel, la terre et l'homme) ; ils sont surmontés par le Palais de la Lumière, **Minh-Lâu** (**明樓**).

Le palais de Minh-Lâu est élevé sur trente-six colonnes en bois de fer (*lím*) ; les seize colonnes intérieures se prolongent au travers du plafond pour constituer l'étagé et supporter la toiture supérieure.

Les colonnes extérieures sont reliées entre elles par des frises composées d'une série de panneaux rectangulaires et carrés alternant entre eux, sur lesquels sont incrustés en nacre et en ivoire des sentences ou des objets allégoriques.

Un escalier en bois sculpté (sorte d'échelle de meunier) avec rampe à balustres conduit au premier étage où un grand lit de repos occupe l'espace compris entre les quatre colonnes du milieu.

Ce palais renferme divers meubles incrustés ou laqués de toute beauté, entre autres un lit de camp formé d'une seule planche de 3 mètres de long sur 1^m 50 de large, mais le mauvais entretien de ces bâtiments et le peu de soin qui est pris des meubles amènera bientôt leur destruction complète. A signaler encore de vieilles glaces avec cadres dorés, offertes jadis par le Gouvernement français.

(6).— Les pylônes en briques élevés sur Binh-Sơn (平山) sont les soutiens de l'édifice royal, représenté lui-même par le palais Minh-Lâu (明樓). On comprendra facilement l'allégorie, en apprenant que le titre de première colonne de l'empire est le plus élevé qui puisse être conféré à un mandarin. D'autre part les caractères Bình (平) et Thành (成), qui désignent les collines qui les supportent, sont le commencement de la sentence Bình-thành công-đức (平成功德), qui signifie que le mérite et la vertu (du défunt roi) seront éternels comme elles.

(7) — La calebasse est un objet allégorique de culte que l'on trouve dans tous les temples japonais ; il en est de même du miroir ; mais les Annamites ne s'en servent que comme motif décoratif, ayant absolument oublié le sens primitif qui s'y attachait.

(8)—Điền-Ngư-Đình (釣魚亭) est un kiosque à huit pans très curieux comme construction ; une première toiture aux angles relevés formée de rectangles et de triangles successifs aux arêtières recourbés, descend des quatre colonnes intérieures sur les huit du pourtour ; une deuxième toiture recouvre la partie centrale.

Le kiosque Nghênh-Lương-Quán est carré.

(9) — Le lac Trùng-Minh-Hồ (澄明湖) se développe de chaque côté de l'enceinte réservée au culte, qui occupe la partie centrale. On y accède du palais de Minh-Lâu (明樓) au moyen de trois ponts parallèles ; celui du milieu, Trung-Đạo (中道), dallé en marbre,

personnifie le Roi ; celui de droite, **Hữu-Bật** (右弼), et celui de gauche, **Tả-Phụ** (左輔), représentent deux hauts dignitaires du Palais (le premier et le deuxième Régent).

Au Roi seul est réservé le pont du milieu ; ceux des côtés sont pour sa suite, les mandarins civils d'un côté, les mandarins militaires de l'autre.

(10).— La colline de **Phụng-Thần-Sơn** (奉宸山), ou Montagne d'Adoration du Génie (le Roi), est ainsi nommée parce qu'elle renferme tous les bâtiments réservés au culte de la mémoire de **Minh-Mạng**.

Dans la pagode centrale, **Sùng-Ân-Điện** (崇恩殿), se trouvent sur un autel les tablettes mortuaires du Roi et de sa femme légitime ; cette coutume n'existe pas dans les mausolés chinois, où la mémoire du roi seul est honorée (P. BOËLL). La pagode renferme en outre divers objets précieux ayant appartenu au Roi : un service à thé en argent ciselé, sur plateau en ivoire sculpté, avec coins plaqués d'or ; deux sceptres en jade, etc. ; quelques brûle-parfums en bronze et des jardinières en cuivre émaillé d'un très joli travail ; enfin quelques porcelaines européennes de mauvais goût viennent jeter une note disparate au milieu de cet ensemble qui ne manque pas d'une certaine grandeur.

A l'avant de cette pièce se trouve une salle d'attente ou vestibule, la partie centrale étant exclusivement réservée aux officiants. La couverture de ces deux salles est supportée par soixante-quatre colonnes en bois de fer variant de 0^m 22 à 0^m 35 de diamètre suivant leur hauteur.

Dans la première salle la charpente de la couverture est apparente, les arbalétriers, les entrails et les remplissages sont richement sculptés et recouverts de laque rouge avec rechampis d'or. Celle de la partie centrale est masquée par un plafond en bois à compartiments, suspendu par des tringles en fer. Ce fait à peu près unique en Annam (sauf au Palais) est très fréquent dans les pagodes japonaises, et, joint à d'autres observations, il permet de supposer que les Japonais n'ont pas été étrangers au développement de l'art annamite, en particulier pour ce qui concerne les émaux.

(11). — Les bâtiments **Tả-Tùng-Viện** (左從院) et **Hữu-Tùng-Viện** (右從院) sont situés dans la cour postérieure : ils servent de logement aux femmes du défunt Roi et à leur servantes. Elles y sont séquestrées toute leur vie pour honorer sa mémoire et célébrer

son culte dans la pagode où se trouve sa tablette. Les eunuques seuls peuvent pénétrer dans cette partie du palais.

Actuellement il reste encore une des femmes de **Minh-Mạng**, elle est d'un très grand âge (près de quatre-vingt ans), toute contrefaite, et ne paraît aux yeux du visiteur européen que pour faire appel à sa charité. Elle y est poussée probablement par ses servantes sous la dépendance desquelles son grand âge et sa raison chancelante l'ont placée.

Ces bâtiments sont complètement séparés de ceux de **Đông-Phối-Điện** (東配殿) situés dans la cour antérieure ; le premier d'entre eux est consacrée à la mémoire des mandarins civils qui se sont signalés au service du Roi ; le deuxième à celui des mandarins militaires.

(12). — La Porte de la Vertu éclairée **Hiền-Đức-Môn** qui donne accès au parvis du temple est remarquable comme silhouette ; elle est laquée de divers tons, ce qui est très rare dans les monuments annamites. Les panneaux des portes rouge et or sont en particulier beaux, et là encore on reconnaît la main des artistes japonais.

Malheureusement les intempéries ont altéré les couleurs et fait sauter la laque en divers endroits.

(13). — La grande terrasse à gradins qui se trouve en avant de la porte de **Hiền-Đức** (顯德) est semblable à celle qui précède la salle d'audience au Palais. Les trois gradins correspondent aux trois divisions principales qui comprennent les classes du mandarinat ; ils marquent la place des mandarins les jours de cérémonie. Les deux premières divisions se tiennent sur le carrelage rouge (traduction littérale : carreaux à fleurs) ; la dernière se range sur les vulgaires carreaux de **Bát-Tràng**. Sur ces gradins la place de chacune des classes est marquée par une série d'indicateurs en bois, disposés à droite et à gauche de l'allée centrale.

Avant la cérémonie les mandarins se tiennent groupés, pour ne pas dire sur deux rangs, le long des balustrades de droite et de gauche, mais aussitôt le signal donné, ils viennent se ranger perpendiculairement à l'allée centrale et dans l'alignement des indicateurs dont il est parlé plus haut. A droite, faisant face au Roi, ou à l'autel, sont les mandarins civils, à gauche les mandarins militaires. Sur la première ligne, viennent les régents, puis les ministres, ensuite les mandarins des diverses classes ; enfin au bas des gradins se trouvent les musiciens et les choristes dont les chants rituels ne manquent pas d'une certaine harmonie ni d'une certaine grandeur. Du reste, en voyant tous

ces mandarins, dont les premiers sont des vieillards semblables, dans leurs habits de cérémonie, à des momies dans leurs chasses, se prosterner tous ensemble en mesure, au moment précis marqué par le chant sacré, on ne peut se défendre d'une certaine émotion, rendue plus sensible encore par la différence d'âge qui existe entre ces colonnes de l'empire, et l'enfant qui représente le pouvoir.

(3).— Le **Trùng-Đài**(重臺) est un autel pour les sacrifices ; les jours de cérémonie on y immole des buffles, des chèvres et des porcs, et la viande de ces animaux est ensuite partagée aux assistants.

Le **Trùng-Đài** dont il est question n'existe plus.

(15). — Le **Phương-Đình**(方亭) est un pavillon carré, élevé sur deux terrasses superposées ; il recouvre une stèle en marbre admirablement sculptée, sur laquelle sont gravés les principaux événements du règne. Son nom est **Thần-Công Thánh-Đức Bia**(神功聖德碑), monument destiné à transmettre à la postérité les mérites, la sainteté et les vertus du Génie (**Minh-Mạng**). Le bas de la légende est signé par les mandarins de l'Académie chargés de la composition, par ceux du Ministère des Travaux Publics chargés de la gravure, par ceux du Ministère des Rites chargés de la rédaction, enfin **Thiệu-Trị** lui-même y a apposé son sceau royal.

(16). — La grande cour qui précède ce pavillon est une espèce de cour d'honneur ; à droite et à gauche, sous un édicule couvert en plomb, sont campés deux lions fantastiques en bronze doré ; puis viennent les statues en pierre de deux **Quân** (capitaines de compagnie), de deux **Đội** (lieutenants), puis celles de six **Thị-Vệ** (侍衛) (pages) ; enfin celles de deux chevaux et de deux éléphants richement caparaçonnés, qui constituent en quelque sorte la garde d'honneur de l'entrée du tombeau.

(17) — A droite et à gauche du **Bảo-Thành**(寶城) sont deux collines **Tĩnh-Sơn**(靜山) et **Ý-Sơn**(懿山) ; sur chacune d'elles se trouvait une construction pour servir de logement à la suite du Roi lorsqu'il venait visiter le tombeau. Des deux constructions **Tả-Tùng-Phòng**(左從房) et **Hữu-Tùng-Phòng**(右從房), la première seule subsiste encore ; elle est entourée d'un mur de clôture, et servait à loger les femmes du Roi et les eunuques.

(18). — **Tuần-Lộc-Hiến**(馴鹿軒) est un hangar bâti sur la colline de **Đức-Hóa-Sơn**(德化山) ; il servait autrefois à abriter des cerfs. Dans les tombeaux de **Thiệu-Trị** et de **Tự-Đức**, il y en a encore dans le parc qui leur est réservé.

(19). — Près de cette colline se trouve celle de **Khải-Trạch-Sơn** (閼澤山) sur laquelle est situé le palais à étage de **Linh-Phương-Các** (靈芳閣).

Ce palais, construit au centre de trois terrasses superposées, entourées de balustrades, avec plates-bandes à l'intérieur, avait été construit pour servir de résidence au Roi pendant la durée des travaux ; il venait y loger avec ses femmes, et après sa mort cet édifice a été consacré à leur mémoire, et leurs tablettes y sont exposées.

(20). — Le pavillon **Quan-Lan-Sở** (觀瀾所) servait de cabinet de travail au Roi qui y tenait aussi sa cour de justice. Il est construit sur la montagne **Đạo-Thông** (道統山).

(21). — La boucle de gauche du lac **Trùng-Minh-Hồ** (澄明湖) est reliée au bassin **Tân-Nguyệt-Trì** (新月池) par un aqueduc passant sous le pont **Uyển-Nguyệt** (堰月橋) ; vers le milieu de cette boucle, du côté extérieur, s'élève la colline **Trần-Thủy-Đảo** (鎮水島), qui s'avance dans le lac, et au pied de laquelle se trouve un embarcadère pour les jonques royales ; sur cette colline existait autrefois un pavillon **Hư-Hoài-Tạ** (虛懷榭), lieu de repos pour le Roi, qui y venait seul pour se recueillir et méditer de bonnes actions. Ce pavillon n'existe plus ; sur ses ruines a poussé une brousse épaisse.

(22). — Derrière cette colline se trouve celle de **Phước-Âm** (福蔭山), « Bonheur à la postérité », sur laquelle est construite la pagode **Truy-Tư-Trai** (追思齋). Le Roi venait y célébrer le culte de ses ancêtres, et un grand autel en maçonnerie placé à l'extérieur était destiné à recevoir les offrandes.

Cette pagode est également dans un état de délabrement complet, et la puissante végétation de ces régions ne tardera pas à la faire disparaître.

(23). — Le pont en bois laqué n'existe plus ; il devait avoir été construit par les ouvriers japonais de la Cour, car contrairement aux usages annamites il n'était pas établi sur pilotis ; il est actuellement remplacé par une passerelle en bois.

(24). — Les caractères qui représentent l'enceinte extérieure sont **La-Thành** (羅城). La porte **Đại-Hồng-Môn** (大紅門) est à trois arcades. Les vantaux de celle du milieu sont peints en jaune ; elle ne s'est jamais ouverte que pour le Roi **Minh-Mạng** ; les deux autres sont peintes en rouge-brun et servaient à sa suite, mais ces diverses

entrées sont condamnées depuis sa mort ; ses successeurs passent par la porte de gauche **Tả-Hồng-Môn**(左紅門), les mandarins et les visiteurs par celle de droite **Hữu-Hồng-Môn**(右紅門).

(25) — Les *kỳ-lân*(麒麟) qui gardent la grande porte à l'extérieur sont des animaux fantastiques qui accompagnent les Génies ; ce ne sont pas, malgré leurs dents remarquables et leur aspect rébarbatif, des animaux féroces ; une légende chinoise dit que lorsque le royaume jouit de la paix ils sortent des forêts, et que leurs pieds ne se posent jamais sur un être animé ni sur une plante.

L'écran qui masque l'entrée de la porte est semblable, sauf la dimension, à ceux qui sont devant toutes les portes de pagodes, ou de tombeaux ; ils sont destinés à empêcher les mauvais esprits de voir ce qui se passe à l'intérieur.

Cet écran est lui-même protégé par une balustrade en briques de quarante mètres de longueur environ.

Les sonnettes ou *khánh* suspendues aux angles de la porte d'entrée sont également destinées à éloigner les esprits par le bruit qu'elles font lorsqu'elles sont agitées par le vent.

(26). — Quant aux bâtiments qui sont à l'extérieur, celui de droite sert actuellement de logement aux soldats qui gardent la sépulture, l'autre est tombé en ruines.





TABLE DES PLANCHES

	Pages
Planche XLIX. — Plan du Tombeau de Minh-Mạng (<i>Reproduction par M. NGUYỄN-THỨ, d'un dessin de M. Ch. LICHTENFELDER</i>).	417
Planche L. — Plan du Tombeau de Minh-Mạng (<i>Reproduction, par M. NGUYỄN-THỨ, d'un dessin de M. Ch. LICHTENFELDER</i>).	»
Planche LI. — Le Tombeau de Minh-Mạng (<i>Photographie d'une maquette faite par L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE de Hué, à l'occasion de l'Exposition Coloniale de Marseille en 1922</i>)	»
Planche LII. — Plan annamite du Tombeau de Minh-Mạng	»
Planche LIII. — Vue générale du Tombeau de Minh-Mạng , d'avant en arrière, vers les montagnes. Le bosquet cachant la tombe est à peu près au centre (<i>Photographie communiquée par le SERVICE DE L'AIR</i>)	»
Planche LIV. — Vue générale du Tombeau de Minh-Mạng , d'arrière en avant, vers la Capitale. Le bosquet cachant la tombe est dans le coin inférieur de gauche (<i>Photographie communiquée par le SERVICE DE L'AIR</i>)	»
Planche LV. — Vue générale du Tombeau de Minh-Mạng , d'avant en arrière. Le bosquet cachant la tombe est dans le coin supérieur de gauche (<i>Photographie communiquée par le SERVICE DE L'AIR</i>).	»
Planche LVI. — La porte de l'enceinte de la tombe et portique de bronze au Tombeau de Minh-Mạng (<i>Reproduction, par M. NGUYỄN-THỨ, d'un dessin de M. Ch. LICHTENFELDER</i>).	»
Planche LVII. — La porte de l'enceinte de la tombe et portique de bronze au Tombeau de Minh-Mạng . (<i>Reproduction, par M. NGUYỄN-THỨ, d'un dessin de M. Ch. LICHTENFELDER</i>)	»

Planche LVIII. — Tombeau de **Minh-Mạng** : pont et portique précédant la porte de l'enceinte de la tombe (*Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL*). 417

Planche LIX. — Au Tombeau de **Minh-Mạng** : porte de l'enceinte de la tombe, pont et portique (*Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL*). »

Planche LX. — Palais Minh-Lâu et portique en bronze au Tombeau de Minh-Mạng. Vue prise par derrière (*Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL*) »

Planche LXI. — Palais Minh-Lâu, vu par devant, au Tombeau de Minh-Mạng (*Photographie communiquée par M. Ch. LICHTENFELDER*). »

Planche LXII. — Kiosque **Điêu-Ngư**, au Tombeau de Minh-Mạng (*Photographie communiquée par M. Ch. LICHTENFELDER*). »

Planche LXIII. — Kiosque **Nghinh-Lươg**, au Tombeau de **Minh-Mạng** (*Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL*). »

Planche LXIV. — La pagode **Sùng-Ân**, ou Temple de l'Âme, au Tombeau de **Minh-Mạng**, vue dans les frondaisons (*Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL*) »

Planche LXV. — Au Tombeau de **Minh-Mạng** : pagode **Sùng-Ân**, ou Temple de l'Âme, vue par derrière (*Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL*). »

Planche LXVI. — Tombeau de **Minh-Mạng** : la pagode **Sùng-Ân**, ou Temple de l'Âme, vue par devant (*Dessein de M. Ch. LICHTENFELDER, reproduit par M. NGUYỄN-THỨ*) »

Planche LXVII. - Au Tombeau de **Minh-Mạng** : soldats et servantes, devant la pagode **Sùng-Ân** (*Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL*). »

Planche LXVIII. - Groupe de servantes et de gardiens, devant la pagode **Sùng-Ân**, au Tombeau de **Minh-Mạng** (*Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL*). »

	Pages
Planche LXXIX.— Tombeau de Minh-Mạng : la porte Hiền-Đức, devant le Temple de l'Âme, vue de l'intérieur (<i>Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL</i>)	417
Planche LXX. — Au Tombeau de Minh-Mạng, la porte Hiền-Đức (<i>Reproduction, par M. NGUYỄN-THỨ, d'un dessin de M. Ch. LICHTENFELDER</i>). . .	
Planche LXXI. — La porte Hiền-Đức et la terrasse à gradins, au Tombeau de Minh-Mạng (<i>Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL</i>). »	
Planche LXXII. — Le pavillon de la Stèle, façade antérieure, en son état primitif, au Tombeau de Minh-Mạng, (<i>Photographie communiquée par M. Ch. LICHTENFELDER</i>) »	
Planche LXXIII.— Tombeau de Minh-Mạng : le pavillon de la Stèle, vu par devant, état actuel (<i>Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL</i>). »	
Planche LXXIV. — Rampes d'escalier en forme de dragons, au pavillon de la Stèle du Tombeau de Minh-Mạng (<i>Photographie communiquée par M. Ch. LICHTENFELDER</i>). »	
Planche LXXV. — La Stèle du Tombeau de Minh-Mạng (<i>Reproduction par M. NGUYỄN-THỨ, d'un dessin de M. Ch. LICHTENFELDER</i>). »	
Planche LXXVI. — Le pavillon de la Stèle, au Tombeau de Minh-Mạng : par devant, la grande cour d'honneur avec éléphant ; par derrière, la terrasse à gradins, la porte Hiền-Đức, le temple Sùng-Ân (<i>Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL</i>) »	
Planche LXXVII. — Dans la grande cour d'honneur du Tombeau de Minh-Mạng : éléphants, chevaux, fonctionnaires, lions (<i>Photographie communiquée par M. Ch. LICHTENFELDER</i>) . . . »	
Planche LXXVIII. — Dans la grande cour d'honneur, au Tombeau de Minh-Mạng : lion, éléphant, cheval. (<i>Dessin de M. Ch. LICHTENFELDER, reproduit par M. NGUYỄN-THỨ</i>). »	

- Planche LXXIX. — Au Tombeau de **Minh-Mạng** : la porte **Đại-Hồng**, de l'enceinte extérieure, avec **Kỳ-lân** (*Photographie communiquée par M. Ch. LICHTENFELDER*) 417
- Planche LXXX. — La porte **Đại-Hồng** (Reproduction, par M. NGUYỄN-THỨ, d'un dessin de M. Ch. LICHTENFELDER) »
- Planche LXXXI — Motifs ornementaux aux portiques du Tombeau de **Minh-Mạng**. De gauche à droite et ne haut en bas : guitare ; — guitare ; — éventail ; — éventail ; — branche de prunier ; éventail ; — ocarina ; — gourde ; — livres (*Reproduction, par M. NGUYỄN-THỨ, de dessins de M. Ch. LICHTENFELDER*). »
- Planche LXXXII. — Motifs ornementaux, au Tombeau de **Minh-Mạng** : Vases et plateau à offrandes (*Reproduction, par M. NGUYỄN-THỨ, de dessins de M. Ch. LICHTENFELDER*). »
- Planche LXXXIII. — Tombeau de **Minh-Mạng**, motifs ornementaux : branche de pêcher et oiseaux ; - pivoine et argus (*Dessins de M. Ch. LICHTENFELDER, reproduits par M. NGUYỄN-THỨ*). »
- Planche LXXXIV. — Motifs ornementaux, au Tombeau de **Minh-Mạng**. De gauche à droite et de haut en bas : chrysanthème ; éventail et flûte ; pivoine et glaive ; gourde ; livres ; harpe dans son fourreau ; livres (*Dessins de M. Ch. LICHTENFELDER, reproduits par M. NGUYỄN-THỨ*). »
- Planche LXXXV. — Motifs ornementaux, au Tombeau de **Minh-Mạng**. De gauche à droite et de haut en bas : grenade ; caractère de la longévité ; corbeille à fleurs ; prunier et oiseaux ; pêches ; chrysanthèmes (*Dessins de M. Ch. LICHTENFELDER, reproduits par M. NGUYỄN-THỨ*). »

ANNAM ET TONKIN

ENVIRONS de HUÉ

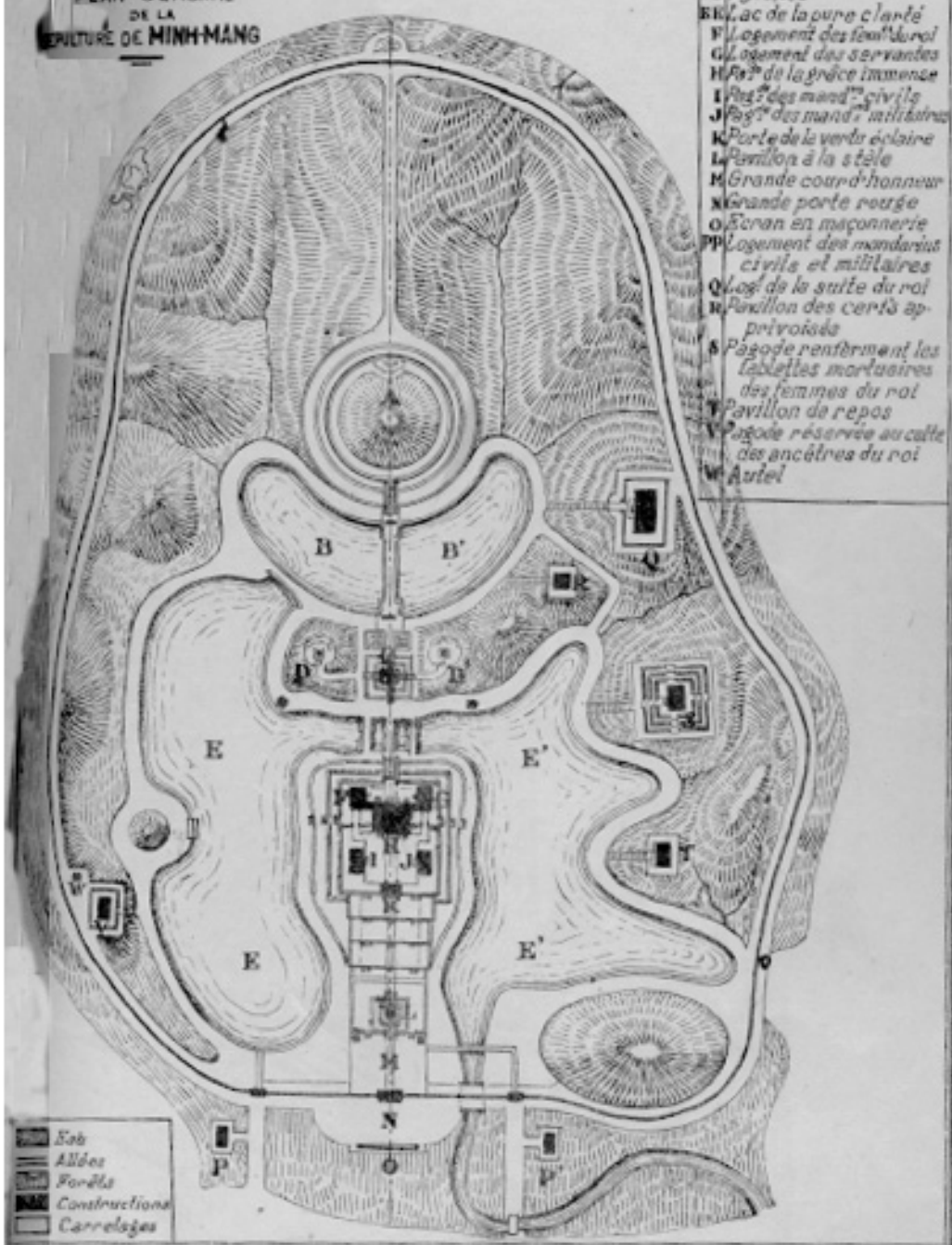
PLAN GÉNÉRAL

DE LA

CULTURE DE MINH-MANG

LÉGENDE

- A Encinte sacrée (tumulus)
- BB Lac de la lune
- C Palais de la lumière
- DD Pyllones
- EE Lac de la pure clarté
- F Logement des fonctionnaires
- G Logement des servantes
- H Fût de la grâce immense
- I Fût des mand. civils
- J Fût des mand. militaires
- K Porte de la vertu éclairée
- L Pavillon à la stèle
- M Grande cour d'honneur
- N Grande porte rouge
- O Écran en maçonnerie
- PP Logement des mandarins civils et militaires
- Q Log. de la suite du roi
- R Pavillon des cert. apprivoisés
- S Pagode renfermant les tablettes mortuaires des femmes du roi
- T Pavillon de repos
- V Pagode réservée au culte des ancêtres du roi
- W Autel



Dessin de Nguyễn-Thú.

Planche XLIX. — Plan du Tombeau de Minh-Mang (Reproduction, par M. Nguyễn-Thú, d'un dessin de M. Ch. Lichtenfelder).

LÉGENDE

- A Enceinte sacrée (tumulus).
- BB' Lac de la lune.
- C Palais de la lumière.
- DD' Pylônes.
- EE' Lac de la pure clarté.
- F Log' des femmes du roi.
- G Logement des servantes.
- H Pagode de la grâce immense.
- I Pagode des mandarins civils.
- J Pagode des mandarins militaires.
- K Porte de la vertu éclairée.
- L Pavillon à la stèle.
- M Grande cour d'Honneur.
- N Grande porte rouge.
- O Ecran en maçonnerie.
- PP' Logement des mandarins civils et militaires.
- Q Logement de la suite du roi.
- R Pavillon des cerfs apprivoisés.
- S Pagode renfermant les tablettes mortuaires des femmes du roi.
- T Pavillon de repos.
- V Pagode réservée au culte des ancêtres du roi.
- W Autel.

TEINTES

CONVENTIONNELLES

- Eau
- Allées
- Forêts
- Constructions
- Carrelages

ANNAM ET TONKIN
 ENVIRONS DE HUE
 PLAN GÉNÉRAL
 DE LA
 SEPULTURE DE MINH MANG

Lichtenfelder

Dessin de Nguyễn-Thử

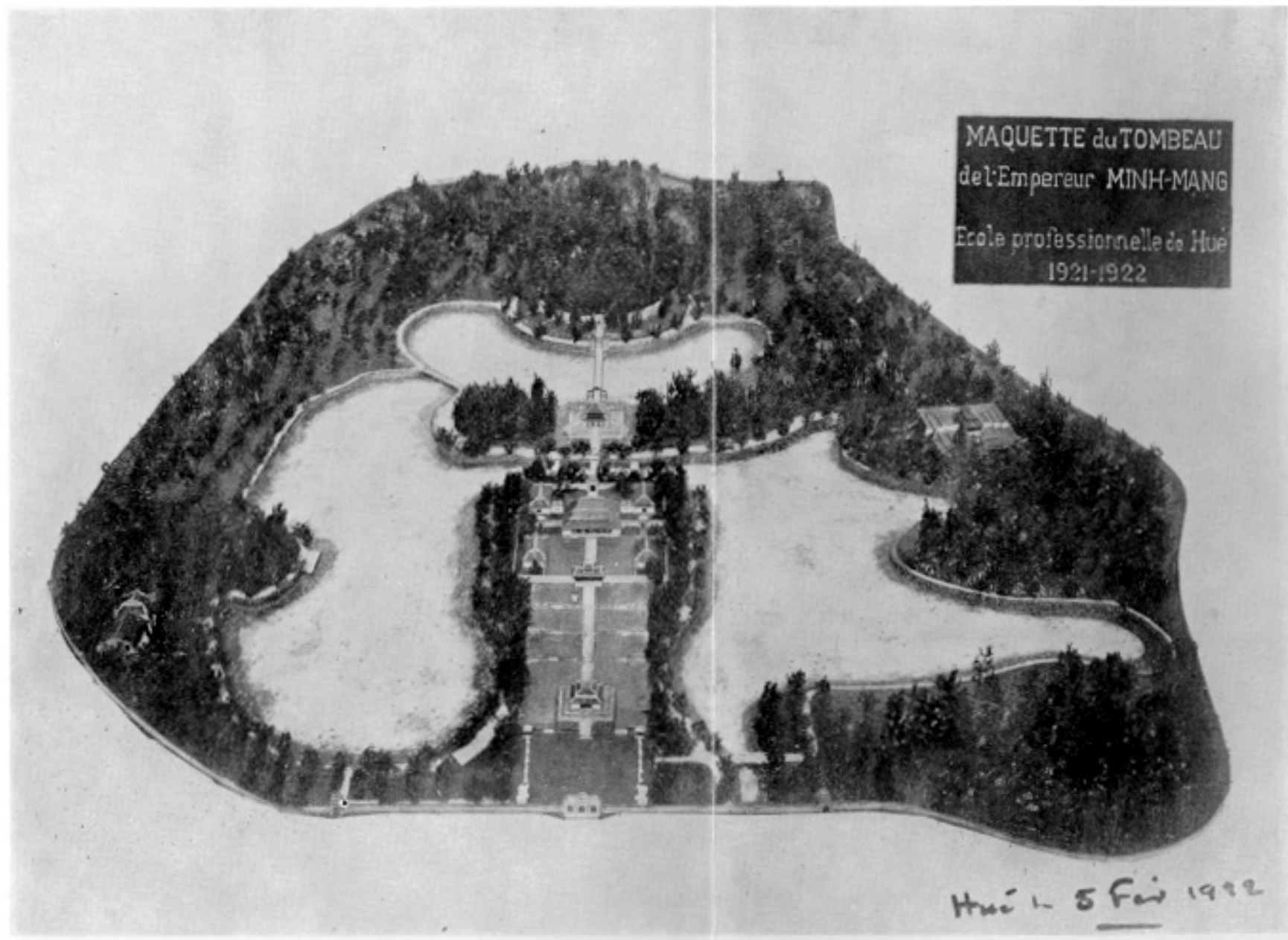


Planche LI. — Le Tombeau de Minh-Mang (Maquette faite par l'Ecole professionnelle de Hué, pour l'Exposition coloniale de Marseille en 1922).

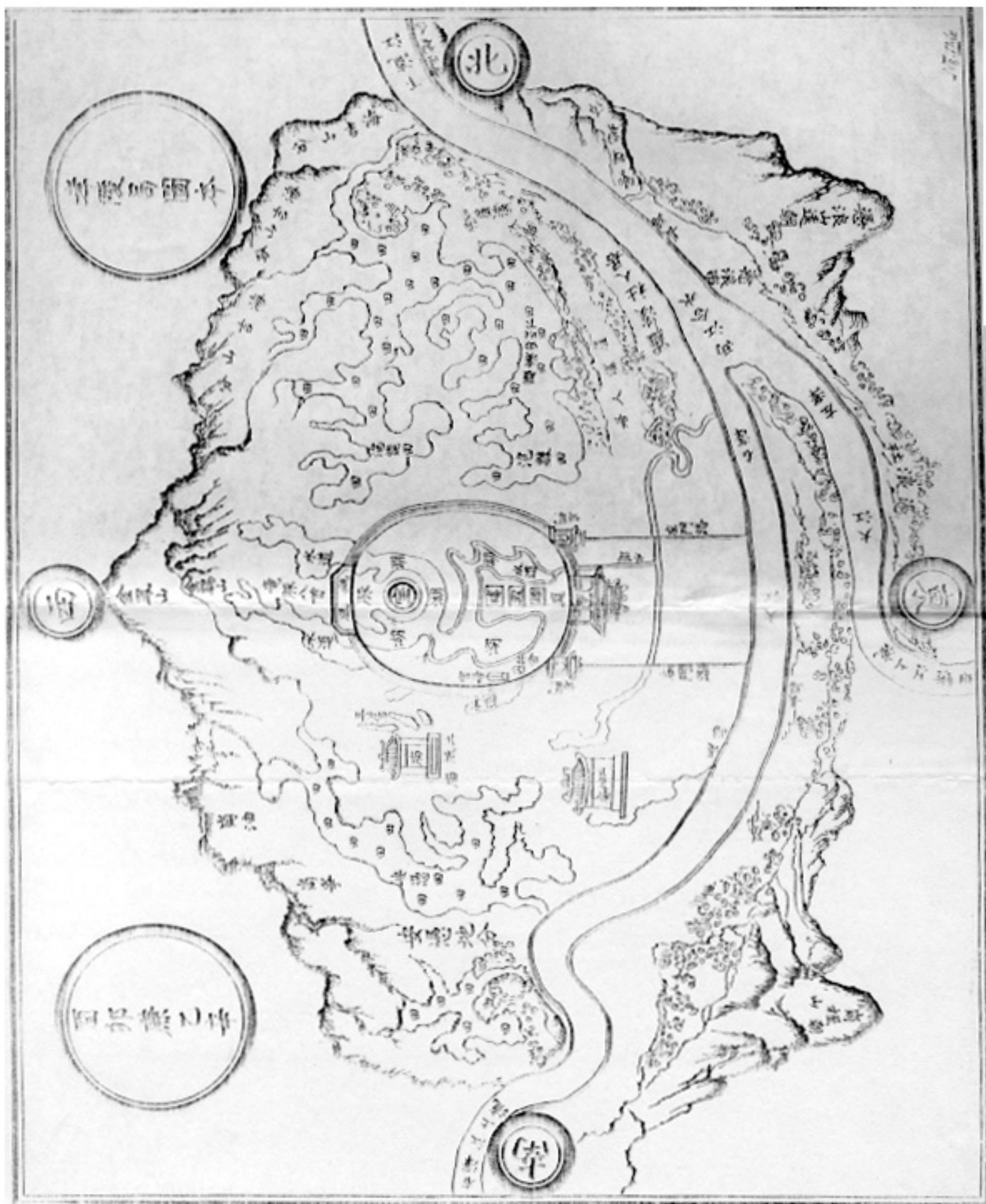


Planche LII. — Plan annamite du Tombeau de Minh-Mạng.

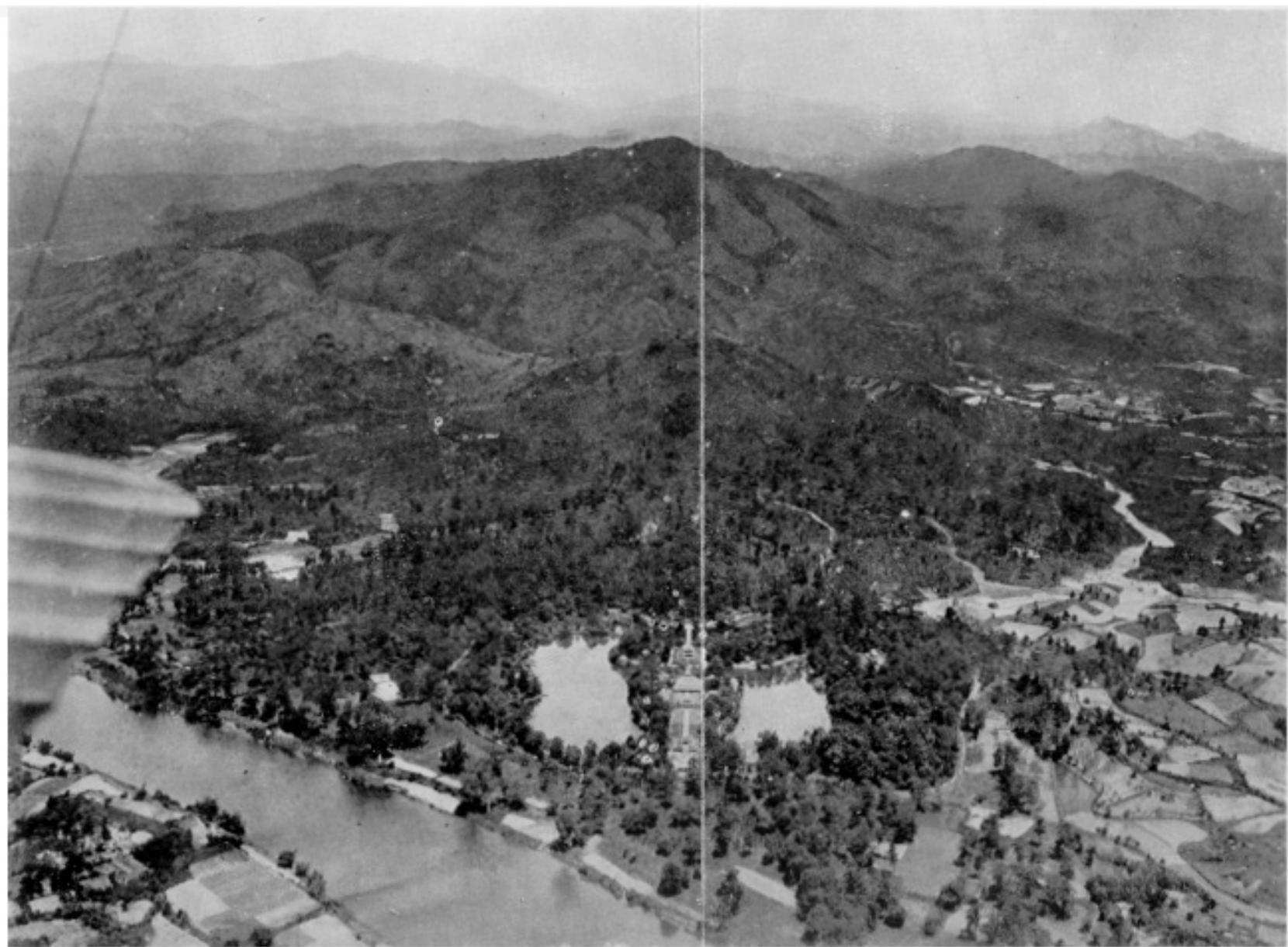


Planche LIII. — Vue général du Tombeau de Minh-Mang d'avant en arrière, vers les montagnes. Le bosquet cachant la tombe est à peu près au centre (Photographie communiqué par le Service de l'Air).



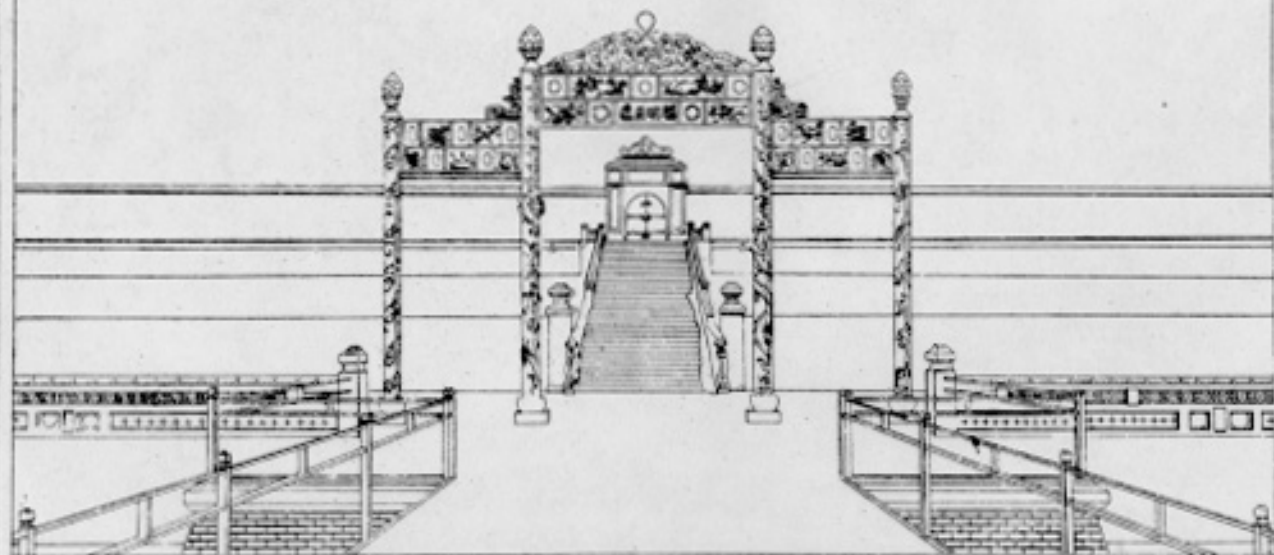
Planche LIV. — Vue générale du Tombeau de Minh-Mangd arrière en avant, vers la Capitale. Le bosquet cachant la tombe est dans le coin inférieur de gauche (Photographie communiquée par le Service de l'Air).



Planche LIX. — Au Tombeau de Minh-Mang : porte de l'enceinte de la tombe, pont et portique.
(Photographie communiquée par le Gouvernement Général).



Planche LV. — Vue générale du Tombeau de Minh-Mang, d'avant en arrière. Le bosquet cachant la tombe est dans le coin supérieur de gauche (Photographie communiquée par le Service de l'Air).



PORTIQUE EN BRONZE

*Entrée de l'Enclos sacré
Échelle de 1:1 par mètres*

Planche LVI. — La porte de l'enceinte de la tombe et portique de bronze
au Tombeau de Minh-Mạng. (Reproduction, par Nguyễn-Thứ, d'un
dessin de M. Ch. Lichtenfelder).



Planche LVIII. — Tombeau de Minh - Mạg : pont et portique précédant la porte de l'enceinte de la tombe
(Photographie communiquée par le Gouvernement Général).

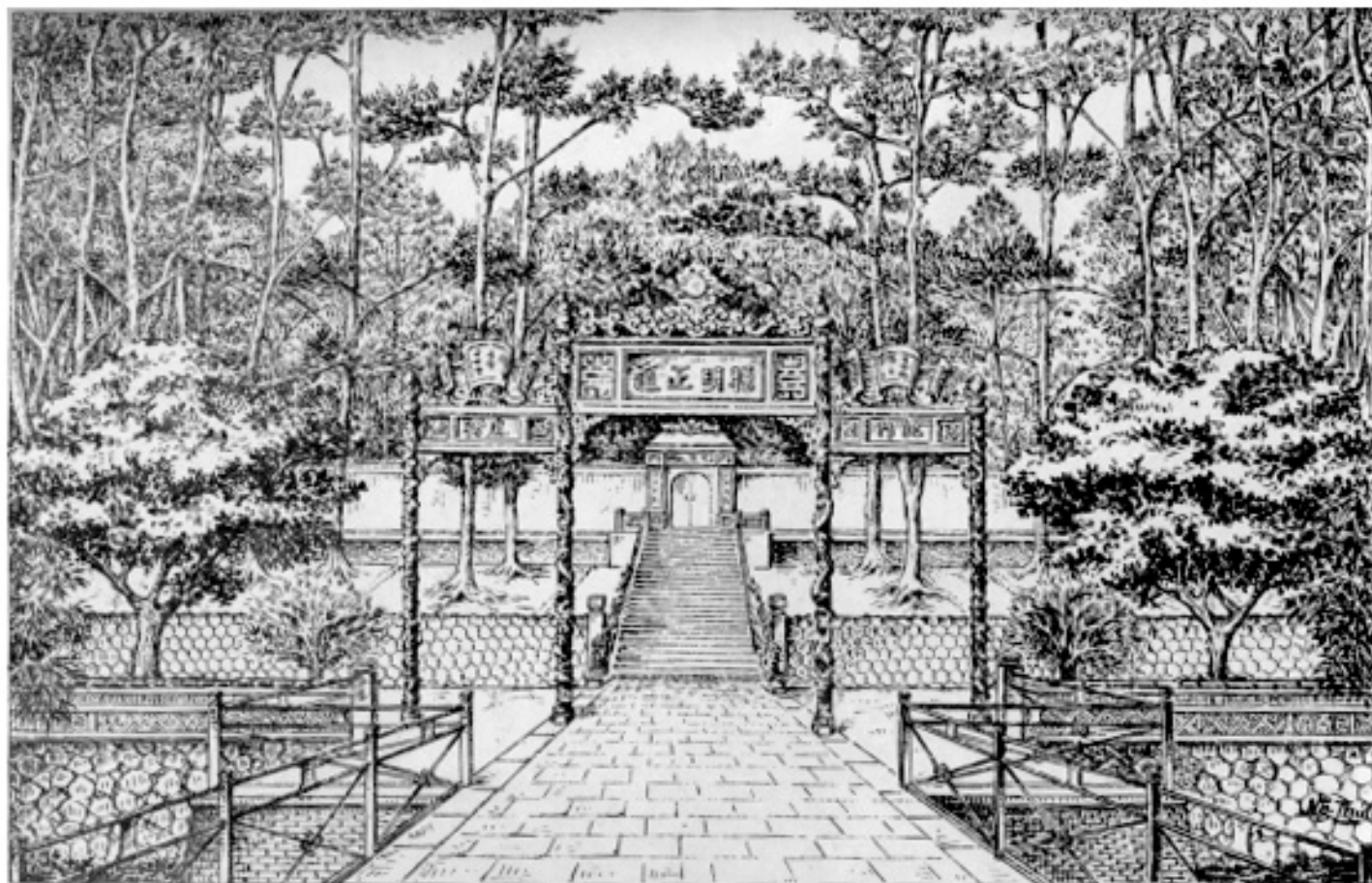


Planche LVII. — La porte de l'enceinte de la tombe et portique de bronze au tombeau de Minh - Mạng.
(Reproduction, par M. Nguyễn - Thứ, d'un dessin de M. Ch. Lichtenfelder).



Planche LX. — Palais Minh -Lâu et portique en bronze au Tombeau de Minh - Mạng.
(Photographie communiquée par le Gouvernement Général).

Vue prise par derrière



Planche LXI. — Palais Minh -Lâu, Vu par devant, au Tombeau de Minh - Màng.
(Photographie communiquée par M. Ch. Lichtenfelder).



Planche LXII. — Kiosque *Điếu - Ngư*, au Tombeau de *Minh - Mạng*.
(Photographie communiquée par M. Ch. Lichtenfelder).



Planche LXIII. — Kiosque Nghinh-Lương, au Tombeau de Minh - Mạng
(Photographie communiquée par le Gouvernement Général).

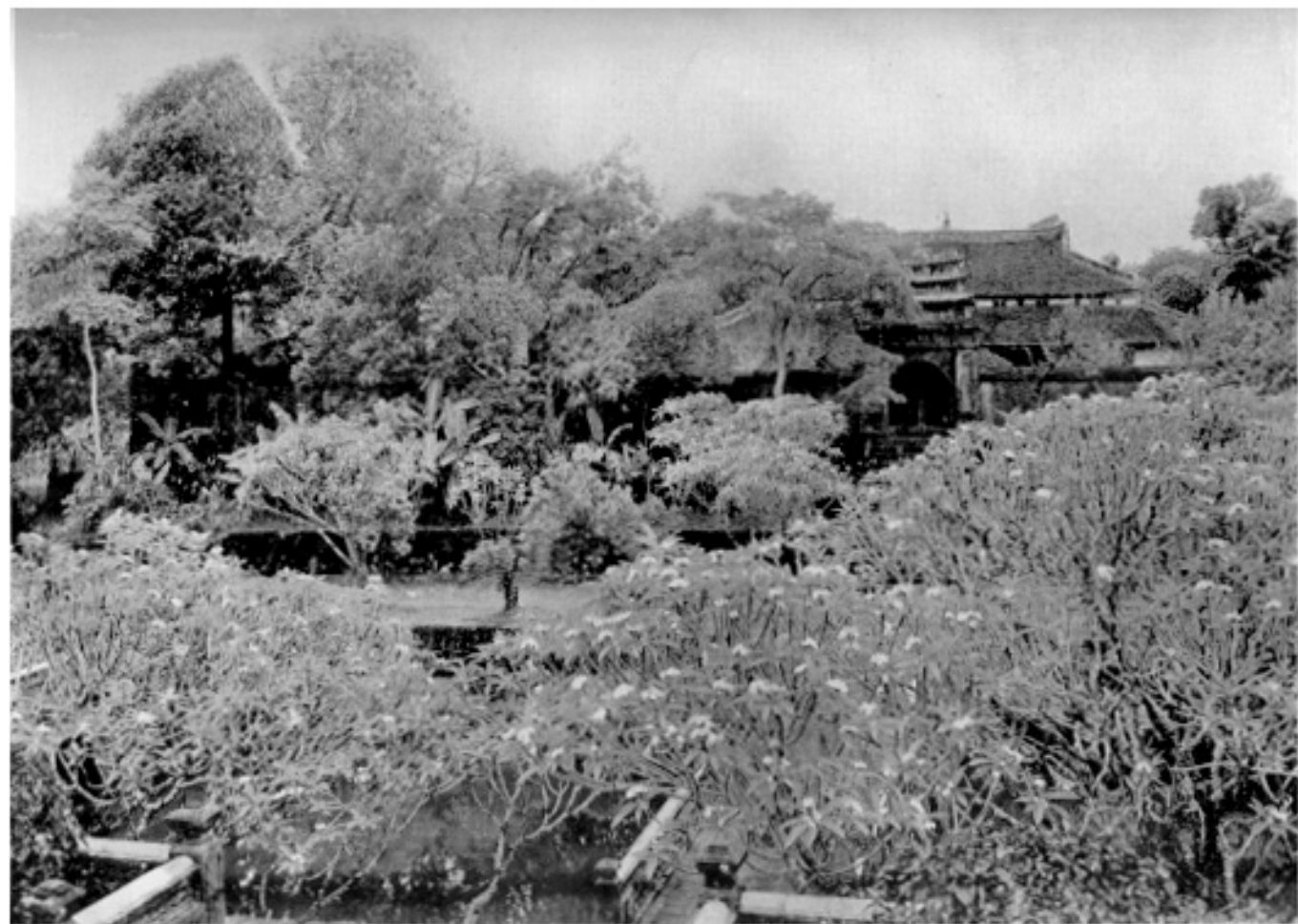


Planche LXIV. — La pagode Sùng - Ân, ou Temple de l'Âme, au Tombeau de Minh - Mang, vue dans les frondaisons.
(Photographie communiquée par le Gouvernement Général).



Planche LXV. — Au Tombeau de Minh - Mạng : pagode Sùng - Ân, ou Temple de l'Âme, vue par derrière.
(Photographie communiquée par le Gouvernement Général).

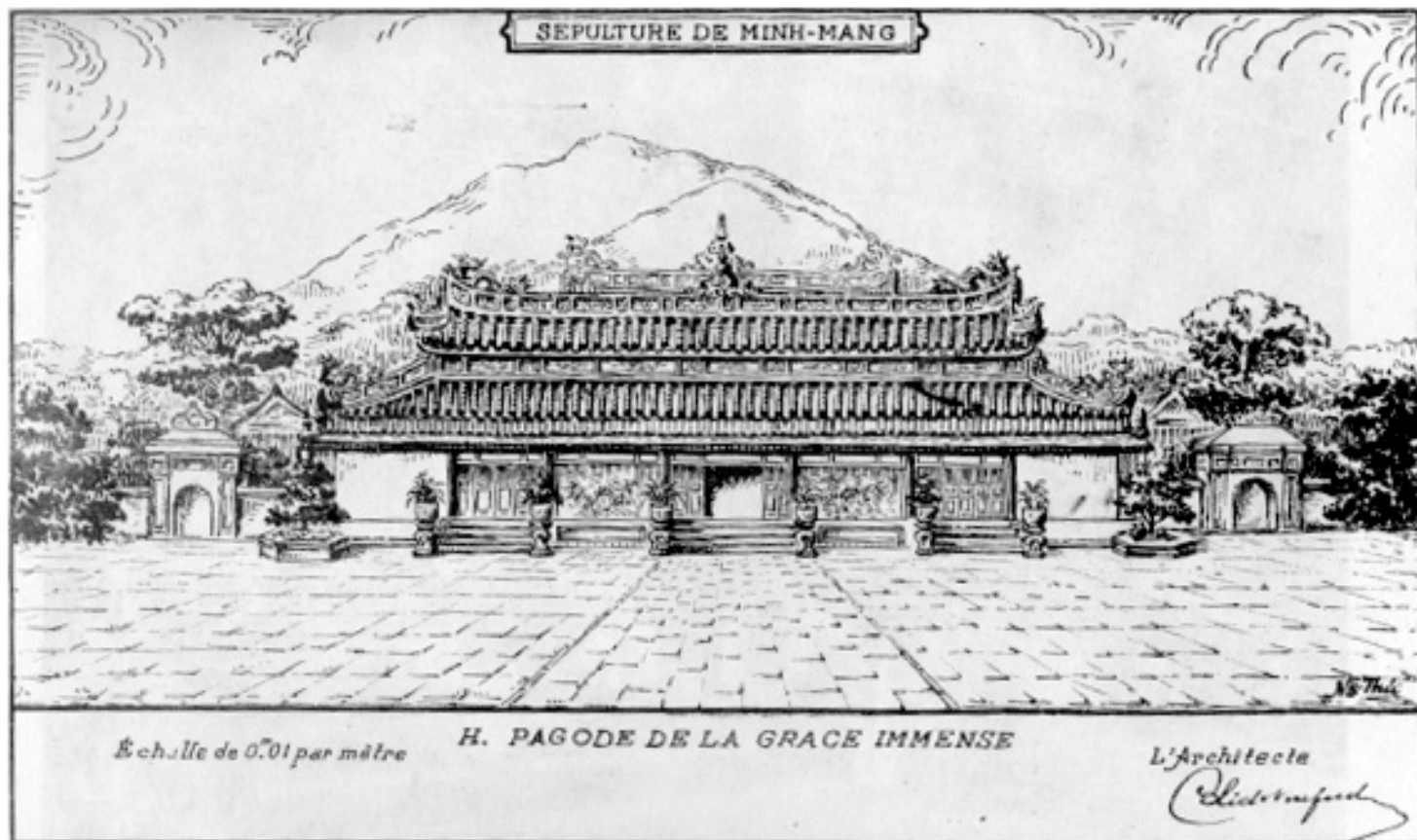


Planche LXVI. — Tombeau de Minh - Mạg : pagode Sùng - Ân, ou Temple de l'Âme, vue par devant.
(Dessin de M. Ch. Lichtenfender, reproduit par M. Nguyễn - Thứ).



Planche LXVII. — Au Tombeau de Minh - Mạng : soldats et servantes, devant la pagode Sùng - Ân.
(Photographie communiquée par le Gouvernement Général).

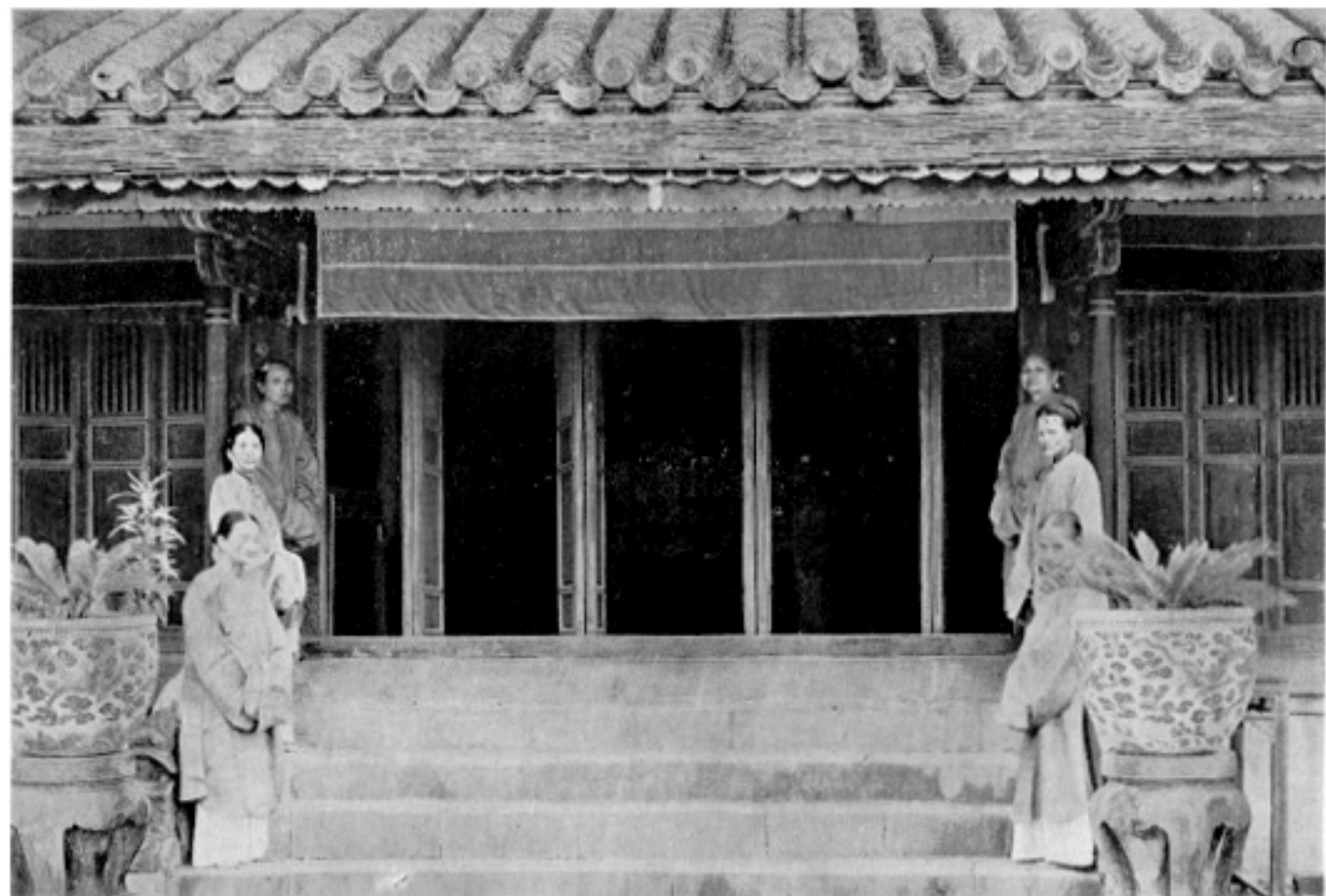


Planche LXVIII. — Groupe de servantes et de gardiens, devant la pagode Sùng - Ân, au Tombeau de Minh - Mạng.
(Photographie communiquée par le Gouvernement Général).



Planche LXIX. — Tombeau de Minh - Mạng : la porte Hiên -Đức, devant le Temple de l'Âme, vue de l'intérieur.
(Photographie communiquée par le Gouvernement Général).

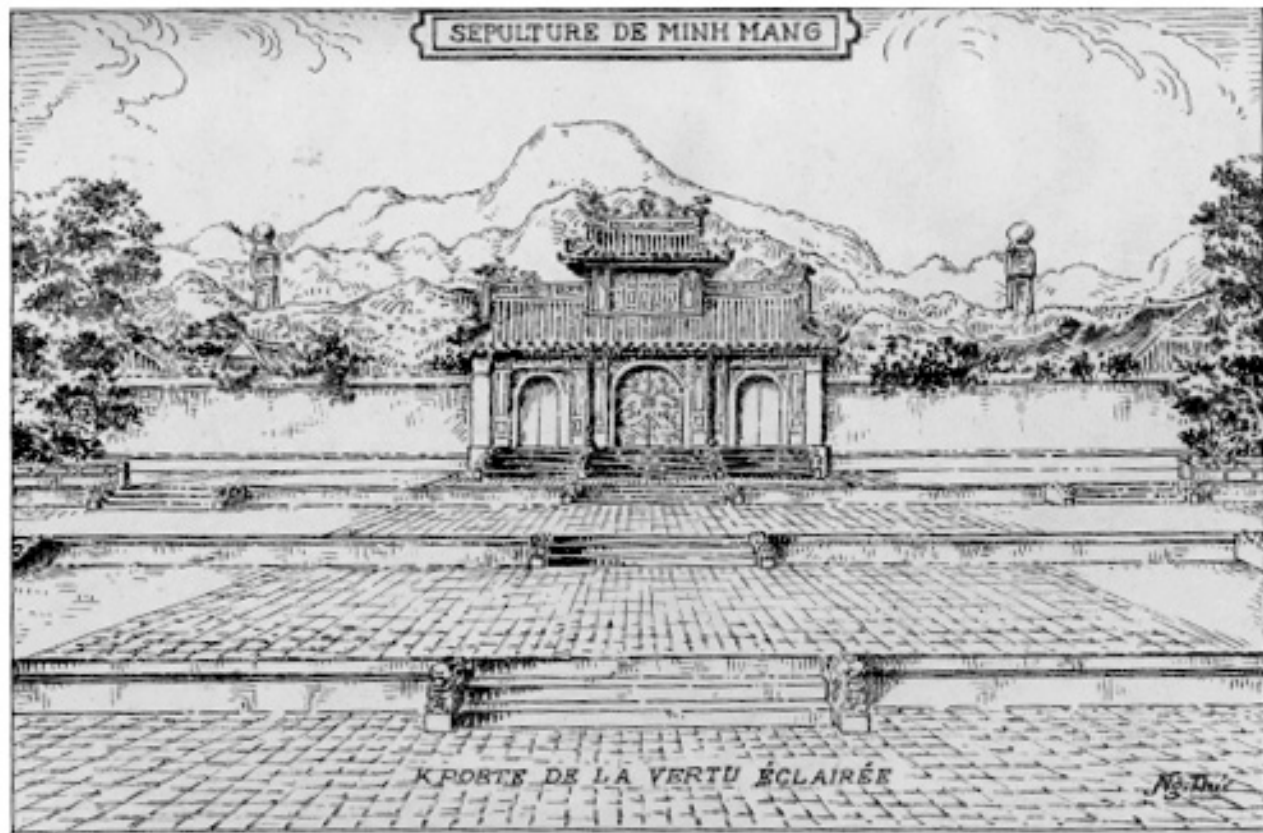


Planche LXX. — Au Tombeau de Minh - Măng, la porte Hiên - Đức
(Reproduction, par M. Nguyễn - Thứ, d'un dessin de M. Ch. Lichtenfelder).



Planche LXXI. — La porte *Hiển Đức* et la terrasse à gradins, au Tombeau de *Minh - Mạng*
(Photographie communiquée par le Gouvernement Général).



Planche LXXII. — Le pavillon de la Stèle, façade antérieure, en son état primitif, au Tombeau de Minh - Màng,
(Photographie communiquée par M. Ch. Lichtenfelder).



Planche LXXIII. — Tombeau de Minh - Mạng : le pavillon de la Stèle, vu par devant, état actuel.
(Photographie communiquée par le Gouvernement Général).

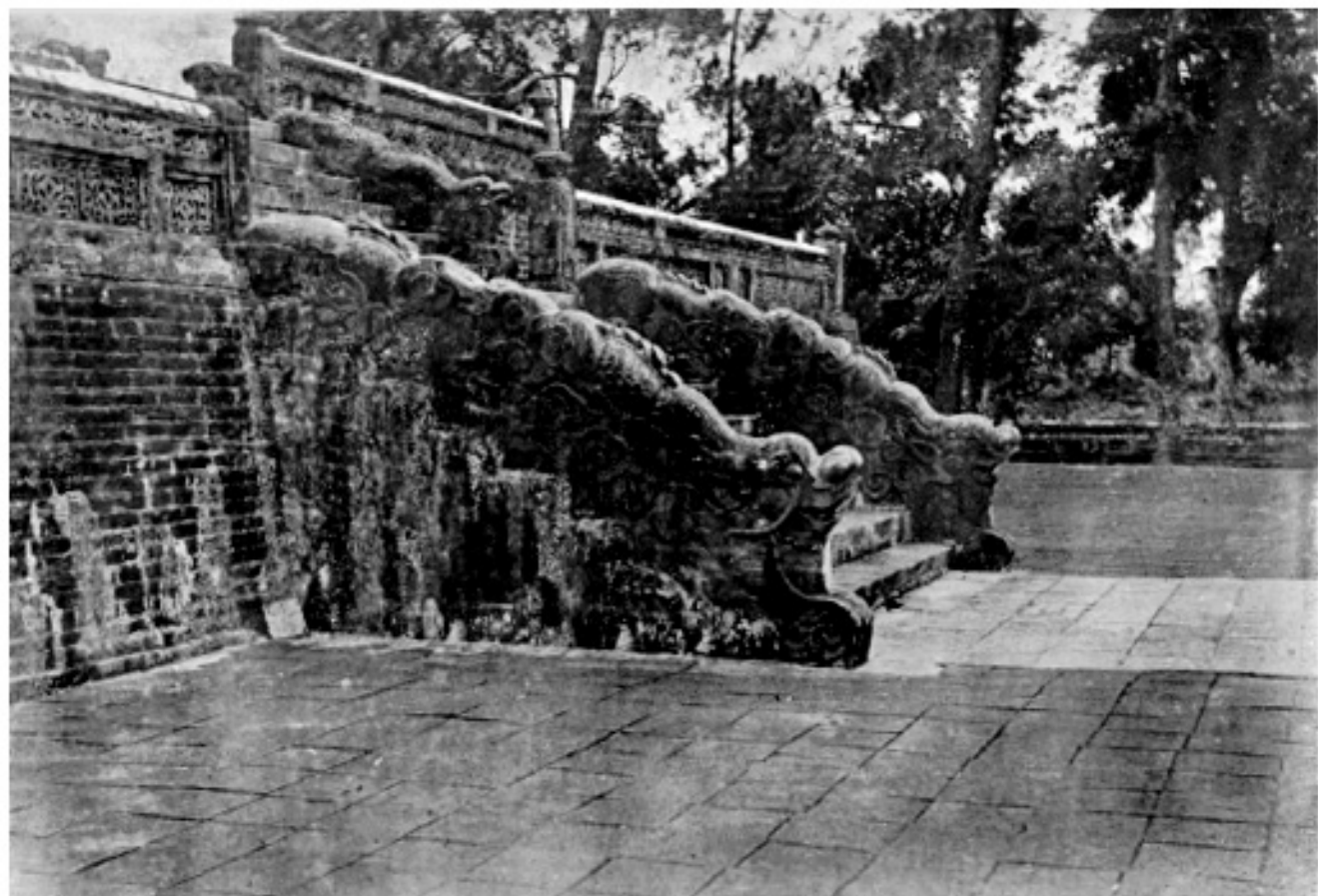


Planche LXXIV. — Rampes d'escalier en forme de dragons, au pavillon de la Stèle, du Tombeau de Minh - Mạng.
(Photographie communiquée par M. Ch. Lichtenfelder).

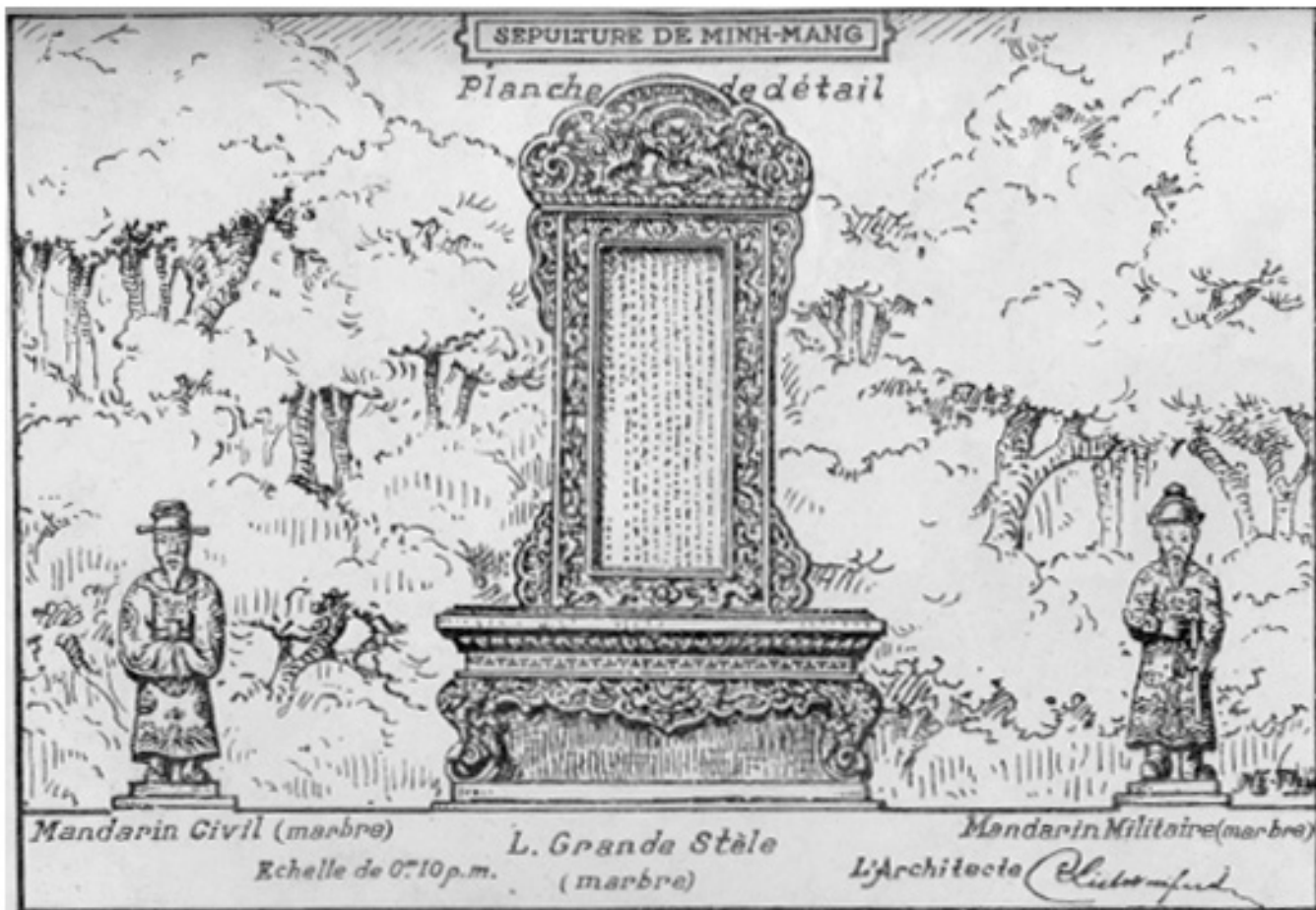


Planche LXXV. — La Stèle, du Tombeau de Minh - Măng.
 (Reproduction, par M. Nguyễn -Thứ, d'un dessin de M. Ch. Lichtenfelder).

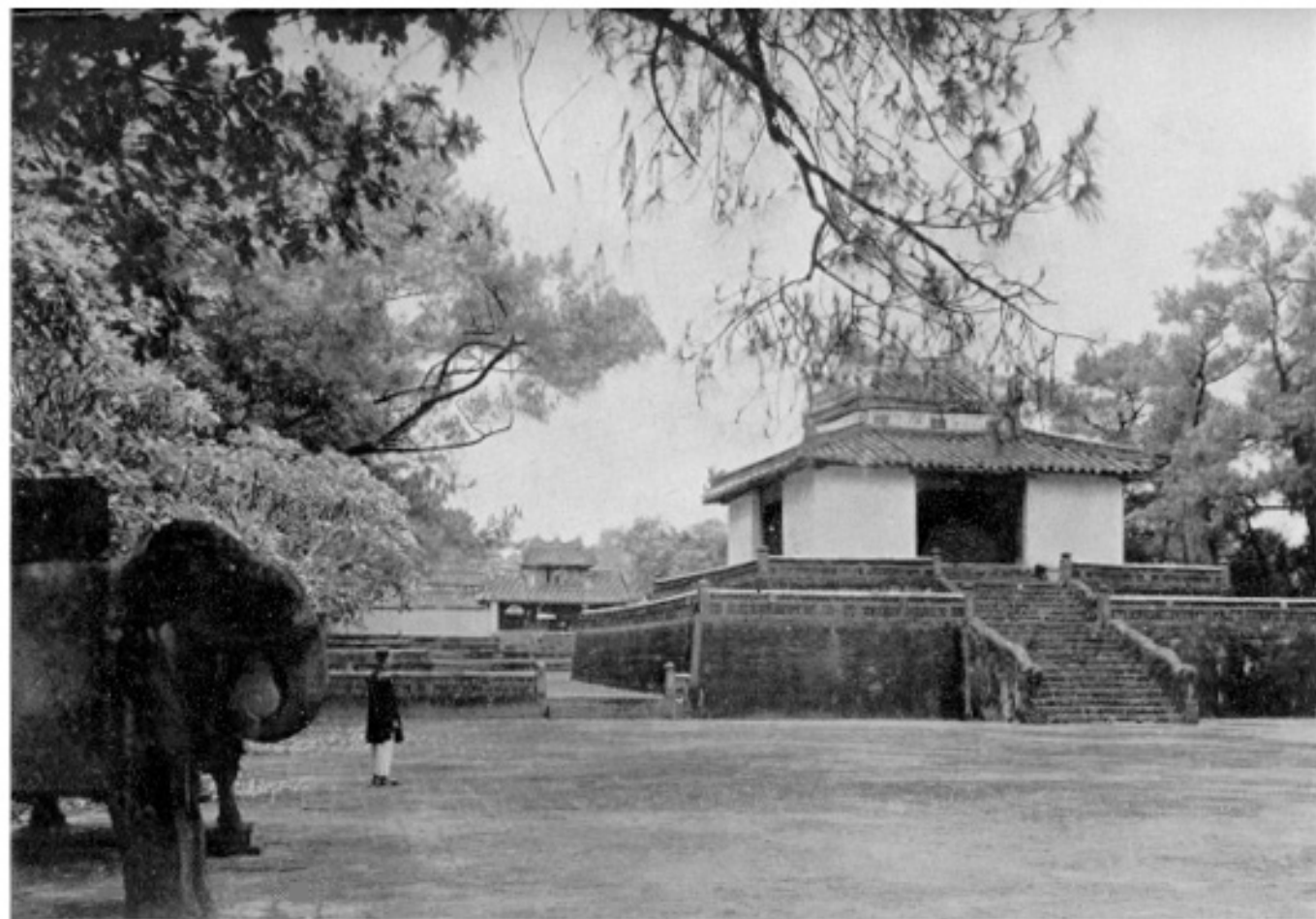


Planche LXXVI. — Le pavillon de la Stèle, au Tombeau de Minh - Mạng : par devant, la grande cour d'honneur avec éléphant ; par derrière, la terrasse à gradins, la porte Hiên - Đức, le temple Sùng - Ân.
(Photographie communiquée par le Gouvernement Général).



Planche LXXVII. — Dans la grande cour d'honneur du Tombeau de Minh - Mạng : éléphant, chevaux, fonctionnaires, lions.
(Photographie communiquée par M. Ch. Lichtenfelder).

SEPULTURE DE MINH-MANG

PLANCHE DE DETAIL
M. (Grande Cour d'Entrée)



Eléphant (marbre)



M. Lion (bronze doré)



Cheval (marbre)

Echelle de 0^m,10 par mètre

L'Architecte

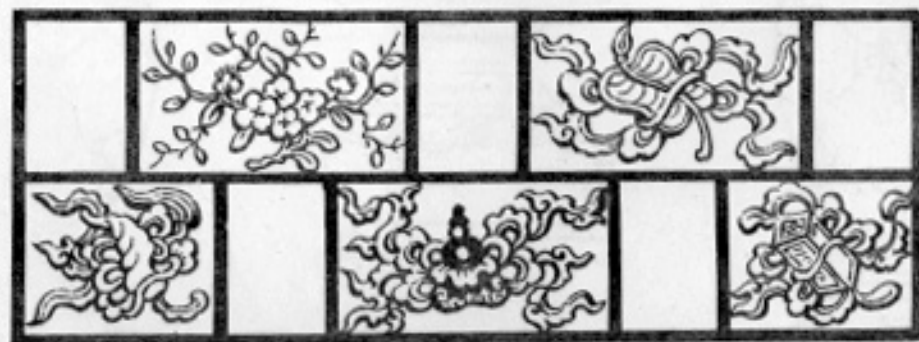
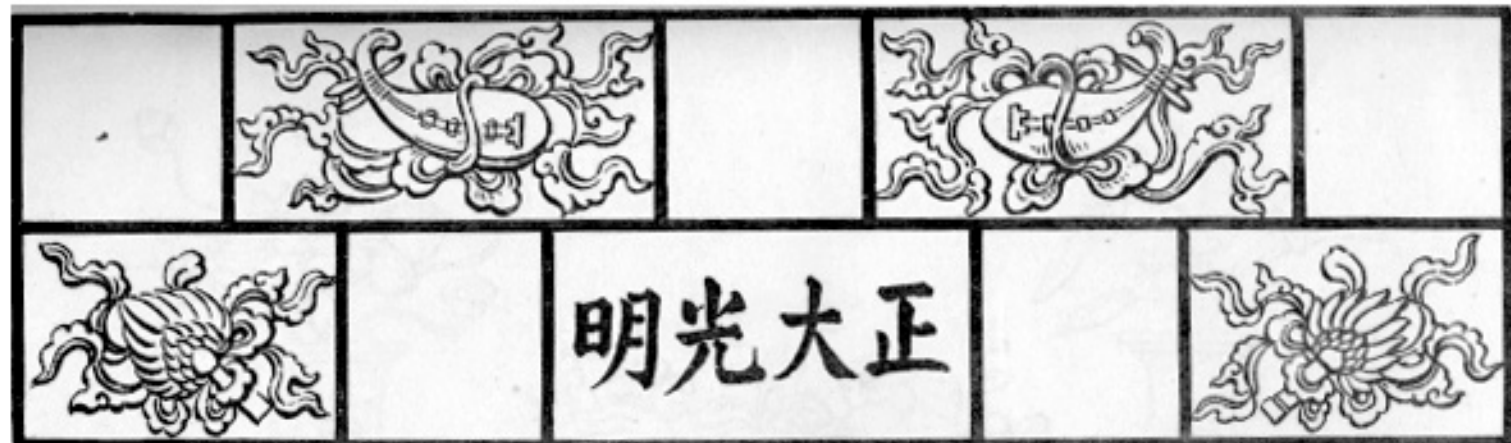
Christophe



Planche LXXIX. — Au Tombeau de Minh - Mạng : la porte Đại - Hồng, de l'enceinte extérieure, avec Kỳ - Lân
(Photographie communiquée par M. Ch. Lichtenfelder).



Planche LXXX. — La porte Đại-Hồng. (Reproduction, par M. Nguyễn-Thứ,
d'un dessin de M. Ch. Lichtenfelder).



Ng-Thúc

Planche LXXXI. — Motifs ornementaux aux portiques du Tombeau de Minh - Mạng. De gauche à droite et de haut en bas : guitare ; — guitare ; — éventail ; — éventail ; — branche de prunier ; éventail ; — ocarina ; — gourde ; livres (Reproduction, par M. Nguyễn -Thúc, de dessin de M. Ch. Lichtenfelder).

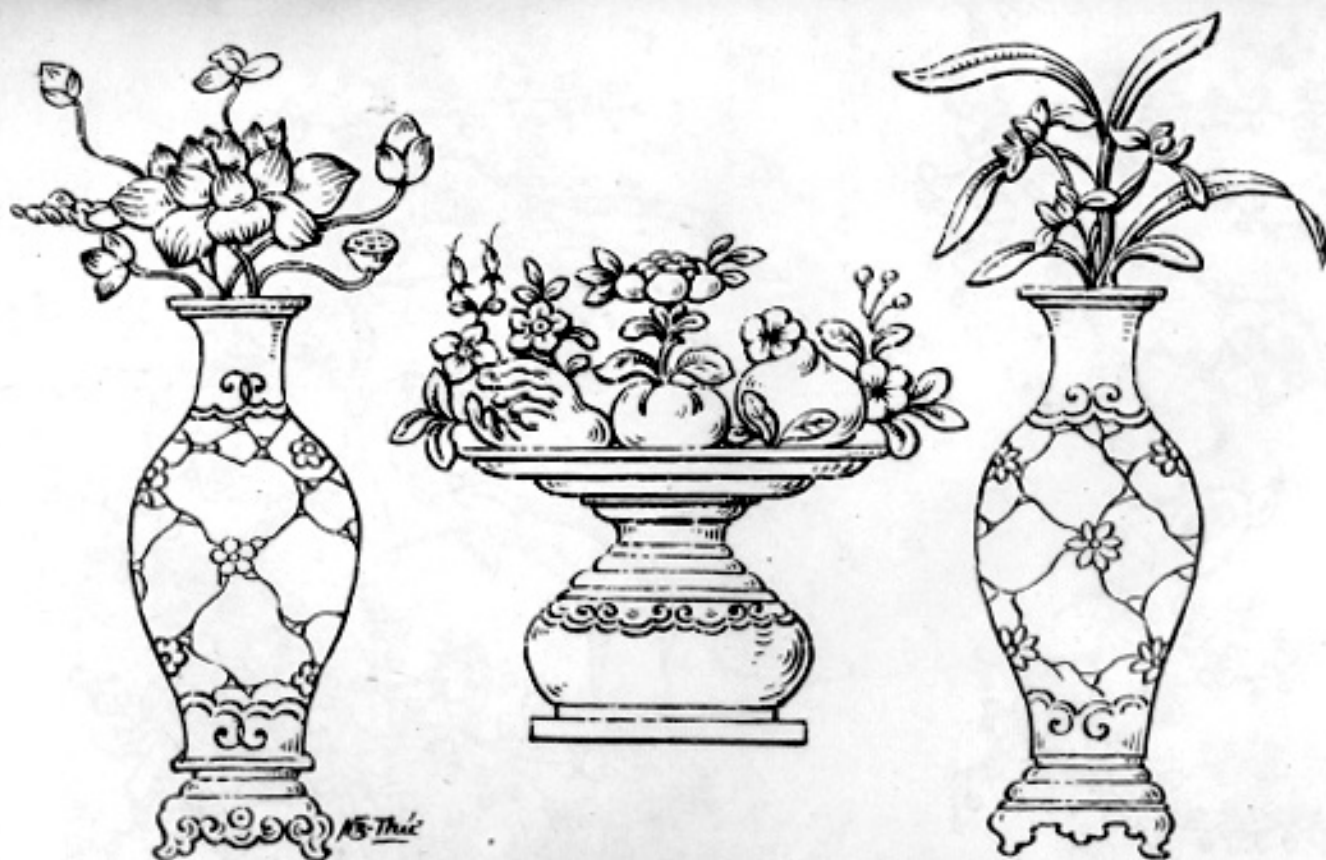


Planche LXXXII. — Motifs ornementaux, au Tombeau de Minh - Mạng : Vases et plateau à offrandes.
 (Reproduction, par M. Nguyễn - Thứ, de dessins de M. Ch. Lichtenfelder).

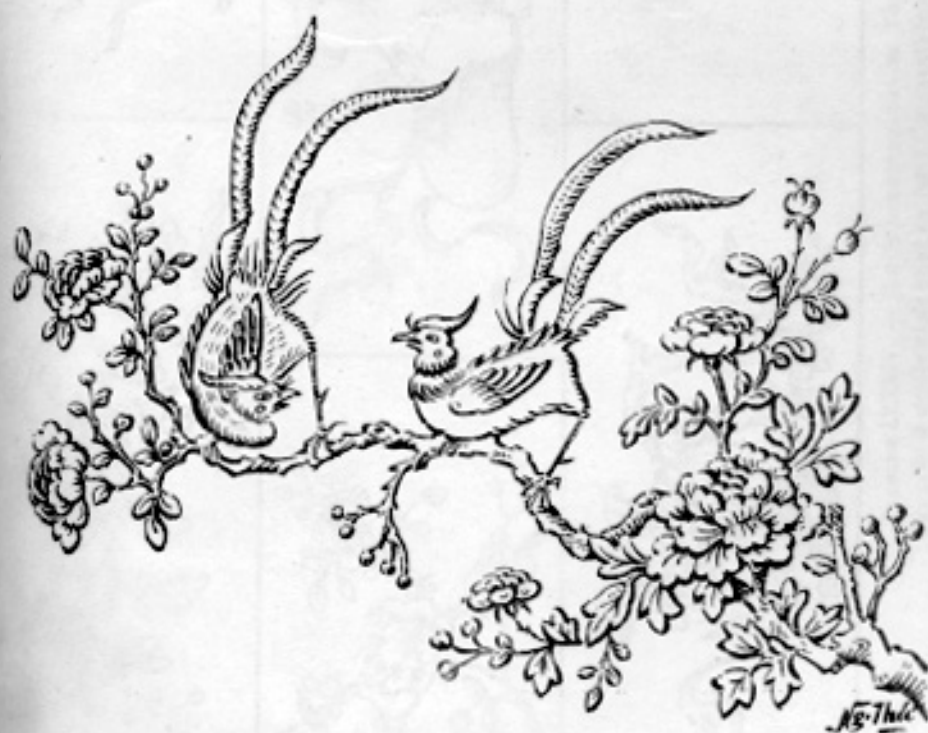


Planche LXXXIII. — Tombeau de Minh - Mạng, motifs ornementaux : Branche de pêcher et oiseaux ; — pivoine et argus.

(Dessins de M. Ch. Lichtenfelder, reproduits par M. Nguyễn - Thứ).

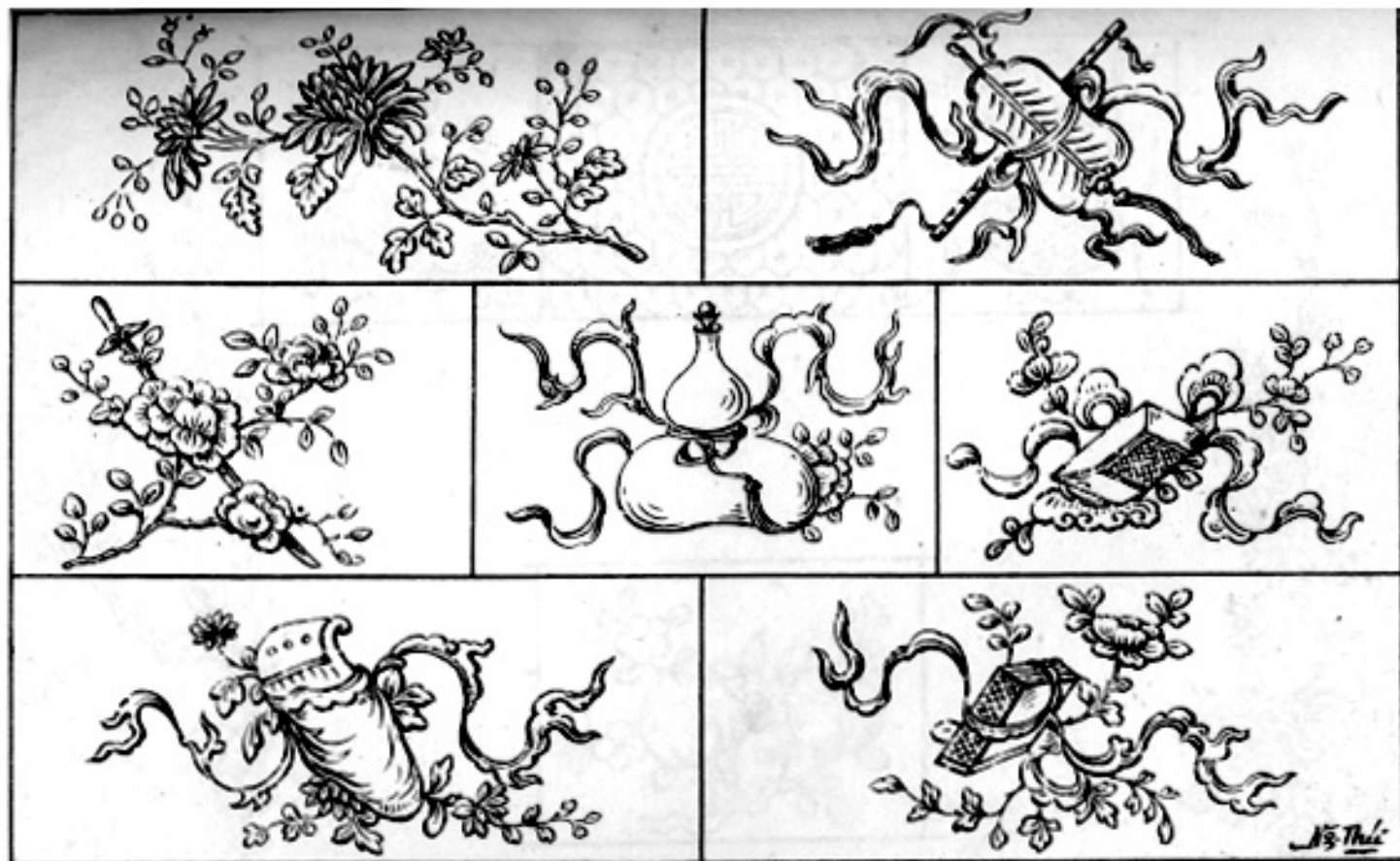


Planche LXXXIV. — Motifs ornementaux, au Tombeau de Minh - Mạng.
 De gauche à droite et de haut en bas : Chrysanthème ; éventail et flûte ; pivoine
 et glaive ; gourde ; livres ; harpe dans son fourreau ; livres
 (Dessins de M. Ch. Lichtenfelder, reproduits par M. Nguyễn - Thứ).

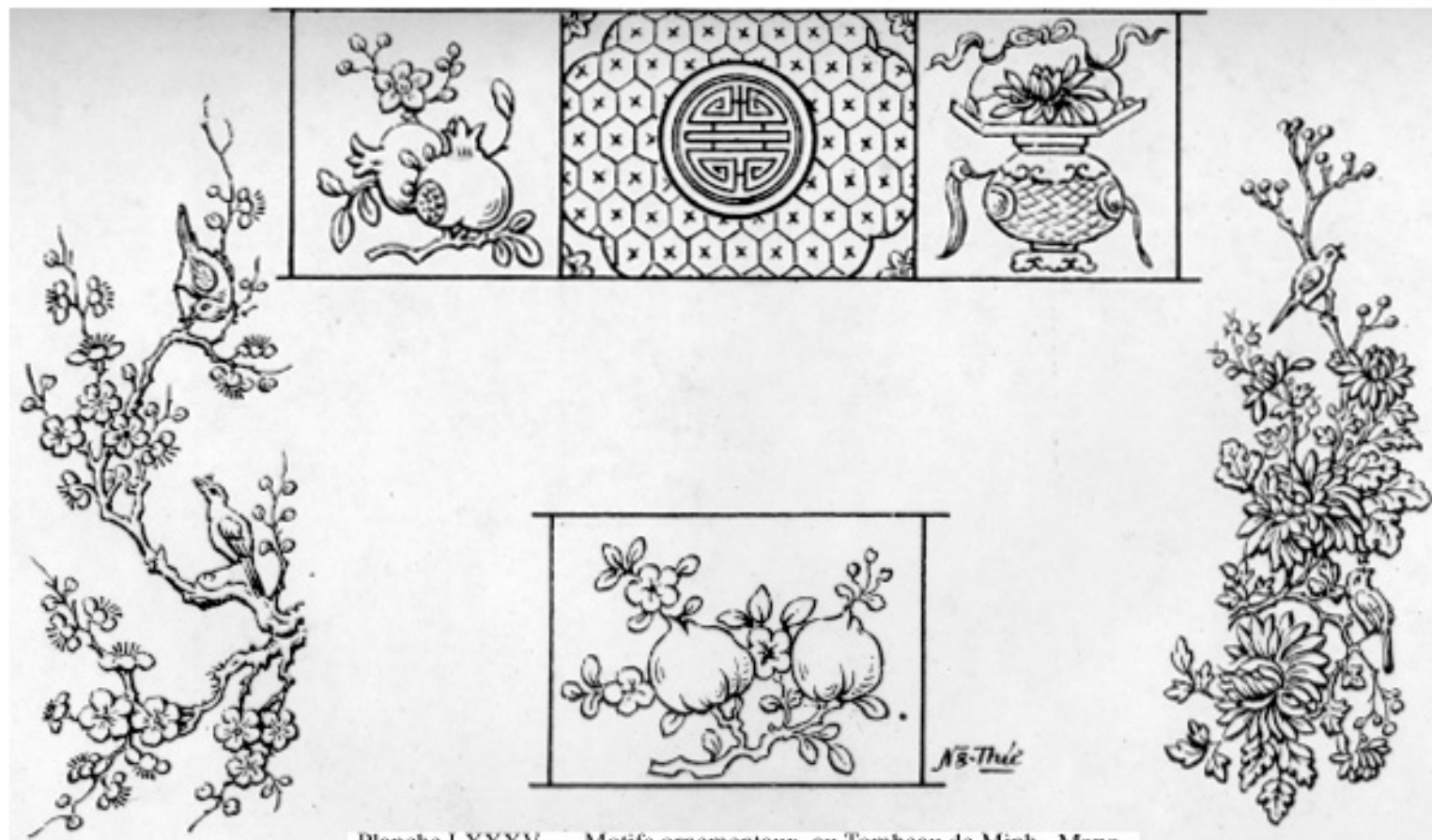


Planche LXXXV. — Motifs ornementaux, au Tombeau de Minh - Măng.
 De gauche à droite et de haut en bas : grenade ; caractère de la longévit  ;
 corbeille   fleurs ; prunier et oiseaux ; p ches ; chrysanth mes ;
 (Dessins de M. Ch. Lichtenfelder, reproduits par M. Nguyễn Th ).

DOCUMENTS CONCERNANT L'ASSOCIATION

RAPPORTS DES MEMBRES DU BUREAU SUR L'ANNÉE 1937.

* * *

Rapport du Président

Il est d'usage que le Président fasse le rapport de sa gestion pour l'année écoulée. Messieurs, j'ai peu à vous dire, à peine quelques paroles.

Au cours de l'année, cette séance a été unique, si l'on excepte celle de Février qui fut consacrée à la réception de M. le Gouverneur Général BRÉVIE. Ceci est dû aux décès successifs qui ont frappé l'Association. Souhaitons de pouvoir nous réunir plus souvent en 1938.

Aucune promenade n'a été organisée. En 1935, le Comité avait décidé d'inscrire à son programme un certain nombre de promenades — conférences. Nous en avons accompli deux, la première au Musée Khái-Định sous la direction éclairée de M. PEYSSONNAUX, la seconde dans le quartier des Arènes, avec le guide incomparable qu'est le R. P. CADIÈRE. Il faut que l'idée soit reprise et mise en pratique sans trop tarder.

Au nom de tous les membres de l'Association, j'adresse mes très sincères remerciements à M. le Gouverneur Général BRÉVIE pour l'aide efficace consentie, et à M. le Résident Supérieur GRAFFEUIL, ainsi qu'à Sa Majesté BẢO-ĐẠI, pour leur appui moral et pour les subventions accordées. Je remercie également Leurs Excellences qui apportent à chacune des réunions le réconfort de leur présence, et tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à l'œuvre des A. V. H.

A. LABBEY.

* * *

Rapport du Rédacteur du Bulletin

Le Rédacteur se doit, au début de chaque année, de vous rendre compte de son travail pendant l'année et de vous faire connaître ce qu'il se propose de faire pendant l'année qui vient.

En 1935, on m'avait adressé des critiques, parce que j'avais présenté aux Membres de la Société un Numéro par trop massif. Un de nos adhérents en fut même tellement suffoqué qu'il ne survécut pas au coup et donna sa démission. Je crois que, pour cette année 1937, personne ne pourra me faire un reproche de ce genre. Chacun de vous aura pu, suivant son goût, dénicher un article qui l'aura intéressé, même deux, trois, quatre. Car nombre

d'articles étaient de nature à plaire à toutes sortes de personnes, qu'il s'agisse du voyage de John White, du Monument aux Morts, du Tombeau de **Minh-Mạng**, du culte domestique des Annamites, de l'imagerie populaire, ou d'articles plus spéciaux concernant l'histoire de la Colonie.

Cette année-ci, 1938, nous reviendrons aux Numéros massifs. Je mets le pluriel, ne vous effrayez-pas. Il n'y aura qu'un Numéro de ce calibre. Je vous avouerai que j'ai déjà reçu des critiques par anticipation. Notre prévoyant Président s'est mis à la place des Membres de la Société qui, sans être très versés en Archéologie ou en Ethnologie, sans savoir au juste ce qu'il faut entendre par populations indonésiennes, et sans se passionner outre mesure pour leur civilisation et leurs migrations diverses, vont recevoir un livre de 350 pages de texte et 250 planches, donc, de l'épaisseur de quelque 500 pages, sur les puits et bassins de la partie Nord de la province de **Quảng-Trị**. Ne pensez-vous pas, m'a-t-il dit fort aimablement, que les Amis du Vieux Hué vont trouver ce Numéro un peu lourd, sous tous les rapports ? — Et si, lui ai-je répondu. Le Numéro sera lourd pour 9 et 1/2 de nos membres. J'ai bien vu l'objection. Je l'ai vue parce que j'ai lu déjà une première fois en entier le travail et j'en ai parcouru certains chapitres à plusieurs reprises. Même pour un demi-archéologue, ou, pour parler comme dans le Midi, pour un semble-ethnologue, c'est dur. Néanmoins j'ai cru devoir insister auprès du Directeur de l'Ecole Française pour lui arracher cette belle étude. M. CÆDÈS a bien voulu en accorder la primeur au Bulletin du Vieux Hué, mais non sans lutte ni sans regret. C'est que c'est une œuvre de maître. Bien entendu, notre Bulletin n'est pas comparable au Bulletin de l'Ecole Française. Nous travaillons sur un plan inférieur. Mais tout de même, il y a un niveau que nous avons atteint depuis longtemps et dont nous ne devons pas déchoir. Or, pour nous maintenir à ce niveau de valeur scientifique et pour continuer à mériter l'estime du monde savant, il est absolument nécessaire que, de temps en temps, le Bulletin donne des articles qui découragent la plupart de nos collègues, mais font les délices des spécialistes.

Mais qu'on se rassure. Tout ne sera pas à rejeter, dans ce Numéro. Je signale à votre attention 150 photographies admirablement réussies et fort pittoresques, qui feront la joie des yeux de tout le monde.

Il y aura ensuite un Numéro contenant divers travaux qui sont en souffrance dans mes dossiers depuis de longs mois et même depuis des années. Enfin un dernier Numéro sera constitué par une étude assez longue de notre bon ami et Président honoraire M. le Dr GAIDE sur l'Opium, le sujet étant traité soit au point de vue général, soit au point de vue particulier de l'Indochine. Notre collègue M. SOGNY s'occupe déjà de réunir une belle illustration pour ce travail.

J'ai parlé des travaux qui sont en souffrance depuis longtemps et attendent le moment de paraître. J'ai de la matière pour environ deux années de

Bulletin. Et on m'annonce constamment de nouveaux travaux. Malheureusement, les difficultés d'ordre financier, qui ne sont pas encore apaisées, nous forcent à nous restreindre.

Mais je répondrai ici à quelques critiques. Puisque nous n'avons pas d'argent, disent quelques uns, faisons moins beau. Sans doute, le conseil est bon, et nous l'avons déjà suivi. Où sont les luxueuses couvertures de jadis ? Où sont les Planches en couleurs ?

Nous ne donnons plus que des couvertures, en couleurs sans doute, mais équivalant à un dessin au trait et ne coûtant pas davantage qu'un dessin au trait. Et, pour les Planches, nous ne dépassons pas les frais de la similitude. Faudrait-il aller plus loin, descendre plus bas, adopter le papier d'épicerie ? Je ne le pense pas, et tous ceux que j'ai consultés à ce sujet ne le pensent pas. Ici, aussi, au point de vue présentation, tout comme plus haut, au point de vue de la tenue scientifique, il y a un niveau auquel nous sommes arrivés et où il faut nous maintenir. Regardez le Bulletin des Etudes indochinoises, feuilletes le premier Numéro du Bulletin des Amis du Laos. qui vient de paraître. Quelle présentation impeccable : Les Amis du Vieux Hué ne peuvent pas, ne doivent pas faire moins bien.

Je remercie, en terminant, tous ceux qui m'adressent des critiques. Cela prouve qu'ils s'intéressent à la Société et à son Bulletin. Je remercie tous ceux qui ont aidé, par leurs travaux, le Rédacteur, pendant le courant de l'année.

L. CADIÈRE.



Rapport du Trésorier.

Compte de l'exercice 1937

Avoir au 31 Décembre 1936	{ En caisse	151\$21
	{ Solde créditeur à la B. I. C .	560 06
Total.		<u>711\$ 27</u>

RECETTES du 1^{er} Janvier au 31 Décembre

Cotisations	1.312\$ 76
Abonnements administratifs	703 00
Subvention du Gouvernement Général.	450 00
Subvention exceptionnelle du Budget Local.	990 00
Subvention du Protectorat	900 00
Subvention du Gouvernement annamite	600 00
Vente de bulletins.	105 80
Vente de bulletins à la Foire de Hué	<u>11 00</u>
Totaux	5.783 \$ 83

DEPENSES du 1^{er} Janvier au 31 Décembre

Allocation au Redacteur.	600 \$ 00
Impression du bulletin (N° 1-1937).	799 22
Loyers de l'immeuble Morin Frères.	540 00
Salaires du personnel.	693 75
Achat des bulletins	310 00
Articles de Bureau.	137 47
Timbres	93 20
Eaux et Electricité	47 92
Une couronne mortuaire.	38 00
Reliure des livres.	32 60
Salaires du dessinateur	97 60
Solde du gardien	36 00
Dépenses diverses du secrétariat.	<u>149 01</u>
Totaux.. . . .	3.634 \$ 77

RÉCAPITULATION

Recettes.. . . .	5.783 \$ 83
Dépenses	<u>3.634 77</u>
Reste.. . . .	2.149\$06 (1)
Avoir au 31 Décembre 1937	
En caisse	1.691 \$ 30
Solde créditeur à la B. I. C.	<u>457 76</u>
Total...	2.149\$ 60

M. MOUCHARD

(1) Mais il reste à payer deux Numéros du Bulletin, année 1937.

COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX HUÉ

Séance du Comité de l'Association des Amis du Vieux Hué
du 26 Janvier 1937.

Présents : MM. LABBEY *Président.*

 COSSERAT *Secrétaire.*

 MOUCHARD *Trésorier.*

Absent : CADIÈRE *Rédacteur du Bulletin*, excusé.

Le Président ouvre la séance et rappelle que dans l'éventualité d'une réception par les A. V. H. de M. le Gouverneur Général BRÉVIÉ pendant son séjour à Hué, notre Secrétaire avait pressenti le R. P. CADIÈRE pour lui demander de bien vouloir nous proposer un projet d'ordre du jour pour cette solennité, projet qu'il a reçu ce matin.

Il ajoute qu'aujourd'hui même M. le Résident Supérieur vient de lui faire connaître que M. le Gouverneur Général BRÉVIÉ a bien voulu accepter d'assister à une séance de l'Association des Amis du Vieux Hué et que la date de cette réception est fixée au 4 Février prochain à 16 heures.

Il nous a donc réunis dans le but de fixer les détails de cette réception.

Après discussion il est décidé :

1^o — que le projet d'ordre du jour proposé par notre Rédacteur est adopté.

2^o — qu'il sera remis en hommage à M. le Gouverneur Général BRÉVIÉ, Président d'Honneur de notre Association, un exemplaire du Bulletin *L'Art à Hué*, reliure d'art, signé : Mme RENOUX de Hanoi.

3^o — qu'un exemplaire semblable sera également remis à notre Président d'Honneur M. le Résident Supérieur GUILLEMAIN.

4^o — qu'un exemplaire également relié par Mme RENOUX sera remis :

à M. NOUAILHETAS, Secrétaire Général ;

à M. RINKENBACH, Directeur du Cabinet.

5^o — qu'un exemplaire broché de *L'Art à Hué* sera remis :

à M. GRANDJEAN, Directeur des Affaires Politiques ;

à M. BIÉNÈS, Directeur-Adjoint au Cabinet.

6^o — que des invitations à assister à cette réception seront faites.

7^o — que le Secrétaire, M. COSSERAT, fera faire de suite les convocations et fera disposer la table et les sièges comme d'habitude dans la salle du **Tân-Thơ-Viện**.

8^o — les exemplaires brochés de *L'Art à Hué* seront achetés au prix de 3 \$ 00 l'un, chez la maison Morin Frères à Hué.

Le Secrétaire :

H. COSSERAT.

Le Président :

LABBEY.

Séance du 4 Février 1937.

Malgré un emploi du temps très chargé, M. le Gouverneur Général BRÉVIÉ, sur la demande de M. le Résident Supérieur GUILLEMAIN, avait bien voulu accepter, lors de son passage à Hué, d'assister à une séance de l'Association des Amis du Vieux Hué.

Cette séance fut fixée au Jeudi 4 Février à 16 h. 00.

LL. EE. les Ministres, tous les membres de notre Association, Français et Annamites, présents à Hué, ainsi que de nombreux invités parmi lesquels beaucoup de dames, avaient tenu à assister à cette séance.

A 16 h. 00 précises, M. le Gouverneur Général BRÉVIÉ, accompagné de M. le Résident Supérieur GUILLEMAIN, de MM. NOUAILHETAS, Secrétaire Général, RINKENBACH, Directeur du Cabinet, BIÊNÈS, Chef-Adjoint du Cabinet, GRANDJEAN, Directeur des Affaires Politiques, fait son entrée dans la magnifique salle du Tàn-Thơ-Viện, lieu traditionnel des réunions de l'Association des Amis du Vieux Hué.

Il est reçu à l'entrée par notre Président, M. LARBÉY, qui lui présente les membres du Bureau de notre Association et l'invite ensuite à prendre place à la table de nos séances, sur laquelle ont été disposés tous les bulletins qu'a fait paraître notre Association depuis sa fondation en 1914 jusqu'à ce jour.

M. LABBEY déclare la séance ouverte et salue M. le Gouverneur Général (Voir Pièce annexe A).

En même temps qu'il prononçait les dernières paroles de son discours, notre Président remettait à M. BRÉVIÉ et à M. GUILLEMAIN un exemplaire du Bulletin *l'Art à Hué* magnifiquement relié par l'artiste en reliure qu'est M^{me} RENOUX de Hanoi ; le même volume, relié également par la même artiste, était remis à MM. NOUAILHETAS et RINKENBACH.

Le R. P. CADIÈRE prend ensuite la parole et expose l'œuvre des Amis du Vieux Hué (Voir Pièce annexe B).

Lorsque les applaudissements qui ont salué les paroles de notre Rédacteur ont cessé, M. le Gouverneur Général BRÉVIÉ se lève et répond aux deux allocutions qui viennent d'être prononcées (Voir Pièce annexe C).

Les dernières paroles de M. BRÉVIÉ sont couvertes par de chaleureux applaudissements.

La parole est alors donnée à notre Secrétaire, M. COSSERAT, qui résume en quelques mots les grands points de l'article de M. GAUDART, Gouverneur

Honoraire des Colonies, sur « Les Archives de Pondichéry et les entreprises de la Compagnie française des Indes en Indochine au XVIII^e siècle. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h.

M. le Gouverneur Général, BRÉVIÉ et sa suite visitent ensuite le Musée **Khái-Định** sous la conduite éclairée de notre collègue M. SOGNY, son érudit Conservateur.

Le Secrétaire :

H. COSSERAT,

Le Président :

A. LABBEY

* * *

PIÈCE ANNEXE A. — *Allocution de M. A. LABBEY, Président des Amis du Vieux Hué, à M. le Gouverneur Général BRÉVIÉ.*

Monsieur le Gouverneur Général,

C'est un grand honneur pour l'Association des Amis du Vieux Hué, que d'avoir, à l'occasion de la séance de ce jour, la visite du nouveau Chef de l'Indochine. C'est un grand honneur pour son Président, que d'avoir à vous exprimer, ainsi qu'à Madame BRÉVIÉ et à tous nos hôtes de ce jour, ses souhaits de bienvenue et ses remerciements pour la bienveillante marque d'intérêt que vous lui témoignez en acceptant de vous asseoir un instant parmi nous.

Le « Vieux Hué » — ainsi nous appelle-t-on couramment — ressent d'autant plus vivement cette marque de sollicitude que vous voulez bien la lui accorder au lendemain même de votre arrivée en Indochine, alors que tant de lourds problèmes se sont inscrits déjà dans votre esprit, alors que tant d'espairs sont tournés vers vous, alors que tant de soucis, tant de préoccupations sont déjà les vôtres.

A ce fardeau qui s'attache à vos hautes fonctions, nous ne voulons du moins, quant à nous, rien ajouter.

Dehors, ce sont les cris et les rires, la lumière du midi, la joie de vivre, les pleurs parfois. C'est le présent.

Ce sont aussi les clameurs dans la rue, la fièvre des revendications ouvrières, le poing levé ! Efforts normaux — historiquement, oui, normaux — de l'enfantement d'un avenir meilleur. C'est une aube nouvelle qui va poindre.

Ici, les clameurs du dehors n'entreront que dans quelques lustres. Elles seront apaisées et paraîtront alors étonnamment banales et pareilles entre tant d'autres, à celles qu'entendit, écoutons Aristote que vient de nous rappeler Pierre Mille. — et ce n'est point d'hier — le siècle socialiste de Périclès.

Ici, c'est le calme tranquille et parfumé du soir qui descend sur Hué. C'est le tintement lointain de la cloche ou du gong dans le jour qui se meurt. Ici, c'est déjà le passé !

En ce délicat Palais **Tân-Thơ-Viện**, gracieusement mis à notre disposition par le Gouvernement éclairé d'un Souverain ami lui-même des choses de l'esprit, nous aimons à nous réunir le soir, et, pour notre régal, l'un de vos éminents prédécesseurs, le regretté Gouverneur Général Pierre PASQUIER, amant des Lettres et des Arts, voulut bien souvent s'y joindre à nous. En cette ancienne et traditionnelle demeure, sa clairvoyante initiative s'est plu à rassembler, pour mieux conserver et perpétuer l'Art traditionnel du pays d'Annam, les joyaux que nous vous montrerons dans quelques instants.

Quand, au labeur du jour, à l'élaboration du lendemain meilleur, nous avons consacré nos forces, nous aimons à nous délasser en nous penchant vers le passé. Passé de jadis ou passé d'hier, cendres légères d'antan ou cendres encore tièdes, nous nous plaisons, Annamites et Français, à l'évoquer ensemble, dans la paix d'une compréhension mutuelle toujours meilleure.

Si vous le permettez, Monsieur le Gouverneur Général, notre dévoué Secrétaire, M. COSSERAT ranimera de la sorte tout à l'heure quelques souvenirs d'autrefois, mais permettez aussi qu'auparavant le bon Père CADIÈRE, notre fondateur et l'âme de notre Bulletin, vous dise mieux que je ne saurais le faire, ce qu'est notre Association et, depuis tantôt un quart de siècle qu'elle est née, comment elle a vécu.

*
* *

PIÈCE ANNEXE B. — *Allocution du R. P. CADIÈRE, Rédacteur du Bulletin, à M. le Gouverneur Général BRÉVIÉ.*

Monsieur le Gouverneur Général,

Dès que l'on m'eut averti, il y a quelques jours, que je devais vous présenter l'historique de nos travaux, pendant les quelque vingt-cinq ans de notre existence, je me suis mis à rechercher quelle pouvait bien être la note caractéristique de l'Association des Amis du Vieux Hué, et comment je pourrais, sans vous servir de longues séries de chiffres ou des sèches énumérations de titres d'articles, vous résumer, presque en un seul mot, en quelques phrases, et l'esprit qui nous a guidés, et le travail que nous avons accompli.

Je pourrais dire que nous accomplissons une œuvre de conservation, et je citerais alors l'article second de nos Statuts, par lequel nous nous engageons à « rechercher, à conserver et à transmettre les vieux souvenirs d'ordre politique, religieux, artistique et littéraire, tant européens qu'indigènes, qui se rattachent à Hué et à ses environs ». C'est peut-être même le premier motif qui donna naissance à la Société, lorsque, un jour, je racontais à quelques amis combien j'étais navré de voir les vestiges du passé s'effriter et disparaître, et que ces amis, prenant la chose à cœur, fondèrent les Amis du Vieux Hué. Nous sommes les Conservateurs du riche Musée que constituent, à tous les points de vue, Hué et ses environs, disons même l'Annam tout entier.

Je pourrais dire encore, m'appuyant toujours sur cet Article second de nos Statuts, que nous sommes une Société de recherches. Et je n'aurais pas tort, car les 9.500 pages qui gonflent les 23 volumes de notre Bulletin, sont un témoignage irrécusable des recherches, du travail de tous les collaborateurs du Bulletin. Et ces recherches se sont étendues dans tous les sens. M. le Professeur LEBRAS, après avoir dépouillé les volumes de notre publication, me disait récemment : On trouve tout là dedans ! Sans aller jusque là, il est vrai que, suivant le propos que nous avions fixé dès le début, les Amis du Vieux Hué, qui suivant ses goûts, qui d'après ses compétences, ses loisirs ou ses occurences, ont traité quelque peu de la Préhistoire ou du peuple Chàm ; les autres, plus nombreux, de l'histoire de Hué, de ses souverains, de ses grandes familles mandarinales, des Européens qui y ont abordé dans les trois derniers siècles, des Français qui vinrent avec l'Evêque d'Adran au secours du restaurateur de la dynastie, Gia-Long ; d'autres encore ont décrit les principales pagodes de la Capitale, les palais de la Cité Jaune ou de la Cité interdite, les éléments de défenses de la Citadelle, les Tombeaux ; d'autres enfin ont étudié les institutions de la Cour ou fait valoir ce que l'artiste peut trouver de jouissance dans le style, la décoration, l'ameublement, les mille bibelots des temples ou des maisons particulières. Oui, les Amis du Vieux Hué peuvent être fiers de leurs recherches, de leurs études. Lorsque nous eûmes dix ans d'âge, je résumai tous ces travaux. J'espère, si Dieu me prête forces, présenter à nos amis un nouveau tableau d'ensemble de nos quinze dernières années, de façon à ce que les travaux des collaborateurs du Bulletin ne soient pas un trésor enfoui sous de trop pesants volumes et caché aux yeux qui auraient intérêt à les connaître.

Donc, conservation, recherches, travail. Voilà trois caractéristiques de notre Société, prouvées par vingt trois ans d'existence. Maintenant que la vieillesse s'est glissée dans nos rangs, nous nous sommes relâchés, les uns et les autres. Mais je faisais ressortir un jour, il y a longtemps, dans une circonstance semblable, la beauté de l'effort que nous faisions, à Hué, dans un petit centre, au fond, en nous réunissant fidèlement, vingt, trente, quarante, tous les mois sans exception, pour discuter amicalement des questions du passé. Notre travail, outre l'utilité pratique qu'il peut avoir, et qu'il a réellement au point de vue scientifique, a été encore un grand exemple, au point de vue moral.

Mais, si je m'en tenais à ces trois caractéristiques, je crois que je n'aurais pas tout dit, et que j'aurais même laissé de côté le point de vue le plus important. Il y a quelque chose de plus intime, dans notre effort, une note plus profonde, un caractère plus dominant, dans notre Association : c'est l'esprit de coopération.

Sans doute, il y a, chez nous, comme partout, des centres de cristallisation, autour desquels se réunissent les bonnes volontés, les sympathies, les compétences, les aides de toute nature. Mais notre œuvre n'est pas l'œuvre

d'une seule, de deux ou trois personnes. C'est une œuvre commune de beaucoup de monde, tous unis par un même idéal, l'amour du passé de notre Capitale, ou, pour parler plus exactement, l'amour de notre Capitale et dans son passé et dans son présent, et dans son avenir.

Coopération au loin, avec les Sociétés similaires. Avec l'Ecole Française d'Extrême-Orient, sous l'égide de laquelle nous nous sommes placés dès le début. Avec la Société des Etudes Indochinoises, de Saigon, la doyenne. Avec les Amis du Vieux Hanoi et les Amis du Laos, qui se sont fondés sur notre modèle. Avec l'Académie des Sciences coloniales, auprès de qui nous représente celui qui nous a vu naître, M. CHARLES, Gouverneur Général honoraire des Colonies. Avec les Indes, comme vous allez le voir dans un instant par la lecture d'un travail plein d'intérêt qui nous arrive de Pondichéry. Avec l'Afrique Occidentale française, avec qui nous mit en relation un ami et bon collaborateur, M. le Général ARDANT DU PICQ, lorsqu'il était à Dakar. C'est dire, Monsieur le Gouverneur Général, que lorsque vous n'aviez pas la moindre idée de venir en Indochine, un fil ténu vous liait déjà à nous. Avec, enfin une bonne vingtaine de Sociétés savantes des Colonies françaises ou anglaises, de l'Extrême-Orient tout entier, de la Métropole, de l'Amérique.

Ce n'est là qu'une coopération lointaine, d'estime, de sympathie, d'encouragement.

Nous avons entre nous une coopération plus effective.

Il y a quelques années, dans une circonstance analogue, je fis le relevé de ce que le Bulletin, pendant ses dix premières années seulement, devait aux Administrateurs des Services Civils : 42 articles, en tout un gros volume de 450 pages, à répartir entre 9 auteurs. Depuis, c'est-à-dire pendant 13 nouvelles années, ces chiffres se sont considérablement accrus. Le même dépouillement pourrait être fait pour les autres Services du Protectorat : l'Enseignement, la Sûreté, l'Armée, les Travaux Publics, les Forêts, la Douane, le Trésor, et pour ceux qui, comme moi ou notre dévoué Secrétaire, ne sommes d'aucun Service. Et il ne faut pas oublier ceux qui, même sans apporter aucune collaboration écrite, nous réconfortent par leur assiduité à nos séances, ou simplement, au loin, lisent le Bulletin, comme membres de notre Association. L'estime, la sympathie, la simple subvention de l'abonnement annuel, sont une collaboration précieuse. Qu'il me soit permis de signaler ici, en témoignage de gratitude, l'aide grandement appréciable, l'aide absolument nécessaire, que nous ont toujours accordé le Protectorat de l'Annam et le Gouvernement de Sa Majesté, depuis notre fondation, et le Gouvernement Général pendant de longues années.

Pendant de longues années : J'ai employé le passé. Excusez-moi, Monsieur le Gouverneur Général, excusez-moi, Monsieur le Secrétaire Général. Je suis ici historien, et je suis obligé de constater que nous pâtissons, depuis un certain temps, des restrictions que les malheurs de l'époque ont forcé

même nos meilleurs amis à nous imposer. Mais nous espérons tous, nous avons même comme un pressentiment que cette maladie d'impécuniosité va, avant qu'elle ne devienne mortelle, trouver quelque compatissant docteur qui saura trouver le remède efficace.

J'ai mentionné le Gouvernement de Sa Majesté. Il faut que je m'étende quelque peu, pour finir, sur cette collaboration annamite, qui ne se réduit pas à l'octroi d'un subside annuel, mais qui, dès l'origine, s'est manifestée par le nombre important de nos membres annamites, plus de 300, venus principalement de la haute société mandarinale, mais aussi du monde de l'industrie ou du commerce, et, bien qu'avec une certaine réticence que nous regrettons tous ici, des générations nouvelles à culture occidentale. De ce côté ci également, la collaboration écrite a été importante. Et il convient même de signaler ici la collaboration étroite de l'auteur annamite qui cherche les documents, les traduit, et de l'auteur français qui les utilise, ou simplement donne le dernier coup de polissoir à une forme quelque peu relâchée.

Il me semble que nous sortons ici du petit cercle d'intérêts restreints que peuvent présenter les Académies ou Sociétés savantes locales. Nous atteignons un point de vue politique, disons mieux, humain. Nous ne grattons plus, sur des murailles qui se disloquent ou dans des documents jaunis, de la poussière d'histoire. Nous travaillons ensemble à une œuvre qui nous tient au cœur, aux uns comme aux autres, Français de toutes classes et Annamites de tous rangs. Nous tâchons de comprendre pour nous entendre.

Se comprendre, s'entendre : Comme cela semble difficile, dans un monde où des intérêts exacerbés dressent les peuples les uns contre les autres, et, spectacle plus cruel, opposent les uns aux autres les diverses classes d'une même patrie ! Mais quittons le présent, avec ses besoins, ses appétits, ses passions, ses antipathies de races et de personnes. Remontons dans le passé. De suite l'atmosphère se clarifie, l'horizon est plus vaste, le regard se repose. Etudions tel fait, tel homme. Situés dans le présent, ils auraient déchaîné la lutte. Vus au loin, dans le calme du passé, ils perdent tout caractère agressif, ils deviennent humains, dans le sens le plus large, le plus noble, et, par là même, ils se rapprochent de nous, de nous tous, ils sont compris de tous. Nous sommes unis dans le passé. C'est déjà quelque chose. C'est peut-être un gage d'union pour le présent.

Je suis abonné à pas mal de Revues : d'Histoire, d'Archéologie, de Linguistique, même de Botanique. Et je vois que toutes ces disciplines sont comme des îlots où des hommes, séparés par ailleurs par des questions de politique, de nationalité, de religion, sont unis par les liens communs de leurs études. Le Vieux Hué est un de ces îlots où Français et Annamites sont unis par l'amour commun qu'ils portent à la Capitale de l'Annam.



PIÈCE ANNEXE C. — *Allocution de M. le Gouverneur Général BRÉVIÉ.*

Monsieur le Président,
Mon Révérend Père,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

En me trouvant devant une réunion aussi nombreuse, je ne vous cacherai pas que j'ai éprouvé quelque émotion, car je me suis dit que cette grave assemblée allait, sans doute, agiter devant moi des questions bien ardues. Mais j'ai été vite rassuré en constatant que, s'il s'agissait bien d'une séance des Amis du Vieux Hué, le sujet exposé était d'une simplicité remarquable et d'une compréhension des plus aisées.

Il ne me reste qu'à vous féliciter, à vous remercier et à vous souhaiter de poursuivre votre tâche avec autant de compétence, de zèle et de ténacité.

Je suis heureux d'être venu m'asseoir, à cette heure, au milieu de vous, car l'œuvre à la réalisation de laquelle vous vous êtes voués est vraiment admirable.

Pour moi qui suis étranger aux choses de la vieille terre d'Annam, lorsque, en circulant sur ses routes, il m'a été donné de voir ces curieuses tours Châm, la beauté de certains monuments, la qualité de divers motifs d'ordre architectural ou pictural, je me suis instinctivement posé cette question : Existe-t-il, au moins, une association qui recueille, classe et étudie ces monuments ?

Je m'aperçois tout de suite, dès le deuxième jour, qu'il existe bien un organisme répondant à ce besoin. Votre Association est une pieuse institution qui recueille ce qu'il y a de beau dans le passé, qui extrait de ce passé toute sa vie, toute sa philosophie, toute l'imprégnation de tant de siècles qui nous ont précédés. Grâce à vos travaux, dont le bilan est ensuite consigné dans une brillante publication, vous réunissez toutes sortes de documents d'une haute valeur scientifique, vous en dégagéz le sens profond, vous conviez à ce travail toute la Société Annamite, vous apportez à ce labeur votre expérience et votre savoir d'hommes avertis ; quel qu'en soit le sujet, si humble, si minime en apparence, vous y appliquez, avec une égale ferveur, vos studieux efforts. Cette collaboration est apaisante pour tous ; dans cette période où les rumeurs et les grands bouleversements nous préoccupent, comme vous le disiez tout à l'heure, il est bon qu'il existe des hommes aux sens posés pour fouiller le passé, organiser le présent et préparer l'avenir. Vous savez quelle place il convient de réserver à ceux qui nous ont précédé, vous le dites, vous justifiez, avec documents à l'appui, votre façon de voir et, en agissant ainsi, vous faites, je le répète, une œuvre pie. Il est bon que des

hommes comme vous fassent ressortir le passé pour faciliter l'aménagement du futur. Qui envisagerait l'avenir, seul, sans préparation, risquerait beaucoup. Vous tracez le chemin que les jeunes générations auront à suivre. De ce point de vue encore je vous remercie. Vous accomplissez une œuvre non seulement de savants, mais encore éminemment sociale.

Je termine en reconnaissant que la collaboration du Gouvernement Général a été un peu déficiente ces dernières années. Sans doute est-il équitable d'incriminer sur ce point des événements pénibles qui n'ont pas permis à mes prédécesseurs de faire davantage.

J'espère que, ici, j'arriverai à éliminer ces motifs d'empêchement à un soutien efficace et que, les budgets devenant plus florissants, vous pourrez compter parmi les premiers bénéficiaires de cette amélioration.



Assemblée Générale du 5 Janvier 1938.

La séance est ouverte à 17 h. 45.

Présidence : M. LABBEY.

Y assistaient : M. le Résident Supérieur GRAFFEUIL, M. l'Inspecteur Général de l'Instruction Publique VIAL, le Général DESLAURENS, LL. EE. PHẠM-QUỲNH, NGUYỄN-KHOA-KỶ, TÔN-THẬT QUẢNG, BỬU-THẠCH, NGUYỄN-ĐÌNH-HOÈ, HỒ-ĐẮC-HÀM, le ĐÔ-ĐỐC PHẠM-VĂN-TƯỜNG, MM. LABBEY, GUIBIER, PATAU, ĐAO-DUY-ANH, NGUYỄN-TIỀN-LĂNG, Docteur MOREAU, RR. PP. CADIÈRE, DANCETTE, OLIVIER, CHAPUIS, TRÉMEAU, MM^{me} LABBEY, PLUMET, SOGNY, COSSERAT, MM. THIOLLIER, MOUCHARD, MÈGE, MERKLEN, H. COSSERAT fils, PLUMET, PHẠM-NGỌC-BÚT, GILLON, NIEDRIST, LANGRAND, SOGNY.

Les portraits de M. H. COSSERAT et de M. H. PEYSSONNAUX sont exposés au milieu de la salle.

M. LABBEY s'adressant à M. VIAL, Inspecteur Général de l'Instruction publique en France, de passage à Hué, lui souhaite la bienvenue en ces termes :

« Monsieur l'Inspecteur Général,

« Au nom de l'Association des Amis du Vieux Hué, je vous remercie vivement d'avoir bien voulu accepter notre invitation et d'être venu passer quelques minutes, quelques quarts d'heure, à notre modeste table, malgré la brièveté de votre passage à Hué. Je suis l'interprète de tous pour vous exprimer nos sentiments de reconnaissance.

« Je remercie également Monsieur le Résident Supérieur, dont les instants sont comptés, d'avoir bien voulu délaissier momentanément les obligations de sa lourde charge pour venir aussi s'asseoir parmi nous.

« Monsieur l'inspecteur Général, afin que votre soirée ne soit point, pour vous, complètement perdue, le Comité me charge de vous offrir l'un des bulletins des A.V.H. parmi les plus caractéristiques. Vous nous feriez grand plaisir en l'acceptant. »

M. VIAL répond :

« Je suis très touché de l'accueil aimable et cordial que vous me faites ici et vous en exprime ma gratitude. Je n'aurais pas voulu passer à Hué sans venir prendre contact avec une Association dont l'occupation la plus caractéristique est de s'attacher au passé, d'y trouver ce qu'il y a de beau et de bon, et, sans rien négliger des progrès à accomplir, de chercher à intégrer l'avenir dans la passé. Soyez persuadés, Messieurs, que vous accomplissez de la sorte une excellente œuvre. Vous répondez ainsi aux vœux communs des deux peuples et des deux pays. Vous êtes soutenus moralement par S. E. le Ministre de l'Education Nationale et M. le Résident Supérieur. Croyez, Messieurs, que de mon côté, et dans la mesure de mes moyens, je me ferai un devoir d'attirer sur votre Association l'attention non seulement de M. le Gouverneur Général qui la connaît et s'y intéresse, mais aussi l'attention des Parisiens, celle de M. le Ministre de l'Education Nationale, celle des milieux de la Métropole. »

Le Président remercie M. l'Inspecteur Général VIAL de ses paroles réconfortantes et de son aimable intention, et exprime le regret que la séance à laquelle il va, assister soit une séance de deuil. Mais le Comité estime qu'il est de son devoir de rappeler aujourd'hui les souvenirs de COSSERAT et de PEYSSONNAUX et de dire succinctement ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont apporté durant leur vie à notre Association.

Le R.P. CADIÈRE parlera de COSSERAT. M. SOGNY exposera la vie de PEYSSONNAUX.

L'ordre du jour appelle par la suite l'admission des nouveaux membres.

Sont admis à l'unanimité comme membres actifs de l'Association :

Général DESLAURENS, Commandant la Brigade d'Annam à Hué.

Parrains : MM. GRAFFEUIL et LABBEY.

M. MERCADIER, Elie, Directeur de la Maison Denis-Frères, à Tourane.

Parrains : MM. L. SOGNY et L. CADIÈRE.

M. ĐÀO-ĐĂNG-VY, au Ministre de l'Intérieur, à Hué.

Parrains : MM. NGUYỄN-TIỀN-LĂNG et L. SOGNY.

M. SHUMACHER, Service de la Sûreté, à Hué.

Parrains : MM. L. SOGNY et H. COSSERAT fils.

M. CHAUCHEFOIN, Vérificateur du Service d'Identité, à Saigon.

Parrains : MM. L. SOGNY et H. COSSERAT fils.

M. MÈGE, de la Garde Indigène, à Hué.

Parrains : MM. L. SOGNY et L. CADIÈRE.

M. BÉGIN, Société Internationale d'Epargne, 26, Rue Chaigneau à Saigon.

Parrains : MM. MALLERET et L. CADIÈRE.

M. COSSERAT, Léon, Professeur au Lycée Pétrus-Ký, à Saigon.

Parrains : MM. L. SOGNY et L. CADIÈRE.

M. FLACHET, Industriel, à Hué.

Parrains : MM. GALLOY et MOUCHARD.

M. LÉVY, P., Membre de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, à Hanoi (Tonkin).

Parrains : MM. L. CADIÈRE et CLAEYS.

M. GILLON, Chef du Service Vétérinaire, à Hué.

Parrains : MM. L. SOGNY et L. MOUCHARD.

M. BIROS, Résidence Supérieure, à Hué.

Parrains : MM. LABBEY et SOGNY.

R.P. DANCETTE, Supérieure de l'Institut de la Providence, à Hué.

Parrains: RR. PP. CHAPUIS et L. CADIÈRE.

GAUDART, Résidence Supérieure, à Hué

Parrains : MM. LABBEY et L. SOGNY.

Docteur MOREAU, Hôpital principal, à Hué.

Parrains : MM. L. SOGNY et D^r LE MOINE.

M. BERTAULT, Résident de France à **Quảng-Trị** (Annam).

Parrains : L. CADIÈRE et L. SOGNY.

Réintégration :

M. GUIBIER, Inspecteur des Forêts, à Hué.

RI. TOREL, Conseiller auprès du Gouvernement Annamite, à Hué.

Démission :

Lieutenant de Vaisseau REYNAUD, Officier d'ordonnance de S. M., partant pour France.

Le Révérend Père CADIÈRE donne lecture de son article nécrologique sur Henri COSSERAT.

L'émotion est grande, surtout chez les amis du disparu qui ne manquent pas d'évoquer, à cette minute même, la noble et sympathique figure de celui qui, pendant plus de 23 ans, ne manqua à aucune des réunions.

Puis M. SOGNY lit une notice sur Henri PEYSSONNAUX.

Ces deux lectures terminées, M. le Résident Supérieur prend la parole : « Je demande à joindre mon souvenir personnel à ceux exprimés par le R. P. CADIÈRE et M. SOGNY, aussi bien pour COSSERAT que nous avons eu la douleur de conduire, il y a quelques mois, à sa dernière demeure, que pour PEYSSONNAUX, qui, comme le rappelait M. SOGNY, œuvrait avec son âme d'artiste. Cosserat laissera le souvenir de l'homme droit, simple, juste, qui

aimait de tout son cœur l'œuvre entreprise, qui l'accomplissait par instinct, sans presque y penser, je dirais même comme un écolier qui fait ses devoirs. Quant à PEYSSONNAUX, ce qu'il laissera, c'est son âme délicate, celle d'un collectionneur passionné. Depuis que je suis en Annam, combien de fois ne l'ai-je pas vu, si heureux d'avoir découvert un objet manquant à ses collections, si joyeux de pouvoir enfin l'ajouter aux merveilleux bibelots qu'il avait rassemblés. On doit la plus grande partie de ce Musée à PEYSSONNAUX. L'homme a disparu. Il reste le meilleur de sa vie, la collection unique, impossible à refaire, la collection précieuse grâce à laquelle nous n'oublions pas le Vieux Hué ».

Applaudissements.

Les membres du Bureau sortant, M. LABBEY, Président, le R.P. CADIÈRE, Rédacteur du Bulletin, M. MOUCHARD, Trésorier, lisent leur rapport sur l'année 1937.

On passe ensuite à l'élection du Président :

M. LABBEY est réélu Président à mains levées à l'unanimité.

On procède ensuite à l'élection des autres membres du Bureau pour 1938.

M. NGUYỄN-TIỀN-LĂNG propose de voter par acclamation,

Toutes les personnes présentes étant favorables, le R. P. CADIÈRE et M. MOUCHARD, sont réélus dans leurs fonctions de Rédacteur et de Trésorier à mains levées à l'unanimité.

M. SOGNY est élu Secrétaire dans les mêmes conditions en remplacement de M. COSSERAT.

Le Bureau pour l'année 1938, se trouve donc ainsi constitué :

Président : M. LABBEY, Administrateur des Services Civils, Directeur des Bureaux de la Résidence Supérieure ;

Rédacteur : R.P. CADIÈRE, Missionnaire apostolique ;

Secrétaire : M. SOGNY, Contrôleur Général de la Sûreté ;

Trésorier : M. MOUCHARD, Chef de Bureau à la Résidence Supérieure.

Le R.P. CADIÈRE lit la note dans laquelle M^{lle} COLANI, de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, résume une longue étude richement illustrée qu'elle a faite sur les travaux en pierres brutes de la région de Gio-Linh, province de **Quảng-Trị**.

De chaleureux applaudissements saluent cette lecture.

L'étude de M^{lle} COLANI sera publiée dans le Bulletin.

Le Secrétaire fait part d'un entrefilet paru en France dans *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* du 15 Juin 1937, demandant des renseignements sur la signification du titre d'Archiduc octroyé par S. M. l'Empereur à M. CHARLES, Gouverneur Général honoraire. M. SOGNY se propose de faire à ce sujet une réponse très documentée qui paraîtra dans un de nos prochains Bulletins. Il signale notamment que depuis 1885, 22 titres nobiliaires ont été décernés à de hautes personnalités françaises qu'il cite nommément, pour les services qu'ils ont rendus à l'Annam.

Le Secrétaire fait circuler un certain nombre de photographies qui se situent entre 1886 et 1896, et communiquées par M. le Sous-Inspecteur de la Garde Indigène BRIÈRE, fils de l'ancien Résident Supérieur en Annam. Ces photographies qui, pour la plupart ; représentent le Hué d'il y a 42 ans, sont du plus haut intérêt pour l'illustration de notre Bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire,
L. SOGNY

Le Président,
A. LABBEY



PIÈCE ANNEXE.

*Note sur les puits et les bassins en pierres brutes du **Gio-Linh** et du **Vinh-Linh (Quảng-Trị)** (1).*

Dans les *huyện* de **Gio-Linh** et de **Vinh-Linh** (province de **Quảng-Trị**) se trouvent deux petits massifs basaltiques ; celui du **Gio-Linh** est le plus intéressant. Autour des agglomérations humaines, pas le plus petit ruisseau, pas une mare. Il pleut cependant, parfois beaucoup. Des hommes, probablement des Indonésiens, ont compris qu'il y avait intérêt à ne pas laisser s'éparpiller la précieuse eau. Ils ont tout prévu, boisson, douche, lavage des légumes, des vêtements, etc., bains et abreuvement des bestiaux, irrigation des rizières ; cet ensemble forme une même installation placée sous la haute protection des génies.

L'eau de pluie qui s'est infiltrée dans les terres rouges suinte le long des pentes. C'est là qu'ils établirent des installations superposées, entourées ou maintenues par une grande quantité de blocs hauts, constituant une maçonnerie sèche. Voici le plan des systèmes les plus complets : près du sommet, une terrasse, encadrée par ces pierres ; dans le même axe, en général un peu au-dessous, un bassin dont les parois sont aussi en pierres brutes ; l'écoulement de l'eau de la montagne se l'ait souvent par deux becs de cuve en pierre ; plus bas, une seconde vasque de même facture, mais plus grande : lavage des légumes, des nattes, etc. et douches ; au-dessous, encore un bassin, eau presque stagnante, lorsque le débit de la première vasque est faible. Ce bassin est destiné aux bovidés ; quand il fait chaud, ils y pataugent et s'y roulent avec délice. Il joue aussi un rôle régulateur. Le défluent de ce dernier système est un étroit canal ; maintenu par une maçonnerie sèche, irrigant des rizières en gradins. Un aménagement spécial permet à l'excès

(1) Résumé d'un travail qui sera publié dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué*.

d'eau de couler dans le gradin immédiatement inférieur, et ainsi de suite. Plusieurs niveaux de champs superposés sont de la sorte pourvus de liquide.

Disposition spéciale : les trop pleins de plusieurs rizières, alimentées par quelques bassins, se réunissent parfois en un étang dont le défluent devient un petit cours d'eau, endigué lui aussi, coulant vers la plaine.

Les systèmes de bassins sont en général au-dessous des villages. Descente assez raide : pour y parer, les mystérieux ingénieurs ont fait des escaliers en blocs de basalte, fort utiles aux porteurs et aux porteuses d'eau.

Sur la terrasse que nous avons mentionnée tout à l'heure, dominant tout le système, souvent de grands arbres, très vieux, des *Ficus* surtout. Parfois un pagodon moderne s'est installé au milieu de cet antique système, sur cette petite esplanade, vouée elle aussi, autrefois, à un culte sans doute disparu.

Voilà une partie de l'installation. D'autres vestiges, datant des mêmes temps anciens, se rencontrent également dans le Gio-Linh. Trois grandes routes locales, n°76 (direction Nord-Sud ou à peu près), n°75 et n°74 (presque Est-Ouest), Le long de ces trois voies, se déroulant souvent dans la verdure, apparaît de loin en loin, une terrasse basse, très ombragée, limitée par de petits blocs de basalte bruts. On y fait encore à présent, assez espacées, à jour fixe, des cérémonies.

Quelques génies-pierres aussi arrêtent par leurs inscriptions menaçantes les démons. Impossible d'entrer dans plus de détails.

Le grand intérêt de cette étude est le rapport que ces systèmes originaux du Gio-Linh offrent avec certains établissements bien peu différents, de Nias et de Bali d'une part, et d'Assam d'autre part. Aux points de vue ethnographique et ethnologique, nombre d'observations rendent plus vraisemblables encore ces rapprochements.

M. COLANI

HENRI COSSERAT

« Monsieur H. COSSERAT, Secrétaire des Amis du Vieux Hué, à Hué ». Que de fois j'ai écrit cette suscription ! Et maintenant, c'est bien fini, je ne l'écrirai plus.

Vous avez tous éprouvé, à un moment ou à l'autre de votre vie, cette réaction instinctive contre le fait brutal de la disparition d'un être cher : Ce n'est pas possible ! Ce n'est pas possible qu'il ne soit plus là, que je ne le voie plus, que je ne lui écrive plus, qu'il soit mort ! C'est ce que j'ai ressenti, à la nouvelle de la mort de M. H. COSSERAT. Evidemment, ce n'était pas l'émotion, noyée de larmes, de l'enfant qui ne voit plus, plus jamais, son père ou sa mère. C'était l'impression du vieillard qui sent disparaître un peu du peu qui lui reste. Et c'est plus profond que la peine de l'enfant. Non seulement je ne pouvais pas me faire à l'idée qu'un vieil ami venait de mourir, mais j'étais aussi atterré par la pensée que le Vieux Hué perdait une de ses pierres d'assises les plus solides et les plus, importantes. Je ne suis pas encore complètement remis de la secousse.

C'est le Vieux Hué qui m'a mis en relation avec M. H. COSSERAT.

Pourquoi ne fut-il pas des nôtres dès l'instant même de la fondation de la Société ? Je ne saurais le dire. Ce n'est pas moi qui m'occupais du recrutement. A vrai dire, il n'y avait pas de recrutement systématique. On se faisait recevoir du Vieux Hué, au hasard d'une rencontre, après avoir conversé avec un ami. Et il y avait aussi les réfractaires par principe, les prudents, qui attendaient de voir ce que cela allait donner, et les blagueurs. M. H. COSSERAT n'était pas de ces diverses catégories. S'il ne fut pas parmi les premiers inscrits, c'est tout simplement qu'il n'eut pas l'occasion de rencontrer, au début, les recruteurs bénévoles de la jeune Société. Toujours est-il que nous nous réunissions depuis le 16 Novembre 1913, lorsque, le 27 Mai 1914, M. H. COSSERAT fut présenté par MM. LEROY et BERNARD.

Depuis cette date, il fut un des plus assidus à nos réunions. Je me propose, dans les pages qui suivent, de faire voir l'œuvre qu'il a faite parmi nous.

Le premier travail qu'il nous donna, à la réunion du 30 Septembre 1914 (1), nous montre l'homme. Ah! ce n'était pas l'homme à traverser l'Indochine du Nord au Sud, dans le balancement d'un wagon-couchettes, le regard vague perdu dans le lointain des rizières, ou bien tuant les heures en dévorant un roman policier. C'était un esprit curieux, un chercheur. Tout lui fournissait des sujets d'étude, des motifs à se poser des interrogations : ses lectures, qui étaient immenses, toujours sérieuses, réfléchies ;

(1) *Note sur le mot Quinam*, B.A.V.H., 1914, pp. 337-340.

ses promenades dans la ville ; ses longues randonnées dans tout l'Annam. Il se plaisait à la lecture de *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, et une des plus douces satisfactions qu'il éprouva fut lorsque le Vieux Hué put acheter la collection complète de cette Revue. Il y trouvait non seulement des renseignements sur l'histoire de sa petite patrie, la Lorraine, et sur la famille des COSSERAT, mais aussi des données sur l'histoire de l'Indochine.

Il dépouillait la collection de la *Revue Indochinoise*. C'est une mine, et on y fait des trouvailles merveilleuses, mais, croyez-moi, c'est dur comme tout travail de mine. Donc, en lisant dans la *Revue Indochinoise*, le Journal de bord du vaisseau hollandais le *Groll*, venu au Tonkin pour y ouvrir des relations commerciales, il avait rencontré le nom de « Quinam », employé pour désigner le royaume dit alors de Cochinchine, qui constitue le Centre-Annam actuel, et, plus particulièrement, Tourane et ses environs. Ce mot l'avait frappé, et, dans son premier travail, il collectionna tous les passages du Journal en question où ce mot était employé.

Mais il faut que je vous cite la conclusion de son étude, car c'est là, comme je vous l'ai dit, que nous verrons l'homme.

« Voici terminée cette énumérations, un peu sèche, je l'avoue, mais qui s'excuse d'elle-même, par la quasi certitude qu'elle donne que les Hollandais du dix-septième siècle n'appelaient pas autrement le royaume d'Annam, que royaume de *Quinam*.

« Or, où avaient-ils pris ce nom ?

« J'ai donc pensé qu'il serait peut-être intéressant de savoir si par ce mot les Hollandais entendaient réellement désigner Hué et le royaume d'Annam, ainsi que le croit le traducteur du document dont je viens de vous lire quelques passages, et dans l'affirmative, quelle est l'origine du mot *Quinam*, son étymologie, depuis quand et jusqu'à quelle époque ce mot a été employé pour désigner le royaume d'Annam, et enfin pourquoi et à quelle date il est tombé en désuétude.

« Je n'ai pas à ma disposition les éléments nécessaires pour faire une pareille recherche ; d'un autre côté, mon temps très pris, et hélas ! il me faut l'avouer aussi, mon peu de compétence en la matière, ne me le permettent pas ; mais j'ai pensé que ces quelques renseignements inciteraient peut-être un de nos érudits collègues à étudier à fond cette question qui ne me paraît pas sortir du cadre de nos études ».

Quelle belle méthode scientifique de travail ! d'abord, les recherches de détail, le travail d'analyse, l'énumération des documents. Puis les conclusions certaines qui découlent des matériaux amassés. Enfin, les aperçus sur le travail qui reste à faire, les questions qui se posent. Le tout relevé par une modestie de bon aloi. Voilà le travailleur consciencieux et probe. Je pourrais, comme lointains, dans ce tableau lumineux, placer quelques ombres tirées de mes souvenirs, et, pour faire contraste, parler de cer-



H. COSSERAT

taines malfaçons scientifiques que j'ai vues, de prétentions hautaines fondées sur des valeurs nulles. Non, restons sur ce beau portrait d'honnêteté intellectuelle, de valeur morale, de dignité scientifique. Tous les travaux de M. H. COSSERAT publiés dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué* partent ces caractéristiques, de même que sa vie entière reflète les hautes qualités de son esprit et de son cœur.

Cette curiosité d'esprit, que je signalais tantôt, nous la remarquons dans les premières communications M. H. COSSERAT. C'était la première année de notre existence. Nous en étions au temps de l'enthousiasme, tout nous attirait, tout nous passionnait. Et l'un des plus ardents était M. H. COSSERAT. Il attirait notre attention sur les cachets annamites (1), sur les plans des citadelles provinciales (2), sur la citadelle chame des Arènes (3), sur une collection de sapèques anciennes (4), sur un fragment de stèle chame (5). Ce n'était là que ce que nous appelions alors des « notulettes », mais ces courts articulets de quelques lignes parfois, ces suggestions, c'était ce qui mettait de la vie dans nos réunions, une vie, une activité que ne rendent pas, malheureusement, les comptes-rendus des séances de cette époque là.

Les idées de M. H. COSSERAT étaient toujours des idées fécondes. Ce travail que nous avons vu tout-à-l'heure, sur le Quinam, amorça une discussion de M. AUROUSSEAU (6), et une note du Rédacteur du Bulletin (7). Et sa note sur la citadelle chame des Arènes, fut l'occasion de quelques promenades archéologiques que nous fîmes dans les environs de Hué et de fouilles, d'opérations cartographiques qui avaient pour objet les ruines chames des Arènes.

Cette curiosité attirait M. H. COSSERAT vers les sujets les plus divers : l'histoire et la description d'une pagode, un monument de la Capitale, la vie d'un grand mandarin, les événements historiques qui avaient eu lieu au Palais ou à la Capitale, les travaux des pionniers qui avaient contribué à la découverte de l'Indochine (8).

(1) *Sur les Cahets Annamites*. B.A.V.H, 1915, p. 341.

(2) *Les Plans des citadelles provinciales*. B.A.V.H. 1915, p. 341.

(3) *La Citadelle chame des Arènes*. B.A.V.H., 1915, p. 341.

(4) *Une Collection de sapèques anciennes*. B.A.V.H., 1915 p. 341.

(5) *Un Fragment de stèle chame*. B.A.V.H., 1915, p. 342

(6) *Le Quinam*, B.A.V.H. 1914, p. 347.

(7) *Encore le Quinam* (L. CADIÈRE) B.A.V.H., 1914, pp. 347.

(8) *La pagode Long-Thu, à Tourane*. B.A.V.H., 1920, pp. 341-348.

L'intronisation du Roi Đông-Khánh. B.A.V.H., 1920. pp. 359-364.

Au sujet du mariage de la deuxième fille de S-E. Nguyễn-Hữu-Độ avec Sa Majesté Đông-Khánh. B.A.V.H., 1920, pp. 463-465.

Au sujet de Pavillon des Edits. B.A.V.H., 1920. p. 468.

Les grandes figures de l'Empire d'Annam : Võ-Tánh. (En collaboration avec Hô-Đức-Hàm). B.A.V.H., 1923, pp. 229-252.

Quand il m'arrive de feuilleter la table des matières des volumes du Bulletin, je me rappelle, souvent avec un sourire, la part que j'ai prise à tel ou tel article. Ici, j'ai suggéré l'idée, et j'ai décidé, souvent avec beaucoup de mal, l'auteur à s'attaquer au sujet. Là, j'ai fourni des références, des notes, des documents, j'ai même tracé le plan. Ou bien, parfois, j'ai tout repris par la base, fond et forme. C'est la cuisine du Bulletin. Le cuisinier rédige le menu, épluche les légumes, rehausse la sauce ou corse le bouillon, suivant les circonstances. Pour M. H. COSSERAT, ce n'était pas cela. Le sujet, c'est lui qui le trouvait, et bien souvent il en a suggéré à d'autres. Et le travail, il le faisait lui-même, tout entier, et avec la méthode que je détaillais tout à l'heure. Il n'y avait rien à retoucher. Si, il lui échappait parfois une phrase entortillée. Cela arrive à tout le monde. Il le sentait bien. Il voyait qu'elle s'allongeait avec lourdeur et se mordait la queue sans élégance. Il aurait pu la remettre d'aplomb. Mais il s'obstinait à rogner ou à replâtrer. Il fallait tout jeter par terre et équilibrer sur d'autres bases. Il me laissait ce soin. « Ah ! tenez, faites-le, vous avez plus l'habitude que moi ». Toujours cette modestie mesurée que j'ai déjà signalée.

M. H. COSSERAT a beaucoup voyagé, dans sa vie, soit comme soldat, soit, plus tard, comme prospecteur et représentant de commerce. C'est pour cela sans doute qu'il s'est tant intéressé aux routes, la Route mandarine (1), la Route des Montagnes (2). Il a dit, sur ces deux artères maîtresses de l'Annam, tout ce qu'il est possible de savoir. Le dernier sujet a été complété, pour d'autres régions, par M. H. Le BRETON. Et il ne serait pas étonnant qu'il devint, un jour, d'actualité, au point de vue stratégique. Les articles de M. H. COSSERAT et de M. H. Le BRETON avaient attiré l'attention des hautes autorités militaires.

C'est que M. H. COSSERAT avait été soldat. On peut dire même qu'il fut soldat toute sa vie, tant ses années de service avaient fortement marqué

Liste des monuments historiques de l'Annam. B.A.V.H., 1923, pp. 494-495,

Comment on écrit l'histoire : Réception du Colonel Guerrier à la Cour d'Annam, le 17 Août 1884. B.A.V.H., 1924, pp. 273-295.

Les fêtes du Têt en 1886 à Hué : promenade publique du Roi. B.A.V.H., 1924, pp. 301-306.

La Montagne de Bana, station d'altitude de l'Annam central. (En collaboration avec D'L. GAIDE et D'A. SALLET). B.A.V.H., 1924, pp. 343-384.

Traduction d'un article élogieux à l'égard de l'Association des Amis du Vieux Hué, paru dans The Journal of the Burma Research Society. B.A.V.H., 1922, 372-374

(1) La route de Toutane à Hué. B.A.V.H., 1920, pp. 1-135.

(2) La route de Hué à Tourane, dite « Route des Montagnes » et le tracé Debay. B.A.V.H., 1926, pp. 281-354.

Avertissement à Souvenirs de Hué, par le Général de Division JULLIBN. B. A.V.H., 1928, pp. 125-126.

sa personnalité. Quelques uns d'entre vous ont lu le roman d'un des nôtres : *Cavernes* (1), roman à clef, dont l'action se déroule à Hué. M. H. COSSERAT y est peint sous les traits d'Istarto, « le vieux soldat ». « Istarto... fumait tranquillement... Ce colon en avait vu d'autres (2)... Au milieu des palabres des autres, il demeurait sur sa chaise, le buste au garde-à-vous, et tenait croisés les bras ». (3) Rien d'étonnant à ce que les souvenirs d'ordre militaire attirassent son attention. Il a fait, là, des trouvailles intéressantes, exhumé de vieux documents, condensé des témoignages épars, signalé des reliques qui menaçaient de disparaître (4).

Mais il avait surtout un culte pour nos prédécesseurs, pour les pionniers de l'influence française. C'est l'homme, je crois, qui possédait le mieux l'histoire contemporaine de l'Indochine. Ses vastes lectures entretenaient sa mémoire et lui fournissaient des sujets à traiter, des personnages à tirer de l'oubli, des détails pittoresques à faire revivre (5).

(1) Jacques MÉRY : *Cavernes*, Paris, Gallimard.

(2) Id., p. 13.

(3) Id., p. 190.

(4) *L'ancienne vedette du cuirassé le « Bayard »*. B.A.V.H., 1919, pp. 534-535.

Note sur les tambours royaux de Hué. B.A.V.H., 1920, pp. 253-257.

Le fortin du Col des Nuages. B.A.V.H., 1921, pp. 57-77.

Au sujet du monogramme de la Compagnie Néerlandaise des Indes Orientales : les canons de la Résidence Supérieure. B.A.V.H., 1916, pp. 389-393.

Le drame de Nam-Chon (28 Février — 1^{er} Mars 1886), *détails complémentaires*. B.A.V.H., 1925, pp. 69-85.

La mission militaire française de 1885 en Annam. B.A.V.H., 1926, pp. 51-68.

La première photographie d'un site cochinchinois ; le fort de Non Nay. B.A.V.H., 1927, pp. 185-192.

Les postes militaires du Quảng-Trị et du Quảng-Bình en 1885 — 1890 (En collaboration avec L. CADIERE). B.A.V.H., 1929, pp. 1-26.

Les neuf canons-génies de la Citadelle de Hué : détails complémentaires. B.A.V.H., 1932, pp. 141-155.

La Citadelle de Hué : cartographie. B.A.V.H., 1933, pp. 1-65.

Une « notulette » sur le Père ТНФ, interprète à la Cour de Hué, lue à la séance du 20 Juillet 1922 (Voir B.A.V.H., 1922, p. 352), n'a pas été publiée dans le Bulletin.

(5) *Les Européens qui ont vu le Vieux Hué : Dutreuil de Rhins*. B.A.V.H., 1919, pp. 465-480.

Les cimetières européens de Hué : le Cimetière des « Con Trê » à Kim-Long. B.A.V.H., 1922, pp. 205-220.

Lettres du Capitaine d'Infanterie de Marine J. Petit-Jean Roget : Cochinchine-Annam-Tonkin (1880-1885). B.A.V.H., 1932, pp. 247-370.

Dix-huit mois à Hué, impressions et souvenirs, par M. A. Auvray, médecin de la Marine. Annoté par H. COSSBRAT. B.A.V.H., 1933, pp. 204-259.

Dans une Revue jouée à Hué en 1923, on plaisantait aimablement le Vieux Hué à propos de sa rubrique : « Les Français au service de Gia-Long » (1). Le Président mis en cause, avec son « timbre méridional », était facile à reconnaître. Mais M. H. COSSERAT pouvait prendre une large part des brocards que l'auteur de la Revue décoche au Président. Evidemment, il n'a pas eu la bonne fortune de découvrir, au marché **Đông-Ba**, sur un papier graisseux, « un menu rédigé pour son maître par le cuisinier de l'Enseigne de Vaisseau Serré du Gaster, l'un des compagnons de Chaigneau et de Vannier au temps de l'Empereur Gia-Long », (2) mais il a fait, sur les officiers français venus en Indochine à la suite de l'Evêque d'Adran, une longue liste d'études du plus haut intérêt. Il avait un faible, si l'on peut dire, pour Barisy. C'est à cause de Barisy que nous avons eu, de M. GAUDARD, la primeur d'une étude sur les documents relatifs à l'Indochine conservés aux Archives de Pondichéry, et je vais publier, dans un des prochains numéros du Bulletin, tous les documents réunis par M. A. SALLES sur Barisy, documents que M. H. COSSERAT a diligemment classés (3).

On le voit, l'œuvre historique de M. H. COSSERAT est importante. Elle comporte 47 numéros. Sa valeur scientifique est de tout premier ordre.

L'odyssée de la chaloupe à vapeur la « Fourmi ». B.A.V.H., 1936, pp. 141-153.

L'odyssée de la chaloupe à vapeur la « Fourmi » : une rectification. B.A.V.H., 1937, pp. 51-56.

(1) Les Bleus de Hué, Revue locale en 7 tableaux. Hué, Imprimerie Dac-Lap, 1923.

(2) Les Bleus de Hué, Revue locale en 7 tableaux. Hué, Imprimerie Dac-Lap, 1923. page 46.

(3) Notes biographiques sur les français au service de Gia-Long- B.A.V.H., 1917, pp. 165-206.

Le passeport de Chaigneau. B.A.V.H., 1917, pp. 293-295.

Les actes de décès de Chaigneau et de Vannier. B.A.V.H., 1919, pp. 495-500.

Note au sujet de Manoë (Manuel) et d'un officier irlandais, tous deux morts au service de Gia-Long. B.A.V.H., 1920, pp. 454-458.

Les Français au service de Gia-Long. V. Une fresque de Vannier. B.A.V.H., 1921, pp. 239-242.

Les Français au service de Gia-Long. VI. La maison de J.B. Chaigneau, Consul de France à Hué (En collaboration avec L. CADIÈRE). B.A.V.H., 1922, pp. 1-31.

Un descendant du Colonel Olivier : la tombe du Sergent d'Olivier de Pezet, à Ròn (Annam). B.A.V.H., 1923, pp. 285-289.

Les Français au service de Gia-Long : X. L'acte de baptême du Colonel Olivier. B.A.V.H., 1935, p. 187.

Au sujet du tombeau de Mgr. Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran (En collaboration avec L. CADIÈRE). B.A.V.H., 1926, pp. 89-95.

Et pourtant j'aurais voulu autre chose encore. De temps en temps, entre amis, il nous débitait une tranche de sa vie. C'était enlevé avec humour ou narré avec émotion, et toujours palpitant d'intérêt. Les romanciers se battent les flancs pour imaginer des situations dramatiques, ou forger des cas exceptionnels, peindre des types sortant de l'ordinaire. La vie, la simple vie d'un colon, quand il a travaillé, qu'il a vu et qu'il a retenu, présente un intérêt et une valeur humaine que l'on chercherait vainement dans les œuvres d'imagination les plus savamment construites. J'ai, bien des fois, poussé M. H. COSSERAT à mettre par écrit ses souvenirs. Je n'ai jamais pu le décider. Il s'intéressait au passé des autres, et pas au sien. Je crains qu'il n'ait laissé aucun papier personnel.

Au Vieux Hué, M. H. COSSERAT fut quelqu'un.

Il fut quelqu'un et par les fonctions qu'il remplit, et par la confiance que ses collègues avaient en lui, et par l'amour qu'il portait à notre Société.

Dès l'année 1916, à la Séance du 31 Mai, comme nous agitions la question de la création d'une bibliothèque, il offre ses services pour dépouiller la bibliothèque du Cercle dans le but de relever tous les ouvrages concernant l'Indochine et plus particulièrement l'Annam et sa Capitale (1). Depuis, il a toujours pris à cœur la réalisation de ce projet. C'est lui qui s'occupa, pendant les premières années, de notre bibliothèque, achat des livres, classement, soins d'entretien. Ce n'est qu'en 1924 que, trop chargé de besogne, il pria M. H. PEYSSONNAUX de vouloir bien le remplacer (2). Et lorsque, en 1935, nous nous sommes installés dans l'immeuble de la Rue Jules-Ferry, c'est lui qui s'occupa du transfert de nos livres (3). D'ailleurs, toutes les fois que le Vieux Hué a déménagé, ce qui est arrivé trois fois, sinon quatre, c'est M. H. COSSERAT qui s'est toujours occupé et de la location de la maison, de son aménagement, du transport du mobilier et de l'installation dans les nouveaux locaux. Tout cela, la plupart du temps, non sans peine et sans soucis.

En 1916, il fut élu Trésorier de la Société (4). Il n'exerça ces fonctions que pendant une année. En 1917 on le nomme Secrétaire (5), titre qu'il a

Documents A. Salles : I Le sabre de l'Empereur Gia-Long Quelques pièces d'artillerie. B.A.V.H., 1933, pp. 295-301,

Documents A. Salles : III Philippe Vannier. B.A.V.H., 1935, pp. 121-100.

Les Archives de Pondichéry et les entreprises de la Compagnie des Indes en Indochine au XVIII^e siècle (M. GAUDART) — Avant-propos de H. COSSERAT. B.A.V.H., 1937, pp. 353-354

(1) B. A. V. H., 1916, p 487.

(2) B. A. V. H., 1923, p. 516.

(3) B. A. V. H., 1935, p. 425.

(4) B. A. V. H., 1916, p. 492.

(5) B. A. V. H., 1917, p. 341.

gardé jusqu'à sa mort. Ce qui ne l'empêche pas, en 1921 (1) puis en 1935 (2), de remplacer pendant de longs mois le Trésorier empêché.

Par ailleurs, son expérience, ses qualités, en de nombreuses occasions, étaient utilisées par le Comité ou par la Société tout entière, qui le déléguaient pour représenter le Vieux Hué dans les Commissions diverses où le Protectorat, la Ville ou d'autres organisations faisaient appel à notre collaboration. C'est ainsi que, en 1920 et 1922, il fit partie de la Commission de l'Annam pour l'Exposition Coloniale de Marseille et s'occupa activement de notre participation à cette grande manifestation de l'œuvre coloniale française. Il fit confectionner un bel écran sculpté et deux vitrines, et choisit les bulletins qui devaient remplir les vitrines (3). En 1920 également, il avait été nommé représentant du Vieux Hué à la Commission pour le Monument aux Morts de la Guerre. En 1921, il donna ses avis autorisés aux séances de la Commission pour les vignettes de timbres-poste (4). En 1923, c'est lui qui est désigné pour faire une enquête au sujet des monuments historiques à classer (5). C'est lui enfin qui s'est occupé de la participation du Vieux Hué à l'Exposition Coloniale de Vincennes et aux Foires de Hué (6).

Et ce n'était pas assez pour son zèle. M. H. COSSERAT fut un enthousiaste. Soit qu'il parlât de ses prospections, ou de son commerce, soit qu'il rappelât les vieux souvenirs historiques de la Colonie, soit qu'il traitât une simple question d'administration ou d'édilité, il mettait en tout de l'ardeur, de la foi. De même, il s'était passionné pour le Vieux Hué. Que de fois ne m'a-t-il pas relancé pour un Bulletin qui tardait à paraître, pour une séance. Je le vois encore, content, rayonnant, après telle ou telle de nos réunions, où les assistants avaient été nombreux, où nous avions reçu quelque notabilité, où l'on avait lu des études intéressantes, discuté des questions attachantes. « Bonne petite séance pour le Vieux Hué », répétait-il.

C'est ce sentiment, autant que cet esprit de curiosité que j'ai signalé plus haut, qui le poussait à faire des propositions, à émettre des projets, à susciter des initiatives, pour le plus grand rayonnement de la Société. C'est ainsi que, en 1918, il propose de ne pas nous cantonner à la Capitale et à ses souvenirs, mais à comprendre dans nos recherches tout ce qui intéresse le Vieil Annam (7) En 1918, il pousse la Société à instituer un concours d'œuvres d'art, qui serait appelé « Concours artistique de l'Association des Amis du

(1) B. A. V. H., 1921, p. 309.

(2) B. A. V. H., 1935, p. 425.

(3) B. A. V. H., 1929, pp. 424, 498, 500. 1921 ; p. 310.

(4) B. A. V. H., 1921, p. 310.

(5) B. A. V. H., 1923, pp. 493, 494-496.

(6) B. A. V. H., 1935, p. 424.

(7) B. A. V. H., 1918, pp. 328, 329.

Vieux Hué » (1). Il revient sur ce projet l'année suivante, pour la création, chaque année, d'un salon artistique, d'une exposition d'art annamite (2). La même année, il expose l'utilité qu'il y aurait à créer une collection de photographies donnant l'aspect actuel de la ville de Hué (3). En 1924, le Rédacteur du Bulletin fait connaître à l'assemblée du 17 Décembre, le travail de confection de fiches qu'a déjà fait M. H. COSSERAT, pour établir un dictionnaire bio-bibliographique des personnalités ayant joué un rôle en Indochine (4). En 1926, il propose de constituer une collection de vieux sceaux annamites, et il demande s'il ne conviendrait pas de faire une édition du Bulletin en annamite (5). En 1929, il met en avant les noms des Capitaines Besson et Nicod, de Debay et de Decherf, pour qu'on les grave soit au Col des Nuages, soit à Bana (6).

Son activité était immense, infatigable. Si je ne craignais d'être trop long, je transcrirais ici le compte-rendu de certaines séances. Et je resterais loin de la réalité. Sur ce point aussi, nous avons souvent des discussions. J'aurais voulu qu'il fît connaître aux séances de la Société d'une façon intégrale, tout le travail qu'il accomplissait en tant que Secrétaire. D'abord on aurait pu estimer tout son mérite, et, ensuite, on aurait eu une idée adéquate de la vitalité de la Société. Je n'ai jamais pu le décider à lire en séance toute la correspondance qu'il était obligé de tenir à jour. Encore un effet de cette modestie que j'ai déjà signalée plusieurs fois.

Et tout ce que je viens de dire ne dévoile qu'une activité que j'appellerai de surface. Il y en eut une autre, en profondeur. Ce sont les démarches qu'il faisait pour trouver un Président ou un Trésorier, pour les décider, une fois trouvés, à accepter des fonctions qui demandent du dévouement et de l'abnégation. Ce sont les encouragements qu'il prodiguait, même au Rédacteur du Bulletin, aux moments où tout semblait perdu, pour continuer l'œuvre entreprise. Là il était servi par son grand bon sens, par sa bonhomie, par sa franchise et son désintéressement. Tous nous l'écoutions, comme on écoute un ami.

L. CADIÈRE

(1) B. A. V. H., 1918, p. 339.

(2) B. A. V. H., 1919, p. 558.

(3) B. A. V. H., 1919, p. 558.

(4) B. A. V. H., 1924, p. 414.

(5) B. A. V. H., 1926, p. 458.

(6) B. A. V. H., 1929, p. 258.

Discours de M. le Résident Supérieur GRAFFEUIL aux funérailles
de M. H. COSSERAT

Je viens m'incliner devant cette tombe avec une sympathie profonde, avec respect, avec douleur.

Bien que Henri COSSERAT fut Membre du Conseil du Protectorat, mon geste m'a rien d'officiel. J'ai appris à l'aimer comme chacun l'aimait ici, pour sa bonté et sa sensibilité, pour la droiture de son caractère. Il avait le don de l'équilibre français, de la juste mesure, du discernement sain. Dès nos premiers entretiens, je me sentis porté vers lui par inclination, par sympathie et par raison. Il émanait de lui force et confiance. Son expérience indulgente et riche de connaissances acquises au cours de sa vie coloniale, sa pleine compréhension des milieux annamites et de nos devoirs de race en ces pays, en faisaient un conseiller précieux et un guide sûr, dont l'influence discrète et toute involontaire avait un charme singulier.

Il est mort avec la simplicité dont il témoignait dans la vie quotidienne. Couché sur un lit d'hôpital, épuisé par un séjour en Annam de quarante années, avant l'instant suprême il nous avait déjà quitté en volonté, ayant pris sans révolte ses dispositions pour mettre le sceau final à son voyage terrestre. Dans ce corps, si léger qu'il semblait déjà immatériel, un seul désir retenait la vie vacillante : revoir son fils aîné qui, après un congé en France, revenait vers lui. Il aura eu cette satisfaction ; elle a certainement donné à ses derniers moments la douceur d'une consolation. Un destin miséricordieux lui a laissé sa pleine connaissance d'esprit pour qu'il sente ce bonheur, récompense dernière due à un juste.

Rien n'avait fléchi en lui qu'un corps vaincu par trop d'efforts. L'esprit est resté net jusqu'au dernier moment et fidèle la mémoire des noms et des faits. Ce sage, dont l'âme docile avait accepté la mort, conserva jusqu'à la fin sans ombre dans sa pensée et son cœur le souvenir de sa vie.

Il semble qu'après une existence de devoir, il ait voulu nous donner comme dernier exemple celui de son trépas. Ou plutôt, jusqu'au dernier jour, il est simplement resté lui-même, sans détour, sans défaite, acceptant le grand devoir de quitter tout ce qu'il aimait avec la même conscience avec laquelle il avait accepté les obligations de la vie. C'est un sentiment de respect qui vient ainsi se mêler à notre sympathie affligée. Celui qui nous quitte pour se réfugier dans la terre d'Annam qu'il a aimée avec ferveur, commandait l'estime. Il était vertueux sans rigorisme, en brave homme indulgent, mais il l'était pour lui-même jusqu'au scrupule. Tous nous avons deviné la flamme intérieure de ce consciencieux, sa fidélité constante à un idéal moral qui mettait dans ses actes et ses paroles une probité naturelle. La

fidélité de notre souvenir est acquise à cet homme de bien qui gagnait les cœurs sans s'en douter, ni le chercher, par un mérite sans ostentation et une valeur morale sereine et infiniment discrète.

Monsieur COSSERAT est né en 1870 sur les bords de l'Escaut, dans cette France du Nord où les traditions sont si fortes que les existences s'orientent habituellement vers l'activité locale et s'y incorporent. Peut-être parce qu'issu d'une famille d'universitaires, dès le jeune âge, il rêve d'horizons moins monotones, de pays inconnus qui satisferaient son désir de connaissances, de longues traversées océanes. Il se destinait à l'école navale ; une maladie l'empêcha de réaliser son projet, mais il resta épris de grands voyages, attiré par la mer et les lointains rivages.

C'est ainsi qu'à 18 ans, en qualité de pilote, il embarque à bord d'un trois-mâts faisant la ligne des Antilles. Un an de navigation ne fait que confirmer sa vocation coloniale. Il contracte un engagement à Cherbourg, au premier régiment d'infanterie de Marine et, il y a 45 ans, arrive en Indochine comme sous-officier. C'est la période de pacification ; Henri COSSERAT peut satisfaire son désir d'action ; il prend part aux différentes colonnes dans la Haute Région sous les ordres du Colonel GALLIÉNI. Il fait deux courts séjours en France, revient en 1900 et est affecté à Tourane. Il est conquis par ce pays, il a décidé de s'y fixer, il ne le quittera jamais.

C'est bien d'une conquête de cœur qu'il s'agit ; c'est volontairement que M. COSSERAT s'est fixé sur cette terre d'Annam, alors que sa culture, sa robuste santé et ses grandes qualités de cœur lui permettaient de devenir officier ou de concourir à un emploi administratif. Son esprit curieux, épris de liberté et des grands espaces, décide de son avenir : il sera colon. C'est une vie d'aventures et de fatigues qui commence ; il parcourt, comme prospecteur, la chaîne annamitique et le Laos à une époque où tout confort est inconnu. Il s'intéresse ensuite à de petites industries locales ; puis, pendant de longues années, dirige à Hué l'Agence de l'Union Commerciale indochinoise et y représente jusqu'en ces derniers temps la Cotonnière de **Nam-Đinh**.

Il a voulu se fixer à Hué, parmi une population dont les qualités d'urbanité plaisaient à sa courtoisie, dans le cadre gracieux de cette ville que la nature et les hommes ont complaisamment ornée. A Hué, à l'Annam, il porte un intérêt passionné. L'Annam est son pays d'adoption ; il penche sur les choses et les gens son esprit observateur. Il scrute tout pour mieux comprendre la vie et la civilisation qui l'entourent, pour arracher à un passé trop vite muet ses secrets, pour donner à chaque objet sa valeur réelle et historique. Lorsqu'en 1913, le Révérend Père CADIÈRE fait appel aux bonnes volontés pour la création de la Société des Amis du Vieux Hué, il est au premier rang. C'est avec la foi d'un convaincu qu'il joint ses efforts à ceux qui permirent de sauver de la destruction tant de souvenirs précieux, de faire connaître tant de travaux ignorés et de donner à la tradition annamite

une force et un éclat qu'elle ne pouvait, semble-t-il, acquérir qu'aux bords de la Rivière des Parfums. Ses mains pieuses, comme celles du regretté M. PEYSSONHAUX, ont enrichi le Musée **Khải-Định**, avec une fervente ardeur dont les générations qui viendront devront garder une vive reconnaissance. Il n'a pas seulement aimé les Annamites et leur pays, il les a servis avec une volonté infatigable.

Il a tout donné du temps et des moyens dont il pouvait disposer au pays d'Annam et à ses habitants. Ce n'est jamais en vain qu'on fit appel à son dévouement pour les œuvres sociales et d'assistance. Avec simplicité, il apportait le concours de son expérience, sachant à chaque misère humaine suggérer un remède et adapter les solutions au milieu. Il pratiquait la charité active qui crée le bien dans un élan de solidarité humaine.

Henri COSSERAT ne pouvait qu'être un père modèle. Les fils qui, près de nous, le pleurent, furent sa joie. Dans la douleur qui les brise, que notre affliction leur soit une consolation, que notre admiration pour le disparu leur devienne plus tard un souvenir apaisant. Leur père fut Conseiller du Protectorat ; il obtint la Médaille militaire, la Médaille du Tonkin ; aux nombreuses décorations annamites que lui valurent la haute estime dans laquelle le tinrent les Souverains annamites, s'ajoutèrent les palmes académiques et la Légion d'Honneur, témoignages de son pays reconnaissant. Mais le sentiment qui nous étreint au bord de cette tombe reste poignant dans sa cruauté. Nous perdons un ami sûr que nous respectons, un homme droit qu'on trouvait toujours là où était le devoir, et qui, à une époque où l'égoïsme s'impose avec orgueil, se donnait à toute belle cause, sans calcul, par altruisme.

Henri COSSERAT, qui, parce que votre âme était noble, fûtes un bon Français et le prototype du véritable colonial, nous sentons amèrement la perte douloureuse de votre mort.

Discours de M. LABBEY,
Président de l'Association des Amis du Vieux Hué,
aux funérailles de M. H. COSSERAT

L'Association des Amis du Vieux Hué est en deuil. En la personne de son Secrétaire, elle vient de perdre l'un de ses membres les plus agissants, les plus dévoués et les plus fidèles. Le « Vieux Hué » tint en effet une grande place dans les vingt dernières années de la vie de M. Henri COSSERAT.

Comme la plupart d'entre nous, Henri COSSERAT avait fait de bonnes études secondaires. On lui avait enseigné l'histoire. Mais les nécessités de la vie le forcèrent à reléguer bien loin, dans ses préoccupations, l'amour qu'il avait pu concevoir dans sa jeunesse pour les choses du passé. Issu d'une famille

d'universitaires, il se destinait à l'Ecole Navale lorsqu'une maladie l'empêcha de réaliser son projet. Epris de voyages, il fut cependant pilotin sur un trois mâts faisant les Antilles. Puis ce fut le service militaire dans l'Infanterie de Marine, sa carrière coloniale et le choix qu'il fit de Hué pour y vivre et y mourir.

Les Amis du Vieux Hué réveillèrent en lui un historien qui sommeillait, et dès son entrée dans la Société, il devint un des plus fervents collaborateurs de son Bulletin. Ce n'est ici ni le lieu, ni le moment de faire ressortir quelle fut l'ampleur de sa collaboration. Mais ce qu'il faut dire, c'est la sûreté de sa documentation, la pénétration de son jugement, la solidité de ses conclusions. Il avait la passion de l'histoire. Les sujets qu'il traitait, il y mettait tout son cœur, surtout lorsque l'honneur de la patrie y était engagé. En écrivant sur les officiers au service de Gia-Long, sur la Route Mandarine ou sur la Route des Montagnes, ou même sur une simple pagode, il avait le sentiment qu'il servait la France, tout comme lorsqu'il portait l'uniforme et guerroyait dans le Haut-Tonkin. Henri COSSERAT fut un homme d'honneur et de loyauté et sa belle figure morale transparait dans ses écrits.

A la Société des Amis du Vieux Hué, Henri COSSERAT n'apporta pas que son amour pour le passé. Il lui fournit aussi une aide précieuse en lui consacrant ses qualités d'administrateur et de comptable. Voici de longues, de très longues années qu'il remplissait parmi nous les fonctions ingrates de Secrétaire. On dira aussi un jour plus longuement quel travail il a fourni de ce chef ; je m'incline aujourd'hui devant la sagesse et le bon sens qu'il ne cessa de témoigner dans la gestion dont il avait pris bénévolement la charge, devant son attachement désintéressé à des obligations nécessaires sans doute mais fatigantes et souvent fastidieuses.

Pour le Comité du Vieux Hué, Henri COSSERAT fut un conseiller avisé, un ami précieux.

Nous lui garderons notre gratitude et conserverons sa mémoire toujours présente parmi nous.

A la douleur des siens, unissons notre deuil.

Inclinons-nous sur son tombeau.

* * *

**Discours de M. LAVIGNE, Résident-Maire de Hué,
aux funérailles de M. H. COSSERAT**

Mesdames,

Messieurs,

La mort a glané dans un champ fertile et sa faucille a coupé une tige, lourde du poids de ses grains, couchée parmi les chaumes.

Ainsi disparaissent un à un les derniers survivants de ces phalanges de pionniers qui ont laissé nombre d'entre eux, et des meilleurs, enracinés dans cette terre d'Indochine.

Henri COSSERAT fut de ceux-ci.

Contrarié accidentellement dans la réalisation de ses rêves de jeunesse, il s'était lancé quand même au milieu des espaces infinis qui l'avaient tout d'abord tenté.

Après la Marine, il fut attiré par l'Armée Coloniale.

C'est en 1892 qu'il débarqua pour la première fois au Tonkin ; il y connut les épreuves d'une campagne pénible, dans un pays semé d'embûches, parmi une population indécise qu'il s'agissait d'attirer et de gagner à soi plutôt que de la soumettre.

Nul n'était mieux disposé pour participer à une telle œuvre que ce soldat campé sur une terre d'adoption où il devait vivre, fonder son foyer et mourir.

Deux fois seulement il rentra en France, et revint en Annam en 1900 pour ne plus jamais partir.

Après cette première étape d'une carrière qui ne pouvait être définitive, un état plus avantageux s'offrait à lui sous la forme d'un emploi administratif.

Cependant, cet esprit curieux plus qu'aventurier, discipliné mais indépendant, avait déjà subi trop de contrainte.

Robuste et entreprenant, il voulait rester son maître et trouver en pleine liberté l'utilisation de son énergie et de ses ressources intellectuelles.

Tour à tour et parfois en même temps artisan, prospecteur, colon, aux prises avec mille difficultés, mais animé d'une persévérance toujours égale, son travail, la souplesse de ses moyens, sa forte volonté lui procurèrent à tout moment ce qui est indispensable aux besoins de l'existence et même davantage.

Hué devint par le hasard des circonstances son port d'attache ; il s'y installa dans la petite maison qu'il n'a jamais quittée et où nous l'avons vu au milieu de ses livres, de ses notes, de ses travaux.

Cet homme à la pensée vigoureuse, au cœur ardent, même absorbé par les nécessités du présent, ne pouvait rester étranger à rien de ce qui touchait au passé, de ce qui intéressait l'avenir de cette vieille terre d'Annam, son pays d'élection ; et le Gouvernement ne pouvait manquer de faire appel à l'excellence de son jugement.

En 1913, il fut immédiatement aux côtés du fondateur de l'Association des Amis du Vieux Hué, il collabora avec lui en qualité de Secrétaire et fut jusqu'aux derniers jours un des travailleurs les plus actifs de ce groupement.

Depuis de nombreuses années, il était membre du Conseil du Protectorat de l'Annam.

Dès le moment où la ville de Hué appela ses colons à participer à son administration, Henri COSSERAT prit place dans ses Conseils. Ce fut d'abord à la Commission des Travaux Publics. A partir de la fondation de la Commune, il siégea à la Commission Municipale.

Tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre ont apprécié l'intérêt qu'il portait à la chose publique, la concience avec laquelle il pesait les droits et les charges de ses concitoyens, son souci de l'équité et la justesse de ses vues.

Henri COSSERAT, l'homme de toutes les énergies, qui avait forgé son expérience au contact des situations les plus diverses, était devenu tout naturellement le conseiller des causes difficiles et le protecteur de ceux, Français ou Annamites, qui se trouvaient désarmés ou vaincus devant les rigueurs de la vie.

La dignité, la droiture, la générosité de son caractère, sa modestie lui ont attiré l'estime de tous et des amitiés solides.

Henri COSSERAT disparaît à l'âge de 67 ans, emporté par la maladie qui l'a mis longtemps face à face avec la mort, dernière offensive de la Nature contre les forces physiques et morales de l'ami que nous pleurons.

Il a su la regarder avec courage et trouver dans la foi de ses pères l'espoir d'une vie meilleure, récompense d'une vie terrestre vertueusement remplie.

Il laisse le souvenir d'un grand honnête homme, grand par la noblesse de son âme, grand par l'élévation de ses sentiments, grand par la sincérité de sa modestie, et sans doute la pensée de Pascal se trouve-t-elle illustrée par lui : « La grandeur de l'homme est grande en ce qu'elle se connaît misérable ».

Puisse l'atmosphère d'amicale et fervente sympathie qui s'élève de notre pieux entourage, être le soutien de sa veuve et de ses enfants dans leur immense douleur.





H. PEYSSONNAUX

HENRY PEYSSONNAUX

C'est le 13 Janvier 1920, presque dès son arrivée en Annam, que Henry PEYSSONNAUX fut admis dans la Société des Amis du Vieux Hué.

Il était attiré vers nos travaux par son tempérament d'artiste. Dans une des premières études qu'il nous donna, il se peint lui-même d'une façon parfaite. Comment devient-on collectionneur ? se demande-t-il. Et il répond :

« Dans mon esprit se présentent d'abord ceux qui acquièrent pour se constituer une collection, faite souvent d'éléments disparates, mais qui, cependant, disposés avec goût, peuvent contribuer à l'embellissement du « home » et arriver même parfois à lui donner un exquis cachet d'originalité.

« Viennent ensuite les collectionneurs qui, amassant en silence leurs trésors, réels ou prétendus,... les enferment en de profondes et sombres vitrines.

« D'autres collectionneurs se spécialisent dans « un genre »...

« J'avoue tout de suite que je ne suis guère partisan de cette « cristallisation ». A mon humble avis, ces exclusifs n'ont pas l'âme du collectionneur, car si, en se spécialisant, ils se réservent parfois des joies fortes provenant de la découverte de la « pièce rare », ils se privent des mille petites joies journalières du fureteur qui bibelote un peu au hasard de l'objet rencontré, pourvu toutefois que celui-ci soit de bon goût et curieux à un titre quelconque.

« Au point de vue de l'achat, je crois... qu'une pièce... est deux fois plus prisée par l'amateur, lorsqu'il l'a acquise dans des conditions de bon marché relatif, soit en mettant en défaut le flair du vendeur, soit après une chaude lutte où il a extrait du marchand tout ce qu'il était possible en fait de diminution de prix.

« La « curiosité » de quelque valeur, achetée dans de bonnes conditions, est en effet une des satisfactions du collectionneur qui se plaît à la montrer à ses amis et à leur en faire deviner le prix..... jouissant de ce petit frisson si spécial de plaisir qu'éveille en l'âme du possesseur la stupéfaction, disons même parfois la jalousie, du confrère auquel il montre cette « occasion ».

« J'estime qu'en « curios »... les seules vraies joies que peut goûter le véritable collectionneur, proviennent de l'achat de l'objet que l'on guette parfois depuis des mois, de la lutte inévitablement soutenue contre le marchand, du bon état, de l'ancienneté ou de la rareté de la pièce convoitée.

« Un dernier mot : pour les curiosités comme pour beaucoup de choses, mieux vaut la qualité que la quantité : un vase de la bonne époque, s'il est

bien mis en valeur, parera mieux, à lui seul, la pièce où il est exposé qu'une multitude de chinoiseries de bazar » (1).

Tous les amis de H. PEYSSONNAUX le reconnaîtront dans ces lignes. Ils reverront son intérieur arrangé avec le goût délicat d'un artiste, la sureté éclairée d'un homme averti, la grâce élégante d'une femme. L'homme leur apparaîtra, raffiné, amateur de sensations rares, éclectique quoique passionné, patient dans la recherche, réservé avec les étrangers, communicatif avec ceux qui partageaient ses goûts, trouvant dans ses recherches des satisfactions intenses, mais aussi parfois des déceptions bien cruelles pour sa sensibilité.

Il fit part au Bulletin de son expérience artistique, dans des études qui furent remarquées (2).

Il nous donna aussi des études d'ordre historique (3). A vrai dire, ce n'était pas sa partie. Mais son travail sur le naturaliste Diard témoigne cependant d'une recherche grandement méritoire.

(1) Dans *Carnet d'un collectionneur*, par H. PEYSSONNAUX. B.A.V.H., 1921, pp. 81-83.

(2) *Carnets d'un collectionneur : Comment on devient collectionneur ; Marchands de curiosités ; Les « Curios » à Hué*. B.A.V.H., 1921, pp. 79-100.

Carnets d'un collectionneur : Les bibetots à Hué ; Netskés. B.A.V.H., 1922, pp. 33-40.

Carnets d'un collectionneur : Anciennes céramiques anglaises en Annam. B.A.V.H., 1922, pp. 103-130.

Carnets d'un collectionneur : Les optiques. B.A.V.H., 1924, pp. 145-167.

Carnets d'un collectionneur : Objets nationaux japonais retrouvés au Tonkin, en Cochinchine, au Cambodge, en Annam et provenant des anciennes colonies japonaises en Indochine : Les miroirs de bronze. B.A.V.H. 1933, pp. 261-282.

Les tombeaux de Hué : prince Kiên-Thái-Vương (En collaboration avec le D^r L. GAIDE). B.A.V.H., 1925, pp. 1-39.

Musée Khôi-Định (en collaboration avec P. JABOUILLE, CRASTE, D^r A. SALLET). B.A.V.H., 1929, pp. 53 - 100.

(3) *Le traité de 1874 : Journal du Secrétaire de l'Ambassade annamite* (en collaboration avec BÙI-VĂN-CUNG). B.A.V.H., 1920, pp. 365-384.

Journal de l'Ambassade envoyée en France et en Espagne par Tự-Đức (en collaboration avec BÙI-VĂN-CUNG). B.A.V.H., 1930 pp. 407-443.

Hué entre 1885 et 1888 : I — Une réception à la Cour du Roi Đông-Khánh ;

II — Une visite à la Reine-Mère Nghi-Thiên-Chương-Hoàng-Hậu III —

Hué entre 1885 et 1888. B.A.V.H., 1922, pp. 233-243.

Vie, voyages et travaux de P.M. Diard. B.A.V.H., 1935, pp. 1-120.

Un projet de mission scientifique en Cochinchine : le naturaliste A. Plee (1747-1825). Cf. B. A. V. H., 1930, p. 435. L'auteur n'avait fait que réunir des notes qu'il comptait compléter. Le travail n'a pas été achevé et n'a pas paru dans le Bulletin.

Son activité fut aussi d'ordre pratique. A la séance du 15 Juillet 1921, il voulut bien accepter de remplir les fonctions de Trésorier, en remplacement de M. L. SOGNY, partant en congé (1). Malheureusement, pris par la préparation d'examens de carrière, et obligé de s'absenter fréquemment de Hué, il dut donner sa démission quelques mois après, à la séance du 28 Octobre 1921 (2). Mais c'est comme Bibliothécaire qu'il a rendu de grands services aux Amis du Vieux Hué. Dès le début, la Société s'était proposé de former une bibliothèque d'étude. H. H. COSSERAT avait pris la chose à cœur et, avec son courage ordinaire, avait assumé la charge de Bibliothécaire (3). Mais, à la fin, il se sentit débordé, et c'est alors, à la séance du 11 Septembre 1923 (4), que H. PEYSSONNAUX voulut bien accepter de le remplacer. Déjà en 1922, lors d'un congé en France, notre Collègue avait exercé son activité dans ce sens : à l'Exposition Coloniale de Marseille, à Paris chez les bouquinistes, il avait pris des listes d'ouvrages, de dessins, de tableaux, de cartes relatifs à l'Indochine, il avait fait quelques achats (5). Ces démarches lui avaient valu les éloges répétés de M. P. PASQUIER, alors Résident Supérieur en Annam (6). Si nous ayons une Bibliothèque bien classée, c'est à H. PEYSSONNAUX que nous le devons.

Mais la personnalité de H. PEYSSONNAUX débordait du cadre de notre Société. Il appartenait tout entier à Hué, il en faisait partie intégrante. Sa disparition brutale à 47 ans, en pleine activité, alors qu'il pouvait encore tant donner, prive la capitale d'un guide incomparable pour les amateurs des vieilles choses de ce pays.

Et puisque le Musée **Khải-Định**, où nous sommes réunis ce soir, fût conçu par les Amis du Vieux Hué, Henry PEYSSONNAUX nous appartient encore à ce titre. C'est ici, dans cette salle où il œuvra pendant plus de quinze années, qu'il donna vraiment sa mesure. Chaque objet, chaque bibelot, parmi les magnifiques collections qui font l'admiration du touriste, fut entouré de ses soins fervents. Il a marqué son œuvre d'un cachet personnel qui lui survivra.

Nous nous souviendrons, au Vieux Hué, de l'artiste délicat, de l'amateur de belles choses, de l'ami des livres que fut H. PEYSSONNAUX.

L. SOGNY

(1) B.A.V.H., 1921, p. 306.

(2) B.A.V.H., 1921, p. 309.

(3) B.A.V.H., 1916, p. 487 ; 1917, p. 332 ; 1924, p. 414.

(4) B.A.V.H., 1923, p. 497.

(5) B.A.V.H., 1922, pp. 354-361.

(6) B.A.V.H., 1923, p. 480.

ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX HUÉ

Liste des membres en 1937

Présidents d'Honneur.

- M. le Gouverneur Général de l'Indochine. — S.M. l'Empereur d'Annam.
M. le Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.
M. E. CHARLES, Ancien Résident Supérieur en Annam, Gouverneur Général Honoraire des Colonies, 13 Avenue de Lamballe, Paris 16°.
M. E. OUTREY, Député de la Cochinchine, Président de la Section du Tourisme de la Ligue Coloniale Française.

Membres d'Honneur.

- S.E. TÔN-THẬT HÂN, Régent de l'Empire d'Annam en retraite, à Hué.
S.E. le Ministre de l'Intérieur.
S.E. le Ministre de la Justice.
S.E. le Ministre des Travaux Publics, des Beaux Arts et des Rites.
S.E. le Ministre de l'Economie Rurale.
S.E. le Ministre des Finances,
S.E. le Ministre de l'Education Nationale.
S.E. le Président du Conseil du Tồn-Nhơn, Famille Royale.

Présidents Honoraires.

- M. le Dr. GAIDE, L. , Médecin Général, Inspecteur des Troupes Coloniales en retraite, 16 Rue des Etudes, à Avignon (Vaucluse).
M. P. DUPUY. Administrateur des Services Civils en retraite, 70 Rue de Cluzel, Tours.

Représentant de l'Association des Amis du Vieux Hué auprès de l'Académie des Sciences Coloniales.

- M. E. CHARLES, Ancien Résident Supérieur en Annam, Gouverneur Général Honoraire des Colonies, 13 Avenue de Lamballe, Paris 16°.

Représentant en France de l'Association des Amis du Vieux Hué.

- M. le Dr. A. SALLET, Médecin des Troupes Coloniales en retraite, 4 Rue Traversière-Monplaisir, à Toulouse (Haute-Garonne).

Bureau pour l'année 1936

- MM. A. LABBEY, Président.
L. CADIÈRE, Rédacteur du Bulletin.
H. COSSERAT, Secrétaire.
L. MOUCHARD, Trésorier.

Bureau pour l'année 1937,

MM. A. LABBEY, Président.

L. CADIÈRE, Rédacteur du Bulletin.

L. SOGNY, Secrétaire.

L. MOUCHARD, Trésorier.

Membres

MM. ALÉRINI, Administrateur des Services Civils, Résident de **Quảng-Trị** (Annam).

ARAUD, Pierre, Chef de Bureau des Services Civils, à Fort-Bayard, **Kouang-Tchéou-Wan**.

ARCHINARD, Inspecteur de la Garde Indigène à **Quảng-Ngãi** (Annam).

AUGER, Lucien, Administrateur des Services Civils, Résident-Maire à **Dalat** (Annam).

AUMONT, Maurice, Attaché à la Direction Générale de la Maison Denis Frères, 86 Rue de la Croix Blanche, **Bordeaux**.

AURILLAC, Administrateur des Services Civils, Résident de France à **Sông-Cầu**.

BAUDIN, Colonel Commandant le 10^e Régiment Mixte d'Infanterie Coloniale, à **Hué**.

BAZÉ, William, Directeur des Plantations de **Xuân-Lộc** (Cochinchine).

BÉGIN, Société Internationale d'Epargne, 26 Rue Chaigneau, à **Saigon** (Cochinchine).

BÉNÉDIC, 11 Rue Desbordes-Valmore, à **Paris**.

BERNARD, C. A., Directeur-Adjoint de l'Instruction Publique, à **Hanoi** (Tonkin).

BERLAND, Administrateur Chef de la Province de **Gia-Dịnh** (Cochinchine).

BERTHAULT, Administrateur des Services Civils, Résident de France à **Quảng-Trị** (Annam).

BEAUFRÈRE, Colonel d'Infanterie Coloniale.

Madame BELLAIGUE, 83 Rue de Rome, **Paris 17^e**.

MM. BÉZIAT, Avocat-Défenseur, 27 Rue Taberd, à **Saigon** (Cochinchine).

BIROS, Administrateur des Services Civils, Résidence Supérieure en **Annam**, à **Hué**.

BŒUF, Directeur de la Société Foncière du Tonkin, 15 Boulevard **Henri-Rivière**, à **Hanoi** (Tonkin).

BOUDET, Directeur des Archives et Bibliothèques de l'Indochine, à **Hanoi** (Tonkin).

BOURGEOIS, Archiviste-Paléographe, à **Hanoi** (Tonkin).

- MM. BUI-HUY-TIN, Librairie Đặc-Lập, Rue Paul-Bert, à Hué.
BUI-VĂN-SÁCH, Pharmacien, à Cần-Thơ (Cochinchine).
- S. A. BƯU-LIÊM, Prince Hoài-An Quận-Vương, à Hué.
- S. E. BƯU-THẠCH, Ministre du Culte au Palais Impérial, à Hué.
- R. P. CADIÈRE, L., Missionnaire Apostolique, à Cũa-Tùng (Annam).
- MM. CASANOVA, Gilbert, Lieutenant d'Infanterie Coloniale, 23 Rue des Petites Maries, à Marseille (B.d.R.)
- CAZALE, Inspecteur principal hors classe des Forêts en congé, à Argelès-Gazost, Villa Saint-Savin (Hautes-Pyrénées).
- H. P. CHAPUIS, Missionnaire Apostolique, à Hué.
- MM. CHARLES, J. E., Gouverneur Général Honoraire des Colonies, 13 Avenue de Lamballe, Paris 16°.
- CHÂTEL, Yves, Résident Supérieur du Tonkin, à Hanoi (Tonkin).
- CHAUVIN, L., Directeur de l'Union Commerciale Indochinoise et Africaine, à Tourane (Annam).
- CHAUCHEFOIN, Vérificateur du Service d'identité, à Saigon (Cochinchine).
- CHENU, G., Directeur de la Cimenterie, à Haiphong (Tonkin).
- CHESNAY, à Les Pins (Gare) (Tonkin).
- CLAEYS, J., Membre de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, à Hanoi (Tonkin).
- COLLET, M., Avocat-Général, Conseiller Juriste à la Cour d'Annam, à Hué, en congé à Nîmes.
- COSSERAT, Henri J.M., Professeur au Lycée Khải-Định, à Hué (Annam).
- COSSERAT, Léon, Professeur au Lycée Pétrus-Ký, à Saigon (Cochinchine).
- Dr. COMÈS, Paul, Directeur de l'Institut Ophthalmologique, à Hué.
- MM. CRASTE, Architecte des Travaux Publics, à Saigon (Cochinchine).
- Melle CRAYOL, Professeur au Lycée Khải-Định, à Hué,
- R. P. DANCETTE, Supérieur de l'Institut de la Providence, à Hué
- MM. DE COATAUDON DE KERDU, en congé chez M. le Comte de Coataudon de Kerdu du Rumengny, par Logoma Daoulas (Finistère).
- D'ELLOY, Administrateur des Services Civils de l'Indochine en retraite, 175 Rue Guillaume Leblanc, à Bordeaux.
- R. P. DELVAUX, A., Missionnaire Apostolique, à Cam-Lộ, par Đông-Hà (Annam).
- MM. D'ENCAUSSE DE GANTIES, Trésorier Général de l'Indochine, à Hanoi (Tonkin), en retraite.
- ĐÀO-VĂN-TRUNG, Vétérinaire Municipal, à Hué.
- DESLAURENS, Général Commandant la Brigade d'Annam, à Hué.
- DORSENNE, Jean, Homme de Lettres, 14 Rue Quatrefages, à Paris.
- DESANTI, Négociant, à Dalat (Annam).

- Mme. DIDELOT (Baronne Pierre), 72 Boulevard Carnot, à Hanoi (Tonkin).
- MM. DE TASTES, Administrateur des Services Civils.
DE TESSAN, Homme de Lettres, Député, à Meaux.
DORANGEON, 12 Rue des Dardanelles, à Paris 17°.
DU BASTY, Christ., Administrateur-Adjoint des Services Civils,
Conseiller auprès du Ministère de l'Intérieur, à Hué, en congé,
18 Rue Lbon-Delhomme, Paris 15°.
DUCREST, Administrateur des Services Civils, Résident de France
à Faifo (Annam).
DUC, Directeur du Service de l'Enregistrement, à Saigon (Cochin-
chine).
DUMAS, Inspecteur des Douanes en retraite, 8 Rue Victor-Hugo,
Cahors (Lot).
DUPUY, P., Administrateur des Services Civils, en retraite, 70
Rue de Cluzel, Tours (Indre-et-Loire).
EDEL, Colonel des Troupes Coloniales en retraite, à **Quảng-Trị**
(Annam).
FABRE, L., Payeur de la Trésorerie de l'Indochine, à Hanoi
(Tonkin).
FARAUT, Lucien, Colon, à Dalat (Annam).
FAJOLLE, Louis, Commerçant, à **Qui-Nhơn** (Annam).
FÉRAUDY, Edouard, Directeur des Grands Hôtels de Dalat.
FRÉCH, Général de Brigade, 196 Rue de Mon-Désert, à Nancy
(Meurthe et Moselle).
- Mme. FONTANNE, 2 Rue des Frères Schneider, à Hanoi (Tonkin).
- MM. FRONTOU, Chef du Service Agricole à Hué, en congé en France.
FUGIER-GARREL, 34 Rue de Moscou, Paris 8°.
GALEBERT, J. E., Assureur, 29 Boulevard Delanoue, à **Cần-Thơ**
(Cochinchine).
GALLOY, Ingénieur Directeur des Etablissements du **Long-Thọ**,
à Hué (Annam).
GAYE, Avocat Général, Conseiller Juriste auprès du Gouvernement
Annamite, à Hué.
GILLON, Chef du Service Vétérinaire, à Hué.
GAUDART, Conseiller auprès du Ministère de la Justice, à Hué.
GAUTHIER, René, Administrateur des Services Civils, Résident de
France à **Qui-Nhơn** (Annam), en congé.
GAUTHIER, Jean Jacques, Administrateur des Services Civils, au
Gouvernement de la Cochinchine, à **Saïgon**.
GAZAGNE, Inspecteur de la Sûreté, à Tourane (Annam).
GENTÈS, Sous-Inspecteur hors classe de la Garde Indigène, à
Tourane (Annam).
GHHIN, A., Trésorier Payeur de l'Annam, à Hué.

- MM. GÉOFFRAY, G., Contrôleur principal des Douanes et Régies, à Haiphong (Tonkin).
GÉRARD, Ingénieur, Directeur de la Sipéa, à Hué.
GIRARD, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Abbeville (Somme).
GLASS. Austin, O. , de la Standard Vacuum Oil Cie, à Haiphong (Tonkin).
Melle GLEIZES, 12 Avenue Brière de l'Isle, à Hanoi (Tonkin).
MM. GRAFFEUIL, Résident Supérieur en Annam, à Hué.
GUIBIER, Inspecteur des Forêts, à Hué.
GUILLEMINET, Administrateur des Services Civils, Résident de France à Kontum (Annam).
GUIRAUD, L., Boîte Postale N° 52, à Marrakech (Maroc).
GUYOT DE LA POMMERAYE, 40 Boulevard de Courcelles, Paris 17°.
HARDOUIN-DELAFORGE, Directeur du Journal « France Annam », à Hué.
HOÀNG-YÊN, Tuần-Vũ à Phan-Thiết (Annam).
HOÀNG-QUANG-ĐỊCH, Tuần-Vũ à Quảng-Ngãi (Annam).
S. E. HỒ-ĐẮC-KHAI, Ministre des Finances, à Hué.
HỒ-ĐẮC-HÀM, Thượng-Thơ en retraite, Rue des Arènes, à Hué.
HUỠNH-VĂN-CHINH, Avocat à la Cour, 136 Rue Mac-Mahon, à Saigon (Cochinchine).
HOSPITAL, Professeur, à Lạng-Sơn (Tonkin).
IMBERT, Pharmacien, Rue Paul-Bert, à Hué.
JABOUILLE, P., Résident Supérieur en retraite, au Château de Clères, à Clères (Seine Inférieure).
JEANNIN, Administrateur des Services Civils, Résident de France à Vinh (Annam).
JEANNIN, Chef des Services Agricoles, 70 Boulevard Gambetta, à Hanoi (Tonkin).
JUGE, Vétérinaire Inspecteur, à Thanh-Hóa (Annam).
KERREST, Jean, Administrateur-Adjoint des Services Civils, Résidence de France, à Banméthuot (Annam), en congé.
LABBEY, Administrateur des Services Civils, Directeur des Bureaux à la Résidence Supérieure, à Hué.
LAFFERRANDERIE, Directeur local de l'Enseignement en Annam, à Hué en congé.
LAGRANGE, Ingénieur électricien, Industriel, à Paksé (Laos).
LAGRÈZE, Administrateur des Services Civils, Résident de France à Thanh-Hóa (Annam).
LAPICQUE, Armateur, à Haiphong (Tonkin).
LAVIGNE, Administrateur des Services Civils, Résident de France de Thừa-Thiên, à Hué.
R. P. LAUBI, Yves, de la Société des Missions-Etrangères, à Nghĩa-Lộ, par Yên-Báy (Tonkin).

MM. LAURENT, Chef de Bureau des Services Civils, Direction des Finances, à Hanoi (Tonkin).

LEBOSSÉ, Receveur des Douanes et Régies, à Hué.

LEBOUC, Inspecteur du Service Vétérinaire, à Hué.

LE BRIS, E., Directeur du Collège de Qui-Nhơn (Annam).

LE BRETON, H., Professeur au Lycée Albert-Sarraut, 100 Rue Jules-Ferry, à Hanoi (Tonkin), en congé.

LE GENTILHOMME, P., Colonel Commandant en second l'Ecole Spéciale Militaire, à Saint-Cyr.

D'LE MOINE, Marcel, Médecin-Chef de l'Hôpital Principal, à Hué.

S. E. LÊ-NHƯ-LÂM, Thượng-Thơ, au Sở-Quán à Hué.

D'LE ROY DES BARRES, à Hanoi (Tonkin).

MM. LE MANSOIS (Jean Clément), Contrôleur des Douanes et Régies, à Phnom-Penh (Cambodge).

LESTERLIN, Administrateur des Services Civils en retraite, 34 Boulevard Président-Wilson, à Bordeaux.

LÊ-PHÁT-AN, Denis-Montjoye, à Thủ-Đức (Cochinchine).

LÊ-PHÁT-THANH, J. B., Propriétaire, 163, Rue Pellerin, à Saigon (Cochinchine).

LÊ-THANH-ĐÀM, Tuấn-Vũ de Quảng-Bình (Annam).

LEVADOUX, Eugène, Administrateur des Services Civils, Résident de France à Phanthiêt (Annam), en congé.

LÊ-VĂN-PHÚC, Imprimeur, 80-82, Rue du Chanvre, à Hanoi (Tonkin).

LÊ-QUANG-TRỌNG, Antoine, Administrateur-Adjoint des Services Civils de la Province de Tây-Ninh (Cochinchine).

LÊ-XUÂN-KỶ, Tri-Châu de Lang-Chanh, à Thanh-Hoà (Annam).

LÉVY, P., Membre de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, à Hanoi (Tonkin).

LOUPPE, A., Inspecteur de la Garde Indigène, à Thu-Xá par Quảng-Ngãi (Annam).

LUC DURTAIN, Homme de Lettres, 20 Boulevard Barbès, Paris 18^e.

MALLERET, Louis., Conservateur du Musée Blanchard de la Brosse, 206 Rue Mayer, à Saigon (Cochinchine).

MANAU, Administrateur des Services Civils, Résident de France à Yên-Báy (Tonkin).

MARQUET, J., Inspecteur, Receveur des Douanes et Régies, à Haiphong (Tonkin).

MARTIN, Professeur au Lycée Khải-Định, à Hué.

MARTY, Pierre Auguste, Directeur des Affaires Economiques au Gouvernement Général de l'Indochine, à Hanoi.

MÈGE, Palais Impérial, à Hué.

MERKLEN, Etienne, Chef de cantonnement du Service Forestier, à Hué.

MERCADIER, Eli, Directeur de la Maison Denis Frères, à Tourane (Annam).

- M^{me} MONSARRAT — LOUBET, Directrice de l'Ecole Française, à Qui-Nhơn (Annam).
- MM. MORIN, P., Grand Hôtel, Tourane (Annam).
MORIN, W., Négociant, à Hué.
D^r MORIN, Directeur des Instituts Pasteur, à Hanoi (Tonkin).
D^r MORIN, Louis, Médecin Commandant des Troupes Coloniales, 63 Chemin de Tauzin, à Bordeaux.
D^r MOREAU, Directeur de Laboratoire Bourret, Hôpital Principal, à Hué.
- R. P. MORINEAU, Missionnaire Apostolique, à Đông-Hới (Annam).
- M. MOUCHARD, Chef du 2^e Bureau, Résidence Supérieure, à Hué.
- M^{me} MURAIRE, 7 Rue de Mézière, à Paris 6^e.
- S. E. NGUYEN-DINH-HOE Thái-Tử Thiệu-Bảo en retraite, Rue de Gia-Hội, à Hué.
- MM. NGUYỄN-ĐÌNH-NGÂN, Tá-Lý au Ministère de l'Éducation Nationale, à Hué.
NIEDRIST, Emmanuel, Directeur-Adjoint de la Sipea, à Hué.
NGUYỄN-ĐÔN, Tham-Tri au Ministère de la Guerre, à Hué.
- S. E. NGUYỄN-KHOA-KỖ, Ministre de l'Economie Rurale, à Hué.
NGUYỄN-HY, Tổng-Độc, à Thanh-Hoá (Annam).
NGUYỄN-THỰC, Án-Sát du Phú-Yên (Annam).
- Dr NGUYỄN-VĂN-TÙNG, Médecin Chef de l'Institut Prophylactique, à Saigon (Cochinchine).
- MM. NGUYỄN-TIỀN-LĂNG, Chef de Bureau de la Presse au Cabinet de Sa Majesté, à Hué.
NGUYỄN-VĂN-CŨA, Imprimeur-Libraire, 13 Rue Lucien-Mossard, à Saigon (Cochinchine).
NGUYỄN-VĂN-NGHI, Entrepreneur, à Hué.
NGUYỄN-VĂN-VINH, Độc-Phủ-Sự en retraite, Mỹ-Tho (Cochinchine).
NGUYỄN-VĂN-ĐÌNH, Tri-Phủ de Triệu-Phong (Annam).
PAGÈS, Pierre, Gouverneur de la Cochinchine, à Saigon.
- M^{me} PASCALIS, 2 Rue Belvalette, Boulogne-sur-Mer, Pas-de-Calais.
- MM. PASSIGNAT, 213 Rue Catinat, à Saigon (Cochinchine).
PATAU, Charles, Administateur des Services civils, Inspecteur des Affaires Economiques, Résidence Supérieure, à Hué.
PÉLISSIER, A., 11 Rue Falque, à Marseille.
- R. P. PERRAUX, Missionnaire, Evêché de Qui-Nhơn (Annam).
- MM. PHẠM-KHẮC-HOÈ, Tri-Phủ de Diên-Châu, par Vinh (Annam).
PHẠM-NGỌC-BỨT, Commis à la Résidence Supérieure, à Hué
PHẠM-TƯ-TÊ, Pharmacien diplômé de l'Université indochinoise, à Phanthiêt (Annam).
- S. E. PHẠM-QUỲNH, Ministre de l'Education Nationale, à Hué.
M. PHẠM-THỰC-TIÊU, Tri-Phủ de Ngọc-Lạc, à Thanh-Hoá (Annam).

- MM, PIERROT, Administrateur des Services Civils, Résident de France à Phanhiêt (Annam).
- PLUMET, Chef du Secrétariat à la direction de l'Enseignement en Annam, à Hué.
- D^r PRADAL, 115 Rue Pellerin, à Saigon, (Cochinchine).
- MM. **PHAN-THIÊN-TUÂN**, Entrepreneur, Rue des Arènes, à Hué
- PRÉTOU, E., Commandant d'Administration en retraite, 14 Rue Rheinart, à Hué.
- RIGAUX, M., Délégué de l'Annam au Conseil Supérieur des Colonies, 7 Rue d'Edimbourg, Paris 8^e.
- M^{me} RASPAIL, Directrice de l'Ecole Primaire Supérieure des filles, Boulevard Félix-Faure, à Hanoi (Tonkin).
- MM. RIVIÈRE, Directeur du Collège de Vinh (Annam).
- ROBERT, Administrateur-Adjoint des Services Civils, Délégué à **Bái-Thương** (Annam).
- ROPION, Administrateur-Adjoint des Services Civils, Résident de France à **Yên-Báy** (Tonkin),
- ROSSI, Henri, Receveur Subordonné des Douanes et Régies, à **Yên-Báy** (Tonkin).
- ROUFFET L., Commerçant, à Savanakhet (Laos).
- R. P. ROUX, Missionnaire Apostolique, Supérieur du Grand Séminaire de Phú-Xuân, à Hué.
- D^r SALLET, A., Médecin-Commandant des Troupes Coloniales en retraite, 4 Rue Traversière-Monplaisir, à Toulouse (Haute-Garonne).
- MM. SAMBUC, 223, Rue de l'Université, à Paris 7^e.
- SHUMACHER Commissaire du Service de la Sûreté à Hué,
- SIMON, Rédacteur des Services Civils, Résident de France à Hatinh (Annam).
- SOGNY; L., Contrôleur Principal, Chef du Service de la Sûreté en Annam, à Hué.
- SOISSONG, A., Capitaine, Chef du Service du Cadastre de **Thừa-Thiên** et de Faifo, en congé.
- D^r SOLIER, L. E., Médecin-Commandant des Troupes Coloniales, 113 Rue Pellerin, à Saigon (Cochichine).
- MM. SURCOUF, Patrick, Administrateur-Adjoint des Services Civils, Résident de France à Paksé (Laos).
- TARRIN, 39 Rue de Douai, à Paris 9^e.
- S. E. **THÁI-VĂN-TOÀN**, Ministre de l'Intérieur, à Hué.
- M. TAVERNIER, E., Avocat-Défenseur, à Hanoi (Tonkin).
- D^r TERRISSE, Directeur local du Service de la Santé du Tonkin, à Hanoi (Tonkin).
- M. THIBAudeau, Résident Supérieur du Cambodge, à Phnom-Penh (Cambodge).

- MM. THIOLLIER, L., Administrateur-Adjoint des Services Civils, Chef de Cabinet, Résidence Supérieure en Annam, à Hué.
- TINEL, P., Administrateur-Adjoint des Services Civils, Résidence de France à Vinh (Annam).
- TISSOT, H., Résident Supérieur Honoraire, à Hanoi (Tonkin).
- TÔN-THẬT BANG**, Entrepreneur des Travaux Publics, à Hué.
- TÔN-THẬT DINH**, **Quản-Đạo**, à Phanrang (Annam).
- S. E. **TÔN-THẬT HÂN**, Régent de l'Empire d'Annam en retraite, à Hué.
- M **TÔN-THẬT NGÂN**, Tham-Tri au Ministère des Rites, à Hué.
- S. E. **TÔN-THẬT QUANG**, Ministre des Travaux Publics et des Rites, à Hué.
- MM. **TÔN-THẬT SA**, Professeur de Dessin à l'École Pratique d'Industrie, à Hué.
- TÔN-THẬT TOẠI**, **Bồ-Chánh** de Thanh-Hoá (Annam).
- TOREL, Conseiller auprès du Gouvernement Annamite, à Hué.
- TRẦN-ĐÌNH-QUÊ**, Médecin Indochinois, à **Đông-Hới** (Annam).
- TRẦN-ĐÌNH-SANH**, **Độc-Học** de Thừa-Thiên, à Hué.
- TRƯƠNG-VĨNH-TÔNG**, Professeur de Langue Annamite, 219 Rue du Frère-Louis, à Saigon (Cochinchine).
- ỪNG-DỰ**, Entrepreneur des Travaux Publics, à Hué.
- S. E. **ỪNG-TRÌNH**, Président du **Tôn-Nhơn**, Famille Royale, à Hué
- MM. **ỪNG-TRUNG** Professeur de l'Institut **Hồ-Đắc-Hàm**, Rue Jules Ferry, à Hué.
- ỪNG-ÚY**, **Tổng-Độc** à Vinh (Annam).
- VĂN-THÊ-LỘC**, **Độc-Phủ-Sự** en retraite, Villa Van-Thê n°101, Avenue de la Marne, Phú-Lâm, à Cholon (Cochinchine).
- VANNER, Chef de district principal de la Compagnie du Yunnan, à Haiphong (Tonkin).
- VIDIL, Magistrat, à Bac-Lieu (Cochinchine).
- Võ-CHUẨN**, **Quản-Đạo**, à Kontum (Annam).
- Võ-HIỆU-ĐÊ**, Président du Syndicat Agricole de **Cần-Thơ** (Cochinchine).
- VUILLAME, J., Négociant, à Tourane (Annam).
- VIGNOLES, Capitaine Delégué, Poste de **Linh-Cẩm**, par Hatinh (Annam).

Abonnements

- Gouvernement Général de l'Indochine, à Hanoi (Tonkin).
- Gouvernement Général de l'Indochine, « Bureau de la Presse », à Hanoi.
- Direction Locale du Service de l'Enseignement en Annam, à Hué.
- Direction des Archives et des Bibliothèques du Gouvernement Général, 31, Rue Borgnis-Desbordes, à Hanoi (Tonkin).
- Résidence Supérieure de l'Annam, à Hué (Annam).
- Résidence de France, à Thanh-Hóa (Annam).

Résidence de France, à Vinh (Annam).

Résidence de France, à Hatinh (Annam).

Résidence de France, à **Quảng-Trị** (Annam).

Résidence de France, à **Đông-Hới** (Annam).

Résidence de France, à **Thừa-Thiên** (Annam).

Résidence-Mairie, à Hué (Annam).

Résidence-Mairie, à Tourane (Annam).

Résidence de France, à Faifo (Annam).

Résidence de France, à **Quảng-Ngãi** (Annam).

Résidence de France, à **Qui-Nhơn** (Annam).

Résidence-Mairie, à **Qui-Nhơn** (Annam).

Résidence de France, à **Sông-Cầu** (Annam).

Résidence de France, à Nhatrang (Annam).

Résidence de France, à Phanthiêt (Annam).

Résidence de France, à Phanrang (Annam).

Résidence de France, à Banméthuôt (Annam).

Résidence Supérieure au Tonkin (Bibliothèque), à Hanoi (Tonkin).

Résidence-Mairie (Bibliothèque Municipale) de Haiphong (Tonkin).

Résidence-Mairie, à Hanoi (Tonkin).

Résidence de France, à **Lạng-Sơn** (Tonkin).

Résidence de France, à **Bắc-Giang** (Tonkin).

Résidence de France, à **Quảng-Yên** (Tonkin).

Résidence de France, à Nam-Bjnh (Tonkin).

Résidence de France, à **Tuyên-Quang** (Tonkin).

Résidence de France, à **Bắc-Kan** (Tonkin),

Résidence de France, à Hà-Nam (Tonkin).

Résidence de France, à **Sơn-Tây** (Tonkin).

Résidence de France, à **Phú-Thọ** (Tonkin).

Résidence Supérieure au Laos, à Vientiane (Laos).

Monsieur le Gouverneur de la Cochinchine, à Saigon (Cochinchine).

Monsieur le Conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Gouvernement de la Cochinchine, 34, Rue Lagrandière, à Saigon (Cochinchine).

Monsieur l'Administrateur de la Province de Cholon (Cochinchine).

Mairie-Ville de Cholon (Cochinchine).

Province de **Bắc-Liêu** (Cochinchine).

Province de **Gia-Định** (Cochinchine).

Province de **Sóc-Trang** (Cochinchine).

Province de Thudâumôt (Cochinchine).

Monsieur le Président du Cercle de la Rive Droite, à Hué.

Monsieur l'Administrateur du Territoire de Kouang-Tchéou-Wan, à Fort-Bayard.

Banque de l'Indochine, Agence de Tourane (Annam).

Banque de l'Indochine, Agence de Hué (Annam).

Monsieur le Directeur de la Banque de l'Indochine, Agence de Saigon (Cochinchine).

Monsieur le Directeur de la Banque de l'Indochine, à Hanoi (Tonkin).

Monsieur le Directeur de l'Instruction Publique (Bibliothèque), 22, Boulevard Rollandes, à Hanoi (Tonkin).

Monsieur le Directeur de l'Ecole des Arts Cambodgiens, à Phnom-Penh (Cambodge),

Compagnie Franco-Asiatique des Pétroles. Agence de Saigon, 100, Boulevard de la Somme, à Saigon (Cochinchine).

Compagnie Franco-Asiatique des Pétroles, à Tourane (Annam).

Descours et Cabaud, Agence de Tourane (Annam).

Denis Frères, Agence de Tourane (Annam).

Direction du Lycée Khải-Định, à Hué.

Gouvernement Général de l'Indochine (Cabinet). Bureau de la Presse, à Hanoi (Tonkin).

Library of Congress. Washington U. S. A.

Monsieur le Directeur de l'Ecole Coloniale, 2, Avenue de l'Observatoire, Paris 6-14.

Monsieur le Directeur de l'Ecole Pratique d'Industrie, à Hué.

Monsieur le Directeur des Finances de l'Indochine, à Hanoi (Tonkin).

Monsieur le Directeur de l'Hôtel Métropole à Hanoi (Tonkin).

Monsieur le Conservateur de la Bibliothèque Royale, à Phnom-Penh (Cambodge).

Réunion des Officiers, Concession française, à Hué.

S. E. le Ministre du Palais et des Beaux-Arts, à Phnom-Penh (Cambodge).

Monsieur le Président du Cercle Sportif Franco-Annamite de Quảng-Ngãi (Annam).

Monsieur le Conservateur de la Bibliothèque Centrale, boîte postale n° 4, à Phnom-Penh (Cambodge).

S. E. le Ministre, Directeur du Cabinet Civil de Sa Majesté l'Empereur d'Annam (Bibliothèque Royale), à Hué.

Gouvernement Général de l'Indochine, Direction des Affaires Economiques, Bureau de la Presse, à Hanoi (Tonkin).

Collège of Chinese Studies, Peiping (Pékin), Chine du Nord.

Bibliothèque des Caporaux et Soldats du 10^e Régiment Mixte d'Infanterie Coloniale, à Hué.

Ministère de l'Education Nationale en Annam, à Hué.

Monsieur le Président du Touring-Club de France, 65, Avenue de la Grande Armée, Paris.

Madame Renoux, 18, Boulevard Rollandes, à Hanoi (Tonkin).

Monsieur le Supérieur des Rédemptoristes, à Hué.

Monsieur le Président du Cercle, Bibliothèque des Officiers de la Garnison de Hanoi (Tonkin).

Monsieur le Président de la Société d'Enseignement Mutuel de **Cán-Thơ** (Cochinchine).

Monsieur le Directeur du Bureau Central du Tourisme indochinois, 22, Rue Lagrandière, à Saigon (Cochinchine).

Monsieur le Conservateur du Musée Georges-Labit, Rue du Japon à Toulouse.

Hommages

Monsieur le Gouverneur Général de l'Indochine. - Sa Majesté **Bảo-Đại**, Empereur d'Annam.

Monsieur le Résident Supérieur en Annam, à Hué.

S.E. **Tôn-Thất-Hân**, Régent de l'Empire d'Annam en retraite, à Hué.

S.E. le Ministre de l'Intérieur, à Hué.

S.E. le Ministre de l'Education Nationale, à Hué.

S.E. le Ministre de la Justice, à Hué.

S.E. le Ministre des Travaux Publics et des Beaux-Arts, à Hué.

S.E. le Ministre des Finances, à Hué.

S.E. le Ministre de l'Economie Rurale, à Hué.

S.E. le Président du Conseil du **Tôn-Nhơn**, Famille Royale, à Hué.

Ministère des Colonies, Service du Secrétariat et du Contre-seing, Archives et Bibliothèques, à Paris.

S.E. Monseigneur le Délégué Apostolique de l'Indochine, à Hué.

Monsieur OUTREY, Député de la Cochinchine, Président de la Section de Tourisme de la Ligue Coloniale Française, 15, Rue Pergolèse, à Paris.

Monsieur CÈDÈS, Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, à Hanoi (Tonkin).

Monsieur CHARLES, J.E., Gouverneur Général Honoraire des Colonies, Membre de l'Académie des Sciences Coloniales, 13, Avenue de Lamballe, Paris 16°.

Bibliothèque du Monastère des Rédemptoristes Canadiens, Sainte Anne du Beupré, Québec (Canada).

Musée Guimet, Place d'Iéna, Paris.

Service des Annales du Gouvernement Annamite, **Sur-Quán**, à Hué.

Société Asiatique, 1, Rue de Seine, Paris 6°.

Bibliothèque de la Société des Missions-Etrangères, 128, Rue du Bac, Paris 7°.

Société d'Enseignement Mutuel, à Hué (Annam).

Monsieur le Directeur du Foyer Colonial, 13, Rue Sénat, à Marseille.

Ecole Pellerin, à Hué.

Monsieur le Président de la Société de Secours Mutuel des Tonkinois en Annam, à Hué.

Monsieur le Directeur de l'Institut Franco-Japonais, Kansai, Kujo-San, Kyoto (Japon).

Monsieur le Conservateur du Musée **Khải-Định**, à Hué.

Monsieur le Docteur GAIDE, Médecin Inspecteur Général des Troupes Coloniales en retraite, 16, Rue des Etudes, à Avignon (Vaucluse).

Agence Economique de l'Indochine, 20 Rue de la Boétie, Paris 8°.

Gillingham Harrold, E., 342 West Price Street. Philadelphia, Pennsylvania. Etats-Unis d'Amérique.

Échanges

Ecole Française d'Extrême-Orient, à Hanoi (Tonkin).

Société d'Etudes Indochinoises, à Saigon (Cochinchine).

Société d'Histoire des Colonies Françaises, 28 Rue Bonaparte, Paris 8°.

Comité de l'Asie Française, Service de la Bibliothèque, 19-20 Rue Cassette, Paris.

Monsieur le Conservateur de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie de l'université de Paris, 11 Rue Berryer, Paris 8°.

Académie des Sciences, Belles-Lettres, et Arts, à Lyon.

Burma Research Society, University Library University State, à Rangoon (Birmanie).

Association Française des « Amis de l'Orient », Musée Guimet, Place d'Iéna, Paris 16°.

Association Archéologique de l'Indochine, Ministère de l'Instruction Publique, 110 Rue de Grenelle, à Paris.

Institut Colonial de Bordeaux, 16 Place de la Bourse, à Bordeaux.

Institut National d'Agronomie Coloniale, Nogent-sur-Marne (Seine).

Annales de Géographie, Librairie Armand Colin, 103 Boulevard Saint Michel, Paris 5°.

Monsieur le Directeur de l'Union des Fédérations des Syndicats d'Initiative, 152 Boulevard Haussmann, Paris 8°.

Monsieur le Président de la Société de Géographie de Hanoi (Tonkin).

Monsieur le Président du Touring-Club de France, Société du Tourisme Coloniale, 65 Avenue de la Grande Armée, Paris.

Monsieur le Président de la Société de Géographie de Paris, 10 Avenue d'Iéna, Paris 16°.

Monsieur le Président de l'institut d'Ethinographie, 191 Rue Saint-Jacques, Paris 5°.

Monsieur le Directeur de « l'Argus de la Presse », 37 Rue Bergère, Paris 9°.

Monsieur le Directeur du Bulletin de l'Académie des Beaux Arts, 23 Quai du Conti, Paris 6°.

Monsieur le Président du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques, à Dakar, Afrique Occidentale Française.

Monsieur le Président du Kern Institute, à Leyden (Hollande).

Monsieur le Directeur de l'Office du Tourisme Indochinoise, Bureau n° 16, Chambre de Commerce, à Saigon (Cochinchine).

Monsieur le Conservateur de la Bibliothèque de l'Union Coloniale Française (Quinzaine Coloniale), 41 Rue de la Bienfaisance, Paris 8^e.

Monsieur le Chef de la Section Technique des Troupes Coloniales, Hôtel des Invalides, Corridor de Collioure, Paris.

Monsieur l'Administrateur de « la Nouvelle Revue Indochinoise » (N.R.I.), à Vinh (Annam).

Monsieur le Directeur de « l'Asie Nouvelle Illustrée », 22, Rue Lagrandière, à Saigon (Cochinchine).

Monsieur le Président de la « Société des Amis du Laos », à Vientiane (Laos).

- Ngọc-Đĩnh**, fille de **Sãi-Vương**. Biographie. Voir 1920.
Ngọc-Khoa, fille de **Sãi-Vương**. Biographie. Voir 1920.
Ngọc-Tiên, fille de **Nguyễn-Hoàng**. Biographie. Voir 1920.
Ngọc-Tú, fille de **Nguyễn-Hoàng**. Biographie. Voir 1920.
Ngọc-Vạn, fille de **Sãi-Vương**. Biographie. Voir 1920.
Nguy(Vô-Dị). Voir 1914.
Nguyễn-Anh. Voir Gia-Long. Voir 1916.
Nguyễn-Cát Le Bonze — Voir 1915.
Nguyễn-Hoàng. Biographie. Voir 1920.
Nguyễn-Hữu-Độ Voir 1920.
Nguyễn-Khoa. La famille — Voir 1915.
Nguyễn-Kim. Biographie. Voir 1920. Voir 1916.
Nguyễn-Phước-Lan (Công-Thượng-Vương). Biographie. Voir 1920.
Nguyễn-Phước-Nguyễn (Sãi-Vương). Biographie. Voir 1920.
Nguyễn-Suyền. Voir 1926.
Nguyệt-Anh. Le portique — Voir 1914.
Nhạn-Tháp. Les briques de — Voir 1935.
Nhơn (la Reine), Voir 1916.
Nhơn (Nguyễn-Văn). 1914.
Nhơn (Phạm-Văn). Voir 1914.
Như-Hán. Le Bonze — Voir 1915.
Như-Ý, sceptre ou bâton de bon augure. Voir 1921.
Nhứt-Tinh. Le portique — Voir 1914.
Nicault. Voir 1922.
Nids d'hirondelles. Voir Hirondelles.
Niêm (**Tôn-Thất**). Voir 1915.
Ninh-Vương. Voir 1916.
Nón (chapeau). Voir 1918.
Non-nay. Voir 1927.
Noria. Voir 1926.
Nuages, Le fortin du Col des — Voir 1921.
Numismatique. Voir 1920.
Objets inanimés (Motifs ornementaux). Voir 1919.
Océaniens. Voir 1934.
Officiers. Voir 1915.
Olivier de Puymanel. Voir 1917, 1929, 1923, 1925, 1926.
Ông-Phổng. Voir 1935.
Onomastique de la Citadelle de Hué. Voir 1933.
Optiques, Voir 1924.
Ông-Ninh, Voir 1936.
Ordre de service. Voir 1922.
Ornemental. Motifs géométrique — Voir 1919.
Ossuaires du Nam-Giao. Voir 1915.
Pagodes. Voir 1914 à 1918, 1920 à 1922, 1924, 1925, 1932.

- Palais. Voir 1913, 1924, 1928.
Palasne de Champeaux. Voir Champeaux.
Paravents. Voir 1917.
Parents. Voir 1918.
Passeports. Voir 1917.
Patenôtre. Voir 1915, 1916.
Pavillon des Edits. Voir 1920.
Pays d'Annam. Voir 1931.
Paysage dans l'art annamite. Voir 1919.
Pellerin (Mgr). Voir 1916.
Pellicot (Lieutenant). Voir 1918.
Pernot (Lieutenant-Colonel). Voir 1918.
Petit-Jean Roger. J. Voir 1932.
Phát (Trần-Đĩnh). Voir 1915.
Phật-Thức. Cérémonie — Voir 1916.
Phénix dans l'art annamite. Voir 1919, 1929 (pp. 171-185).
Philastre. Voir 1916.
Philip (D^r). Voir 1924
Phổ-Lỗ. Voir 1919.
Phong-Nha. Les grottes de — Voir 1930. Voir Cu-Lạc.
Phủ-Cam. Canal de — Voir 1916.
Phu-Văn-Lâu, ou Pavillon des Édits. Voir 1915.
Phủ-Tú. Les tombes d'Européens de —. Voir 1915, 1918.
Phủ Thừa-Thiên. Voir 1915.
Phú-Yên. Quelques renseignements sur un îlot de population supposée
Chàm, dans la province de — (L. SOGNY), pp. 72-77. voir 1929
(pp. 199-254).
Phước-Duyên. Tour —, ou de Confucius. Voir 1915.
Phước-Quả. Les tombeaux de —. Voir 1915.
Piété filiale. Voir 1925.
Pigncau de Béhaine. Voir Adran.
Pins. Voir 1916.
Pins du Nam-Giao. Voir 1914 (Nam-Giao). Voir 1916.
Plaques. Voir 1920.
Plaquettes. Les — des dignitaires et des mandarins à la Cour d'Annam.
Voir 1926.
Plateau à double paroi. Voir 1928.
Poisson dans l'art annamite. Voir 1919.
Pondichéry. Les Archives de — et les entreprises de la Compagnie
française des Indes en Indochine au XVIII^e siècle (M. GAUDART),
pp. 353-380.
Pont. Voir 1922.
Pont couvert de Thanh-Thủy. Voir 1917.
Pont en tuiles. Voir 1917, 1933.

- Porte-Dorée. Voir 1914,
Postes militaires du **Quảng-Trị** et du **Quảng-Bình**. Voir 1929.
Pot. Voir 1919.
Poterie. Voir 1917, 1919, 1927.
Poudrière. Voir 1922.
Préhistoire. Voir 1915, 1934, 1936.
Prince Héritier. Voir 1922.
Princesse. Voir 1934.
Prisons de Hué. Voir 1914.
Proclamation. Voir 1918.
Produits de l'Annam. Voir 1931.
Promenade du Printemps. Voir Du-Xuân.
Promenade du Roi. Voir 1924.
Promulgation des codes. Voir 1917.
Protectorat français. Notes pour servir à l'histoire de l'établissement du
— en Annam (LÊ-THANH-CÁNH), pp. 381-396. Voir 1929, 1932.
Protohistoire. Voir 1936.
Prudhomme (Général). Voir 1916.
Quảng-Bình. Voir 1936, Voir : Postes militaires, 1929.
Quảng-Đức. Le Bonze -. Voir 1915.
Quảng-Nam. Voir 1923.
Quảng-Ngãi. Voir 1926
Quảng-Trị. Note sur les travaux en pierre du — (M^{lle} M. COLANI), pp.
433-434. Voir 1923. Province de —. Voir 1921, 1929. Postes militaires
du —. Voir 1929.
Quarantenaire. Voir 1925.
Quê (Trương-Đăng). Voir 1914.
Qui-Nam. Voir 1914.
Qui-Nhơn. Voir 1930.
Quỳnh, fils de **Công-Thượng-Vương**. Voir 1920.
Quốc-Ấn. Pagode —. Voir 1914, 1915.
Quốc-Học. Voir 1916.
Quốc-Tử-Giám. Voir 1917,
Rameaux (Motif ornemental). Voir 1919.
Reine-Mère. Voir 1918.
Religion. La Maison annamite au point de vue religieux (A. CHAPUIS).
pp. I-50. Voir 1930.
Religion des Annamites. Voir 1934.
Religion cham. Voir 1934.
Renon : Voir 1917.
Représentants de la France à Hué. Voir 1915.
Résidence Supérieure. Voir 1916, 1918.
Résidence des Gouverneurs du **Thừa-Thiên**. Voir 1915.
Résidents Généraux et Supérieurs de Hué. Voir 1916.

Resseloot. Voir 1917.

Ressources de l'Etat, Voir 1932.

Rheinart des Essarts. Voir 1915, 1916, 1917, 1934.

Rhodes (le P. Alexandre de). Voir 1915, 1916, 1919. 1927.

Riz. Voir 1919.

Rizières sacré. Voir **Tịch-Điền**.

Roeper. Voir 1917.

Rollet de l'Isle. Voir 1916.

Rôn. Voir 1923.

Route Coloniale N° 14. Voir 1932.

Route Mandarine. Voir 1920.

Route des Montagnes. Voir 1935, 1936.

Route de Hué à Tourane. Voir 1926, 1929.

Rues de la Concession. Voir 1918.

Russier (H.). Voir 1918.

Sabre de Gia-Long. Voir 1933.

Sachets à bétel. Voir 1916.

Sacrifice. Le — du Nam-Giao. Voir 1915, 1936. Le — au drapeau **Đạo**,
Voir 1915. Esplanade des —, Voir 1915.

Sãi-Vương. Voir 1922. Biographie. Voir 1920.

Salanganes. Voir Hirondelles.

Sanna. Voir 1919. Voir 1921.

Sanskrite (langue) chez les Chams. Voir 1934.

Sapèque d'or et d'argent, Voir 1915.

Sceau. Un — royal retrouvé en France (L. SOGNY), pp. 57-62. Voir
1920. Nettoyages des —, Voir **Phật-Thức**.

Sceptres. Voir 1921 .

Sculptures chames. Voir 1917.

Sédangs. Voir Marie 1^{er}, roi des —.

Service Forestier en Annam. Voir 1931.

Siam. Voir 1930.

Siebert. Voir 1921.

Simhapura. Voir 1934.

Sinja. Voir 1921.

Stamensky. Voir 1921.

Société de Géographie. Voir 1922.

SOGNY, L. Notulettes : I Un sceau royal retrouvé en France ; II Une mission américaine en Annam ; III Note rectificative au sujet de la mort du Bonze **Liêu-Quan** ; IV Note complémentaire sur le Bonze **Liêu-Quan** ; V Note sur le rocher dit **Đá-Bia**, « la Stèle », au Col du Varella ; VI Quelques renseignements sur un îlot de population supposée Chàm, dans la province de Phú-Yên, pp. 57-77. Notice nécrologique sur M. H. Peyssonnaud, pp. 450-452.

Sorcière. Pagode de la —. Voir 1915.

Souliers (Dr). Voir 1924.

Statues chames. Voir 1924, 1915.

Statues bouddhiques du **Tân-Thơ-Viện**. Voir 1916.

Statuts de l'Association des Amis du Vieux Hué. Voir 1914.

Stèle. Note sur le rocher dit **Đá-Bia**, « la — », au Col du Varella
(L. SOGNY), pp. 71-72. voir 1917, 1918, 1920, 1923.

Stores. Voir 1919.

Sứ-Quán. Voir Ambassadeurs (Maison des), Voir 1915, 1916.

Suyền (Nguyễn). Voir 1916.

Tạ-Thiên (Reine). Voir: **Nhơn** (Reine).

Tạ-Nguyễn-Thiếu. Voir : **Quốc-Ân**.

Tambour. Voir 1930.

Tam-Xuân-Hạ. Voir 1935.

Tân (Nguyễn-Hữu). Voir 1914.

Tân-Sở. Voir 1914.

Tân-Thơ-Viện. Voir Musée **Khải-Định**. Voir 1929.

Tần-Tôn. Cérémonie —. Voir 1916.

Tân-Xuân. Voir 1915, 1916, 1919.

Tánh (Võ-Tôn). Voir 1914, Voir 1923 (à **Võ-Tánh**).

Tardivet. Voir 1917.

Tây-Sơn. Voir 1914, 1915, 1920.

Tây-Thành Thủy-Quan. Pont —. Voir 1915.

Tề-Sanh. Cuisine —. Voir 1914.

Tề-Vương. Biographie. Voir 1916. Voir **Sãi-Vương**.

Tề-Xuân. Voir 1919.

Temple. Voir 1918, 1927. — des Lettres. Voir 1916.

Tết. Voir 1916, 1924.

Thái-Dịch-Trì. Voir 1914 (Porte-Dorée).

Thái-Dương Phu-Nhơn. Déesse —. Voir 1914.

Thái-Hoà. Palais —. Voir 1914.

Thái-Miêu. Temple —. Voir 1914.

Thái-Tổ (le Roi). Biographie. Voir 1920.

Thái-Tổ (la Reine). Biographie. Voir 1920.

Thân-Huân. Temple —. Voir 1918.

Thân (Nguyễn). Voir 1915.

Thần-Tôn (le Roi). Biographie. Voir 1920.

Thần-Tôn (la Reine). Biographie. Voir 1920.

Thân-Trọng-Huê (S. E.). Voir 1926.

Thăng-Phụ. Cérémonie —. Voir 1917.

Thăng-Phu. Cérémonie —. Voir 1916, 1917.

Thành, fils de **Nguyễn-Hoàng**. Biographie. Voir 1920.

Thanh-Cầu. Pont —. 1915.

Thanh-Hóa. Voir 1918, 1915.

Thanh-Long. Pont —. Voir 1915.

- Thanh-Minh. Fête —. Voir 1915.
Thanh-Phước. Arsenal et butte de tir de —. Voir 1915.
Thanh-Thủy. Voir 1917, 1933.
Thanh-Trung. Sculptures chames de —. Voir 1921.
Thế (le Prince). Voir 1918,
Thế-Miêu. Temple —. Voir 1914.
Théâtre. Voir 1916, 1921.
Thi-Đình. Examen; —. Voir 1916.
Thi-Hội. Examens —. Voir 1915, 1916.
Thi-Sanh-Hạch. Examens —. Voir 1917.
Thiên-y-a-na. Déesse —. Voir 1914, 1915.
Thiên-Mẫu ou Thiên-Mộ. Pagode —. Voir 1915.
Thiên-Thọ ou Báo-Quốc. Pagode —. Voir 1917.
Thiệt-Thành. Le Bonze — Voir 1915,
Thiệu, fils de Sãi-Vương. Biographie. Voir 1920.
Thiệu-Trị. Voir 1915, 1916, 1917, 1918.
Thiếu (Tạ-Nguyên). Le Bonze —. Voir 1915.
Thơ (le Père), Voir 1920.
Thọ-Xuân. Le brule-parfums de —. Voir 1919.
Thomas Bowyear. Voir 1920.
Thông-Hóa Quận-Vương. Voir 1921.
Thứ (Phạm-Phú). Voir 1916, 1919, 1921.
Thư-Quang (Jardin). Voir 1922.
Thu-Hưởng. Cérémonie —. Voir 1915, 1916.
Thừa-Phủ. Voir 1915.
Thuận-An. Voir 1914, 1916, 1919, 1920, 1923.
Thuận-An-Công. Voir 1918.
Thuận-Hóa. Voir 1916.
Thủy-Quan. Voir 1915.
Thuyền (Nguyễn-Khoa). Voir 1915.
Thuyền-Nghiễn. Voir 1920.
Thuộc-mê. Voir 1929.
Thương-Bạc. Voir 1915.
Thương-Nguyên. Voir 1917.
Thượng-Tần. Voir 1919.
Thượng-Thành (Jardin). Voir 1915, 1922.
Thượng-Thiên. Cuisine —. Voir 1919.
Tịch-Điền, ou Rizières sacrées. Voir 1919.
Tiên-Vương. Biographie. Voir 1920. Voir 1916.
Tiên-Nôn. Le grenier royal de —. Voir 1919.
Tiên-Nông. Tertre —. Voir 1916.
Tiếp (Châu-Văn). Voir 1914.
Tillier, Jean. Tombe de —. Voir 1919
Tĩnh (le Roi Triệu-Tổ). Voir : Nguyễn-Kim.

Tịnh-Tâm. Voir 1922.

Tinh-Tê. Pont —. Voir 1919.

Tirailleurs indochinois. Voir 1916.

Titres nobiliaires. Voir 1918.

Tombe. Voir 1919, 1920, 1927, 1928.

Tombeau. — Notice sur le — de **Minh-Mạng** (Ch. LICHTENFELDER), pp. 397-416. Voir 1920; - d'Européens à Hué, Voir 1916, 1917; - de l'Evêque d'Adran, Voir 1919, 1926 ; — de **Kiên-Thái-Vương**, Voir 1926 ; — du Chevalier Milard, Voir 1926 ; — annamites de Hué, Voir 1928 ; le — de Gia-Long, Voir 1923.

Tôn-Thái, ancêtre des Nguyễn. Voir 1920.

Tôn-Thụy. Cérémonie Gia-Thương — . Voir 1916, 1917.

Tôn-Nhơn-Phủ. Voir 1918.

Tổng-Phúc. Voir 1920 (Thomas Bowyear).

Tonkin. Réflexions sur l'imagerie populaire au — (Yves LAUBIE), pp. 79-92.

Tortue. Voir 1919.

Tour de Confucius. Voir 1915.

Tourane. Voir : Montagnes de Marbre. Voir 1917, 1920. Prise de —. Voir 1928.

Touristiques (Richesses). Voir 1921 .

Trà-Kieu. Voir 1934.

Trắc (Nguyễn), ancêtre des Nguyễn. Voir 1920.

Trạch, fils de Nguyễn-Hoàng. Biographie. Voir 1923.

Traité. Voir 1918, 1920.

Trần-Phủ. Prison —. Voir 1914.

Travaux Publics en Annam. Voir 1931.

Tri-Hải. Le Bonze —. Voir 1915.

Triệu-Tổ (le Roi). Voir Nguyễn-Kim.

Triệu-Tổ (la Reine). Biographie. Voir 1920.

Triều-Sơn-Đông. Voir 1919.

Trịnh (Nguyễn-Cự). Voir 1914.

Tricou. Voir 1916.

Trung (Nguyễn-Đức), ancêtre des Nguyễn. Voir 1920.

Trung, fils de Sãi-Vương. Biographie. Voir 1920.

Trùng-Cửu. Fête —. Voir 1916.

Trung-Dương. Fête —. Voir 1915, 1916.

Trung-Hoà (Palais). Voir Càn-Thành.

Trung-Nguyên. Fête —. Voir 1915.

Trung-Quốc-Công, ancêtre des Nguyễn. Voir 1920

Trung-Thu. Fête —. Voir 1915, 1916.

Trương (Nguyễn-An). Voir 1914.

Trưởng-Ninh. Palais —. Voir 1914.

Trương-Phúc. La famille des —. Voir 1918.

- Từ (Đào-Duy).** Voir 1914.
Tứ, fils de **Sãi-Vương.** Biographie. Voir 1920.
Tứ (le Prince). Voir 1918.
Tứ-Đại-Cảnh (Musique annamite). Voir 1927.
Tự-Đức. Voir 1916, 1917, 1918, 1920.
Từ-Hoà. Le Bonze —. Voir 1915.
Từ-Hiếu. Le Bonze —. Voir 1916.
Tư-Minh. Le Bonze —. Voir 1916.
Tư-Minh (la Reine). Voir 1916.
Tuy-Lý (Prince). Voir 1925, 1929.
Tường (Nguyễn-Văn). Voir 1923.
Tương-Dương Quận-Vương. Voir 1918.
Tương-Loan. Porte —, Voir 1916.
U-Hồn. Voir 1916.
Ừng-Huy (S, E.). Voir 1928.
Uông (le Prince), fils de **Nguyễn-Kim.** Biographie. Voir 1920.
Urne. Voir 1914, 1915, 1924.
Vachet (Bénigne). Voir 1921.
Văn-Miếu (Temple). Voir 1916, 1917.
Văn-Thành, Voir 1916.
Vạn-Thọ. La fête —. Voir 1915, 1916.
Vannier, Voir 1915, 1916, 1917, 1920, 1921, 1935.
Varella. Note sur le rocher dit **Đá-Bia**, « la Stèle », au Col du — (L. SOGNY), pp. 71-72.
Vasques. Voir 1921, 1924.
VIAL (Inspecteur Général), Allocution aux Amis du Vieux Hué, p. 430.
Vif (Le Soldat). Voir 1918.
Ville. Voir 1919.
Vinh, fils de **Sãi-Vương,** Biographie, Voir 1920.
Vĩnh (le pays de). Voir 1936.
Vĩnh, fils de **Sãi-Vương.** Biographie, Voir 1920.
Vĩnh-Lợi. Le Pont —. Voir 1915.
Võ, fils de **Công-Thượng-Vương.** Voir 1920.
Võ-Tánh. Voir 1923. Voir 1914 (au mot : Tanh).
Võ-Vương. Voir 1915, 1916, 1918, 1925.
Voi-Ré. La pagode —. Voir 1914.
Volontaires indigènes. Voir 1917.
Voyage en France. Relation de —. Voir 1932
Xuân-Hoà. Sculptures chames de —. Voir 1917.
Xuyên (Nguyễn-Đức). Voir 1914.
Xuông-Đồng. Voir 1919.
Y-Phượng (la Princesse). Voir 1916.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Couverture du Bulletin

- N° 1. — Janvier-Mars 1937. Le paon (Dessin de M. **NGUYỄN-THỨ**, d'après un motif des Urnes dynastiques).
 N° 2-3. — Avril-Septembre 1937. Frise de caractères **Thọ** et de chauves-souris (Dessin de M. **NGUYỄN-THỨ**)
 N° 4. — Octobre-Décembre 1937. Stèle (Dessin de M. **NGUYỄN-THỨ**).

Planches hors-texte.

	Pages
Planche I — Une maison d'habitation, modèle ordinaire, dans les environs de Hué (Dessin de M. NGUYỄN-THỨ , d'après une maison située dans le village de Thạch-Cảng . Voir pour la même maison les Planches III, X, XVI, XVIII, XXI).	6
Planche II. — A droite : Plan d'une maison de modèle ordinaire, dans la Citadelle de Hué. - A gauche : Plan d'une maison au village de Vi-Giã , Hué. Pour la même maison, voir Planche IV (Dessin de M. NGUYỄN-THỨ).	6
Planche III. — Divers modèles de charpente, dans les environs de Hué : A. Nhà rường , au village de Phủ-Hội ; B. Nhà rội , au village de Thạch-Cảng (Pour cette maison, voir aussi les Planches I, X, XVIII, XXI) ; - C. Nhà bán thân ; - D. Nhà thượng rường hạ hội (Dessin de M. NGUYỄN-THỨ)	6
Planche IV. — Porte d'entrée en bois, couverte en tuiles, au village de Vi-Giã (Pour la même maison, voir Planche II, à gauche), (Dessin de M. NGUYỄN-THỨ)	10
Planche V. — Porte d'entrée en maçonnerie au village de Xuân-Hoà (Dessin de M. NGUYỄN-THỨ)	10
Planche VI. — Porte en bois, avec briques et planchettes magiques, au 4 ^e quartier, dans la Citadelle (Dessin de M. NGUYỄN-THỨ).	10
Planche VII. — Briques magiques pour la porte d'entrée. — A droite : Ordre est donné au Génie Thiên-La de sauvegarder la paix, de chasser les diables. — A gauche : Ordre est donné au Génie Địa-La de sauvegarder la paix, de chasser les diables	12
Planche VIII. — Briques et planchettes magiques pour la porte d'entrée. — En bas, à droite : Que le Génie du Ciel fasse	

- descendre promptement sa protection. — En bas, à gauche : Que le Génie de la Terre fasse descendre en hâte sa puissance. — En haut, à droite et à gauche : Ordre est donné aux démons **Đầu, Thước, Quyển, Hành, Tắt, Phủ, Phiêu**, de chasser les diables. 12
- Planche IX. — Devant un écran en maçonnerie, autel dédié à Bà-Cô, dans un jardin du hameau **Huê-Các**, de la Citadelle de Hué, (Dessin de M. **NGUYỄN-THỨ**) 14
- Planche X. — Pagodon dédié à Bà-Cô, dans un jardin du village de **Thạch-Cảng**. Hué (Pour la même maison, voir Planches I, III, XVI, XVIII, XXI). (Dessin de M. **NGUYỄN-THỨ**). 14
- Planche XI. — Pagodon dédié aux **Ngũ-Hành**, au village de **Nam-Phổ-Nam**, Hué (Dessin de M. **NGUYỄN-THỨ**). 14
- Planche XII. — Pagodon dédié à Bà-Cô, dans un jardin du village de **Nam-Phổ-Trung**, Hué (Dessin de M. **NGUYỄN-THỨ**) . . . 14
- Planche XIII. — Le mètre magique, pour la construction d'une maison (Dessin de M. **NGUYỄN-THỨ**, au tiers de l'original) . . 22
- Planche XIV. — Plan, au point de vue cultuel, d'une maison, **nhà rội vuông**, du 4^e quartier de la Citadelle de Hué (Dessin de M. **NGUYỄN-THỨ**).
(Légende : a) Autel des Ancêtres du mari, thờ ông bà cha-mẹ chồng (1. Table des Tablettes, **ghè Thần-Chủ** ; — 2. Table à offrandes, **ghè soạn** ; — 3. Table autel, **ghè án**). — b) Autel des Ancêtres de la femme, thờ ông bà cha-mẹ vợ (1-2-3, comme ci-dessus). — c) Niche de **Bổn-Mạng**, Bà **Tây-Cung Vương-Mẫu**. — b) Niche de **Tiên-Sư** (4), **Thổ-Công** (5) **Táo-Quân** (6). 48
- Planche XV. — Plan, au point de vue cultuel, d'une maison, **nhà rường vuông**, au village de **Xuân-Hoà**, Hué (Dessin de M. **NGUYỄN-THỨ**).
Légende : a) Autel des Ancêtres (1. — Table des Tablettes, **ghè Thần-Chủ** ; — 2. Table à offrandes, **ghè soạn** ; — 3. Table autel, **ghè án**). — b) Niche de **Bổn-Mạng**, Bà **Tây-Cung Vương-Mẫu**. — c) Niche de **Tiên-Sư** (4) **Thổ-Công** (5), **Táo-Quân** (6). 48
- Planche XVI. — Plan, au point de vue cultuel, d'une maison, **nhà rội**, au village de **Thạch-Cảng**, Hué (Pour la même maison, voir Planches I, III, X, XVIII, XXI) (Dessin de M. **NGUYỄN-THỨ**).
Légende : a) Autel des Ancêtres du mari, thờ ông bà tổ-tiên chồng. (1. Table des Tablettes, **ghè Thần-Chủ** ; — 2. Table à offrandes, **ghè soạn** ; — 3. Table autel, **ghè án**).

- b) Autel des père et mère du mari, thờ cha-mẹ chồng (1-2-3, comme ci-dessus). — c) Autel des père et mère de la femme, thờ cha-mẹ vợ (1-2-3, comme ci-dessus). — d) Niche de Bồn-Mạng, Bà Tây-Cung Vương-Mẫu, — e) Niche de Tiên-Sư (4), Thổ-Công (5), Táo-quân (6). 48
- Planche XVII. — Plan, au point de vue cultuel, d'une maison, nhà ruộng, au village de Đạo-Đầu, Quảng-Trị (Dessin de M. NGUYỄN-THỨ).
- Légende : a) Autel des Ancêtres du mari, thờ tổ-tiên chồng (1. Table des Tablettes, ghê Thần-Chú ; — 2. Table à offrandes, ghê soạn ; — 3. Table autel, ghê-án). - b) Autel du père et de la mère du mari, thờ cha-mẹ chồng (1-2-3, comme ci-dessus). — c) Autel du père et de la mère de la femme, thờ cha-mẹ vợ (1-2-3, comme ci-dessus). — d) Niche de Bồn-Mạng, Bà Tây-Cung-Vương Mẫu. — e) Niche de Tiên-Sư (4), Thổ-Công (5), Táo-Quân (6). . . 48
- Planche XVIII. — La travée réservée à l'autel des Ancêtres, dans une maison du village de Thạch-Cảng, Hué (Pour la même maison, voir Plancher I, III, X, XVI, XXI) (Dessin de M. NGUYỄN-THỨ). 4 8
- Planche XIX. — La niche de Bồn-Mạng, Bà Tây-Cung Vương-Mẫu, dans une maison du village de Vi-Giã, Hué (Dessin de M. NGUYỄN-THỨ). 48
- Planche XX. — Vieille peinture, pour la niche de Bồn-Mạng. 48
- Planche XXI. — Niche de Tiên-Sư, Thổ-Công, Táo-Quân, dans une maison du village de Thạch-Cảng, Hué (Pour la même maison, voir Planches I, III, X, XVI, XVIII) (dessin de M. NGUYỄN-THỨ) 4 8
- Planche XXII. — Monument du Général de Beylié et du Docteur Rouffiandis (Cliché THIÊU). 54
- Planche XXIII. — Sceau des mandarins de service au Palais de Hué. 60
- Planche XXIV. — Le Bonze Liễu-Quan, portrait conservé dans la pagode de Bửu-Tĩnh, au Phú-Yên. 70
- Planche XXV. — Le Doigt du Buddha, altitude 800^m, dans le Col du Varella (Cliché NGUYỄN-VĂN-THƠ).. . . . 72
- Planche XXVI. — Un groupe de Chàm et maison chàm, au village de Ma-Voi (Cliché NGUYỄN-VĂN-THƠ) 76
- Planche XXVII. — Un Chàm du village de Ma-Voi, avec une marmite, une jarre, un gong (Cliché NGUYỄN-VĂN-THƠ) 76
- Planche XXVIII. — Femme (à gauche) et homme (à droite) Chàm, du village de Ma-Reo (Cliché NGUYỄN-VĂN-THƠ) 76
- Planche XXIX. — Les martyrs d'Đôn-Tây . Auteur anonyme, vers 1838. 80

	Pages
Planche XXX. — Les martyrs de Son-Tây . Peinture de M. NGUYỄN-VĂN-CỰ , époque actuelle. - Largeur : 0 m. 718 ; hauteur : 0m. 918.	80
Planche XXXI. — Détails de la Planche XXX. En haut, employé des mandarins ; — en bas, une femme	80
Planche XXXII. — Détails de la Planche XXX. Soldats.	80
Planche XXXIII.— Le vieux pêcheur. Peinture à l'encre de Chine rehaussée de couleurs, par M. TRẦN-QUI-CÔNG , vers 1848. — Largeur : 0 ^m . 627 ; hauteur : 1 ^m . 145.	82
Planche XXXIV. — Les Cinq Tigres. Peinture d'un auteur anonyme, vers 1925.— Largeur : 0 ^m . 440 ; hauteur : 0 ^m . 530. . .	82
Planche XXXV. — Les Cinq Vieillards. Peinture de M. ĐỖ-VĂN-NHỚN , vers 1912.— Largeur : 1 ^m . 15 ; hauteur : 0 ^m . 444. . .	88
Planche XXXVI. — Les Cinq Vieillards. Peinture de M. ĐỖ-VĂN-NHỚN , 1934. — Largeur : 0 ^m . 833 ; hauteur : 0 ^m . 383. .	88
Planche XXXVII. — Les Huit Immortels. Peinture de M. ĐỖ-VĂN-NHỚN , 1934. — Largeur : 0 ^m . 830 ; hauteur : 0 ^m . 427. . .	88
Planche XXXVIII. — L'Aigle et le Tigre. Peinture de M. ĐỖ-VĂN-NHỚN , 1934, — Largeur : 0 ^m . 950 ; hauteur : 0 ^m . 490 . .	88
Planche XXXIX. — Oiseau. Dessin au pinceau de M. ĐỖ-VĂN-NHỚN , 1934. — Grandeur originale.	88
Planche XL.— Pêcheur, arbres, oiseaux. Peinture de M. ĐỖ-VĂN-NHỚN , 1934. — Largeur : 0 ^m . 550 ; hauteur : 0 ^m . 820. . .	88
Planche XLI.— Bái-Công et le Pêcheur. Peinture de M. ĐỖ-VĂN-NHỚN , 1934.— Largeur : 0 ^m . 520 ; hauteur : 0 ^m . 820.	88
Planche XLII. — Sĩ-Vương . Peinture de M. NGUYỄN-HỮU-PHÁC , 1933.— Largeur : 0 ^m . 570 ; hauteur : 0 ^m . 545.	90
Planche XLIII.— Bûcheron. Peinture d'un auteur anonyme, vers 1920. — Largeur : 0 ^m . 313 ; hauteur : 0 ^m . 483	90
Planche XLIV. — Plan de Saigon, au temps de John White.	318
Planche XLV.— Le Monument aux Morts de Hué.	352
Planche XLVI.— Un groupe de mobilisés, à Hué	352
Planche XLVII. — Le Monument aux Morts, de Hué, le jour de l'inauguration.	352
Planche XLVIII. — Le Monument aux Morts de Hué, vue d'ensemble.	352
Planche XLIX. — Plan du Tombeau de Minh-Mạng (Reproduction, par M. NGUYỄN-THỨ , d'un dessin de M. Ch. LICHTENFELDER)	416
Planche L. — Plan du Tombeau de Minh-Mạng (Reproduction, par M. NGUYỄN-THỨ , d'un dessin de M. Ch. LICHTENFELDER).	416
Planche LI. — Le Tombeau de Minh-Mạng Maquette faite par L'ECOLE PROFESSIONNELLE DE Hué, pour l'Exposition	

Coloniale de Marseille en 1922)	416
Planche LII. — Plan annamite du Tombeau de Minh-Mạng	416
Planche LIII. — Vue générale du Tombeau de Minh-Mạng , d'avant en arrière, vers les montagnes. Le bosquet cachant la tombe est à peu près au centre (Photographie communiquée par le SERVICE DE L' AIR).	416
Planche LIV. — Vue générale du Tombeau de Minh-Mạng , d'arrière en avant, vers la Capitale. Le bosquet cachant la tombe est dans le coin inférieur de gauche (Photographie communiquée par le SERVICE DE L' AIR	416
Planche LV. — Vue générale du Tombeau de Minh-Mạng , d'avant en arrière. Le bosquet cachant la tombe est dans le coin supérieur de gauche (Photographie communiquée par le SERVICE DE L' AIR).	416
Planche LVI. — La porte de l'enceinte de la tombe et portique de bronze, au Tombeau de Minh-Mạng (Reproduction, par M. NGUYỄN-THỨ, d'un dessin de M. Ch. LICHTENFELDER).	416
Planche LVII. — La porte de l'enceinte de la tombe et portique de bronze, au tombeau de Minh-Mạng . (Reproduction, par M. NGUYỄN-THỨ, d'un dessin de M. Ch. LICHTENFELDER).	416
Planche LVIII. — Tombeau de Minh-Mạng : pont et portique précédant la porte de l'enceinte de la tombe (Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL).	416
Planche LIX. — Au Tombeau de Minh-Mạng : porte de l'enceinte de la tombe, pont et portique (Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL).	416
Planche LX. — Palais Minh-Lâu et portique en bronze, au Tombeau de Minh-Mạng . Vue prise par derrière (Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL).	416
Planche LXI. — Palais Minh-Lâu, vu par devant, au Tombeau de Minh-Mạng (Photographie communiquée par M. Ch. LICHTENPELDER).	416
Planche LXII. — Kiosque Điêu-Ngư , au Tombeau de Minh-Mạng (Photographie communiquée par M. Ch. LICHTENFELDER).	416
Planche LXIII. — Kiosque Nghinh-Lương , au Tombeau de Minh-Mạng (Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL).	416
Planche LXIV. — La pagode Sùng-Ân, ou Temple de l'Ame, au Tombeau de Minh-Mạng , vue dans les frondaisons (Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL).	416
Planche LXVI. — Au Tombeau de Minh-Mạng : pagode Sùng-Ân, ou Temple de l'Ame, vue par derrière (Photographie commu-	

niquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL)	416
Planche LXXVI. — Tombeau de Minh-Mạng : la pagode Sùng-Ân, ou Temple de l'Ame, vue par devant (Dessin de M. Ch. LICHTENFELDER, reproduit par M. NGUYỄN-THỨ).	416
Planche LXXVII. — Au Tombeau de Minh-Mạng : soldats et servantes, devant la pagode Sùng-Ân (Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL),	416
Planche LXXVIII. — Groupe de servantes et de gardiens, devant la pagode Sùng-Ân, au Tombeau de Minh-Mạng (Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL) . . .	416
Planche LXXIX. — Tombeau de Minh-Mạng : la porte Hiên-Đức , devant le Temple de l'Ame, vue de l'intérieur (Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL) . . .	416
Planche LXX. — Au Tombeau de Minh-Mạng , la porte Hiên-Đức (Reproduction, par M. NGUYỄN-THỨ , d'un dessin de M. Ch. LICHTENFELDER).	416
Planche LXXI. — La porte Hiên-Đức et la terrasse à gradins, au Tombeau de Minh-Mạng (Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL)	416
Planche LXXII. — Le pavillon de la Stèle, façade antérieure, en son état primitif, au Tombeau de Minh-Mạng , (Photographie communiquée par M. Ch. LICHTENFELDER).	416
Planche LXXIII. — Tombeau de Minh-Mạng : le pavillon de la Stèle, vu par devant, état actuel (photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL).	416
Planche LXXIV. — Rampes d'escalier en forme de dragons, au pavillon de la Stèle du Tombeau de Minh-Mạng . (Photographie communiquée par M. Ch. LICHTENFELDER)	416
Planche LXXV. — La Stèle du Tombeau de Minh-Mạng (Reproduction, par M. NGUYỄN-THỨ , d'un dessin de M. Ch. LICHTENFELDER)..	416
Planche LXXVI. — Le pavillon de la Stèle, au Tombeau de Minh-Mạng : par devant, la grande cour d'honneur avec éléphant ; par derrière, la terrasse à gradins, la porte Hiên-Đức , le temple Sùng-Ân (Photographie communiquée par le GOUVERNEMENT GÉNÉRAL).	416
Planche LXXVII. — Dans la grande cour d'honneur du Tombeau de Minh-Mạng : éléphants, chevaux, fonctionnaires, lions (Photographie communiquée par M. Ch. LICHTENFELDER).	416
Planche LXXVIII. — Dans la grande cour d'honneur, au Tombeau de Minh-Mạng : lion, éléphant, cheval. (Dessin de M. Ch. LICHTENFELDER, reproduit par M. NGUYỄN-THỨ).	416

Planche LXXIX. — Au Tombeau de Minh-Mạng : la porte Đại-Hồng , de l'enceinte extérieure, avec Kỳ-lân (Photographie communiquée par M. Ch. LICHTENFELDER).	416
Planche LXXX. — La porte Đại-Hồng (Reproduction, par M. NGUYỄN-THỨ , d'un dessin de M. Ch. LICHTENFELDER)..	416
Planche LXXXI. — Motifs ornementaux aux portiques du Tombeau de Minh-Mạng . De gauche à droite et de haut en bas : guitare ; — guitare ; — éventail ; — éventail ; — branche de prunier ; éventail ; — ocarina ; — gourde ; — livres (Reproduction, par M. NGUYỄN-THỨ , de dessins de M. Ch. LICHTENFELDER).	416
Planche LXXXII. — Motifs ornementaux, au Tombeau de Minh-Mạng : Vases et plateau à offrandes (Reproduction, par M. NGUYỄN-THỨ , de dessins de M. Ch. LICHTENFELDER) . . .	416
Planche LXXXIII. — Tombeau de Minh-Mạng , motifs ornementaux : Branche de pêcher et oiseaux ; — pivoine et argus (Dessins de M. Ch. LICHTENFELDER, reproduits par M. NGUYỄN-THỨ).	416
Planche LXXXIV. — Motifs ornementaux, au Tombeau de Minh-Mạng . De gauche à droite et de haut en bas : Chrysanthème ; éventail et flûte ; pivoine et glaive ; gourde ; livres ; harpe dans son fourreau ; livres (Dessins de M. Ch. LICHTENFELDER, reproduits par M. NGUYỄN-THỨ)	416.
Planche LXXXV. — Motifs ornementaux, au tombeau de Minh-Mạng . De gauche à droite et de haut en bas : grenade ; caractère de la longévité ; corbeille à fleurs ; prunier et oiseaux ; pêches ; chrysanthèmes (Dessins de M. Ch. LICHTENFELDER, reproduits par M. NGUYỄN-THỨ).	416
Hors série. H. Cosserat	436
H. Peyssonnaud	450

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

	<u>Pages</u>
Index analytique.	V
Table des illustrations :	
Couverture du Bulletin.	X X V
Planches hors-texte.	X X V
Table générale des matières.	XXXII

N ° 1 . Janvier — Mars 1937.

Communications faites par les Membres de la Société.

La Maison annamite au point de vue religieux (A. CHAPUIS).	
L'Odyssée de la chaloupe à vapeur « la Fourmi » : une rectification (H. COSSERAT).	51
Notulettes (L. SOGNY)	57
Réflexions sur l'imagerie populaire au Tonkin (Y. LAUBIE).	79

N^{os} 2-3. - Avril — Sept. 1937.

Communications faites par les Membres de la Société.

Les Européens qui ont vu le Vieux Hué : John-White (P. MIDAN). . .	93
--	----

N° 4. — Oct. — Déc. 1937.

Communications faites par les Membres de la Société.

Le Monument aux Morts de Hué (E. LE BRIS).	319
Les Archives de Pondichéry et les entreprises de la Compagnie des Indes en Indochine au XVIII ^e siècle (M. GAUDART) - Avant-propos de H. COSSERAT.	353
Notes pour servir à l'histoire de l'établissement du Protectorat français en Annam (LÊ-THANH-CÀNH)	381
Notice sur le Tombeau de Minh-Mạng (Ch. LICHTENFELDER). . . .	397

Documents concernant l'Association.

Rapports des Membres du Bureau sur l'année 1937 :	
Rapport du Président	417
Rapport du Rédacteur du Bulletin.	417
Rapport du Trésorier.	419
Comptes-rendus des réunions de l'Association des Amis du Vieux Hué,	4 2 1
Liste des Membres en 1937.	4 5 3

S O M M A I R E

Communications faites par les Membres de la Société.

	Pages
Le Monument aux Morts de Hué (E. LE BRIS).	319
Les Archives de Pondichéry et les entreprises de la Compagnie française des Indes en Indochine au XVIII ^e siècle (M. GAUDART) — Avant-propos de H. COSSERAT.	353
Notes pour servir à l'histoire de l'établissement du Protectorat français en Annam (LÊ-THANH-CÁNH).	381
Notice sur le Tombeau de Minh-Mạng (CH. LICHTENFELDER).. . . .	397

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 350 Européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 Indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires .

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam), en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12 \$ d'Indochine par an ; elle donne droit au service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le Bulletin des Amis du Vieux Hué, tiré à 450 exemplaires, forme (fin 1933) 21 volumes in-8°, d'environ 8.300 pages en tout, illustrés de 1.710 planches hors texte, et de 600 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques.— Il paraît tous les trois mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam), soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais, les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société soit avant leur départ de la Colonie ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D'ACCUEIL

